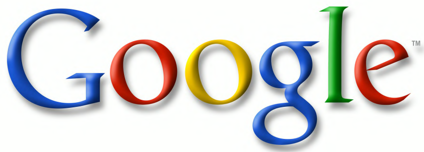

Google


DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



5 [illegible] - [illegible] 7.6

Chs. Woodcock

L'ESPRIT DE LA FRONDE,

TOME PREMIER.

L'ESPRIT DE LA FRONDE,

OU

HISTOIRE

POLITIQUE ET MILITAIRE DES TROUBLES DE FRANCE

Pendant la Minorité de LOUIS XIV.

(par Mailly)

Præcipuum munus annalium reor, ne virtutes sileantur, utque pravis dictis, factisque ex posteritate & infamiâ, metus sit. TACIT. Ann. lib. 3, cap. LXV.

---

par Jean Baptiste Mailly

TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez MOUTARD, Libraire de Madame LA DAUPHINE, rue du Hurepoix, à Saint Ambroise.

M. DCC. LXXII.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.



PRÉFACE.

IL n'eſt pas inutile de prévenir ceux qui me liront, ſur les motifs, le plan, & le but de cette hiſtoire.

Jamais circonſtance n'a peut-être été moins favorable à une production de la nature de la mienne, que le temps où nous nous trouvons; & ſi je l'avois prévu, jamais je ne l'aurois entrepriſe. Les malheureux troubles qui ſe ſont élevés, les changemens qu'ils ont occaſionnés, feront peut-être ſoupçonner que mon objet n'a été que de rappeller des époques aſſez ſemblables à celles dont gémiſſent tous les bons François, quels que ſoient leurs ſentimens, quelque prévenus qu'ils puiſſent être en faveur de l'autorité royale ou des prétentions du parlement. Mais je proteſte, & j'en atteſte tous mes amis, que tel n'a point été mon motif: il n'eſt ni dans le caractere de mon eſprit, ni dans celui de

mon cœur d'outrager les infortunés ; & rien ne me paroît plus respectable que le malheur. Je n'examine point si ceux qui en sont la proie, l'ont mérité ou non : coupables ou innocens, je pleure également & sur leur faute & sur le châtiment qui en est la suite.

Le projet de mon ouvrage a précédé de bien loin les événemens mémorables dont nous sommes témoins aujourd'hui : l'exécution en étoit déjà bien avancée lorsqu'ils ont éclaté ; & s'ils ont influé en quelque chose sur ma maniere d'écrire, ce n'a été que pour adoucir certains traits que la vérité m'avoit arrachés ; que pour supprimer quelques réflexions, justes peut-être & naturelles, mais qui ne m'ont plus paru telles, aussitôt qu'elles m'ont semblé pouvoir aigrir des plaies encore trop récentes, & redoubler les douleurs d'un corps respectable à tant d'égards, qui a déja assez de ses propres maux.

Ce n'eſt pas cependant que l'humanité m'ait rien fait trahir des devoirs d'un hiſtorien. *Amicus Plato*, *magis amica veritas*, telle eſt la maxime que j'ai toujours eue devant les yeux. J'avois commencé à dire la vérité, & je l'ai toujours dite : mais j'ai penſé auſſi que pour être hiſtorien, il ne m'en reſtoit pas moins d'autres devoirs à remplir ; ceux de l'homme doivent toujours être ſacrés à un cœur honnête. J'ai penſé qu'auſſi-tôt que la vérité pouvoit paroître effrayante, il falloit gaſer ſa nudité : les yeux attentifs n'en percent pas moins au travers de ce voile léger. Quel a donc été mon motif ? le voici.

On m'avoit communiqué quelques *Manuſc.* ſur les événemens de la Fronde en Bourgogne. Après m'être occupé de ceux de la Ligue dans la même province *, ce morceau me paroiſſoit aſſez

* Cet ouvrage n'a pu encore paroître, &

convenable à la plume qui les avoit tracés : mais je voulois être intéressant pour tout le monde, & je ne l'aurois guere été alors que pour cette partie de la France. Cette réflexion, vivement sentie, agrandit la sphere de mes idées : je compris que je pouvois plaire plus généralement, être d'une utilité plus étendue pour la patrie, & dès-lors je résolus de faire l'histoire complette de la *Fronde :* bien des raisons sembloient m'y décider.

Tout état a de ces périodes, où l'ambition & l'amour de la nouveauté soulevent également les cœurs & les esprits ; où les orages, bientôt conjurés, retombent presque toujours sur les génies malfaisans qui les ont excités, & portent le trouble dans leur esprit, le remords dans leur cœur, la destruction

---

l'impression en a été retardée par des raisons dont le détail seroit aussi long que déplacé ici.

dans leur fortune. Ces dures extrêmités laissent des impressions momentanées, dont les traces s'effacent peu-à-peu de la mémoire des acteurs, & encore plus de celle de leurs descendans : les mêmes passions allument dans la suite les mêmes desirs, le même génie inspire les mêmes prétentions, les mêmes circonstances amenent les mêmes événemens. Est-il alors un service plus essentiel à rendre à ses semblables, que celui de leur présenter un tableau fidele des erreurs de leurs ancêtres, de leur en retracer & les motifs, & les prétentions, & les succès ? L'idée de ces maux, qu'ils n'ont point éprouvés, de ces bouleversemens qu'ils n'ont point causés, se grave alors profondément dans les esprits, & les garantit pour long-temps de pareilles erreurs.

N'est-ce point là qu'est nécessaire un observateur désintéressé, qui, examinant les temps, les causes & leurs résul-

tats, ramene, pour ainsi dire, l'homme à l'expérience, soit par les faits, soit par les réflexions qui en sont la suite ? C'est l'effet naturel de l'histoire ; mais il faudroit, pour qu'elle le produisît, qu'elle ne fût pas plus chargée d'événemens que de réflexions ; qu'elle ne fût pas simplement un amas indigeste de noms & de dates ; que les plumes ne fussent pas vénales ; que l'homme n'y parût pas ou tout en beau ou tout en laid ; qu'on eût le courage de dire le bien comme le mal ; que les personnages fussent personnellement connus à l'historien, ou si bien dépeints par leurs contemporains, que l'ineptie seule ou la mauvaise foi fît manquer leur portrait ; qu'enfin ce même historien pût dire avec assurance la vérité, & présenter non une masse informe & pesante d'événemens chronologiques, mais le tableau fidele & raisonné de l'homme vu dans tous les sites, sous toutes les faces, & dépouillé de toutes les draperies.

Si, comme l'a judicieusement remarqué M. de la Harpe dans son discours préliminaire, à la tête de sa traduction de Suétone ; si l'époque des croisades, de Charles-Quint & de François I., de la Ligue, ne peuvent manquer de former des tableaux attachans, quand ils seront coloriés par la main d'un Tacite ; peut-on douter que celui de la Fronde n'eût pas le même avantage ? Non que je me croie les talens de Tacite ; je sens trop malheureusement la prodigieuse différence qui est entre ce génie immortel & moi : je n'ambitionnerois pas même cette partie de ses talens, qui peut-être fait son principal mérite auprès de bien des lecteurs, parce qu'il nourrit la malignité du cœur humain ; je veux dire ces teintes noires & sombres que son pinceau énergique a jettés sur l'homme. Mais je n'en suis pas moins persuadé, que l'époque de la Fronde, même tracée par une main médiocre, seroit aussi

intéreſſante que celle de la Ligue ou des Croiſades. Car enfin, d'où ces dernieres tirent-elles leur intérêt; ſi ce n'eſt du fanatiſme qui en fut l'ame, & des grands hommes qui y jouerent les principaux rôles : or la Fronde préſente, ſinon les mêmes effets, du moins les mêmes mobiles.

N'eſt-ce pas une eſpece de fanatiſme que cette effervefcence, qui tourmente & agite en de certains temps, certains grands corps d'une nation; qui leur aſſocie certains particuliers diſtingués, ſoit par leur rang, ſoit par leur naiſſance, ſoit par leur génie ? N'eſt-ce pas une eſpece de fanatiſme que cet eſprit de domination, qui s'indigne des plus légeres entraves, qui tend ſans ceſſe à s'échapper de ſa chaîne pour la rejetter ſur autrui; qui exalte l'ame au point de ne trouver de délices qu'à ſubjuguer les autres ames ? Si ce n'eſt point là du fanatiſme, il n'en faut pas même cher-

cher ni dans les Croisades, ni dans la Ligue. Cette passion est comme toutes les autres, elle prend mille formes, elle se modifie de mille façons; & telle est la maniere dont elle s'identifie avec les grands hommes : leur fanatisme est l'ambition portée au suprême degré ; vérité triste, mais malheureusement palpable, & qui prend tous les jours un nouveau degré de certitude, parce que les grands hommes modérés sont rares, parce que les génies supérieurs sont rarement extrêmement vertueux, & plus rarement encore extrêmement sages.

L'histoire prouve cette maxime à chaque page; mais quelle histoire le prouve mieux que celle de la Fronde? Il seroit difficile de trouver des hommes plus pleins d'esprit, de génie, de courage que les auteurs de ces malheureuses dissensions; mais il seroit aussi difficile d'en trouver de plus ambitieux, de plus ardens pour les nouveautés, de plus sou-

ples dans leurs intrigues, de plus artificieux dans leurs discours, de plus profonds dans leur politique. On doit sans doute toujours frémir au nom de guerres civiles; & cependant, chose étonnante! elles ont presque toujours de grands hommes pour premiers moteurs, soit que le frottement de la sédition donnant aux ames une nouvelle vie, leur communique un nouveau degré de chaleur & d'activité; soit que les imaginations puisent dans les volcans de la révolte, un feu qui se seroit éteint dans le calme: souvent, en ces malheureux temps, l'homme paroît au-dessus de l'homme, les génies s'élancent en foule, comme d'un caillou frappé sortent des millions d'étincelles.

Je crois avoir prouvé que l'époque de la Fronde est intéressante, je voudrois pouvoir prouver de même que j'ai réussi en la traitant; mais c'est un point qu'il n'est pas permis à l'auteur de toucher

devant ſes lecteurs ; il faut ſe taire, & attendre le jugement dans un reſpectueux ſilence. Mais s'il m'eſt défendu de prévenir les ſuffrages de ce côté, il m'eſt libre du moins de dire quelque choſe de mon plan & de la marche que j'ai ſuivie.

En donnant à mon ouvrage le titre d'*Eſprit de la Fronde*, c'étoit m'aſtreindre à conduire mes lecteurs dans les plus profonds atteliers où ſe ſont forgés les reſſorts qui ont fait mouvoir tant de machines, à les entraîner ſous mes pas dans les plus obſcurs labyrinthes de la politique, à leur faire, pour ainſi dire, toucher au doigt & à l'œil cet eſprit qui animoit les ambitieux que je mets ſur la ſcene. Tout ce qui a pu éclaircir la matiere, jetter du jour ſur les événemens, peindre les acteurs, les temps, les mœurs, je l'ai employé ; j'ai remonté aux ſources ; j'ai pris la faction dans ſon berceau ; j'en montre les dévelop-

pemens, les progrès, la décadence, l'anéantissement, & je tâche par-tout de suivre l'homme.

Ce n'étoit point une entreprise facile jusqu'à un cerrain point; non que je manquasse de matériaux, mais, dans cette occasion, l'abondance est peut-être plus incommode que la disette. Et en effet, que de difficultés à vaincre, que d'obstacles à surmonter, lorsqu'il faut concilier tant de récits divers, dont plusieurs sont controuvés par la passion, l'ignorance & la mauvaise foi? Car il ne faut pas s'y tromper, & ce qu'un auteur bien estimable n'a osé avancer que comme un problême, est une vérité qui se sent tous les jours, à mesure que l'on étudie l'histoire : « ce ne sont pas les » auteurs contemporains qui sont le » plus en état de l'écrire; ils ne peuvent » donner que des mémoires dont la » postérité fait usage : ils sont souvent » opposés les uns aux autres; c'est du

M. Duclos, Préface de la vie de Louis XI.

» ſein même de cette contrariété que
» nous tirons la vérité ».

Mais, dira-t-on, quelques-uns de ces matériaux ont été laiſſés par des hommes de génie. Eh, qui en doute ? Qui doute en même temps que cette raiſon même ne rende la recherche de la vérité plus pénible ? Ces hommes de génie n'avoient-ils pas leur paſſion dominante, leur paſſion, à laquelle ils ſacrifioient tout, leur paſſion qui, à l'aide d'un ſtyle brûlant comme elle, enchante, ſéduit, entraîne ? Quel hiſtorien peut ſe flatter que ſon ſang-froid ne ſera point abſorbé par l'âcre & dévorant enthouſiaſme du chef de parti.

Voilà ce qui rend l'hiſtoire de la Fronde ſi difficile, parce que la raiſon a toujours à ſe méfier des ſurpriſes de l'imagination ; parce que, malgré les correctifs que vous offrent d'autres matériaux, ceux qui les ont laiſſés n'étoient pas eux-mêmes à l'abri des paſſions & des pré-

jugés : ces préjugés, pour être d'une autre espece, n'en changent pas de nature. Et comment, du milieu de tant d'entraves, faire sortir la vérité? comment la dégager de tous les nuages qui l'offusquent? comment démêler ce qui est de l'amour-propre, ce qui est de la passion de dominer, ce qui est de l'esprit de parti, ce qui est de la servitude, ou de la soumission raisonnable? Tant de contrariétés, d'oppositions, d'impostures ne sont-elles pas des obstacles presque invincibles? Et que seroit-ce si, abandonné aux seuls mémoires qui nous restent, le lecteur se trouvoit engagé au milieu de tous ces combats, sans appercevoir d'issue pour s'y dérober & se placer dans un lieu neutre, d'où il pût tout voir de l'œil de l'indifférence.

Je ne promets donc point d'avoir trouvé la vérité, mais je puis protester que je l'ai cherchée avec la plus scrupuleuse exactitude. Peut-être m'a-t-elle

échappé ; peut-être les suggestions du cardinal de Retz, celles de la Rochefoucault, de Joly, &c. m'ont-elles entraîné, sans que je m'en sois apperçu moi-même ; en ce cas, il faudra me plaindre, & non me blâmer. Si, par exemple, on ne trouvoit pas que j'eusse peint le cardinal Mazarin tel qu'il étoit ; si l'on pensoit que je l'ai vu avec des yeux prévenus ; si l'on se plaignoit qu'au travers de l'encens que quelques auteurs gagés ont fait fumer autour de lui, je n'aie apperçu qu'un cœur vil, qu'une ame rétrécie, qu'un petit esprit, recourant sans cesse aux petites intrigues, aux petites dissimulations, aux petites noirceurs, plutôt encore de la filouterie que de la politique, il faudra accuser la foiblesse de ma vue, mais non la mauvaise foi de mon cœur : il faudra accuser non pas moi, non pas Retz, non pas la Rochefoucault, non pas les amis du grand Condé ; mais Montglat, mais Madame

de Motteville, mais généralement tous les plus zélés partisans de la cour, qui ont écrit sur ces troubles sans avoir été payés.

Fin de la Préface.



NOTES

HISTORIQUES ET CRITIQUES,

SUR

LES AUTEURS

CITÉS DANS CET OUVRAGE.

JE ne crois pas inutile de donner une liste raisonnée des auteurs que j'ai consultés, & que j'ai soin de citer, pour peu que mon récit puisse paroître suspect. Je dirai naïvement l'impression qu'ont fait sur moi ces différens auteurs; le degré de croyance qu'on peut, à mon gré, leur donner; les passions qui les ont guidés; les intérêts qui les ont fait parler; & enfin l'espece de vérité qu'on peut s'en promettre. Quoiqu'il paroisse d'abord un peu d'orgueil à établir ainsi une balance, & à en faire pancher les bassins à sa volonté, j'espere qu'on ne verra dans cette entreprise, que le même amour de la vérité qui a dicté le reste de l'ouvrage. Il ne suffit pas que j'aie cherché à ne me laisser séduire par aucun prestige, il faut encore démontrer aux lecteurs que j'y ai réussi;

qu'en adoptant un auteur de préférence à un autre, j'y ai été déterminé par la connoissance de leur caractere, de leurs mœurs, de leur état; & qui peut mieux découvrir ces différens mobiles, qui conduisent si souvent la plume des écrivains, & apprécier leur mérite, que celui qui, par une étude approfondie de leurs écrits, est, pour ainsi dire, descendu dans eux-mêmes, a porté le flambeau de la critique dans leur cœur, & en a pénétré les plus sombres profondeurs?

Ce n'est donc, ni le petit intérêt de la vanité, ni le fol amour de parti, ni l'âcre chagrin de la jalousie, ni la lâche complaisance de la flatterie qui vont ici m'ériger en juge: c'est la franchise d'un homme qui a cherché la vérité, & qui avoue de bonne foi où il l'a trouvée: on pourra infirmer ses jugemens, on pourra accuser son esprit, mais il ne faut point soupçonner sa fidélité.

1°. *Mémoires du cardinal de Retz. Cologne, David Roger, 1718, in-12. 3 vol.*

CELUI qui avoit tant ambitionné les honneurs & la gloire à sa maniere, l'auteur de ces mémoires ne s'imaginoit guere, en les composant, qu'il trouveroit cette gloire où il

ne la cherchoit pas; qu'après avoir eu tant de conformités avec César, il laisseroit encore comme lui la réputation du plus grand peintre qui ait jamais manié le pinceau de l'histoire; qu'enfin, comme le disoit Hirtius des commentaires du César romain, les mémoires du César françois feroient tomber la plume des mains à quiconque voudroit broder sur ce canevas. Je les ai bien éprouvé ces dégoûts présagés aussi par Cicéron, au téméraire qui oseroit lutter contre le génie. Vingt fois le style brûlant & impétueux de Gondy, a accusé bien désagréablement pour l'amour-propre d'un auteur, la foiblesse du mien; vingt fois j'ai appellé douloureusement à moi la noblesse & l'énergie d'expressions qui le caractérisent; vingt fois enfin, humilié du parallele, j'ai été sur le point de rendre au feu, des tableaux que le feu du cardinal de Retz n'avoit point animés; mais une espérance m'a soutenu : en perdant celle de mieux dire, je n'ai point abandonné celle de dire plus vrai, & l'amour-propre s'est consolé. En effet, quoique nous n'ayions, dans notre langue, rien de comparable aux mémoires du cardinal de Retz; quoiqu'ils soient autant au-dessus des narrations un peu romanesques des St. Réal & des Vertot, que le génie de Retz étoit supérieur au leur; quoiqu'ils effacent

peut-être & les pompeuses déclamations de Salluste, en faveur d'une vertu qu'il ne pratiquoit guere, & les sombres tableaux que l'indignation autant que la vérité suggéroit à Tacite; quoiqu'enfin ces mémoires égalent, s'ils ne surpassent pas, tous les chefs-d'œuvre en ce genre, soit par la profondeur, la finesse, la vérité des maximes que Gondy y a semées, soit par la connoissance intime qu'il possédoit du cœur humain, par l'audace des pensées, la vérité des portraits, les saillies vives & brillantes qui les animent, & sur-tout par la sincérité de l'auteur qui lui fait dévoiler tous ses défauts; on demanderoit cependant quelque chose après les avoir lus; on demanderoit que le philosophe n'eût point vu toujours avec les yeux du chef de parti; qu'il n'en eût pas souvent conservé ou l'aigreur ou l'enthousiasme; qu'en appréciant les hommes, il n'eût pas absolument jugé du degré de leur mérite, par celui qu'ils pouvoient avoir pour la faction; qu'il n'eût pas souvent écrit de mémoire, parce que la mémoire est d'autant plus infidele, que les événemens ont été plus compliqués; qu'en dévoilant avec naïveté ses vertus & ses passions, ses mœurs & ses égaremens, il eût conservé un peu plus de respect pour les unes & d'horreur pour les autres, & cherché à faire partager ces sentimens à ses

ſes lecteurs ; qu'en affichant le ton de la vérité, il eût toujours dit la vérité ; que l'amour-propre ne lui eût pas ſuggéré, en ſe déchirant lui-même, des réticences toujours condamnables, dès-lors qu'on a commencé de parler avec ſincérité ; qu'il ne ſe fût pas ſi ſouvent donné le mérite des événemens qu'il devoit au hasard ; que ce même amour-propre ne ſe fût pas trahi à chaque page de ſes mémoires où toutes les vues ont été combinées, tous les moyens diſcutés, tous les réſultats prévus, tandis qu'il eſt notoire que ces vues, ces moyens, ces réſultats n'ont été ajuſtés qu'après-coup.

Voyez le Préſid. Hénault.

Voilà ce qu'on pourroit demander avec aſſez de juſtice, pour la perfection des mémoires du cardinal ; mais qui ne doit pas empêcher qu'on ne les regarde comme un des plus beaux monumens laiſſés par le ſiecle de Louis XIV, à la littérature françoiſe. Il faut ſe ſouvenir en les liſant, qu'il eſt preſqu'impoſſible qu'un auteur, & un hiſtorien ſur-tout, ſoit ſans défaut, qu'il n'écrive ſouvent d'après les ſuggeſtions de quelques paſſions ſecrettes & inconnues pour lui-même, de quelques préjugés inviſibles à l'œil le plus clairvoyant. Quel eſt l'homme en effet, qui ſoit à l'abri de ces ſortes d'illuſions ? Celui qui oſeroit s'en vanter ſeroit à coup sûr, ou un extravagant, ou un

homme de mauvaise foi. Et moi-même qui ai pris tant de précautions pour n'être séduit par aucun prestige; qui croit n'avoir écrit que par amour de la vérité; qui m'imagine l'avoir toujours cherchée pour elle-même, & toujours trouvée, que sais-je si on ne pourra pas me soupçonner avec justice de n'avoir pas étouffé la voix de tous les préjugés, si des motifs d'état, de caractere, de liaisons; si des amis, des lectures ne m'ont pas souvent fasciné les yeux; si j'ai enchaîné toutes les passions, si je les ai toujours condamnées au silence.

Avant de finir cet article, il faut que je réponde à une réflexion qu'ont occasionnée ces mémoires. On a demandé comment il étoit possible qu'un homme ait eu le courage, ou plutôt la folie de dire plus de mal de lui-même, que n'en eût pu dire son plus grand ennemi? Le mot de cette énigme ne me paroît pas difficile à trouver. D'abord, il n'est point vrai que Gondy ait dit de lui-même plus de mal que n'en auroit pu dire son plus cruel ennemi. Joly, son domestique, l'a beaucoup plus maltraité dans ses mémoires, que le cardinal ne s'étoit maltraité lui-même: il le peint comme un intriguant subalterne, dévoré de petites passions, & recourant à de petits

moyens ; comme une ame retrécie, vile, abjecte, & sans cesse en proie à la bisarrerie, aux soupçons, à l'inconstance. Pour infirmer ce jugement, il faut se souvenir que Joly étoit un de ces esprits noirs & bilieux, qui s'irritent de tout, dont l'ame aussi vaine que celle de Retz étoit orgueilleuse, ne pouvoit cependant atteindre à sa hauteur. Ensuite Gondy étoit philosophe, & philosophe dans tout l'abus du terme. Tout ce que nous respectons lui paroissoit autant de préjugés : toutes nos institutions religieuses, politiques & sociales, étoient, à ses yeux fascinés, autant de chimeres, qu'un homme d'esprit, selon ses idées, pouvoit ou dédaigner ou vénérer selon que son intérêt le demandoit. D'après ces principes, il n'est pas étonnant qu'il ait consenti à passer pour un prélat débauché, pour un citoyen ambitieux, pour un sujet factieux, pour un ami peu fidèle, pourvu qu'on lui accordât une ame forte, un cœur intrépide, un génie vaste, & toutes ces qualités sublimes qui forment souvent le grand-homme sans former l'honnête-homme.

2°. *Mémoires de M. D. L. R. (Roche-foucault,). Cologne. Van-Dick, 1699. in-12.*

Ce n'est plus ici ce style impétueux, cette imagination fougueuse, qui frappe, saisit, entraîne le lecteur, & ne lui laisse presque pas la liberté de démêler la vérité; c'est un philosophe qui, dans le silence des passions, dépose ses erreurs à la postérité, avec ce sang-froid qui laisse la liberté de les apprécier; dont le style élégant & pur se ressent de cette espece de froideur; mais l'intérêt n'y perd rien, parce qu'on y voit l'homme à nud, & que si quelquefois l'amour-propre jette une gaze sur cette nudité trop humiliante, elle est assez légere pour ne point échapper absolument à des regards pénétrans. C'est une narration vive & pressée qu'on prendroit pour de l'énergie, s'il n'y entroit peut-être encore plus de finesse que de force, plus de délicatesse que de fidélité : ce sont des réflexions ingénieuses & vraies, mais communes; mais qu'on avoit déjà, & dont on retrouve le germe ailleurs. On a prétendu qu'elles étoient imitées de Tacite, & sur ce fondement j'ai vu une édition où, au bas du texte, on avoit entassé une foule de

citations latines, qu'on prétendoit avoir donné naissance à ces apophtegmes, & qui dans le fond leur ressembloient à-peu-près comme les versets de l'alcoran ressembleroient à quelques-uns de l'évangile, si on avoit la témérité d'expliquer les uns par les autres : en vingt de ces pensées, à peine en trouve-t-on deux qui aient quelqu'analogie. C'étoit une assez ridicule façon de relever la gloire de la Rochefoucault, que d'en faire un servile imitateur de Tacite; comme si les événemens qu'ils racontent étoient les mêmes & qu'ils dussent par conséquent amener les mêmes *réflexions*. Tacite avoit sa maniere, & elle étoit bonne; La Rochefoucault avoit la sienne & elle étoit bonne : voilà ce qu'on peut dire de plus raisonnable à l'honneur de l'un & de l'autre. Leur *faire* pouvoit se rapprocher en quelque chose, parce que l'homme est par-tout le même, parce que le génie a souvent la même marche; mais ces gradations, ces nuances qu'amene la différence des temps, des mœurs, des langues, devoient les empêcher de se ressembler jusqu'à un certain point.

3°. Mémoires de M. de la Châtre, sur ce qui s'est passé à la fin de la vie de Louis XIII, & au commencement de la Régence.

Ces mémoires, qu'on trouve presque toujours à la suite de ceux de la Rochefoucault, tiennent bien ce qu'ils promettent : toutes les petites intrigues, qu'amenent nécessairement le changement d'un maître & les temps orageux d'une minorité où chacun s'agite pour trouver sa place, y sont peintes avec autant de naïveté que de fidélité : les couleurs sont foibles, mais bien délayées, mais vraies, mais naturelles. Il est dommage que le marquis, tué dans la guerre d'Allemagne en 1645, n'ait poussé son récit qu'à la destruction de la cabale des importans dont il étoit lui-même. Il est dommage aussi que dans ce court espace, il parle trop de lui, & que sur-tout il paroisse n'avoir mis la main à la plume, que pour épancher son indignation contre l'ingratitude de la Reine.

4°. *Mémoires de Guy Joly, conseiller au Châtelet, &c. Amsterd. Fréderic Bernard, 1738. in-12. 2 vol.*

J'ai déjà dit un mot de ces mémoires en parlant de ceux du cardinal de Retz. Un grand homme de notre siecle les a peints en deux lignes, en disant qu'ils sont à ceux du cardinal, ce que le domestique est au maître : mais il falloit ajouter que c'est un de ces domestiques bilieux, mélancoliques & misanthropes, qui ne s'approchent de leur maître que pour les rabaisser à leur petite stature ; qui soulagent leur médiocrité, en censurant ; dont la causticité se repaît des plus légers défauts, & les transforme en vices ; qui enfin, semblables à ces grands dont parle Montagne, qui se vengent par le mépris des lettres, de leur incapacité pour les lettres, méprisent aussi leurs maîtres, pour se venger de ne pouvoir porter leur vue jusqu'à eux. Avec tous ces défauts, les mémoires de Joly sont intéressans ; parce qu'ils parlent du cardinal de Retz : on y trouve des anecdotes curieuses, mais il ne faut pas l'en croire sur sa parole. On a presque toujours besoin d'un correctif quand on les rapporte d'après lui, parce qu'il est censeur aussi cha-

Siecle de Louis XIV.

grin des vices du gouvernement, que des foiblesses de son maître ; parce que sans cesse tourmenté de torrens de bile qui ne demandent qu'à s'échapper, il ne voit, il ne sent, il ne parle que d'après leur impulsion. Pour du style ne lui en demandez point : il rase toujours la terre, & l'exemple de son maître ne lui a pas appris à prendre un essor au-dessus de la médiocrité.

5°. *Mémoires de Mad. la duchesse de Nemours, Amsterd. Fréderic Bernard, 1738.*

CET ouvrage, qui se trouve dans l'édition dont je me sers à la suite de celui de Joly, ne pourroit pas être mieux placé quand on l'auroit fait à dessein, quoiqu'il y ait bien de l'apparence que c'est plutôt l'effet du hasard que de la sagacité d'un libraire hollandois. Ces mémoires sont très justement le pendant de ceux de Joly : ne nous en laissons pas imposer par les noms ; la duchesse étoit en femme ce que le conseiller étoit en homme. Beaucoup de finesse, de légéreté, de sel, de plaisanterie, de vérité dans certains détails : mais une malignité marquée à prêter aux chefs de la faction des vues qu'ils n'avoient point ;

une envie raisonnable de les rendre ridicules dégénérant souvent en méchanceté ; des bruits populaires, des anecdotes apocriphes adoptées par les mêmes principes ; des prétentions à la connoissance du cœur humain, affichées par des satires, moins fondées sur la vérité des faits, que sur la causticité de l'auteur : voilà ce que vous trouverez dans ces mémoires ; mais ne craignez point de les lire ; leur style léger, badin, vous amusera ; les sarcasmes dont ils fourmillent, tant de gens ailleurs si grands, ici si petits, serviront de pâture à votre malignité, si vous en avez, & consoleront votre amour-propre pour peu que le mérite d'autrui le blesse.

6°. *Mémoires de feu M. Omer Talon, avocat-général, &c. La Haye. Gosse & Néaulme, 1732, in-12. 8 vol.*

VOILA sans contredit le monument le plus impartial qui nous soit resté des troubles de la Fronde. On y sent par-tout la main du bon citoyen & du magistrat respectable : il est dommage qu'on n'y reconnoisse pas de même celle du bon écrivain. La lecture de ces mémoires est assommante, mais on en est bien dédommagé par l'air de candeur & de vérité,

& sur-tout par le désespoir qu'y fait éclater, d'un bout à l'autre, le vertueux Talon sur les égaremens de ses confreres. Rien de plus exact, de plus fidele, de plus détaillé que tout ce qu'il rapporte des affaires du parlement pendant la minorité; rien de plus énergique souvent que ses harangues sur les déprédations du ministere; mais rien de plus sincere que son attachement pour son Roi, rien de plus attendrissant que les larmes qu'il verse, que les soupirs qui lui sont arrachés par les désordres de ces temps malheureux, & les entreprises audacieuses de sa compagnie. Son ouvrage est d'autant plus précieux, qu'il nous rappelle jour par jour, la mémoire de tout ce qui se passoit au parlement; détails qu'il seroit difficile de retrouver aussi complets

En 1668. ailleurs, puisque Louis XIV fit ôter des régistres de la compagnie, tout ce qu'on y avoit inscrit depuis 1647, jusqu'en 1652.

7°. *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche..., par Mad. de Motteville. Amst. Changuion, 1750. in-12. 6 vol.*

RANGEONS ces mémoires dans la classe de ceux de Talon pour la vérité; tirons-les en

pour le ſtyle & l'intérêt : à cet égard, ils ne peuvent ſouffrir aucune eſpece de comparaiſon. Un auteur célebre a dit, on y trouve beaucoup de petits-faits avec un grand air de ſincérité : ce jugement eſt un peu dur. On y trouve beaucoup de petits faits, à la vérité, mais on y en trouve beaucoup de conſidérables. Quant à l'air de ſincérité, non-ſeulement l'air s'y trouve, mais la réalité auſſi. Et où ſe trouveroit donc la vérité, ſi ce n'eſt dans une femme dégagée de toute paſſion & de tout intérêt, qui ne prétendoit à rien, ni pour elle, ni pour ſes parens; qui ſe contentoit de faire paiſiblement ſa cour à la Reine, ſans entrer dans aucun des deux partis, & qui au milieu de la ſervitude de la cour, conſervoit encore aſſez de liberté pour l'apprécier avec ſang-froid ? Croyez donc tout ce que vous racontera Madame de Motteville, comme témoin oculaire, mais défiez-vous de ſa mémoire, qui quelquefois trompe ſa bonne foi : défiez-vous de ce qu'elle ne rapporte que ſur le témoignage d'autrui, elle peut avoir été trompée la premiere : défiez-vous ſur-tout des apologies qu'elle fait de la conduite de ſa maîtreſſe; l'amitié eſt aveugle, & ce ſentiment exiſtoit réellement en elle, pour Anne d'Autriche, ce qui eſt rare, ce qui doit né-

Siecle de Louis XIV.

cessairement l'être, ce qui n'en doit faire que plus d'honneur à l'une & à l'autre.

8°. *Memoires de François de Paule, marquis de Montglat.... Amsterd. 1728. in-12. 4 vol.*

VOUS trouveriez difficilement un recueil plus nourri, plus plein de choses, & en général, plus exact & plus fidele : le style pourroit être mieux, mais c'est celui d'un courtisan, d'un homme du monde, qui s'attache plus aux faits qu'à la narration, & qui cependant se fait lire, parce qu'il n'est ni pesant ni guindé, parce qu'il laisse courir sa plume sur le papier, comme sa parole dans la conversation. On se défieroit plus de sa véracité, si l'on y trouvoit plus de correction, plus d'apprêt, si l'auteur s'y montroit davantage. Chose étonnante dans des mémoires! le marquis de Montglat à peine, en écrivant, songe-t-il qu'il existe, à peine, en quatre volumes, parle-t-il quatre fois de lui-même! Aussi soit qu'il décrive les intrigues de la cour, soit qu'il détaille les intrigues de la guerre, d'un côté rien de moins passionné, rien de moins partial; de l'autre, rien de plus clair, de plus net, de mieux ordonné. Trop heureux un

historien, quand il a un pareil guide pour l'éclairer dans sa marche !

9°. *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier.... Amsterd. Fréderic Bernard, 1730. in-12. 6 vol.*

Qui ne croiroit à ce titre, qu'on va avoir le détail le plus vrai & le plus circonstancié des plus grandes intrigues, qu'on verra développer les motifs des plus grandes actions, qu'on tient la clef de mille événemens fameux, qu'on va pénétrer dans les secrets les plus profonds du mystere & de la politique? Rien de tout cela. Vous ne trouverez, comme l'a dit bien ingénieusement l'auteur célebre déjà cité, qu'une *femme occupée* d'elle-même & de futilités, de petites prétentions & de grandes affaires de toilette. Mais à travers le torrent de minuties que vous êtes forcé de dévorer, si vous n'aimez mieux le franchir, consolez-vous, vous découvrirez quelques particularités curieuses, qui vous raccommoderont avec l'auteur : vous en chercherez vainement qui devoient naturellement s'y rencontrer, mais vous vous souviendrez que quand on dit tant de choses on ne peut pas tout dire; & vous soutiendrez la lecture d'un bout à l'autre, sinon

Ibid.

par l'intérêt, du moins par le style : il est quelquefois affecté, la finesse qui y regne est souvent obscure ; plus souvent aussi il a cette pureté, cette légéreté que la naissance & l'éducation donnent bien quelquefois, mais qu'une femme doit presque toujours à son sexe.

10°. *Mémoires de M. de la Porte, premier valet-de-chambre de Louis XIV. Geneve, 1756. in-12. petit format.*

» Il y a long-temps que j'ai eu dessein de » faire une relation de toutes les aventures » qui me sont arrivées à la cour ; mais dans » le temps que j'en avois la mémoire fraîche, » cent choses m'en ont détourné, & présentement que j'ai ce loisir, ma mémoire ne me » présente plus que des idées détachées & dénuées de plusieurs circonstances, dont il » me seroit difficile de faire un ouvrage suivi. » Malgré cela, je ne laisserai pas d'écrire ce » que je sais & de l'assembler comme je » pourrai.

D'après ce préambule, qu'on trouve à la tête des mémoires de la Porte, & qui peut donner une idée de son style, par-tout aussi coulant, par-tout aussi clair, on croiroit qu'il ne faut avoir aucune foi à cet ouvrage : mais

c'eſt une modeſtie dans l'auteur, dont il faut lui tenir compte ſans en prendre une plus mauvaiſe idée de ſon travail. Il eſt bien vrai que le défaut de mémoire a quelquefois induit La Porte en erreur, mais les événemens où il a été acteur, ceux qui ont accéléré la chûte de ſa fortune, ont laiſſé des traces trop profondes dans ſon eſprit, pour qu'il en ait oublié la moindre circonſtance. C'eſt-là, que ſous un voile myſtérieux, regne un air de vérité auquel il eſt difficile de ſe méprendre, & que le menſonge auroit vainement tenté d'imiter. C'eſt-là qu'on voit combien il eſt quelquefois abſurde de ſe ſacrifier pour les grands, & quelles récompenſes on tire des ſervices rendus à ces illuſtres ingrats.

11°. *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de Louis XIV. par feu M. l'abbé de Choiſy. Utrecht, Wan-de-Watert, 1727. in-12. 2 vol.*

Si l'on pouvoit ſe fier aux anecdotes curieuſes, aux particularités intéreſſantes, aux faits piquans, ſemés dans cet ouvrage, nulle lecture ne feroit plus amuſante, ſi toutefois on pouvoit pardonner à l'auteur la familiarité indécente de ſon ſtyle, & ce ton groſſiérement

badin, dont il égaie les matieres les plus sérieuses : mais un si grand nombre de ces anecdotes paroissent controuvées, elles se trouvent appuyées par si peu de garans, qu'il ne faut point, pour s'en méfier, un grand penchant au pirrhonisme ; aussi le parti le plus sage est de ne les employer que sous caution. Heureusement cependant que cette méfiance ne doit pas s'étendre sur tout l'ouvrage, & il est clair qu'en bien des occasions le léger abbé, qui furetoit par-tout, a trouvé de bons renseignemens.

12°. *Mémoires de M. l'abbé Arnauld. Amst. Jean Neaulme, 1756. in-12. 3 vol.*

Voici encore l'ouvrage d'un abbé, mais celui-ci est un peu moins sorti de la gravité de son état, & le nom qu'il porte est déjà une présomption bien favorable pour son mérite. Il faut avouer cependant, que si l'auteur n'a pas absolument obscurci la gloire de ce nom, il ne l'a pas aussi absolument soutenue. Ce n'est pas là le style des Arnaulds ; sa narration est lâche, diffuse, embarrassée ; mais il écrivoit ou pour lui seul, ou pour quelques amis, & il ne songeoit pas au public. En général, les faits sont plus amusans qu'instructifs, parce que

l'auteur y parle plus de lui-même que des autres. Mais on y trouve cependant des anecdotes curieuses : elles ne peuvent être suspectes, & parce qu'il étoit dans la nature de toute cette famille à jamais respectable, de dire toujours la vérité, & parce que l'auteur y parle presque toujours, comme acteur ou comme témoin oculaire, & parce qu'il n'avoit aucun intérêt à s'écarter de cette sincérité, de cette candeur, de cette ingénuité qui respire dans tout son ouvrage.

13°. *Mémoires & Réflexions sur les principaux événemens du regne de Louis XIV, par M. L. M. D. L. F.* (*Fare,*) *Amst. J. F. Bernard*, 1734. *in*-12.

Il n'y a guere qu'une douzaine de pages de ces mémoires qui regardent la Fronde, mais ces douze pages valent un livre d'un autre, parce qu'elles sont d'un philosophe. Ce n'est qu'un coup d'œil, mais ce coup d'œil est celui de l'aigle. Il est dommage que le fiel ait rembruni quelquefois l'humeur riante du sage indulgent ; que le courtisan aimable soit devenu trop souvent historien partial ; que la vérité & la liberté prennent sous son pinceau

un peu dur, un peu incorrect, la teinte de la satire.

14°. *Mémoires de Gaspard, comte de Chavagnac.... Besançon. Rigoine, 1699. in-12. 2 vol.*

DETAILS militaires, précieux par la part qu'y a eu l'auteur, meilleur soldat qu'écrivain; peu de faits que vous ne trouviez ailleurs, mais plus instructifs, parce que vous les tenez de la premiere source; quelques négociations qui font honneur à la sagacité de l'auteur; lecture insipide, dégoûtante même, si la naïveté ne réparoit bien des défauts.

15°. *Mémoires de messire Roger de Rabutin, comte de Bussy... Paris. Anisson, 1696. in-12. 3 vol.*

VOILA encore les mémoires d'un militaire, mais d'un militaire qui savoit aussi bien écrire que se bien battre. Pour lui donner toute la croyance que demande l'historien, il faudroit que l'amour-propre de l'auteur, & son penchant à la satyre ne s'y décelassent point à chaque page. Les éditions faites en France, & particuliérement celle qu'a donnée Bussy lui-même, sont un peu moins souillées de ce

fiel qui le caractérisoit, parce qu'on le força de retrancher bien des personalités. On les retrouve dans les éditions de Hollande, qui par-là deviennent plus piquantes, mais aussi moins sûres : on ne peut pas ajoûter grande foi à tout ce que la prévention & la jalousie font lâcher à l'auteur, contre une foule de seigneurs & d'officiers qu'il n'aimoit pas. On désireroit encore que Bussy s'y occupât moins de lui-même; que pour un petit nombre de faits vrais & intéressans, il n'eût pas accablé ses lecteurs d'une foule de particularités dont personne ne se soucie : alors ce style vif, léger, pur, élégant, dont s'amuse l'homme oisif, pourroit intéresser le philosophe, qui lit pour s'instruire.

16°. *Mémoires de messire Jacques de Saulx, comte de Tavannes... Paris, Langlois, 1691. in-12.*

Ce n'est point la légéreté de Bussy, ce n'est point son style agréable, mais cette touche plus roide est aussi plus vraie. Ce qu'on perd du côté de l'agrément, on le regagne du côté du solide & de la sincérité. Tavannes, acteur dans tout ce qu'il raconte, fournit des particularités qu'on ne trouve que chez lui. Elles sont

d'autant plus intéressantes qu'elles paroissent sans apprêt, sans prétentions; l'auteur s'y censure comme il s'y loue; les événemens de la guerre, qu'il entendoit, pouvoient-ils être mieux tracés que de la même main qui les avoit exécutés? Une chose peu ordinaire, c'est que les Tavannes aimoient autant à écrire qu'à combattre; revenus dans leurs foyers, ils déposoient à la postérité les actions dont ils avoient été témoins; il nous reste déjà de cette maison, trois ouvrages enfantés en différens temps, sous le titre de mémoires.

17°. *Mémoires de Henri-Charles de la Trémouille, prince de Tarente. Liege. Bassompierre, 1767. in-12.*

Si ces mémoires n'étoient pas fideles, s'ils n'étoient pas intéressans, s'ils n'avoient pas mérité l'attention du public, soit par les faits, soit par le style, meilleur en général, que ne l'est ordinairement celui de ces sortes d'ouvrages; le savant pere Griffet, qui a rendu cette édition si précieuse, par les notes historiques & critiques dont il l'a enrichie, n'auroit point veillé à leur impression, & ne les auroit point tiré des mains de la famille qui les possédoit & pour laquelle seule ils avoient été composés.

18°. *Mémoires de Fréderic-Maurice de la Tour, prince de Sedan. Amsterd. Jean-Fréderic Bernard, 1731. in-12.*

Ces mémoires sont une réponse, une espece de supplément à ceux qu'avoit publiés *Langlade* sur le même prince : on y reproche bien des erreurs à ce dernier auteur. C'est un domestique du duc, nommé Aubertin, qui les a composés, & on s'en apperçoit aisément à l'air de partialité qu'il y laisse échapper pour son maître ; d'ailleurs, style ordinaire, chose qu'on trouve presque par-tout.

19°. *Mémoires du duc de Navailles... Amst. Jean Malherbe, 1702. in-12.*

Style simple ; air de vérité ; nul intérêt ; rien de neuf.

20°. *Mémoires de M. de Gourville.... Paris. Ganeau, 1724. in-12. 2 vol.*

Anecdotes curieuses ; détails intéressans ; grand air de vérité ; style naïf ; mais trop simple, vif, mais incorrect ; portraits assez bien dessinés, quelquefois trop de caricature.

21°. *Mémoires de M. L. (Lénet) conseiller d'état, 1729. in-12. 2 vol.*

C'EST Lénet & non Lainé, comme dit la Martiniere, qui n'est souvent pas plus exact sur les noms que sur les faits. Il confond ici un conseiller de la grand'chambre du parlement de Paris, avec un procureur-général au parlement de Dijon, car c'est la charge qu'exerça l'auteur de ces mémoires, depuis 1646, jusqu'en 1649 : il la quitta alors pour s'attacher au prince de Condé. Ces mémoires sont intéressans, parce qu'on trouveroit difficilement ailleurs tous les renseignemens que donne Lénet sur la maison de Condé, & les diverses vicissitudes qu'elle éprouva dans le temps de la fronde. Lénet n'étoit pas un homme médiocre, & il paroît aussi hardi qu'intrigant négociateur. Il semble qu'en général, on peut se fier à ses récits, quoiqu'on y entrevoie par fois un caractere un peu sombre, & qu'il ait les vices des mécontens. Il avoit besoin que son livre fût aussi nourri, aussi plein de faits qu'il l'est, pour en rendre la lecture supportable. Jamais narration n'a été plus diffuse, plus embarrassée, style plus obscur, plus entortillé. Ce défaut tient peut-être au caractere de l'auteur, qui affiche par-tout des pré-

tentions à la politique, & pour les soutenir il s'égare dans des raisonnemens à perte de vue, où l'on a bien de la peine à le suivre.

22°. *Mémoires de M. de***, pour servir à l'histoire du XVII siecle, Amsterd. Arckstée & Merkus, 1760. in-12. 3 vol.*

VOILA ce qu'on peut appeller un monument de l'impudence des plagiaires, & de l'avidité des libraires. Ces prétendus mémoires de M. de***, sont supposés, & jamais ils n'ont été faits par l'auteur, quel qu'il soit, qu'on y fait parler. On donne à entendre dans la préface, que ce Monsieur de***, est le *comte de Brégy*, parce qu'au commencement de son histoire, l'anonyme dit expressément, que son pere avoit une charge assez considérable chez le duc d'Orléans Gaston. Mais toute cette belle supposition s'évanouit d'abord par le désaveu formel, qu'a fait dans un Mercure, Monsieur le marquis de Brégy, arriere neveu du comte à qui l'on donne si libéralement ces mémoires. Il assure positivement qu'il a les mémoires de son oncle encore manuscrits, & qui ne ressemblent en rien à ceux qui sont imprimés. Il y a plus, c'est que ces mémoires ne

ſont ni d'un Brégy, ni de tout autre ſeigneur employé par le miniſtere ſous Louis XIV; mais bien de quelqu'un de ces écrivains mercénaires, qui, ſans prétendre faire une hiſtoire, mettent à contribution tous les livres, pour en enfanter un, & cherchent à lui donner du cours à l'abri d'un nom reſpectable. Cela eſt ſi clair que dans celui-ci, vous retrouvez des pages entieres priſes dans différens auteurs, ſans qu'il y ait un ſeul mot de changé, ce qui fait quelquefois une bigarure de ſtyle aſſez plaiſante. D'ailleurs, ſeroit-il croyable que dans des mémoires particuliers, tels qu'on ſuppoſe ceux-ci, l'auteur s'y fût ſi peu montré, y eût parlé ſi peu de lui-même, tandis qu'il s'étend avec tant de complaiſance ſur des événemens publics!

Il n'y a donc aucun doute que cet ouvrage ne ſoit une hiſtoire compoſée ſur les divers matériaux, conſultés par l'auteur anonyme, qui n'a pu y mettre rien de particulier, rien de nouveau: mais pour être ſuppoſés, ces mémoires n'en ſont pas plus mauvais. L'anonyme a conſulté les bonnes ſources; il avoit de la critique, & en général, on peut s'en rapporter à la maniere dont il préſente les choſes, parce qu'il ne dit rien que d'après des autorités.

Je le cite quelquefois, quand je n'ai pas ſous

la

la main, le livre où il a puisé, & que d'ailleurs je me suis assuré, par moi-même, de la vérité des faits. Au reste, ces mémoires ont un avantage sur bien d'autres plus vrais, ils se font lire.

23°. Puisque nous parlons d'ouvrages supposés, disons un mot des *Mémoires de Rochefort* & des *Mémoires d'Artaignan.* Il est bien étonnant que ces productions mensongeres aient pu faire un moment illusion, & que les coupables fictions du sieur de Courtilz aient été regardées comme de véritables histoires, par des esprits foibles qui en repaissent encore leur crédule curiosité. Rien n'est plus plaisant que la maniere naïve, dont le capitaine au régiment de Champagne débite ses fables, pour vivre; rien n'est plus amusant que le ton badin & léger dont il les assaisonne; mais aussi, rien n'est plus plaisant, comme l'a dit un homme d'esprit, que d'y voir ce qu'ont pensé les rois & les ministres quand ils étoient seuls, & au milieu de quelques faits avérés, cent mille actions publiques dont on n'avoit jamais oui parler. C'est en vérité grand dommage, pour un historien de la Fronde, que ce petit défaut, & il auroit trouvé dans ces mémoires de quoi bien amuser ses lecteurs. Ouvrez par exemple ceux d'Artaignan, à l'épo-

que de la Fronde, vous y trouverez les particularités les plus singulieres : vous y verrez comme quoi aux barricades, un misérable de la lie du peuple veut assassiner Mazarin, comme quoi d'Artaignan le fortifie dans ce bon dessein, comme quoi il fait part de tout au ministre, comme quoi il place l'assassin dans un corridor obscur où doit passer le cardinal, comme quoi le malheureux est saisi, garotté, mis entre les mains des archers, délivré par celles du peuple, à la face de tout Paris, qui peut-être est encore à savoir cet événement, comme quoi.... Mais c'est trop nous arrêter sur ces misérables contes, qui n'ont pas même le mérite des mille & une nuits, celui d'être ingénieux.

C'est dans le même rang qu'il faut placer les *mémoires secrets de la cour de France, contenant les intrigues du cabinet pendant la minorité de Louis XIV. Amsterd. Girardi*, 1733. *in*-12. 3 *vol.* C'est une chose plaisante que de prétendus mémoites *secrets*, où l'on ne trouve que des événemens publics dont toute la France avoit été témoin. Il n'est pas moins original d'annoncer des intrigues de cabinet, & de ne donner qu'une compilation grossiére de faits mal digérés. C'est bien la faute de l'insipide auteur de cette rapsodie, si elle n'est pas

plus intéressante, ayant tant de mémoires qui l'auroient mis sur la voie, & lui auroient appris les causes aussi bien que les effets. Si du moins le style rachetoit ces défauts, mais il est aussi tudesque que l'esprit de l'auteur, qui certes n'avoit point l'art de prêter de l'intérêt à ses narrations. J'ai dit que ces mémoires secrets n'avoient rien de secret, j'ai tort. On y trouve par exemple, que si la duchesse de Longueville se montra ennemie si implacable du cardinal Mazarin, c'est qu'elle avoit eu de tendres sentimens pour lui, & lui avoit fait des avances qui furent rebutées : on y trouve encore, qu'un jour Anne d'Autriche *se mit à pleurer à* CHAUDES LARMES, *disant qu'elle aimoit mieux ne manger toute sa vie que* DES CROUTES, *que de souffrir* LA LESION *de l'autorité du Roi son fils.* Anecdote certainement très-secrette, & qu'on auroit de la peine à découvrir ailleurs. Il y en a quelques-unes de semblables semées dans le reste de ce ridicule ouvrage. Mais quand on se permet de telles particularités, en gardant l'anonyme, en ne donnant même aucune espece de renseignement qui puisse en constater la vérité, il faut étrangement compter sur la crédulité des lecteurs, si on en a, ou être bien peu effrayé du titre de faussaire.

24°. Encore des fictions! mais du moins celles-ci sont spirituelles : ce sont celles de Marana, dans son ouvrage intitulé *l'Espion dans les cours des princes chrétiens.* Quelle moisson pour l'imagination d'un romancier! Qu'avec un tel guide il seroit facile de faire des histoires comme la *mort de dom Carlos*, ou telles autres productions de cette nature! Malheureusement le bon sens ne s'accommode point de ces amalgames burlesques, de ces hermaphrodites, moitié fiction, moitié vérité. C'est encore une perte à déplorer pour moi. Sans cela, comme j'aurois montré à mes lecteurs Louis XIV & le duc d'Anjou son frere, d'une ressemblance parfaite avec le cardinal Mazarin, comme j'aurois brodé sur ce cadre! Je n'aurois pas manqué non plus de parler du duc d'Orléans Gaston, s'enivrant dans un grand repas donné par la Reine, s'endormant sur un lit de la grande gallerie du palais royal, enlevé par ses domestiques, porté dans son appartement; un de ses pages se couvrant du manteau du prince, qu'on n'avoit point emporté, prenant sur le lit la place qu'il venoit de quitter, bientôt endormi & percé deux heures après de cent coups de poignard, tout Paris imbu de cet événement, le duc de Beaufort demandant à grands cris vengeance de

Tom. II.

cette atrocité, & accusant hautement le cardinal de la méprise. Il est sûr que tout ce fracas auroit admirablement figuré dans mon histoire, mais je l'ai laissé au genre qui le revendiquoit à juste titre; j'ai laissé l'abbé Prévôt le réchauffer dans son Cléveland, & le conter à sa maniere. Je crois qu'on en peut faire autant, sans injustice, de toutes les anecdotes forgées par l'inventif Marana.

25°. Passons à des ouvrages plus sérieux, aux *Œuvres de St. Evremont*, par exemple. On y trouve une foule de traits relatifs, soit à la fronde, soit aux acteurs qui y ont joué les principaux rôles. Les uns y sont contés avec toute la gravité qu'ils demandent, parce qu'ils sont semés dans des ouvrages graves, tels que *la conversation avec le duc de Candale*; *l'éloge de M. de Turenne; le parallele de ce grand homme avec Condé.* Les autres, fruits de la gaieté & de la plaisanterie, tels que *l'apologie du duc de Beaufort*; *la retraite du duc de Longueville dans son gouvernement*, pour être saupoudrés d'un sel un peu âcre, n'en sont pas moins fideles : quoique tous les traits du sarcasme y soient acérés; quoique la finesse, l'enjouement de Swith & de Rabelais y aient tenu le pinceau, ils n'en sont pas moins vrais, pas moins instructifs; peut-être ont-ils un mérite

de plus que les premiers, c'est d'être amusans pour ceux même qui n'aiment point la satyre.

26°. *Lettres choisies de feu M. Gui-Patin. Cologne. Dulaurens, 1692. in-12. 3 vol.*

Nouveau recueil de lettres choisies, du même. Roterd. Léers, 1695. in-12. 2 vol.

TENEBREUX recueil de médisances, de calomnies & d'impiétés, qui se fait lire; parce que la satyre amuse la malignité du cœur humain, sur-tout lorsqu'elle est assaisonnée de fiel & de plaisanterie : guide infidele pour l'histoire, les nouvelles du jour, n'étant d'ordinaire que des fictions, dévorées dans l'instant avec avidité & rejettées le lendemain avec dégoût : anecdotes fausses ou défigurées : longs flots de bile repandus également & sur les amis & sur les ennemis de l'auteur : c'est Alger en guerre avec tout le monde.

27°. *Histoire du cardinal Mazarin, par M. Aubery.... Amsterd. Lecone, 1751. in-12. 4 vol.*

MAUVAISES choses, mauvais style, mauvaise foi.

28°. *Histoire du ministere du cardinal Mazarin, traduite de l'Italien du comte Galeazzo-Gualdo-Priorato. Paris, de Sercy, 1672. in-12. 2 vol.*

Ouvrage encore au-dessous du précédent; panégyrique indécent où tout est sacrifié à l'idole que l'auteur vouloit encenser, apparemment pour la plus grande gloire de son pays. J'ai lu quelque part, que les ouvrages de Gualdo étoient écrits en Italien avec autant d'exactitude que d'agrémens : c'est ce qu'on n'apperçoit pas dans la traduction de celui-ci. Rien de plus sec, de plus décharné.

29°. *Abrégé de la vie du cardinal Jules Mazarin, ou idée de son ministere.*

Cet abrégé se trouve dans un *recueil de pieces intéressantes, pour servir à l'histoire de France, & autres morceaux de littérature, trouvés dans les papiers de M. l'abbé de Longuerue. Geneve*, 1769. *in*-12. L'abbé de Longuerue pouvoit être un homme très-versé dans la géographie, la chronologie, les langues orientales; il pouvoit être un très grand, très érudit dissertateur, mais c'étoit à-coup-sûr un mauvais historien. Avec cet abrégé de la vie

de Mazarin, il a laissé celui de la vie de Richelieu, & il faut les lire tous deux pour se persuader d'après son récit, que Mazarin étoit un plus grand ministre que le cardinal duc. Au reste, cet abrégé a tout le défaut des ouvrages de ce genre, il est complettement ennuyeux: le style prouve que ces hommes si savans, si enfoncés dans les ténébres de l'antiquité, si remplis de toutes les langues, ne sont pas ceux qui possédent le plus parfaitement la leur; ce n'est pas parmi eux qu'il faut chercher les écrivains les plus châtiés, les plus polis, les plus élégans.

Voilà à-peu-près tous les livres que j'ai consultés pour la composition de cette histoire. Je ne dis rien des autres ouvrages, qui n'ayant été faits comme le mien, que sur ces premiers matériaux, consultés par tous les historiens, n'ont pu m'être d'aucune utilité. Je ne parle point de nos quatre histoires de Louis XIV, dont l'histoire est encore à faire, à moins qu'on ne la trouve assez complette dans ce morceau unique, d'un homme unique, dont nous jouissons sous le titre de *siecle de Louis XIV*. Quelque grand & magnifique que soit ce tableau, l'auteur n'a voulu qu'esquisser, laissant à d'autres mains moins hardies, le soin d'appuyer sur les détails. Je ne parle pas

non plus des différentes vies que j'ai consultées, telles que celle de *Turenne*, par l'élégant & exact Ramsai ; celles de *Condé*, l'une par le sage M. Désormeaux, l'autre par le rapide M. Turpin. Que pourrois-je ajouter à la réputation méritée de ces estimables auteurs ? Il ne me reste qu'à tâcher de les imiter.

L'envie que j'avois de donner à mon ouvrage toute la perfection dont j'étois capable, ne m'a fait négliger aucune source : j'ai tout dévoré, jusqu'à la foule accablante de libelles que vomirent les presses du temps de la fronde : j'en donne même une idée dans le cours de l'ouvrage. Mais que d'ennui il m'en a coûté pour trouver quelques traits qui pussent plaire au lecteur ! Combien d'insipidités, de maximes révoltantes & abominables, il a fallu essuyer ! Dans les unes, c'est le délire de l'indépendance ; dans les autres l'atrocité de la calomnie ; dans toute l'ambition, la mauvaise foi, l'impudence, un peu de sel noyé dans un torrent de mauvaises plaisanteries, dans des flots de fiel & d'absinthe, dans une foule d'inconséquences & d'absurdités. Encore n'ai-je pas eu à parcourir tout cet horrible fatras de méchancetés : on en compte quarante volumes *in*-4°. dans la bibliotheque Colbert ; je n'en ai qu'une

vingtaine en ma puiſſance, mais j'en ai aſſez pour juger du reſte, pour ſentir que ce n'eſt pas une grande perte ni pour moi, ni pour le lecteur.

Je n'en ſpécifierai qu'un ici : *c'eſt l'hiſtoire du temps*, que je cite aſſez ſouvent, & dont je ne puis donner autrement le titre, parce que n'étant point à moi, je ne l'ai point actuellement ſous les yeux. Je rappelle ici cette hiſtoire, parce qu'elle eſt de la plus grande utilité pour les dates : c'eſt un relevé des régiſtres du parlement depuis 1648, juſqu'à la paix de 1649. Comme il porte par-tout l'empreinte de la faction, on ne peut l'employer qu'avec les plus grandes précautions. Ce qu'il a de plus ſingulier, c'eſt que l'imprimeur, dont le nom m'eſt échappé, a eu l'audace de le dédier à Louis XIV lui-même. C'étoit donc bien vainement, que pour faire diſparoître juſqu'aux moindres veſtiges de ces temps malheureux, ce prince fit dans la ſuite arracher des régiſtres, tout ce qui en rappelloit la mémoire, puiſque tous les faits, tous les arrêts, toutes les délibérations ſe retrouvent dans cette hiſtoire, bien ſurnommée du *temps*, puiſqu'elle fut en effet imprimée en 1649.

Il me reſte à parler de deux manuſcrits dont

je suis en possession, & qui sont ma seule richesse en ce genre. Le premier ne regarde que la fronde en Bourgogne, & c'est précisément ce qui le rend précieux : de toutes les provinces, la Bourgogne étoit celle sur laquelle les renseignemens à cet égard étoient plus nécessaires. On a peine à comprendre comment cette partie de la France, qui sembloit devoir jouer un si grand rôle dans ces guerres, a été si tranquille : on est curieux de connoître les motifs qui ont donné lieu à cette inaction, les intrigues dont elle fut la suite. C'est ce qu'on trouve parfaitement détaillé dans les *mémoires servant à l'histoire des choses qui se sont passées en Bourgogne pendant la premiere & la seconde guerre civile, envoyés à M. l'archevêque de Toulouse, par M. Millotet, conseiller du Roi en ses conseils, & son premier avocat-général au parlement de Bourgogne.*

Ces mémoires sont divisés en deux parties: la premiere contient c'est qui s'est passé en Bourgogne, sous le gouvernement du duc de Vendôme, durant la premiere guerre civile; l'autre, les événemens de la seconde guerre, sous le gouvernement du duc d'Epernon. Dans toutes deux, on reconnoît l'homme vrai, le magistrat courageux, integre, d'un mérite peu

commun, d'une fidélité inébranlable, & digne des plus hautes places; on y voit le sujet fidele, & d'une soumission qui auroit mérité un sort plus heureux, si les Rois ou ceux qui les représentent savoient récompenser. L'auteur étoit né le 1er. mai 1603, de Marc-Antoine Millotet, avocat-général, ainsi que son fils au parlement de Dijon, & de Marie Dubois. Il remplaça son pere en 1635, jusqu'en 1659, qu'il donna sa démission. Dans cet intervalle, il fut trois fois maire de la ville de Dijon, & c'est en cette qualité sur-tout, qu'il rendit les plus grands services au Roi, pendant les mouvemens de la Fronde, malgré le premier président Bouchu, secret partisan du prince de Condé. A la paix des Pirenées, Condé étant rentré dans son gouvernement, Millotet s'apperçut que le héros n'avoit pas absolument oublié les sujets de plainte qu'avoit eus le chef de parti. L'inimitié du grand Condé étant le seul fruit qu'il eût retiré de ses services, & s'en appercevant chaque jour, par les désagrémens qu'il essuyoit, il prit le sage parti de quitter une place où il n'étoit plus considéré, & se retira à Châlons-sur-Saone, où il mourut en 1687, âgé de 84 ans. Millotet, outre ses mémoires, a laissé quelques autres ouvrages *manuscrits*, sur lesquels on peut consulter la

bibliotheque des auteurs de Bourgogne, par feu M. l'abbé Papillon.

J'ai encore trouvé quelques faits dans un autre *manuscrit*, d'un chanoine de la sainte chapelle de Dijon, nommé Gaudelet, qui n'étoit pas à beaucoup près, un homme tel que Millotet. On y trouve plus de particularités minutieuses, que d'événemens intéressans, & tout cela, dans un style de journal aussi insipide qu'accablant. Celui-ci est intitulé : *remarques historiques, à commencer depuis l'année* 1650, *& particuliérement sur ce qui est arrivé dans Dijon, de plus mémorable depuis ce temps, jusqu'à l'année* 1669.

C'en est assez, & peut-être même trop, sur ces deux ouvrages ; mais je ne puis terminer cet article, sans soulager mon cœur, & le décharger du poids d'une juste reconnoissance. Je dois la communication de ces deux *manuscrits* à M. le marquis de Thiard, de l'académie des sciences, arts & belles-lettres de Dijon, bien digne encore de tout autre honneur littéraire, par les qualités de son cœur & celles de son esprit. Je me livre avec d'autant plus d'empressement au plaisir de lui témoigner publiquement tout ce que je lui dois à cet égard, qu'il s'est empressé avec sa bonté & sa politesse ordinaires, à m'aider de tous les secours possi-

bles, dans la composition de mon ouvrage; qu'il n'a pas dédaigné d'y jetter les yeux à mesure qu'il avançoit, & de m'éclairer de ses critiques, aussi sages que lumineuses.

Fin des Notes historiques & critiques.



L'ESPRIT DE LA FRONDE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Servant d'introduction.

IL n'eſt point d'état qui n'ait été tourmenté par ces temps de troubles & d'agitation, nés ou de l'audace des ſujets ou de la foibleſſe des maîtres, & quelquefois de toutes les deux enſemble. Si, dans ces inſtans critiques, les ſecouſſes ont été violentes; ſi toutes les barrieres ont été rompues; ſi tout a été mêlé & confondu; ſi le bouleverſe-

ment a été presque général ; enfin, si tant d'événemens inattendus sont l'effet, ou des vertus ou des vices des plus grands hommes : la peinture de ces révolutions doit former un tableau intéressant pour toutes les classes des lecteurs.

Voilà sans doute pourquoi dans le récit des conspirations, des révolutions des empires, des fondations de républiques, de cette foule d'événemens préparés & conduits, soit par l'ambition, soit par l'amour de la liberté, vrai ou supposé, un historien, quels que soient ses talens, trouve toujours un si grand nombre de lecteurs. De-là cet intérêt qu'on prend aux regnes orageux d'une monarchie ; de-là cette place qu'ils tiennent dans l'histoire, & qu'ils n'y auroient point eu, si les ressorts du gouvernement n'avoient point été ébranlés.

J'ai cru reconnoître cet intérêt dans les troubles de la Fronde ; j'ai cru que le spectacle de l'ambition & de l'amour

de l'indépendance, aux prises avec l'autorité légitime, devoit généralement plaire. Je me suis persuadé, quoi qu'en ait dit un auteur célébre, que même, sans les *noms de roi de France, de grand Condé, de capitale du royaume*, ces guerres pouvoient ne point être *ridicules*. Elles peignent la nation, elle peignent la foiblesse du gouvernement, elles peignent l'audace ordinaire des sujets sous une minorité, elles ont failli à être l'époque des plus grandes révolutions, à changer la nature du gouvernement, à circonscrire le pouvoir des Rois dans les bornes les plus étroites, & dans tout cela je ne vois rien *de ridicule*. Elles ont peut-être donné naissance à des faits plaisans, à des aventures risibles; mais par elles-mêmes, elles n'en étoient pas moins sérieuses. Combien de guerres tiennent dans l'histoire une place pompeuse, dont le but & les événemens sont encore plus *ridicules*?

M. de Voltaire dans le siecle de Louis XIV.

Voilà le point de vue sous lequel j'ai

envisagé cette époque ; & les lecteurs ; qui voudront avoir des détails plus étendus à cet égard, doivent recourir à la préface, où mes sentimens sont encore mieux développés. Il ne me reste qu'un souhait à faire sur le travail que j'offre aujourd'hui au public. Puisse-t-il contribuer en quelque chose au bonheur ou à l'instruction de mes compatriotes ! Puisse-t-il prouver aux uns, qu'il est toujours dangereux d'abuser de l'autorité ; aux autres que, quelles que soient les causes de leur mécontentement, l'autorité royale est une, indivisible, absolue, indépendante ; & que, quelques prétextes qu'on emploie, quelques couleurs dont on se pare, toute résistance est criminelle ; à ceux-là enfin qu'ils n'ont qu'une foule de dangers à courir sans aucune espérance de salaire, en suivant l'impulsion de ces ambitieux, qui sous le voile du bien public, ne cherchent que leur propre élévation ! Tels ont été les motifs qui m'ont guidé dans

la composition de cet ouvrage ; mais pour les remplir entiérement, pour donner à ce tableau toute l'énergie qui lui convient, avant de passer aux événemens de la Fronde, il faut remonter à d'autres qui les avoient ou précédés ou préparés.

CHAPITRE II.

Mort & testament de Louis XIII. Il limite le pouvoir de la Reine & du duc d'Orléans pendant la régence.

RICHELIEU n'étoit plus ; Louis XIII, mourant lui-même, sembloit encore être gouverné par ce grand homme, & ne suivre que les volontés de son ministre. Il vouloit pourvoir au gouvernement de son royaume ; les différentes secousses qui l'avoient agité, durant sa propre minorité, le faisoient trembler pour celle de son fils. Pour différentes raisons dont on

Année 1643.

1643. peut voir le détail dans son histoire, & qui ne sont pas de mon sujet, il ne pouvoit se résoudre à laisser son autorité à une femme qu'il n'aimoit pas, ni à un frere qu'il méprisoit.

Après avoir long-temps flotté, dans une incertitude que sa foiblesse naturelle rendoit encore plus cruelle, ce prince se résolut enfin à déposer ses volontés dans un testament où il accorda ce qu'il devoit à la raison, à la nature & à l'état. Il fit en conséquence assembler, dans le château-neuf de S. Germain, où il traînoit les restes de sa vie mourante, la Reine, Monsieur, le prince de Condé, tous les officiers de la couronne, tous les présidens du Parlement & deux conseillers de chaque chambre. Il fit lire en leur présence une déclaration, où il statuoit la forme de la régence. Il donnoit à la Reine le titre de régente; à Monsieur, celui de lieutenant-général de l'état; & au prince de Condé, celui de chef du conseil, en

Le 20 d'Avril.

l'abſence de Gaſton. Le conſeil devoit être formé du cardinal Mazarin, du chancelier Séguier, du ſur-intendant des finances Bouthillier, & de ſon fils Chavigny, ſecrétaire-d'état : tous ces miniſtres ne pouvoient être deſtitués ; rien ne devoit ſe régler qu'à la pluralité des voix, & on défendoit à la Reine aucune innovation juſqu'à la majorité. 1643.

Louis XIII ne ſe contenta pas de la lecture de cette déclaration, il la fit ſigner ſur le champ, & en ſa préſence, par la Reine & Monſieur ; & pour la rendre plus irréfragable, il voulut y mettre le ſceau de l'enrégiſtrement. Il envoya ſon frere la porter le lendemain au Parlement, & il fallut que ce prince contribuât lui-même à rendre éternel l'opprobre dont on le couvroit. L'affront, qu'on faiſoit à la Reine, non moins cruel, étoit encore plus vivement ſenti. Elle crut en effacer en partie la honte, par une proteſtation écrite de ſa main, qu'elle fit parapher par un

Mém. de Talon.

1643. notaire, sur la souscription seulement, & qu'elle laissa en dépôt chez lui : vaine & frivole précaution, si les Rois conservoient dans la tombe la même autorité dont ils foudroyent sur le trône ! mais on verra ici, mieux que par-tout ailleurs, ce que peut la mort en les mettant de niveau avec le moindre de leurs sujets.

CHAPITRE III.

Brigues à la mort de Louis XIII.

LA déclaration de Louis XIII étoit l'ouvrage du cardinal Mazarin & du secretaire d'état Chavigny : ces ministres y avoient travaillé tous deux par des motifs bien différens. Chavigny, qui avoit été long-temps l'exécuteur des ordres de Richelieu, craignoit avec raison, que si la Reine possédoit la régence absolue, elle ne se vengeât sur lui des persécutions du cardinal; il auroit voulu

en conséquence, faire tomber toute l'autorité sur Gaston, dans l'espérance que les services qu'il avoit rendus à ce prince, après le traité d'Espagne, & son accommodement avec la cour qu'il avoit ménagé, lui deviendroient autant de titres pour partager le pouvoir avec lui. Mazarin, qui devoit en partie sa fortune à Chavigny, ne balança pas long-tems à prendre le même parti, & ils travaillerent de concert à faire réussir ce projet.

1643.

Mém. de la Châtre.

D'un autre côté, François Sublet, seigneur des Noyers, que Louis XIII ne surnommoit que le *petit bonhomme*, à cause de sa taille & de la dévotion qu'il affectoit: des Noyers, qui étoit aussi secretaire d'état, pour se conserver une place dans le conseil, & écarter ces deux dangereux compétiteurs, auroit voulu que la Reine lui dût la régence: il avoit intrigué puissamment, mais sans succès en sa faveur. Le pere Sirmond, jésuite & confesseur du Roi, que dans la crainte

de se compromettre, il avoit chargé de
1643. la proposition auprès du prince, fut renvoyé; & Louis ayant appris la part que des Noyers, malgré sa dévotion, avoit pris dans cette intrigue, le disgracia lui-même quelque tems après.

Ce mauvais succès avoit fait croire aux deux autres ministres qu'ils seroient plus heureux en travaillant en faveur de Monsieur; mais voyant que le Roi ne goûtoit pas leurs arrangemens, & qu'il se refusoit à toutes leurs insinuations; sçachant d'ailleurs que Monsieur, qui perdoit l'espérance d'être co-régent, avoit offert ses services à la Reine, ils résolurent eux-mêmes de lui offrir les leurs: ils furent mal reçus, non-seulement parce qu'on ne pouvoit s'imaginer qu'ils parlassent sincerement, mais parce que des Noyers avoit tout le mérite de ce qui s'étoit dit jusqu'alors, en faveur de la Reine.

Quand ils virent encore leurs intrigues avortées de ce côté, ils changerent de

de batterie; résolus de travailler pour eux-mêmes, ils proposerent alors à leur maître, le projet de la déclaration. Comme elle donnoit à la Reine & à Gaston le moins qu'il étoit possible, le Roi la saisit avidement. La Reine, en apprenant ce projet de régence, exhala son indignation contre le cardinal, qu'elle en croyoit le principal instigateur. Elle s'écria que *Richelieu, son ennemi déclaré, n'auroit pu faire pis contre elle.* Mais les réflexions prenant bientôt la place de la fureur, elle ne perdit pas toute espérance de faire changer ces dispositions, & elle commença dès-lors à y travailler en secret.

1643.

La Châtre.

Outre la protestation déposée chez le notaire, qui étoit en effet un bien foible moyen, elle s'étoit assurée d'un parti puissant. Non-seulement les princes de la maison de Vendôme s'étoient ouvertement déclarés pour elle; mais elle avoit encore su mettre dans ses intérêts le prince de Condé: comme il

devoit être chef du conseil, il aimoit
1643. mieux obéir à la Reine qu'à Monsieur,
dont il étoit jaloux. Le jeune duc d'Enguien son fils ne fut pas plus difficile à gagner. On lui promit le commandement des armées, qu'il brûloit d'obtenir.
Mém. de la Rochef. Ce fut le prince de Marsillac, depuis duc de la Rochefoucault, qui se chargea de la négociation. Il n'y eut rien d'écrit, mais la Reine ayant promis au jeune prince de le préférer au duc d'Orléans en tout ce qui ne pourroit pas la brouiller ouvertement avec lui, Enguien de son côté lui promit un attachement inviolable à ses intérêts.

Anne d'Autriche avoit encore dans son parti tous ceux qui ayant éprouvé
Motteville. La Châtre. ou la haine ou la sévérité de Richelieu, croyoient, en faisant cause commune avec elle, se venger du cardinal sur ses parens ou sur ses créatures : c'étoient les Retz, les Marsillac, les Fiesque, les Béthune, les Montrésor, les La Châtre, les Beaupuis, &c. La cabale du

prince de Condé & celle du duc d'Orléans n'étoient pas, à beaucoup près, 1643.
ſi fortes : comme elles ſe balançoient mutuellement, elles en devenoient auſſi moins redoutables.

Le reſte de la cour ſe partageoit entre les miniſtres : on prévoyoit dès-lors, qu'ils ne reſteroient pas long-tems en place l'un ou l'autre, pour peu qu'il y eut de changement dans la déclaration. Mazarin étoit en concurrence avec Auguſtin Potier, évêque de Beauvais, ancien ſerviteur de la Reine, qui lui devenoit chaque jour plus néceſſaire & plus précieux. Il n'étoit pas à croire, après ce qu'elle avoit dit de Mazarin au ſujet de la déclaration, qu'elle ſacrifiât jamais le prélat au cardinal : auſſi ce dernier ſe croyoit-il ſi sûr de ſa diſgrace, qu'il ſongeoit à ſe retirer en Italie.

Mais il avoit un autre rival de grandeur, dont la faveur naiſſante devoit lui cauſer des inquiétudes bien plus vives : c'étoit le duc de Beaufort. La Reine

1643. venoit de lui donner une marque de confiance, après laquelle il sembloit qu'elle ne pût honnêtement reculer.

Mém. de Brégy, de la Châtre. Cette aventure se passa deux jours avant la mort du Roi. La Reine étoit logée à S. Germain, dans le vieux château, avec le Dauphin & le duc d'Anjou, ses fils; le Roi paroissoit toucher à sa derniere heure; le duc d'Orléans venoit d'arriver, pour examiner quelle tournure prendroient les affaires, & se déterminer selon les circonstances; le prince de Condé, dans les mêmes intentions, étoit descendu comme lui au vieux château. Ces dispositions secrettes mettoient les deux partis dans le cas de s'allarmer des moindres événemens, ce qui arriva en effet.

Le maréchal de la Meilleraie, grand-maître de l'artillerie, craignant que les princes de la maison de Vendôme, ses ennemis, qui avoient alors presque toute la cour pour eux, ne profitassent de l'instant de la mort du Roi pour lui faire

quelqu'affront, & ne se portassent à quelque violence contre lui, fit venir de 1643.
Paris tous les officiers qui dépendoient de sa charge, & ils étoient en grand nombre. Réunis avec leurs amis, ils pouvoient faire un corps de 3 à 400 chevaux, qui arrivant à S. Germain par troupes & à la file, donnerent lieu à mille conjectures. Le duc d'Orléans, qui les apperçoit le premier, demande au prince de Condé, s'il fait venir ses gens : l'expression étoit équivoque, le prince répond affirmativement, croyant qu'on lui parle des officiers de sa maison. Monsieur, qui ne le comprend point, commande aussi-tôt qu'on fasse entrer toute sa suite. Ce mouvement, qui se fait précipitamment, donne l'allarme à la Reine & à ses créatures. La princesse s'imagine que Monsieur prétend seul à la régence, qu'il veut s'emparer de ses enfans, & peut-être d'elle-même, pour la confiner ensuite dans un couvent. Dévorée de ses inquiétudes,

1643. elle sort promptement du château, laissant la garde de ses enfans à Mrs. de Vendôme, & principalement au duc de Beaufort. Elle les recommande à ce prince, avec une confiance qui marque toutes ses allarmes pour elle-même, & toute son estime pour lui.

Cependant elle arrive au château neuf, où le Roi luttoit contre la mort. Elle ordonne, en tremblant, au marquis de la Châtre, colonel des Suisses, qui lui étoit attaché, de tenir les gardes prêtes à marcher au premier ordre, & elle envoie en même tems le comte de Charôt, avec cinquante gardes du Roi, se saisir de toutes les avenues du vieux château, & en défendre l'entrée à quiconque ne seroit pas reconnu pour être de la suite de la cour. Avec toutes ces précautions, qui bien que suggérées par la crainte, n'étoient peut-être point absolument inutiles, on ne vit pas le plus léger mouvement, & s'il y avoit quelques desseins formés, cette prévoyance les fit avorter.

Après une pareille marque de confiance donnée au duc de Beaufort, il 1643.
y auroit eu de la légereté dans la Reine à l'abandonner tout-à-coup, & de la folie dans le cardinal à l'eſpérer. La faveur du duc paroiſſoit d'autant mieux établie, qu'il vivoit dans la meilleure intelligence avec l'évêque de Beauvais; choſe aſſez rare entre deux courtiſans, plus rare encore entre des courtiſans qui prétendent à la faveur, & qui peut-être ne ſe feroit jamais vue, ſi les génies de ceux-ci ne ſe fuſſent parfaitement aſſimilés. Ils réuniſſoient donc tous leurs efforts pour accélérer la chûte du cardinal, s'attendant tous deux ſecrétement à ſe ſupplanter, & à gouverner excluſivement la Reine: *mais*, dit le cardinal de Retz, *le duc de Beaufort en étoit moins capable que ſon valet-de-chambre, & M. de Beauvais étoit plus idiot que tous les idiots poſſibles.* Auſſi Mazarin ne tarda-t-il point à les écraſer l'un & l'autre.

1643. Il fut puiſſamment aidé dans ſes intrigues par deux ou trois perſonnes, auxquelles la Reine avoit la plus grande confiance. La princeſſe de Condé haïſſoit le duc de Beaufort, qui après avoir été l'amant déclaré de ſa fille, madame de Longueville, s'étoit vengé ou de ſon indifférence ou de ſon inconſtance, par les diſcours les plus outrageans : la princeſſe cherchoit toutes les occaſions de punir ſes indiſcrétions, & elle ne manqua pas celle qui ſe préſentoit de le détruire dans l'eſprit de la Reine, & de parler en faveur de Mazarin. Le duc & la ducheſſe de Liancourt joignirent leurs efforts aux ſiens pour affermir le cardinal : mais il eut encore des appuis plus puiſſans du côté où il devoit le moins en attendre, des plus intimes confidens de la Reine, le pere Vincent, Beringhen & l'anglois Montaigu.

Mém. de la Châtre.

Le premier, fondateur des prêtres de la miſſion, & que l'Egliſe a depuis mis au rang de ſes ſaints, n'étoit pas telle-

ment détaché des affaires de ce monde, qu'il ne se mêlât un peu de celles de la cour. Comme la Reine faisoit très grand cas de sa piété & prenoit souvent de ses conseils, il lui représenta que le premier & le plus beau précepte de la religion chrétienne étoit le pardon des ennemis, qu'elle devoit oublier les injures, & si Mazarin pouvoit être utile à l'état, ne point se souvenir qu'il étoit créature de Richelieu. Béringhen de son côté, que sa place de premier valet-de-chambre, mettoit souvent à-même de parler à la princesse, peignoit sans cesse Chavigny & Mazarin, comme les seuls dépositaires du secret des affaires; « ils » lui devenoient tous deux de la plus » grande nécessité, dans des commen- » cemens si difficiles; où trouver quel- » qu'un qui la guidât plus sûrement dans » un labyrinthe, où elle n'avoit pas en- » core fait le premier pas? » Montaigu, dévot & courtisan, jouoit seul le rôle des deux premiers. Aux argumens de

1643.

Vincent & de Béringhen, il en ajoûtoit
1643. d'autres aussi péremptoires pour la Reine : « où trouveroit-elle un homme plus
» propre aux affaires, plus consommé
» dans les intrigues que le cardinal ? Il
» étoit né sujet du Roi son frere ; il avoit
» plus que personne les moyens de faire
» la paix & de la faire avantageuse à sa
» maison : qu'elle ne s'imaginât point
» que dans les circonstances présentes,
» ce fut un motif frivole de le retenir ;
» le crédit que les Espagnols acquéreroient en France, pouvoit être un puissant appui contre les troubles & les
» factions, qui ne manquent jamais de
» s'élever dans le cours d'une régence ».

Tels étoient les ressorts qu'on faisoit jouer auprès de la Reine, lorsque Louis
Le 14 Mai. XIII mourut. Les choses prirent alors un mouvement de rapidité auquel on ne se seroit pas attendu ; les ministres conservés dans le conseil de régence, voyant qu'ils ne pourroient se soutenir, si la Reine vouloit faire casser la décla-

ration, redoublerent d'empressement auprès d'elle, quoiqu'elle eût précédemment rejetté leurs services. Dès que le Roi fut mort, roulant toujours dans son esprit le projet destructif de la déclaration, mais sentant aussi que l'opposition du duc d'Orléans, pouvoit le faire échouer, elle voulut le mettre dans ses intérêts & faire cause commune avec lui. Ces mesures demandoient du secret. Elle étoit retournée avec toute la cour au vieux château, pour rendre hommage au nouveau Roi; & songeant dès-lors à gagner Gaston, elle l'envoya prier, par le duc de Beaufort, de faire vuider la chambre, & de rester seul avec elle pour la consoler. 1643.

Le prince de Condé étoit alors avec Monsieur; l'ordre lui déplut, apporté sur-tout par le duc de Beaufort. Il répondit très-haut & avec une colere mal déguisée, que *si la Reine avoit quelque chose à lui commander, elle pouvoit faire porter ses ordres par un capitaine des*

gardes, mais qu'il n'en avoit point à re-
1643. *cevoir de M. de Beaufort.* Le duc piqué répartit aussi vivement, *qu'il ne se mêloit pas de donner des ordres à personne, mais qu'il n'y avoit personne aussi qui pût l'empêcher de faire ce que la Reine lui commandoit.* Ce commencement de querelle fut assoupi pour le moment, mais il en resta dans le cœur des deux princes un levain d'aigreur & de jalousie, qui éclata enfin & eut des suites fâcheuses.

Cependant la Reine étoit en conférence avec le duc d'Orléans, & tâchoit de lui persuader que leur cause étoit commune, que les mesures de l'un devoient être celles de l'autre. « Qu'il étoit » palpable que la déclaration lui étoit » aussi injurieuse qu'à elle-même; que » s'il vouloit donner son désistement à » la régence, elle avoit mille moyens » de l'en récompenser : que le gouver- » nement de Languedoc, étoit déja un » prix assez brillant. Qu'elle lui pro-

» mettoit un partage plus sûr, plus honorable, de cette même autorité qu'il alloit abandonner, un pouvoir sans bornes sur ses volontés, des graces pour ses créatures, enfin tous les avantages de la puissance, sans qu'il fut contraint d'en supporter les embarras & les inquiétudes ». 1643.

Les ministres, qui ne se virent point appellés à cet entretien, jugerent bien que le résultat en feroit leur ruine : ils voulurent se hâter de parer ce coup. Quand Monsieur eut quitté la Reine, ils vinrent en corps à son appartement; mais comme elle étoit déjà retirée & qu'ils ne purent lui parler, ils lui firent dire, par une de ses femmes qu'ils avoient mise dans leurs intérêts, qu'ils étoient prêts à se démettre absolument entre ses mains, de toute l'autorité que leur donnoit la déclaration, & qu'ils en passeroient tous les actes qu'elle pourroit desirer. Ces offres firent balancer la Reine, & lorsqu'elle arriva le

Mém. de Brégy.

lendemain à Paris, elle ne savoit encore
1643. à quel parti se résoudre.

» En effet, ces offres étoient-elles
» bien sinceres & bien sûres ? N'étoit-ce
» pas simplement pour conjurer l'orage
» que les ministres se montroient si gé-
» néreux ? & lorsque le danger seroit
» passé, lorsqu'il ne seroit plus possible
» de les éloigner, ne réclameroient-ils
» pas avec plus de hauteur, des droits
» que le feu Roi leur avoit donnés à la
» face de tout le royaume, & dont au-
» cune renonciation forcée ou volontaire
» ne pouvoit les priver ? Il faudroit donc
» se résoudre à avoir toujours devant
» les yeux l'odieux Chavigny ? Il fau-
» droit employer un homme sur lequel
» on auroit voulu principalement avoir
» une autorité absolue pour l'éloigner
» sur le champ ? D'un autre côté, étoit-
» il bien certain que le parlement cassât
» le testament d'un Roi, comme celui
» d'un simple particulier ? Accorderoit-
» il une autorité pleine & entiere ? En

» avoit-il même le droit ? On n'avoit
» qu'un ſeul exemple de ce pouvoir, 1643.
» & n'étoit-il pas à craindre qu'il ne ſe
» trouvât des gens ou aſſez ſages ou aſ-
» ſez hardis pour le conteſter ? Pouvoit-
» on d'ailleurs ſe confier à la parole du
» duc d'Orléans ? Ne ſe repentiroit-il
» pas de l'avoir donnée, lorſqu'il ver-
» roit qu'il ne s'agiſſoit de rien moins,
» que de lui ôter tout le pouvoir pour
» ne lui en laiſſer que l'ombre ? Il eſt
» vrai qu'il s'étoit prêté à tout, qu'il
» avoit tout promis ; mais où trouver
» un homme plus inconſtant que lui,
» plus facile à céder à toutes les im-
» preſſions d'autrui ? Pouvoit-on répon-
» dre de celles que lui donneroit ſon
» favori la Riviere, de tous les flatteurs
» le plus fourbe, le plus diſſimulé ?
» Mais en ſuppoſant même que le duc
» fût abſolument gagné, le prince de
» Condé n'avoit-il pas ſa cabale, ſes
» prétentions ? Son oppoſition ne pou-
» voit-elle pas faire abſolument tomber

» le projet? Et où en seroit-on si ce
1643. » malheur arrivoit! Quelle honte d'a-
» voir fait tant de fausses démarches,
» pour rester toujours au point d'où l'on
» vouloit partir! »

Toutes ces réflexions agiterent la Reine durant deux jours, & la déchirerent cruellement. Elle n'ignoroit pas qu'elle pouvoit compter sur un grand nombre
La Châtre. Brégy. de membres du parlement; le propre jour de la déclaration, il en étoit venu plusieurs offrir leurs services à l'évêque de Beauvais, & lui demander ce qu'ils pouvoient faire pour la Reine. L'évêque, que le cardinal de Retz appelle à cette occasion une *bête mitrée*, craignant qu'on ne partageât la faveur avec lui, & comme un homme à qui tout fait ombrage, répondit avec une feinte modestie, *qu'il n'étoit point informé des intentions de la Reine*. Propos ridicule, s'il en fut jamais dans une pareille circonstance, où l'on ne pouvoit trop s'assurer des voix. Aussi la Reine en sen-

rit-elle toute l'abſurdité, & reconnut qu'il n'étoit pas propre à la place qu'elle 1643.
lui deſtinoit.

Au reſte, c'eſt ce même prélat qui, Retz. La Châtre.
dans un inſtant de faveur où il avoit pris la figure de premier miniſtre, commença par déclarer aux Hollandois, *qu'il falloit qu'ils ſe convertiſſent à la religion catholique, s'ils vouloient reſter dans l'alliance de la France.* La vérité de cette anecdote a été conteſtée par un célebre écrivain, & on ne voit pas trop Siecle de Louis XIV.
pourquoi : elle eſt rapportée par deux hiſtoriens qui ne ſe ſont certainement pas donnés le mot pour la controuver ; l'un d'eux, la Châtre, n'avoit aucun ſujet de haine contre Potier ; il auroit dû même être diſpoſé plutôt à pallier qu'à exagérer ſes fautes, puiſqu'il étoit un des chefs du parti des importans. L'anecdote d'ailleurs ne ſort pas du caractere de l'évêque, qui avoit plus de piété que de politique. Et pourquoi n'auroit-il pas dit cette abſurdité ? Il faiſoit bien

1643. entendre *qu'à son sens, le cardinal Mazarin n'étoit ni habile homme, ni propre à être ministre, puisqu'il n'entendoit rien aux matieres bénéficiales* : partie vraiment fort essentielle à un ministre. Il s'étoit bien vanté *qu'il viendroit à bout de gouverner les affaires de l'état aussi facilement que celles de ses curés.*

La Châtre.

Mém. de Brienne.

Il n'est pas étonnant que la Reine, ayant pour principal conseil un homme qui pensoit & parloit ainsi, fût si longtems à se déterminer. Persuadée enfin entierement que la voie du parlement étoit la meilleure, que sa régence n'auroit ni l'éclat, ni l'autorité des précédentes, si cette compagnie ne la lui confirmoit purement & sans restriction, elle résolut d'imiter Marie de Médicis, & de demander au parlement ce qu'il brûloit de lui donner. Dans l'intervalle toutes les machines avoient été préparées. L'évêque de Beauvais avoit achevé de gagner le duc d'Orléans, non-seulement par le gouvernement de Lan-

guedoc, mais encore par la promesse d'une place de sûreté. Le prince de Condé étoit un peu plus difficile à séduire, parce qu'il étoit plus ferme, & qu'il ne se laissoit pas gouverner par un favori : cependant une semblable promesse, en faveur du duc d'Enguien, son fils, le décida à ne point contrarier des vûes où sa cabale peu redoutable, ne pouvoit mettre aucun empêchement. Toutes les difficultés étant ainsi levées, il ne s'agit plus pour la Reine que de marcher au parlement & d'y donner, à toute la nation, un spectacle auquel ni les loix, ni les usages ne l'avoient pas encore absolument accoutumée. 1643.



CHAPITRE IV.

La Reine va au parlement, & fait casser le testament de son mari. Le cardinal Mazarin est conservé.

1643. C'EST une grande question de savoir, si le parlement est en droit de donner la régence (1) : c'en est une plus grande

(1) Boulainvilliers, ennemi d'autant plus redoutable du parlement qu'il en avoit mieux étudié les droits, ne peut souffrir qu'il s'arroge celui de donner la régence, & il s'explique très souvent & très vivement à cet égard. « La » régence de l'état françois, dit-il, dans le cas » de minorité ou de grossesse des Reines veu» ves, appartient incontestablement à l'héri» tier apparent ou présomptif; s'il y a quelque » contestation ou difficulté de droit, ce n'est » que depuis un temps très récent que l'on a » pensé à s'en rapporter aux gens de loi : le » droit des grands ou des barons du royau» me à cet égard, ne pouvant être contesté

Lettre VIII. sur les anciens parl. de France.

encore de savoir s'il peut casser le testament d'un Roi. La premiere a été décidée par ceux même qui avoient le plus de droit à cette régence, & le plus d'intérêt à ce qu'elle ne dépendît point des délibérations d'un grand corps. Marie de Médicis, Anne d'Autriche, après 1643.

» qu'en conséquence des idées nouvelles par » lesquelles on veut égaler tous les ordres & » détruire les avantages naturels de la nobles- » se.... Si l'on considere, dit-il ailleurs, la » chose dans la these générale, à qui peut-on » juger que la régence de l'état appartienne » si ce n'est à l'héritier présomptif, qui a le vé- » ritable intérêt à la conservation de ce qui » doit ou qui peut être un jour à lui? Mais si » cette régence lui appartient de droit, seroit- » il raisonnable qu'il en dût obtenir l'investi- » ture & l'exercice d'un tribunal particulier, tel » que peut l'être le parlement?... Tout ce » qu'on peut soutenir de plus raisonnable là- » dessus, c'est qu'en cas de contestation entre » deux partis, les états seroient les seuls » & véritables juges compétens du meilleur » droit ». Lettre XI.

1643. elle le duc d'Orléans, ont tous trois assuré la légitimité de leur pouvoir sur cette décision : le parlement a cassé le testament de deux Rois consécutifs, sans que personne ait réclamé contre cet acte d'autorité.

Il n'en étoit pas de même aux temps dont nous parlons (1). Le parlement

---

(1) J'ai tort, la question étoit dès-lors décidée en faveur du parlement par une partie de la nation : mais il faut remarquer que cette partie étoit celle des frondeurs, & que les ouvrages où ce pouvoir étoit consigné, sont des libelles. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans une piece de la Fronde, intitulée *plaintes de la France à la Reine*, qu'on croiroit venir d'au-delà des mers, & enfantée par quelques membres du parlement de Cromwel. C'est à la Régente elle-même que la France s'adresse dans cette strophe :

Vous pouvez très facilement
Dissiper cette tyrannie,
En rendant à mon parlement
L'autorité qu'on lui dénie :
Il vous a mis le sceptre en main,

avoit déjà donné une régence, il est vrai, mais il n'avoit pas encore cassé de testament : & même ce droit de donner la régence, au moment qu'il y songeoit le moins, on l'avoit forcé, les armes à la main de s'en saisir sous Marie de Médicis (1). C'étoit une douce violen- 1643.

Il vous le peut ôter demain :
De sa souveraine puissance
Dépend le rang que vous tenez ;
Il cassera votre régence,
Si contre le tyran vous ne me conservez.

(1) Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'un simple particulier osa réclamer contre cette régence donnée à Marie de Médicis ; & ce particulier étoit l'aïeul de Mad. de Maintenon, le fameux Théodore Agrippa d'Aubigné, si connu par sa franchise, qui avoit souvent l'air & le ton grossier de la plus cinique satyre, par son courage & son amour pour sa religion, qui tenoit un peu du fanatisme. Voici ce qu'on lit à ce propos dans ses mémoires, page 165 : « la » Reine ayant été déclarée régente du Royau» me, pendant la minorité de Louis XIII, sa » régence fut reconnue par toutes les assem-

1643. ce, mais une violence que la compagnie étoit bien loin de regarder comme une loi. Quand elle vit que sous Anne d'Autriche les circonstances devenoient à-peu-près les mêmes, que la Reine étoit bien loin de lui contester une prérogative dont la princesse devoit tirer tout l'avantage, elle n'eut garde de refuser un honneur que la force l'avoit d'abord comme contrainte de s'approprier. Nous avons vu que les personnes les plus considérables de la robe avoient demandé à l'évêque de Beauvais ce qu'on pouvoit faire pour la Reine : dans l'occasion, c'étoit lui en dire assez, & il étoit clair que le parlement eût été bien fâché qu'on n'eût pas pensé à s'adresser à lui. Aussi quand la Reine fut

» blées provinciales de ceux de la religion, & » nul n'osa y contredire en Poitou que moi » seul, qui soutins qu'une pareille élection » n'appartenoit pas au seul parlement de Pa- » ris, mais bien aux états-généraux du royau- » me ».

décidée

décidée, & qu'elle eut déclaré ses intentions, elle n'y trouva pas la moindre opposition à sa démarche, moins sans doute dans l'intention de la servir, que de sortir de cet état d'abaissement où Richelieu l'avoit tenu lui-même. En se rendant nécessaire, il retrouvoit tout ce qu'il avoit perdu; des mains plus nobles reprenoient la balance de la justice, & l'empreinte des fers qui les avoient si long-temps accablés, disparoissoit. 1643.

Le parlement, (ce qui n'est pas ordinaire,) demandoit à la Reine un lit de justice. Elle en fit tenir un à son fils. Elle se rendit avec lui au parlement assemblé. Cette séance étoit aussi pompeuse & aussi auguste que celle qui se tint à la mort de Henri IV. Louis XIV. étoit accompagné de son oncle Gaston, du prince de Condé; du jeune prince de Conty, son fils; (le duc d'Enguien gagnoit des batailles): trois princesses, sept ducs & pairs, cinq maréchaux de France, un archevêque & deux évê-

Le 18 Mai. Mém. de Talon.

1643. ques formoient le reste de ce brillant cortege.

La Reine parla la premiere : « Je » viens, dit-elle au parlement, cher- » cher de la consolation dans ma dou- » leur; je suis bien-aise de me servir » des conseils d'une si auguste compa- » gnie; je vous prie, Messieurs, de ne » point les épargner au Roi, mon fils, » ni à moi-même, selon que vous le » jugerez nécessaire en votre conscien- » ce, pour le bien de l'état ».

Le duc d'Orléans, prenant ensuite la parole, annonça sa renonciation à la part qu'il devoit avoir à la régence : » il la déféroit pleine & entiere à la » Reine, non-seulement à cause de sa » condition de mere du Roi, mais à » cause de son mérite & de sa vertu ». Le prince de Condé fit à-peu-près la même renonciation, mais dans des termes fort différens, & en ajoûtant que *puisqu'on le desiroit de cette maniere, il y consentoit aussi.* Et même, ajoute

Mém. de Motteville.

Mad. de Motteville, la Reine s'apperçut sur son visage qu'il ne donnoit ce consentement qu'avec peine, & qu'il y étoit comme forcé. Cette différence de manieres dans ces deux princes étoit tout-à-fait naturelle. L'un étoit un foible instrument entre les mains de son favori. La Riviere, qui faisoit sa cour aux dépens de son maître; l'autre, éloignant toute impulsion étrangere, n'agissoit que de lui-même. 1643.

Le chancelier Séguier parla ensuite : il ne manqua pas de trouver dans le Roi défunt toutes les grandes qualités que son ministre avoit eues pour lui; il en trouva encore de plus grandes dans la Reine, & il conclut ses éloges préparés en demandant qu'on recueillît les voix pour la régence.

L'avocat-général, Omer Talon, vint à l'appui du chancelier, & avec l'éloquence du temps, demanda pour la Reine la régence pleine & entiere, attendu que de la *puissance divisée naissent les*

factions & les partis ; qu'un conseil doit
1643. *être libre, agissant par persuasion & non par nécessité ; que le jugement de ceux qui commandent doit être l'arbitre de l'esprit & des pensées de ceux qui consultent ;* attendu encore, ce qui n'étoit point vrai, que *les gens du Roi n'avoient consenti la déclaration qu'avec douleur, & que le parlement ne l'avoit vérifiée que par obéissance* (1).

---

(1) On trouve dans les mémoires de Montglat une erreur grossiere au sujet de ce lit de justice. *Le jeune Roi*, selon lui, *fut exhorté dans les harangues, à suivre les traces de Henri IV, son grand pere, & personne ne fit mention du feu Roi son pere.* Le chancelier & l'avocat-général parlerent de Louis XIII, & en parlerent avec éloge : Séguier dit à la Reine *que Dieu fortifieroit son cœur, & parmi l'amertume de ses larmes lui donneroit la consolation de voir renaître le défunt Roi dans la personne de son fils.* Talon est encore plus formel. *Nous souhaitons*, dit-il, en s'adressant au jeune Roi, *nous souhaitons, Sire, à votre majesté, avec la couronne de ses ancêtres, les vertus, la clé-*

Après cette harangue, le chancelier ayant pris les voix, prononça l'arrêt, qui, *conformément à la volonté du Roi défunt*, donnoit la régence pleine & absolue à la Reine; au duc d'Orléans, le vain titre de lieutenant-général du royaume; au prince de Condé, en l'absence du duc, la préséance dans les conseils, que la régente formeroit à son gré. 1643.

Ainsi se termina cette cérémonie où l'on prétendoit suivre les volontés du Roi défunt, & où aucune n'étoit exécutée. Le parlement crut, que puisqu'il donnoit la régence & qu'on lui demandoit des conseils, il étoit essentiel à l'administration, & qu'on le consulteroit. La Reine de son côté croyoit qu'avec la plénitude du pouvoir remis en ses mains par des formes aussi authenti-

---

mence & la débonnaireté du roi Henri le grand, votre aïeul; la piété, la justice & la religion du feu Roi votre pere. (*Talon. Tom.* 4.).

1643. ques, elle gouverneroit à ſon gré & tiendroit ſeule le timon de l'état. Elle ne ſe trompa point, & juſqu'aux barricades, le parlement, abuſé par de vaines eſpérances, reſta dans le néant d'où l'avoit tiré l'inſtant de la régence.

L'évêque de Beauvais & tous ceux de ſa cabale s'imaginoient que le premier ordre qu'elle alloit donner ſeroit celui de l'expulſion des miniſtres réſervés & ſur-tout du cardinal Mazarin. Le bon prélat ſe tenoit ſi sûr de cette expulſion, que le parlement s'étant propoſé de faire à ce ſujet des remontrances à la Reine, pour la prier de ne ſe ſervir que de gens d'une probité reconnue, & d'écarter tous les miniſtres de la tyrannie paſſée, l'évêque s'y oppoſa, pour laiſſer, diſoit-il, à la Reine la gloire de ſe défaire de ces meſſieurs. Le parlement s'en tint à l'avis de Potier. Le ſeul préſident Barillon, quoique ſerviteur particulier de la Reine, en toucha quelques mots dans ſon avis, mais foiblement & d'une ma-

La Châtre.

niere aussi indirecte qu'obscure. C'étoit 1643.
encore, relativement aux circonstances, une des plus grandes bévues que pouvoit commettre l'évêque de Beauvais. Car, si le parlement eût fait ce qu'il se proposoit, la Reine pressée par ses sollicitations, & venant de lui demander des avis, n'auroit pu s'empêcher d'exécuter celui que la compagnie lui auroit donné à ce sujet. Après une pareille tache, imprimée à la réputation de ses ministres, pouvoit-elle honnêtement les retenir? Ils étoient déjà eux-mêmes si irrésolus & si chancelans, qu'à la moindre apparence ils auroient demandé avec empressement leur congé.

Potier ne tarda point à s'appercevoir qu'il avoit manqué de politique. Trois ou quatre heures après être sortie du lit de justice, la Reine envoya le prince de Condé auprès du cardinal pour lui proposer de lui rendre par un brévet, la place que la déclaration lui avoit laissée, en y ajoutant celle même de chef du

1643. conseil. Il feignit de la surprise à cette proposition ; il s'y attendoit si peu en apparence, qu'après avoir témoigné beaucoup d'aigreur de ne s'être pas vu excepté, lorsqu'on avoit cassé la déclaration au lit de justice, il se préparoit à son retour en Italie, & en parloit à ses amis comme d'une chose certaine. Il y avoit certainement beaucoup de fausseté dans cette confidence, il ne la faisoit publiquement que pour n'être point contrarié dans ses manœuvres secrettes, & il intriguoit sourdement pour rester. Et en effet, pourquoi la Reine lui auroit-elle fait faire cette proposition, si elle n'y avoit été excitée ? Pourquoi le prince de Condé s'en seroit-il chargé, si la princesse sa femme ne l'y avoit engagé ? Aussi le cardinal, après quelques feints refus, qui partoient d'une modestie aussi fausse, pour ne point paroître avoir brigué cet honneur au préjudice des autres ministres, se rendit enfin & promit de rester en France, jusqu'à la paix géné-

Mém. de Bregy ; de la Châtre.

rale ſeulement. Il ne riſquoit rien à cette 1643.
derniere reſtriction, puiſqu'il alloit ſe trouver à portée de retarder la paix tant qu'il lui plairoit.

On peut aiſément ſe figurer quelle fut, à cette nouvelle, la ſurpriſe de l'évêque de Beauvais & de ſa cabale. Potier ſe plaignit à la Reine en termes fort ſoumis, qu'elle eut ainſi choiſi un miniſtre ſans ſa participation. La princeſſe, qui vouloit encore le ménager, lui répondit qu'elle avoit cru ce choix néceſſaire. « Le cardinal avoit ſeul le ſecret » des affaires, dont elle-même étoit fort » peu inſtruite : étoit-il de la prudence » de le réduire au déſeſpoir, de le ren» voyer chez les Eſpagnols avec leſquels » on étoit en guerre, & qu'il pourroit » d'autant mieux ſervir qu'il connoiſ» ſoit les vices comme les reſſources de » l'état ? D'ailleurs il étoit étranger, ſans » famille, ſans appuis en France qui » puſſent le rendre redoutable : ne ſe» roit-il pas temps de le renvoyer ? ſeroit-

1643. » il difficile de le faire aussitôt que ses » services deviendroient inutiles ou dan- » gereux? Au reste, c'étoit bien à tort » que Potier & ses créatures en prenoient » ombrage; la Reine étoit très disposée » à ne les abandonner jamais, & pour » lui prouver qu'en gardant le cardinal, » elle ne prétendoit point embrasser tous » ses intérêts, elle lui abandonnoit le » reste de sa cabale ». Ce discours trop artificieux pour un homme tel que Potier, le séduisit au point que Mazarin n'eut presque rien à faire pour s'élever sur ses débris, & pour s'emparer totalement de l'esprit de la Reine. Cependant, pour tromper un peu le chagrin de l'évêque & écarter absolument ses soupçons, la princesse outre les fonctions de ministre qu'il remplissoit, lui donna sa nomination au cardinalat.

CHAPITRE V.

Changemens dans le ministere : nouvelles intrigues à la cour.

LES victoires du duc d'Enguien avoient affermi l'autorité dans les mains de la régente. Libre & puissante, elle voulut enfin se venger des dégoûts qu'elle avoit essuyés. Chavigny, créature de Richelieu, quelque chose peut-être de plus, étoit le premier objet de sa haine. Il avoit été l'instrument de ce ministre, & étoit accusé d'être le principal auteur de cette déclaration, qui avoit mis des bornes si étroites au pouvoir de la Reine : mais comme il étoit l'ami de Mazarin, qui lui devoit une partie de son élévation, Anne d'Autriche crut devoir quelque ménagement à son ministre, & se contenta d'abord du sacrifice de Bouthillier, pere de Chavigny. Il étoit sur-intendant, & Louis XIII

1643.

Mém. du cardinal de Retz.

l'avoit conſervé dans ſa déclaration :
1643. Anne d'Autriche auroit voulu le chaſſer ouvertement & avec toutes les apparences de la diſgrace la plûs humiliante. Mazarin obtint qu'on ménageroit l'honneur du ſur-intendant, & qu'il demanderoit ſa retraite. Le cardinal eut même, dans cette occaſion, l'adreſſe de tirer un grand bien d'un petit mal. Le préſident de Bailleul étoit fort attaché à la Reine, le comte d'Avaux s'étoit fait une grande réputation dans ſes ambaſſades;
Mém. de Brégy. la régente voulant les récompenſer l'un & l'autre, ſe propoſoit d'ôter les ſceaux au chancelier Séguier pour les remettre entre les mains du premier, & de dépouiller Chavigny de ſa place de ſecretaire d'état, pour en revêtir le ſecond. Ces divers changemens n'étoient ni du goût ni de l'intérêt du cardinal. Il ne vouloit pas que l'ancien garde des ſceaux, Château-neuf, rentrât en fonction, & pour cet effet un titulaire tel que le chancelier lui étoit bien plus propre, que ne

l'auroit été le président, qui pour lors n'auroit exercé qu'une simple commission. 1643.

Le cardinal, prenant donc ses mesures de loin, & parant à tous les inconvéniens à la fois, engagea la Reine à partager la sur-intendance entre de Bailleul & d'Avaux. On ne voyoit pas d'abord ce qu'il pouvoit gagner à cet arrangement, ni l'un ni l'autre n'étant de ses créatures : mais c'étoit un coup de politique qui alloit dans peu le rendre maître des finances : c'étoit un dépôt La Châtre. qu'il laissoit pour quelque tems en des mains étrangeres. En effet, le comte étant nommé pour aller travailler à la paix générale, devoit partir incessamment pour Munster en qualité de plénipotentiaire. De Bailleul resté seul ne pouvoit faire que des bévues dans un emploi qu'il entendoit moins que les formes du palais : on se dégoûteroit de lui, & l'on seroit alors obligé de le remplacer par le contrôleur-général d'Emery vendu au Cardinal ; par ce

1643. moyen celui-ci diſpoſeroit des finances avec autant d'autorité que s'il étoit ſurintendant lui-même. Voilà le plan ſur lequel il avoit travaillé, & on verra que ſes meſures furent aſſez juſtes, puiſqu'elles réuſſirent.

Quand Chavigny vit ſon pere diſgracié, il comprit que ſon exiſtence alloit bientôt finir. Dans l'intention de prévenir ſa ruine, il agit comme avoit fait Deſnoyers, quoique l'exemple de celui-ci fut bien capable de l'inſtruire. Il ſe figura qu'on n'oſeroit point accepter ſa démiſſion, & il réſolut de l'offrir. » C'é» toit lui qui s'étoit intrigué auprès de » Richelieu, pour faire obtenir à Maza» rin le chapeau; c'étoit lui qui avoit » porté le feu Roi à lui donner la place » du cardinal : comment ſe perſuader » qu'après tant de titres, un homme » qui lui devoit tout, eût la lâcheté de » manquer de reconnoiſſance & de l'a» bandonner? Un ancien ami pouvoit» il manquer de blâmer ſa réſolution,

Mém. de Motteville; de Brienne.

» de le soutenir contre ses dégoûts, de » le protéger contre ses ennemis ? » Nourri dans les intrigues de la cour, Chavigny la connoissoit bien mal. En effet, il n'eut pas plutôt fait entendre son dessein au cardinal, que celui-ci, charmé de se débarrasser d'un concurrent importun, eut peine à dissimuler sa joie. Il feignit cependant autant que l'exigeoit la bienséance, & après s'être opposé foiblement à ce parti extrême, il se chargea d'en parler à la Reine. La princesse n'eut garde de refuser une si belle occasion ; la démission fut acceptée, & le comte de Brienne eut la place. 1643.

Il étoit de l'honneur du cardinal de conserver du moins à son ami une place dans le conseil. Cependant, soit qu'il se crut déja assez puissant pour être dispensé de la reconnoissance, soit qu'il ne sentit pas tout ce que l'ingratitude pouvoit jetter d'odieux sur sa conduite, il tergiversa long-tems sur cet article. En vain

Chavigny & ſes créatures le harceloient
1643. ſans ceſſe, & lui répétoient continuellement la parole qu'il avoit donnée de le faire rentrer dans le conſeil, il trouvoit toujours des raiſons à leur oppoſer. » Il alléguoit l'averſion marquée de la » Reine pour Chavigny; lui-même avoit » trop peu de puiſſance auprès de la ré- » gente. Iroit-il, dans des commence- » mens d'une faveur ſi foible & ſi chan- » celante, s'expoſer à toute l'indigna- » tion de la Reine, & peut-être précipi-
Ibid. » ter ſa propre ruine ? Il falloit attendre
Mém. de la Châtre. » que cette averſion diminuât par l'a- » néantiſſement de la cabale ennemie, » & que cette puiſſance, qui ne pouvoit » s'accroître que par degrés, fût totale- » ment affermie ».

C'étoit par de pareilles raiſons que le cardinal cherchoit à donner le change à ſon ami. Il alla même juſqu'à lui propoſer un éloignemeut honorable & lucratif, l'ambaſſade, par exemple, ou d'Allemagne ou de Rome; mais il par-

loit à un homme dont l'ambition éclairée ne se prenoit pas à des appas aussi grossiers, & voyant que Chavigny se démêloit avec autant de finesse de toutes ces ruses, il ne lui fut plus possible de reculer ; il le fit rentrer dans le conseil, mais il l'y laissa sans aucun crédit. 1643. Mém. de Montglat.

Il restoit à écarter un rival bien plus redoutable pour le cardinal : c'étoit Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, long-temps garde des sceaux sous Louis XIII, exilé ensuite durant dix ans à Angoulême, pour avoir cabalé avec la duchesse de Chevreuse, en faveur de la reine-mere & de la régente actuelle. Il étoit assez naturel de croire qu'aussitôt que cette princesse seroit puissante, elle rappelleroit le marquis auprès d'elle : c'étoit l'événement le plus à craindre pour le cardinal. En effet, de tous les anciens serviteurs de la Reine, Châteauneuf étoit le seul à qui le rôle de premier ministre pût convenir : c'étoit lui que desiroient tous les ennemis de la

maison de Richelieu, s'imaginant que
1643. la Reine, ayant été aussi persécutée par le feu cardinal, feroit cause commune avec eux. Leur projet auroit probablement réussi, si Anne d'Autriche n'avoit pas été aussi peu implacable dans ses haines que peu ardente dans ses amitiés.

Mazarin n'eut garde de s'opposer directement au retour de Châteauneuf, ç'auroit été se trahir lui-même : d'ailleurs il n'étoit pas fâché qu'on le crût peu jaloux d'un tel rival. Il borna donc tous ses soins à conserver le chancelier Séguier, ce qui n'étoit pas facile. La Reine devoit se souvenir de l'étrange visite que celui-ci lui avoit faite au val-de-grace en 1637. Le duc d'Orléans ne devoit pas oublier davantage, que Séguier n'avoit pas mis plus de ménagemens dans l'interrogatoire qu'il lui avoit fait subir à Ville-franche : cependant, le chancelier, souple, adroit, trouva des protections. Je m'apperçois que je viens de faire sans y penser le

Mém. de Montglat.

portrait de Séguier ; si je n'y ajoute pas d'autres traits, c'est que l'histoire oublie une partie de ses défauts pour se souvenir qu'il a été le protecteur de l'académie françoise lorsqu'elle sortoit à peine de son berceau : grande leçon, ainsi que celle que fournit la réputation d'Auguste, pour rappeller aux princes & à leurs ministres, qu'ils travaillent souvent pour eux-mêmes, lorsqu'ils croient ne travailler que pour l'avancement des lettres & l'honneur de ceux qui les cultivent ! 1643.

Mazarin détacha auprès de la Reine le dévot Montaigu. Cet anglois, autrefois créature de Châteauneuf, mais gagné depuis par la mere Jeanne, carmélite à Pontoise, & sœur de Séguier, sut si bien représenter à la régente, & la capacité du chancelier, & son intelligence dans les affaires & la nécessité où il s'étoit trouvé d'obéir à Richelieu, qu'il éteignit presqu'en elle toute espece de ressentiment. Le comte de Brienne

Mém. de Brégy ; de Monglat ; de Millotet.

vint à l'appui de Montaigu, & acheva
1643. ce que celui-ci avoit si bien ébauché.
Ce nouveau secrétaire d'état auroit dû naturellement ne pas avoir beaucoup d'amitié pour le chancelier, qui avoit contribué plus que personne à la mort de l'infortuné de Thou, auquel il avoit été fort attaché. Mais il préféra, dit-il, l'intérêt d'un ami vivant à l'intérêt d'un ami mort. Il auroit été plus sincere, s'il eût dit qu'il préféroit son intérêt particulier à tout autre intérêt; car il reçut vingt mille écus pour parler en faveur de Séguier.

Mém. de la Châtre.

Un ressort plus puissant que fit agir Mazarin pour détruire Châteauneuf, fut la princesse de Condé. La victoire de Rocroi avoit élevé le cœur de cette princesse, & après un tel service rendu par son fils à l'état, elle croyoit pouvoir prétendre à tout. Sa naissance, son rang & son sexe lui donnoient un grand crédit à la cour & auprès de la Reine, mais plus que tout cela un certain ascendant

qu'il s'y fut rendu néceſſaire, il eſt preſque certain que toutes les intrigues du cardinal échouoient dès ce moment, & qu'il ſe fut trouvé lui-même fort embarraſſé. Mais comme il ſe vit d'abord à Mont-rouge une grande cour de ſes parens & de ſes amis, il oublia qu'il pouvoit en avoir une plus belle à Paris. 1643.

Le duc de Beaufort avoit compté ſur ce retour de Châteauneuf, & il eſpéroit le porter à la place où l'évêque de Beauvais; qu'il commençoit à reconnoître pour ce qu'il étoit, n'avoit pas la force de parvenir. Toutes ces intrigues, qui dérangeoient ſes projets de grandeur, le déſeſpéroient d'autant plus qu'il étoit moins homme à y trouver du remede. Il lui reſtoit cependant encore une reſſource dans le retour de la ducheſſe de Chevreuſe. Il s'imaginoit qu'à ſon arrivée, elle alloit reprendre ſur l'eſprit de la Reine, le même aſcendant qu'elle y avoit eu autrefois; mais les circonſtances & la Reine étoient bien changées.

CHAPITRE IV.

Portrait de la duchesse de Chevreuse, Elle est rappellee ; ses intrigues à la cour,

1643. AVANT de parler du retour de Mad. de Chevreuse, faisons connoître ce nouveau personnage.

Marie de Rohan-Montbâson, duchesse de Chevreuse, avoit eu de la beauté, & jamais femme ne fut mieux en profiter. Mariée deux fois, la premiere au fameux connétable de Luines, la seconde au duc de Chevreuse de la maison de Lorraine ; elle avoit contracté une habitude de galanterie, sans laquelle elle ne pouvoit exister ; il falloit qu'elle aimât, & ce qui est assez ordinaire dans celles de son sexe, c'étoit rarement ce qu'elle estimoit le plus. Par-tout où elle se trouva, elle forma des passions & elle y répondit. Rois, princes,

Mém. du Cardinal de Retz.

princes, généraux, ministres, françois & étrangers, tous lui adresserent des vœux, tous furent écoutés. Ses amans décidoient de ses goûts, leur plaire étoit son unique sentiment; & de même que les ducs de Lorraine & de Buckingham, Chalais, le comte de Holland, Châteauneuf, le cardinal de Retz, & tant d'autres qui se mirent sur les rangs, la jetterent dans les affaires, de même un béat l'auroit jettée dans la dévotion, & le prieur des Chartreux, dans la solitude, pour me servir des termes du cardinal de Retz. Aussi, disoit-elle d'elle-même, que l'ambition avoit peu touché son cœur, que le seul plaisir l'avoit menée. Avec beaucoup d'esprit & de vivacité dans l'imagination, elle suppléoit au jugement par cette derniere qualité, qui lui faisoit souvent ouvrir les avis les plus sages & les plus brillans: personne ne connoissoit mieux les divers intérêts des princes de son temps, personne ne les démêloit avec plus de

1643.

Mém. de Motteville.

1643. ſagacité, n'en parloit avec plus d'éloquence; & cette connoiſſance étonnante dans une femme, elle la devoit à ſes voyages continuels chez les étrangers, à ſes intrigues avec les principaux d'entre eux. Au reſte, ſans ceſſe bercée des chimeres que lui ſuggéroit ſon inclination, elle avoit acquis une certaine hardieſſe à tout entreprendre, une inquiétude d'imagination qui ne lui permettoit jamais le repos, un front intrépide qui ne s'épouvantoit d'aucun affront; capricieuſe, diſtraite & ſans ſuite dans ſes diſcours, elle n'en mettoit guere plus dans ſa conduite & dans ſes procédés. Son eſprit artificieux, capable de tout pour ſe ſatisfaire, ne connoiſſoit nul danger, nul ſcrupule, nul devoir, nulle relation.

Telle étoit cette femme que le parti, oppoſé au cardinal Mazarin, attendoit avec tant d'impatience, s'imaginant qu'auſſi-tôt qu'elle paroîtroit, tout changeroit de face. Mad. de Chevreuſe en

effet avoit toujours été dans la confidence d'Anne d'Autriche, & c'étoit pour elle qu'elle avoit été persécutée & exilée. 1643.

Mais la princesse de Condé, dont elle étoit haïe, l'avoit peinte à la Reine comme une femme ambitieuse qui ne soupiroit qu'après l'instant de maîtriser ses volontés; qui, sortant d'un pays où elle avoit formé des liaisons avec les ennemis de l'état, pouvoit par ses conseils l'entraîner dans de fausses démarches, aussi pernicieuses pour le royaume que flétrissantes pour sa propre gloire. Le cardinal, non moins allarmé du retour de la duchesse, secondoit puissamment la princesse de Condé. La Reine, sollicitée de toute part, paroissoit assez disposée à laisser son ancienne amie dans l'exil; c'eut été se conformer aux dernieres volontés du feu Roi, qui, emportant au tombeau une haine implacable pour la duchesse, avoit expressément défendu son rappel. Cependant comme jamais gouvernement n'avoit été si doux

Mém. de Motteville.

que le commencement de la régence;
1643. comme Mrs. d'Epernon, de Montausier de Fontrailles & tous les autres exilés avoient été rappellés, la Reine, ne put se dispenser honnêtement de consentir au retour de mad. de Chevreuse.

Elle voulut du moins la prévenir & lui faire prendre des sentimens conformes aux siens & à ses nouvelles liaisons avec le cardinal. Elle lui dépêcha à cet effet l'anglois Montaigu pour la préparer aux changemens qu'elle verroit à la cour. Montaigu la trouva à Brie-Comte-Robert, mais comme il étoit suspect à la duchesse, les intentions de la Reine auroient été mal remplies, si le prince de Marsillac, négociateur plus agréable, ne fût venu au-devant d'elle après en avoir obtenu la permission. Marsillac, qui s'étoit accommodé au temps, gagné par le ministre, parla comme le ministre auroit fait lui-même. Il représenta avec tant de force l'état actuel de la cour, la différence des circonstan-

Mém. de la Rochef.

tes, les défiances de la Reine, son engouement pour le cardinal, le pouvoir qu'elle lui laissoit sur son esprit, que mad. de Chevreuse consentit aisément à tout attendre des occasions, à regagner peu-à-peu la confiance de la Reine, sans paroître ennemie du cardinal, & enfin à se mettre par la faveur, dans la situation ou de le détruire ou de le protéger, selon que ses intérêts le demanderoient. 1643.

Ce fut dans ces sentimens qu'elle arriva de Bruxelles à la cour. Elle s'y apperçut aisément que le prince de Marsillac ne lui avoit pas grossi les objets. Elle alla descendre en droiture au Louvre; la Reine, quoiqu'assez embarrassée de sa présence, parut d'abord la recevoir avec joie & avec amitié; mais elle lui dit en même-temps, qu'après quelques jours de repos, elle feroit bien d'aller passer quelque-temps à la campagne pour ôter tout soupçon aux alliés de la France; ils pouvoient prendre l'al-

Mém. de la Châtre; de Mottev.

larme, en la voyant auprès d'elle, après
1643. le séjour qu'elle venoit de faire chez les ennemis, & les relations qu'elle avoit eues avec eux. C'étoit une couleur assez grossiere qu'on prêtoit à son éloignement, puisqu'enfin ces allarmes des alliés ne devoient pas être bien vives à cet égard, & la duchesse étoit assez intrigante & devoit conserver assez de commerce avec ses amis de Paris, pour cabaler à Dampierre où on vouloit la reléguer, aussi-bien que par-tout ailleurs.

Malgré la connoissance qu'elle avoit du changement de la Reine, elle ne s'attendoit pas cependant à cette proposition; mais quoique surprise d'abord & interdite, elle conserva assez de présence d'esprit, pour parer subtilement ce coup. Sa réponse fut aussi artificieuse que l'avoient été les craintes simulées. « Les » moindres volontés de la Reine étoient » pour elle des ordres, elle étoit prête » à accomplir tout ce que sa maîtresse

» exigeroit; mais pour son propre inté- 1643.
» rêt même, S. M. ne devoit peut-être
» point l'obliger à un départ si prompt.
» Tout l'univers ne savoit-il pas qu'elle
» n'avoit été exilée & persécutée que
» pour elle ? Que diroit-on, si elle aban-
» donnoit ainsi tout-à-coup les martyrs
» du plus tendre attachement, de la
» fidélité la mieux prouvée ? N'étoit-il
» pas de sa gloire de leur montrer plus
» d'égards, plus de confiance : au reste
» elle en faisoit juge monsieur le car-
» dinal ».

En effet, le cardinal, qui étoit dans le cabinet, ayant été appellé n'eust garde de désavouer la duchesse; ç'auroit été rejetter sur lui tout l'odieux de l'éloignement : il n'ignoroit pas d'ailleurs où qu'il la gagneroit, ou qu'il trouveroit une occasion plus favorable pour lui faire quitter la cour; elle y resta donc.

Mais bientôt elle oublia les conseils du prince de Marsillac, & les sages résolutions qu'elle avoit prises s'évanoui- *Mém. de la Rochef.*

rent. Elle eut une conférence avec le
1643. duc de Beaufort, & ce prince lui ayant protesté un attachement inviolable à ses intérêts, elle se crut avec cet appui assez puissante pour détruire le cardinal, avant qu'il eut eu le temps de s'affermir : dès-lors elle commença à travailler sourdement au rappel de Châteauneuf.

Pendant qu'elle méditoit la ruine de Mazarin, celui-ci songeoit à s'étayer de ses forces; soit qu'il la crût réellement utile à sa fortune, soit qu'il craignît, de la part de la Reine, un retour de tendresse pour elle, soit qu'il voulût seulement montrer à cette princesse, jusqu'où s'étendoit l'ambition de son ancienne favorite, il l'alla trouver dès le lendemain de son arrivée. Jamais visite de ministre ne fut plus polie. « Après un » si long voyage qu'elle venoit d'ache- » ver, elle pouvoit avoir besoin d'ar- » gent, les assignations sur l'épargne » venoient lentement; il osoit en con- » séquence lui offrir & lui apporter cin-

» quarante mille écus ». Ces avances parurent à la duchesse autant de marques de foiblesse; elle reçut ses offres avec la hauteur qui lui étoit naturelle, mais il ne se rebuta pas. 1643.

Il crut qu'elle seroit plus sensible à l'ambition qu'à l'intérêt. Il lui demanda quelques jours après ce qu'il pouvoit faire pour captiver son amitié, la trouvant si précieuse, qu'il étoit disposé à tout pour la gagner. La duchesse flattée le mit alors à une assez forte épreuve, & prétendit se vendre chérement. Henri IV, en mariant le duc de Vendôme, son fils naturel, lui avoit accordé le gouvernement de Bretagne, mais Richelieu le lui avoit ôté pour le donner au maréchal de la Meilleraie. Le duc, qui n'avoit point eu de récompense & ne se reconnoissoit point criminel contre l'état, prétendoit y rentrer, & séduit par la lueur de faveur qui aveugloit son fils, il ne croyoit pas possible que rien lui fût refusé. Le maréchal craignit d'être

Mém. de la Châtre.

Mém. de Montglat.

1643. dépouillé, mais ne voulant pas l'être, du moins en faveur de son ennemi, il agit avec adresse. Il alla trouver la Reine, & lui proposa de prendre le gouvernement pour elle, comme l'avoit possédé le cardinal de Richelieu. La proposition plut, la Reine garda le gouvernement, & le maréchal en eût la lieutenance générale.

Il n'y avoit que le duc de Vendôme qui perdît à cet arrangement : mad. de Chevreuse entreprit de lui procurer quelque chose de mieux que ce qu'il avoit prétendu. Et saisissant avidement les offres du cardinal, elle lui demanda en dédommagement pour le duc, l'amirauté qu'avoit le duc de Brésé, beau-frere du duc d'Enguien : elle exigea en outre que le duc d'Epernon, proscrit & dépouillé de ses emplois sous le regne précédent, fût rétabli dans sa charge & dans son gouvernement de Guienne.

Ces deux graces devoient coûter au cardinal, puisqu'enfin on le forçoit à

dépouiller deux créatures de son prédécesseur, & à leur en substituer deux autres, aussi ennemies du cardinal de Richelieu que de lui-même. Cependant il avoit tant d'envie d'acquérir les bonnes graces de la duchesse, qu'il se résolut à tout. On envoya demander la démission du duc de Brésé, & pendant qu'on rétablissoit le duc d'Epernon dans tous ses honneurs, on travailla à obtenir, du comte d'Harcourt, celle du gouvernement de Guienne. 1643.

Ces deux graces, obtenues si facilement, enhardirent la duchesse, & réveillerent en elle des sentimens que la contrainte & l'impuissance avoient foiblement étouffés. Elle n'envisageoit qu'avec horreur le degré de grandeur où étoit montée la maison de Richelieu, elle brûloit de l'en précipiter & de lui rendre toutes les persécutions qu'elle avoit reçues du cardinal. Le prince de Marsillac étoit dans une espece de faveur auprès de la Reine, & elle songeoit Mém. de la Rochef.

même à lui accorder quelque grace. La
1643. duchesse crut ne pouvoir mieux faire &
pour ses intérêts, & pour commencer
la ruine de la maison qu'elle détestoit,
que de procurer au prince le gouvernement du Havre-de-grace, dont étoit
pourvu le jeune duc de Richelieu. Rien
n'étoit plus contraire aux desseins de
Mazarin : aussi représenta-t-il fortement
à la Reine & à la duchesse elle-même,
que c'étoit outrager la mémoire de son
prédécesseur dont le duc étoit neveu :
» Devoit-on par un pareil changement
» décourager les ministres, qui tous te-
» noient leur existence & leur élévation
» du feu cardinal ? L'abaissement des
» parens de leur bienfaiteur ne seroit-il
» pas pour eux le présage de leur pro-
» pre disgrace ? Que deviendroit-il lui-
» même après de pareilles vicissitudes ?
» Lui, éleve, créature & placé de la
» main de Richelieu ? Ne lui reproche-
» roit-on pas à jamais dans la postérité
» de s'être prêté à une telle ingratitude,

» d'avoir contribué à détruire l'édifice 1643.
» commencé par un grand homme qu'il
» reconnoissoit pour son maître » ?

Ces raisons devoient être décisives pour tout autre que la duchesse; mais outre son opiniâtreté naturelle, la victoire promettoit un prix trop flatteur à son ambition, pour la céder facilement. Elle pria, elle insista, elle menaça; enfin le cardinal, après avoir lutté long-temps, fut obligé de souscrire à tout ce qu'elle desiroit.

Dans un pareil triomphe, la duchesse ne vit qu'un acheminement à de nouveaux succès. Sa cupidité, loin d'être éteinte, ne fut qu'irritée par la difficulté qu'elle avoit eue à l'obtenir. C'est alors qu'elle parla hautement du rétablissement de Châteauneuf. Cette nouvelle attaque n'allarma point d'abord beaucoup le cardinal; la princesse de Condé & le chancelier, l'une par son aversion pour le garde des sceaux, l'autre par l'intérêt qu'il avoit à l'éloigner, le rassu-

1643. roient assez : mais quand il vit qu'on revenoit à la charge, qu'on vouloit comme arracher cette grace, qu'on mettoit à la rechercher la passion la plus vive, la plus effrénée, furieux, indigné avec raison, il ne se posséda plus : il ne connut plus ni réserve, ni modération, ni politique, & la crainte lui donnant de l'assurance, il répliqua avec fermeté qu'il ne consentiroit jamais à ce rétablissement. Dès lors regardant la duchesse, comme sa plus mortelle ennemie, à peine se permit-il encore de dissimuler quelque temps, il résolut de la perdre ou du moins de l'éloigner.

La duchesse servoit elle-même son projet par ses emportemens. La Reine, qui vouloit encore la ménager, usoit de remises à l'égard du rappel complet de Châteauneuf, persuadée que cette lenteur la fatigueroit à la fin, & qu'elle abandonneroit la partie. Mais mad. de Chevreuse, qui mettoit toutes ces lenteurs sur le compte du cardinal, n'en

devenoit que plus furieuſe : elle s'en plaignoit avec aigreur, & dans ſon amertume, elle aſſaiſonnoit ſes plaintes des traits les plus piquans. Elle ne pouvoit ſur-tout lui pardonner de n'obtenir des graces que par ſon canal. Le cardinal n'oppoſoit qu'un flegme déſeſpérant à ſes tranſports, & lui laiſſoit exhaler ſa bile, certain qu'elle travailloit par-là en ſa faveur, mieux qu'il n'auroit pu faire lui-même. Un événement, qui ſurvint à la cour dans le même-temps, & auquel mad.^e de Chevreuſe prit la plus grande part, acheva ce que la modération du miniſtre avoit ſi ſagement commencé.

1643.



CHAPITRE VII.

Portrait & querelle de mad. de Montbâson & de mad. de Longueville : la cour se partage. La duchesse de Chevreuse est exilée.

1643. LA duchesse de Chevreuse n'étoit pas la seule femme galante qu'il y eut à la cour. Marie d'Avaugour de Bretagne, seconde femme d'Hercule de Rohan, duc de Montbâson, belle-mere de mad. de Chevreuse, l'égaloit au moins, si elle ne la surpassoit. On auroit pu à juste titre la nommer *la Vénus terrestre*; elle en avoit la beauté, & le goût pour la galanterie; elle poussa même ce penchant jusqu'où il peut aller sans prendre le nom de débauche. Si par l'éclat de sa figure & le nombre de ses amans, elle effaçoit toutes ses rivales, elles en étoient bien dédommagées du côté de l'esprit;

Mém. de Motteville ; du card. de Retz.

l'indécence & le jargon des mœurs dépravées y suppléoient en elle. Accoutumée aux adorations de toute la cour, elle en recevoit dans le public le tribut avec fierté, pour en dédommager les adorateurs avec plus de complaisance dans le particulier. Elle dut, comme sa belle-fille, aux intrigues galantes la part qu'elle eut aux intrigues politiques : dans quelque parti qu'elle entrât, elle étoit sûre d'y entraîner une foule d'hommes avec elle (1). Sans scrupules & sans re- 1643.

(1) Elle avoit à la fois pour amans, le prince de Condé, le comte d'Harcourt, le maréchal d'Hocquincourt & une foule d'autres. Le duc de Beaufort, qui étoit aussi sur les rangs, ne devoit pas être bien dangereux pour ses rivaux, puisque la duchesse publioit hautement qu'il ne lui avoit jamais rien demandé ; procédé singulier à l'égard d'une femme telle que mad. de Montbâson, pour qui un pareil respect devoit être bien impertinent. Voici un couplet sur cette dame, tiré d'une chanson du temps, qui a bien l'air d'être sortie du baron de

mords, elle ne fut jamais ce que c'étoit
1643. que fidélité ni en affaires ni en amours.
Elle ne connoissoit que deux sentimens, le plaisir & l'intérêt, & son art principal fut de les concilier si bien tous deux, que l'un n'étoit jamais satisfait aux dépens de l'autre : pour la vertu, elle ignoroit jusqu'à son nom (2). Après avoir donné toute sa vie au monde, elle n'eut que vingt-quatre heures à donner à Dieu.

C'étoit à cette femme qu'étoit alors

Blot : c'est du moins la strophe la plus honnête de cette piece :

Belle de Montbâson,
Vous avez grand raison
D'en vouloir à nos princes :
La Lorraine & Bourbon,
Vous ont mis en renom
Dans toutes nos provinces.

(2) *Je n'ai*, dit le cardinal de Retz, *jamais vu personne qui ait conservé dans le vice si peu de respect pour la vertu.*

attaché le duc de Beaufort. Long-temps amant aimé de mad. de Longueville, il l'avoit quittée, soit par la jalousie que lui donnoient ses rivaux, soit par l'inconstance naturelle aux esprits foibles, & il se permettoit, après leur rupture, des discours à son égard qui ne marquoient ni l'homme honnête, ni l'homme politique. Mad. de Montbâson irritoit sans cesse sa soif de médire, mais du moins elle avoit un motif; c'étoit contre une rivale qu'elle agissoit, rivale d'autant plus odieuse que le duc de Longueville, après avoir été rangé sous ses fers, depuis son mariage ne la voyoit plus. Cette froideur étoit, disoit-on, la suite d'une défense que la princesse de Condé, mere de mad. de Longueville avoit faite à son gendre : outrage qu'une femme du caractere de mad. de Montbâson ne pardonne pas aisément.

1643.

Mém. de mademoiselle de Montpensier.

Le duc de Beaufort, qui étoit en homme ce que mad. de Chevreuse étoit

1643. en femme, qui ne voyoit, qui ne sentoit, qui n'existoit que par ses maîtresses, servoit le ressentiment de la sienne par toutes les brusqueries & les boutades que son caractere fougueux pouvoit lui suggérer. Une occasion, qui se présenta, développa encore mieux toute la dépendance où on le tenoit assujetti.

Ibid. Mém. de Mottev. Mad. de Montbâson avoit un soir grand cercle chez elle. Une de ses femmes, ayant trouvé dans la chambre deux lettres insérées l'une dans l'autre, les apporte à sa maîtresse. On ouvre, on trouve que c'est l'écriture d'une femme & d'une femme écrivant à un homme qu'elle ne haïssoit point. On peut en voir le style dans les mémoires de Mlle. de Montpensier, qui les a conservées. Il fut question de découvrir l'Astrée qui se passionnoit ainsi pour son Céladon; entre femmes, ce n'étoit pas une affaire de petite importance qu'une pareille décision : elle fournissoit un si doux aliment à la médisance! Chacune dit son

mot & crut avoir deviné. Mad. de Montbâſon, qui dans cette diſcuſſion ne s'épargnoit pas, trouva apparemment plaiſant de mettre ces billets ſur le compte de mad. de Longueville. Elle prétendit qu'ils étoient tombés de la poche du comte de Coligny, qui l'étoit venu voir ce jour-là; & l'hiſtoire du jour vouloit que mad. de Longueville eût des complaiſances pour lui. La vérité eſt que les billets appartenoient au comte de Maulevrier, & qu'ils lui étoient adreſſés par mad. de Fouquerolles.

1643.

Montpensi

Le ſoupçon de mad. de Montbâſon ne fut bientôt plus un ſoupçon. Chacun l'adopta comme une vérité, & de bouche en bouche, cette prétendue vérité paſſa juſqu'à la princeſſe de Condé & à la ducheſſe ſa fille. On peut juger de la fureur de ces deux femmes. La ducheſſe de Longueville, qui pour d'autres raiſons avoit intérêt de garder un peu plus de modération, vouloit que l'aven-

1643. ture restât ensevelie dans l'oubli : mais sa mere, haute & fiere, & de plus ennemie de mad. de Montbâson, demanda justice à grands cris, & d'une picoterie de femmes voulut faire une affaire d'état : comme si les princes & même les rois étoient à l'abri de la médisance, & que chacun ne se dédommageât pas dans le particulier de la contrainte où la grandeur astreint dans le public.

La princesse de Condé alla donc solliciter la vengeance de la Reine, & se jetter même à ses pieds pour l'obtenir. La cour à cette nouvelle se partage ; toutes les femmes sont pour les princesses, tous les hommes pour mad. de Montbâson, & elle voit arriver chez elle jusqu'à quatorze princes qui lui offrent leurs services. Mais leur intrépidité ne tint point contre celle du duc d'Enguien, qui revenoit récemment de l'armée, couvert de lauriers, parlant du ton d'un héros & prétendant laver l'outrage fait à sa sœur.

La Reine n'étoit point assez amie de mad. de Montbâson, ni de la maison de Vendôme, qui commençoit à la fatiguer, pour lui sacrifier la maison de Condé. Elle accorda donc à la princesse ce qu'elle demandoit & voulut que mad. de Montbâson fît une réparation. Peut-être entroit il un peu de politique dans la conduite qu'on tint à cet égard, & crut-on nécessaire de relever par un coup d'autorité les prérogatives des princes du sang, pour préparer dès-lors ce qu'on a rendu à la majesté royale, dont leur éclat n'est qu'une émanation. Mais il n'en étoit pas moins plaisant au premier coup d'œil de voir afficher tant d'importance pour une bagatelle : de voir d'un côté la Reine dans son grand cabinet du louvre, avec la princesse de Condé, qui de petits propos indiscrets, faisoit un crime de leze-majesté ; de l'autre le grave cardinal, dans le petit cabinet, des tablettes à la main, rédigeant avec mad. de Chevreuse, ce que 1643.

devoit dire sa belle-mere. Il falloit s'arrêter une heure sur chaque mot, l'un
1643.
étoit trop fort, l'autre étoit trop foible; on écrivoit, on effaçoit, on remettoit, on retranchoit; Mazarin s'intriguoit, & jouant l'affairé, alloit d'un cabinet à l'autre pour concilier les esprits, & accommoder le différend, comme s'il se fût agi de la paix générale.

La princesse, peu contente d'une humiliante réparation, avoit encore exigé une autre espece de satisfaction, c'étoit une défense à la duchesse de se trouver par-tout où elle seroit : la Reine l'ordonna. Quelques jours après, mad. de Chevreuse ayant joué la collation avec Mlle. de Montpensier, & quelques autres femmes de la cour, on choisit pour cette partie le jardin d'un nommé Regnard, attenant à celui des tuileries, & comme la Reine aimoit beaucoup cette promenade, on résolut de l'y inviter. Elle promit de s'y rendre & même d'y mener la princesse de Condé,

Mém. de Montpens. de Mottev.

sur

sur la promesse que lui fit la duchesse de Chevreuse que sa belle-mere ne s'y trouveroit point. 1643.

Elles y vinrent en effet à l'heure indiquée, & rien n'égala leur surprise, lorsqu'elles apprirent que mad. de Montbâson étoit dans le jardin, & prétendoit faire les honneurs de la collation, comme belle-mere de celle qui la donnoit. La princesse vouloit se retirer sur le champ; mais la Reine, sur la parole de laquelle elle étoit venue, ne le souffrit pas. Elle envoya prier mad. de Montbâson de se retirer, en feignant de se trouver mal; la fiere duchesse n'y voulut pas consentir, & la Reine, irritée de son peu de complaisance, sortit aussitôt avec la princesse, en refusant la collation. Le lendemain, elle exila à Tours mad. de Montbâson; & comme la duchesse étoit la principale cause du désagrément qu'elle avoit essuyé, le secrétaire d'état Guénegaud alla aussi lui porter l'ordre de se re-

tirer à Rochefort jusques à nouvel
1643. ordre.

CHAPITRE VIII.

Cabale des importans. Portrait du duc de Beaufort ; il est arrêté, l'évêque de Beauvais renvoyé, & le cardinal Mazarin déclaré premier ministre.

Dès le commencement de la régence, le duc de Beaufort, séduit par la confiance que lui avoit témoignée la Reine ; s'étoit imaginé qu'il la gouverneroit. Sur cette supposition, il n'avoit pas pris garde que le cardinal Mazarin s'élevoit & s'affermissoit par degrés, ou s'il l'avoit vu, ces progrès ne l'avoient point allarmé, persuadé de la faveur de l'évêque de Beauvais, & de la nécessité indispensable, où, selon ses idées, étoit la Reine de le faire premier ministre. Il avoit donc us[illegible] son pouvoir momentané avec une étourderie

& une hauteur qui avoient révolté toute la cour, & principalement la Reine qu'il s'étoit avisé d'aimer. Mais avant de poursuivre le cours de ses bévues, envisageons son caractere, & nous verrons qu'il étoit dominé par l'ascendant de son étoile, & qu'il étoit presqu'impossible qu'il ne fit point de sottises.

1643.

Mém. du Cardinal de Retz.

François de Vendôme, duc de Beaufort, étoit né avec toutes les qualités du corps & de l'esprit qui peuvent charmer le peuple. Petit-fils de Henri le grand, il en avoit le courage, mais c'étoit tout ce qui lui en étoit resté: encore n'étoit-ce pas le courage des héros, mais cette bravoure factice, qui s'étourdit sur les dangers, plutôt qu'elle ne les méprise, qui succomberoit peut-être si elle les considéroit. De grands cheveux longs, très blonds, qui lui descendoient sur les épaules, & qui paroient sa mine efféminée, lui donnoient plutôt l'air d'un Anglois que d'un François: ses expressions, aussi basses que cel-

Ibid.

Mém. de Brégy.

les de la halle, le rendoient encore
1643. plus charmant que sa figure aux yeux de la populace, dont il étoit l'idole. L'espece d'adoration qu'elle lui avoit vouée, l'auroit fait courir après lui dans un précipice, s'il eut daigné l'y conduire : aussi en avoit-il retenu le nom de *Roi des halles*, & par ses manieres il n'étoit point indigne de ses sujets : elles étoient encore plus grossieres que populaires, & il avoit l'art de les donner pour de la franchise. On auroit cru quelquefois à sa mine fiere & hautaine avec les courtisans, qu'il avoit de la grandeur dans l'ame ; il n'y avoit que de la présomption. Il se figuroit se connoître en affaires, & il n'en avoit que le jargon : il s'y croyoit habile, parce qu'il étoit plus artificieux qu'on ne l'est ordinairement avec peu d'esprit & de bon sens. Au reste, adroit dans tous les exercices, infatigable dans tous les travaux, intrépide dans tous les dangers. Il avoit cette espece de mérite qui pouvoit être

précieux dans les temps héroïques où les avantages du corps étoient les plus recherchés, mais qui sont devenus peu de chose depuis qu'on a reconnu la supériorité des avantages de l'esprit. Il crut jouer un rôle au commencement de la régence, il l'avoit persuadé, mais il ne joua que celui d'un étourdi, parce que c'étoit une suite de son arrogante vanité, de ne consulter personne & de ne prendre jamais que de fausses mesures. 1643.

Quand le duc vit que Mazarin devenoit chaque jour plus redoutable; quand il vit que ce colosse, qui s'élevoit continuellement sur sa tête, devenoit à chaque instant plus indestructible, il songea sérieusement à l'abattre : mais il s'y prenoit trop tard, & il s'y prit mal. Au lieu de chercher à adoucir par ses complaisances l'esprit de la Reine, il sembla prendre plaisir à l'irriter par ses incartades. Il auroit voulu envahir toutes les charges de la cour pour ses créa-

Mém. de Retz; de la Rochef.

tures, & lorsque la Reine les lui refu-
1643. soit avec douceur, il lui répondit par des brusqueries. Il faisoit vanité de donner en public toutes les démonstrations d'un amant irrité, il bravoit toutes les bienséances, il n'épargnoit personne, & il avoit si bien réussi par ses témérités & ses imprudences, qu'il s'étoit rendu odieux à Monsieur & à toute la maison de Condé.

Ce furent bien d'autres transports après l'exil de mad. de Montbâson. Il avoit pris son parti dans l'affaire des lettres, & les choses avoient été portées au point que le prince de Condé en craignit un combat entre le duc d'Enguien & lui. Mais après l'ordre donné à sa maîtresse, soit qu'il l'aimât réellement, soit que n'ayant pu empêcher son exil, la vanité seule le guidât & qu'il fût désespéré de montrer à découvert la foiblesse de son pouvoir, il ne se posséda plus & se livra aux plus ridicules emportemens. Il ne connut plus, ni rang,

ni ménagement, ni bienséances; sa mauvaise humeur n'épargna personne, & la Reine elle-même s'en vit la premiere victime. En vain cette princesse, pour l'empêcher de se perdre totalement, cherchoit-elle à l'adoucir & vouloit lui parler, il s'éloignoit d'elle d'une maniere chagrine & dédaigneuse, comme s'il eut craint de s'abaisser en l'écoutant, & qu'ils eussent été, lui le souverain, & elle la sujette.

1643.

Mém. de la Châtre.

Dans le même temps, le cardinal agissoit d'une maniere bien différente. Jamais personne ne sut mieux devenir nécessaire. Il ne se contenta pas de se rendre agréable à la Reine; adroit, doux & souple, il avoit encore l'art de désarmer la jalousie, de se faire pardonner sa grandeur, par le maintien le plus modéré & le plus désintéressé: c'étoit la simplicité même, ses civilités alloient chercher le plus obscur particulier; il ne marchoit dans Paris qu'avec le carrosse le plus uni, & deux petits la-

quais derriere ; il sembloit être au dé-
1643. sespoir que sa dignité de cardinal ne lui permît pas un extérieur encore moins imposant, une obscurité plus chere à
Ibid. son cœur. Dès les premiers jours que la Reine l'eut retenu, il alla visiter tous les princes, les ducs & pairs, les officiers de la couronne, enfin tout ce qu'il y avoit de considérable à la cour, à l'exception de la maison de Vendôme qui s'étoit déclarée trop ouvertement contre lui.

Si cette conduite qu'il tenoit en public le rendoit agréable aux sujets, celle
Mottev. Monglat. qu'il tenoit en particulier avec la Reine, ne faisoit pas moins d'effet sur son esprit. Elle étoit naturellement paresseuse, & les détails de l'administration lui pesoient. Elle eut voulu s'en décharger sur quelqu'un, mais l'évêque de Beauvais, qu'elle avoit d'abord choisi, y étoit si peu propre, qu'il ne savoit la plupart du temps que répondre aux dépêches qui l'accabloient de tous côtés : il étoit alors

obligé de s'adresser au cardinal Mazarin qui avoit plutôt expédié une douzaine de réponses, qu'il n'en avoit fait une lui-même. La Reine sentoit cette incapacité, & dans la disette où elle se trouvoit d'un homme sur qui elle put se reposer & qui lui dût tout, elle s'étoit adressée au pere de Gondy, retiré depuis long-temps à l'oratoire, & lui avoit offert le ministere qu'il refusa : mais il est à remarquer que cette anecdote ne se trouve que dans les mémoires du cardinal de Retz son fils, & que sans beaucoup de septicisme on peut en douter. — 1643.

Quoi qu'il en soit, l'incapacité marquée de l'évêque de Beauvais, malgré la bonne volonté de la Reine pour lui, la rejettoit sans cesse du côté du cardinal. Le rusé Mazarin, qui mettoit à profit toutes les circonstances, en étoit déjà au point que son rival ne se voyoit presque plus écouté. Au lieu d'une heure ou deux que le premier avoit

1643. coutume dans les commencemens de passer avec la Reine, elle lui donnoit toute sa soirée, & le bon Potier, qui autrefois prenoit ce temps pour ses audiences, alors obligé d'attendre dans un autre cabinet, n'avoit plus rien à faire que de dire à la régente son *Benedicite*, & de l'entretenir un instant après souper.

La Châtre.

Les ducs de Vendôme & de Beaufort, sentant que l'incapacité de cet homme les alloit tous perdre, voyant d'ailleurs son opposition au retour de Châteauneuf dont il craignoit les talens & le mérite, lui proposerent du moins de faire revenir des Noyers. Potier y parut d'abord assez disposé, mais d'Emery, contrôleur-général, qui feignoit d'être son ami, & qui l'étoit réellement du cardinal, lui inspira d'autres allarmes sur des Noyers. Il lui fit entendre que celui-ci avoit envie de prendre le parti de l'Eglise : qu'aussi-tôt qu'il seroit rapproché de la Reine, il gagneroit

Mém. de Montglat.

ſon eſprit & voudroit être cardinal : que cette promotion ou lui enleveroit le chapeau ou retarderoit de beaucoup la ſienne. Dès qu'il eut ainſi jetté les premiers mouvemens de jalouſie dans ſon cœur, il ne fut pas poſſible de raſſurer l'évêque, & il donna de lui-même dans le précipice. 1643.

Le duc de Beaufort, perdant l'eſpérance de trouver perſonne à oppoſer au cardinal, ne perdit pas celle de réuſſir par des moyens plus violens. A la mort du Roi, comme on le vit en faveur, il avoit eu d'abord la cour la plus brillante; mais la plus grande partie s'en étoit éclipſée avec ſa lueur de pouvoir; & il ne lui reſtoit que cinq ou ſix perſonnes qui euſſent aſſez de courage, ou qui fuſſent aſſez abandonnées de toute part, pour ſuivre ſa fortune, bonne ou mauvaiſe. C'étoient, dit le cardinal de Retz, cinq ou ſix eſprits mélancoliques, qui avoient la mine de penſer creux, qui ſont morts fous, & qui dès ce temps-là

1643. ne paroissoient guere sages ; tels que Beaupui, Fontrailles, Fiesque, Montrésor & Béthune. Le duc, avec ces débris de son ancienne splendeur, comptoit la rétablir. Comme ce parti affichoit de grandes prétentions, qu'il mettoit du secret, du mystere & de la morgue, dans les affaires les plus minutieuses, dans les entretiens les plus indifférens, les courtisans l'avoient tourné en ridicule, ils en railloient impitoyablement les associés, & l'appelloient le parti des *importans*.

Peut-être le seroient-ils devenus dans la suite, & les ligues les plus formidables ont souvent eu d'aussi foibles commencemens, mais il étoit écrit que, par-tout où se trouveroit le duc de Beaufort, les affaires échoueroient. Son pere avoit eu la promesse de l'amirauté ; c'étoit sans doute assez pour le moment : il voulut qu'on y joignit le droit d'ancrage. Mazarin, qui ne demandoit qu'un prétexte pour retarder la conclu-

sion de cette affaire, saisit bien vîte celui-ci. Ennuyé de n'en point voir la fin, le duc persécutoit son fils pour se raccommoder avec le cardinal, ou pour s'unir du moins avec la maison d'Orléans, par le canal de la Riviere, qui avoit tout pouvoir sur l'esprit de Monsieur, & qui alors n'étoit pas trop bien avec le ministre. 1643.

Le duc de Beaufort, acquiesçant à ce dernier parti, son pere en fit parler à la Riviere par le maréchal d'Estrées. La Riviere prit feu à la proposition, & on assigna une entrevue chez le maréchal pour s'arranger avec la maison de Vendôme : mais dans l'intervalle, gagné par les sollicitations de Montrésor & de Béthune, le duc de Beaufort changea de sentiment, & manqua au rendez-vous, où se trouverent seuls, son pere & le duc de Mercœur son frere. La Riviere se crut joué, & quoi que pût lui dire le duc de Vendôme, il le quitta poliment, mais froidement, & dès le

Mém. de La Châtre.

1643. lendemain, il s'accommoda ou plutôt fit accommoder son maître avec le cardinal. Le prince de Condé entra en tiers dans cette association, & le résultat en fut la ruine du duc de Beaufort & des importans.

Il falloit un prétexte, & il fut facile de le trouver dans les assemblées continuelles qui se tenoient à l'hôtel de Vendôme. Voici comment on s'y prit. La Reine étoit allée faire collation au château de Vincennes dont Chavigny étoit gouverneur : le duc de Beaufort, qui l'y suivit, ayant reçu un accueil assez froid de cette princesse, revint très piqué droit au louvre. Il y rencontre le cardinal, il lui demande s'il ne sort point ce jour-là ; l'air, le ton dont il prononce ces paroles allarment Mazarin ; celui-ci entre dans de plus grands soupçons, lorsqu'après la sortie du duc, on vient lui dire qu'on a vu sur le quai, des cavaliers qui semblent attendre quelqu'un. Le cardinal croit ou feint de croire

qu'ils sont là pour l'assassiner s'il sort ; 1643.
le bruit s'en répand à l'instant, & afin d'y donner plus de vérité, il fait venir ses braves, il s'en fait escorter pour le secourir en cas de besoin.

Toute la cour étoit très persuadée qu'il n'y avoit point de complot formé contre Mazarin, mais il n'auroit pas été de la politique de n'y point ajouter foi en public, aussi toute la cour feignit-elle de le croire. On en accusa publiquement le duc de Beaufort, & ses amis lui conseilloient ou de se sauver ou d'aller du moins à Anet attendre la fin de cette comédie. Mais soit qu'il se confiât en son innocence, soit qu'il comptât encore sur l'appui de la Reine, il rejetta bien loin ce timide avis, & Mém. de Motteville.
lorsqu'on lui fit entendre qu'il pourroit être arrêté en allant au louvre, il répondit fiérement, comme autrefois le duc de Guise : *on n'oseroit.* Il marcha donc au louvre avec assurance, & la Reine le reçut aussi familiérement qu'à

1643. l'ordinaire. Elle avoit déjà fait de grands progrès sous le cardinal Mazarin, & avoit étrangement profité dans l'art de dissimuler.

Le cardinal étant entré un instant après, la Reine lui ordonna de venir avec elle, comme pour aller tenir conseil. Le duc, croyant sortir par la petite porte du cabinet, se vit tout-à-coup arrêté par Guitaut, capitaine des gardes de la Reine, qui lui commanda de le suivre de la part du Roi & de la régente. Beaufort étonné, mais non intimidé, lui dit en le regardant fixement; *oui, je le veux; mais cela, je l'avoue, est assez étrange.* Il suivit ensuite Guitaut dans sa chambre avec tranquillité, & il y soupa avec le plus grand appétit. Le lendemain on le conduisit à Vincennes, sans qu'il lui échappât la plus légere marque de foiblesse.

Dans l'instant tout le parti des importans fut anéanti. La duchesse de Vendôme & le duc de Mercœur fu-

rent obligés de se retirer à Anet, & le duc à Florence, sur le soupçon ré- 1643.
pandu qu'il avoit trempé dans le prétendu assassinat. On exila St. Ibald, Montrésor, Béthune & les autres : Châteauneuf eut ordre de quitter Montrouge & de s'éloigner : la duchesse de Chevreuse, qui étoit revenue à la cour, reçut bientôt le même commandement. Après avoir vu saisir sous ses yeux le duc de Beaufort, elle avoit été trouver la Reine, pour l'assurer qu'elle n'avoit trempé dans aucun de ses projets. La princesse feignit de le croire, mais elle lui conseilla cependant de se retirer sans éclat à Dampiere & de-là en Touraine. Depuis cette espece d'ordre, elle ne retourna qu'une fois au louvre, & elle n'auroit pas fait un plus long séjour à Paris, si elle ne s'étoit obstinée, avant de partir à toucher quelques sommes qu'on lui avoit promises.

Ainsi furent dissipés en un instant & les vains projets du duc de Beaufort,

1643. & les chimeres de la duchesse de Chevreuse, & les complots des importans : & il n'en coûta au cardinal que le plus léger prétexte ; car il ne faut pas se persuader qu'il y eut réellement un assassinat formé contre lui. En effet, si l'on ne peut pas douter que la cabale, qui lui étoit opposée, ne méditât sa chûte, il ne faut pas croire pour cela qu'elle eut employé d'autres noirceurs que celles qui sont ordinaires à la cour, & qu'elle eut songé à lui ôter la vie. D'abord le duc de Beaufort n'avoit pas cette espece de courage qu'auroit demandé une pareille conjuration : ensuite il n'y a jamais eu, je ne dis pas de preuves, mais même de simples indices du complot ; & cependant tous les domestiques de la maison de Vendôme avoient été emprisonnés. Le cardinal vouloit perdre le duc & sa cabale ; il saisit, pour établir les soupçons, quelques mots qui ne portoient sur rien ; il s'appuya sur des événemens ou faux ou ordinaires, & il prêta

Mém. de Motteville.

à tout cela les couleurs qui lui plurent :
la Reine, qui ne voyoit déjà que par 1643.
les yeux du cardinal, qui étoit d'ailleurs fatiguée & des hauteurs, & des bruſqueries, & des demandes audacieuſes du duc, ſans ſavoir comment s'en délivrer, ſaiſit avidement cette occaſion de mettre ſon honneur à couvert : le courtiſan, toujours ſinge de ſes maîtres, ne vit que ce que la Reine & le cardinal voulurent.

De tous ceux qui avoient pu donner quelqu'inquiétude au cardinal, il ne reſtoit plus que l'évêque de Beauvais; mais il n'étoit pas difficile, abandonné comme il l'étoit alors à lui-même, de lui faire ſuivre le torrent. Il lui étoit déjà arrivé quelques mois auparavant de quitter, pour ainſi dire, la partie & de laiſ- Hiſt. de Ma[illegible]
ſer le champ libre à ſon compétiteur, par Aubery.
pour aller tenir un ſynode dans ſon dioceſe, ne ſe ſouvenant pas qu'à la cour plus qu'en aucun autre lieu, les abſens ont toujours tort. Il commit

1643. bien une autre imprudence dans l'occasion présente, ce fut de demander au prince de Condé après la détention du duc de Beaufort, comment il avoit pu y consentir. *Et vous, monsieur, qui êtes le ministre de la Reine, comment ne l'avez-vous pas empêché*, *lui répondit le prince*, en le raillant? *Je l'aurois fait, & j'aurois averti Mr. de Beaufort, si je l'avois su*, répliqua le prélat. La réponse parut plaisante au prince, pour un homme d'état. Il ne tarda pas à le rapporter, & de bouche en bouche elle passa au cardinal, qui ne manqua pas d'en faire son profit & de représenter à la Reine combien elle s'exposoit en confiant ses secrets à un homme qui savoit si peu les garder.

Mém. de Motteville.

Il n'en falloit pas tant pour persuader la régente, après ce qu'elle voyoit tous les jours. La nomination de l'évêque au cardinalat fut révoquée, & lui-même eut ordre de se retirer dans son diocese. Mais Potier étoit si destiné à faire des

bévues, qu'il ne put s'empêcher d'en faire encore une avant de quitter la cour : il ne voulut pas obéir qu'on ne lui donnât par écrit l'ordre & les raisons de son éloignement ; comme si les souverains avoient quelque compte à rendre à ceux qui se montrent indignes de leur confiance. Cependant on eut la bonté de satisfaire à l'absurde caprice de l'évêque ; on lui donna ce qu'il demandoit, & l'ordre portoit expressément que le véritable motif de son éloignement étoit son incapacité. Avec un certificat si authentique, il ne craignit plus de se retirer, & alla gouverner ses curés. 1643. Mém. de Montglat.

Il ne resta plus qu'un pas à faire au cardinal pour être tout puissant, & ce pas n'étoit point difficile. La détention du duc de Beaufort, qui, en tout autre temps auroit pu aliéner les esprits, dans les circonstances présentes ne causa pas le moindre ombrage. Il avoit si bien préparé cet événement, & par les bévues qu'il avoit laissé faire à ses enne-

1643. mis, & par le mépris où ils étoient tombés, & par la conduite contraire qu'il avoit tenue, & par son habileté à rejetter cette détention sur le duc d'Orléans & le prince de Condé, dont les avis violens l'avoient, disoit-il, emporté sur le sien dans l'esprit de la Reine; il sut dis-je, employer tant d'artifices, de manege, de dissimulation, que tout l'odieux de cet emprisonnement, s'il y en eut, retomba sur ces deux princes. « Quand on vit, ajoute le » cardinal de Retz, que Mazarin avoit » arrêté celui qui cinq ou six semaines » auparavant avoit ramené le Roi à Pa» ris avec un faste incroyable, l'imagi» nation de tous les hommes fut saisie » d'un étonnement respectueux.... On » se croyoit bien obligé au ministre de » ce que toutes les semaines, il ne fai» soit pas mettre quelqu'un en prison, » & l'on attribuoit à la douceur de son » naturel les occasions qu'il n'avoit pas » de mal faire ».

On ne pouvoit en effet pas mieux s'y prendre pour établir l'idée de cette douceur. Les premiers mois de la régence parurent le siecle d'or du gouvernement monarchique (1). Les exilés rappellés, 1643.

(1) St. Evremont nous a conservé une idée du bonheur & de la tranquillité dont on jouissoit au commencement de la régence, dans ses stances irrégulieres à la fameuse Ninon. Je n'en rapporterai que la premiere & la derniere strophe : elles reviennent davantage à mon sujet, & ce sont sans contredit les meilleures de cette petite piece, assez foible de poésie & de versification, comme toutes celles de St. Evremont, dont le talent n'étoit pas celui de la poésie.

J'ai vu le temps de la bonne Régence ;
Temps où regnoit une heureuse abondance,
Temps où la ville, aussi-bien que la cour,
Ne respiroit que les jeux & l'amour....

Un jeune duc, qui tenoit la victoire,
Comme une esclave attachée à son char,
Par sa valeur, par l'éclat de sa gloire,
Fit oublier Alexandre & César.

1643. Mém. du cardinal de Retz.

les prisonniers relâchés, les criminels justifiés ; tout parloit en faveur d'une autorité qui paroissoit d'autant plus modérée que celle de Richelieu avoit été plus absolue. Dans ces commencemens, tout pouvoit se demander, parce que tout se donnoit ; on n'avoit pas eu l'exemple d'un refus ; on alla même jusqu'à accorder à un importun le brevet d'un impôt sur les messes. Tous les ordres étoient satisfaits. Les grands se trouvoient trop heureux de vivre familiérement avec un ministre, après avoir rampé sous son prédécesseur : le peuple bénissoit l'administration de celui qui les déchargeoit d'une partie des impositions dont on l'avoit accablé ; le parlement ne con[illegible] pas de ministre

Ibid.

Que ne mouroit alors son éminence
Pour son bonheur & pour notre repos !
Elle eût fini ses beaux jours à propos,
Laissant un nom toujours cher à la France.

comparabl

comparable à celui qui lui répétoit chaque jour, que la Reine ne vouloit se conduire que par les conseils de la compagnie : le clergé enfin entendoit trop ses intérêts pour ne pas applaudir à un ministre de son ordre. 1643.

Tels étoient les sentimens de la plus grande partie de la nation à l'égard de Mazarin : la Reine, s'applaudissant de son choix, crut qu'elle ne devoit pas tarder à l'honorer encore davantage & à rendre plus respectable l'ouvrage de ses mains. Tous les obstacles, qui s'opposoient à son élévation, avoient disparu ; le cri de la nation sembloit justifier celui de son cœur ; elle s'expliqua enfin, & nomma le cardinal Mazarin son premier ministre. Sur la fin de Décembre.

C'est à cette époque que se terminera le premier livre de cette histoire. L'espece d'exposition, qu'il contient, préparera le lecteur aux événemens qui vont suivre : il falloit connoître les

1643. mœurs & les intérêts des divers personnages qui vont agir dans les scenes suivantes, pour y trouver quelque plaisir.





L'ESPRIT DE LA FRONDE.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Naissance, commencemens & portrait du cardinal Mazarin.

RIEN n'est plus incertain que l'origine du cardinal Mazarin. Les uns le font gentilhomme, natif de l'Abbruze; d'autres, & c'est le plus grand nombre, lui donnent une naissance plus obscure. Ils le disent fils d'un banquier de Mazare, ville de Sicile, lequel ayant fait banqueroute, vint se réfugier à Rome

1643.
Brégy.
Bussy-Rabutin.
Priorato.
Aubéry.

1643. & s'y mettre à couvert de ses créanciers; de là le nom de Mazarini qu'on lui donna du lieu de sa naissance. D'autres enfin, lui donnent une origine encore plus vile & plus abjecte. « Sa noblesse, dit l'un de ces libelles qu'enfantoit tous les jours la Fronde, n'est pas » de plus vieille date que les honneurs » qu'il a reçus en France, sans les avoir » mérités. Quoiqu'il prenne les haches » avec les faisceaux de verges pour ses » armes, il ne faut pas s'imaginer que » ce soient celles qui servoient de marques d'autorité aux anciens sénateurs, » mais bien les haches dont son aïeul » fendoit du bois, & les houssines dont » son pere fouettoit les chevaux. Car » on sait que son aïeul étoit un pauvre » chapelier qui fut contraint de faire » banqueroute & de quitter son pays. » Son pere, étant jeune & dans cette » indigence, commença ses services dans » une écurie à panser des chevaux, & » peu-à-peu devint maître d'hôtel &

Mém. de Choisy; de Montglat. Mém. du cardinal de Retz. Généalogie de Jules Mazarin. Lettre d'un religieux à Mr. le prince de Condé.

» pourvoyeur de la maison d'une per- 1643.
» sonne de condition; où faisant valoir
» avec industrie les petits profits qu'on,
» appelle en France tours de bâton, il
» eut enfin de quoi payer en partie l'of-
» fice de maître des postes, de Rome à
» Naples; sa fortune étant encore si foi-
» ble que de deux enfans qu'il avoit, il
» fut contraint d'en faire un jacobin,
» afin de soulager sa famille ».

Je me garderai bien d'adopter ce récit controuvé par la calomnie, ni même de prononcer sur une matiere qui me paroît un peu obscure & problématique. Tout ce que l'histoire demande de moi, est de mettre sous les yeux du lecteur les pieces du procès pour lui laisser ensuite à prononcer. Une preuve du moins que le cardinal n'étoit point d'une naissance bien illustre, c'est qu'il ne se soucia jamais de la relever par les chimeres généalogiques; ce qu'il n'eût pas manqué de faire, s'il l'eût pu honnêtement, dans un temps où chacun se

Mém. de l'abbé de Choisy.

1643. plaisoit à lui reprocher son obscurité. Une autre raison, qui vient à l'appui de celle-ci, est la petite malice du cardinal de Retz, qui se trouvant en Italie, lorsque le pere de Mazarin mourut, fit mettre cet article dans la gazette de Rome: » Nous apprenons par des avis de Paris, » que le seigneur *Pietre Mazarin* est » mort en cette ville (de Rome) ». La plaisanterie auroit eu bien peu de sel, si le pere du cardinal eût été réellement un homme de distinction qui eut fait une grande figure à Rome. Il passoit même pour être si peu riche de son patrimoine, qu'à sa mort, comme on di-
Ibid. soit au duc de Mortemar que le cardinal étoit fort affligé de sa perte. « Je le » crois bien, répartit le duc; c'est peut- » être le seul homme qui pouvoit mourir » sans qu'il en héritât (1) ».

(1) Le chevalier de Grammont renouvella cette plaisanterie, lorsqu'après la journée des lignes d'Arras, dont il apporta la nouvelle à

Quoiqu'il en soit, que le cardinal fût gentilhomme & riche, qu'il fût simple roturier, fils d'un banquier ou d'un marchand, ce n'est pas sur cette circonstance que le jugera l'histoire qui, dégagée des préjugés de rangs & de dignités, ne s'embarrasse pas de ce que furent les ancêtres d'un homme, mais de ce qu'il fut lui-même. S'il est vrai que le cardinal soit né dans l'obscurité, ce n'est qu'un mérite de plus pour lui d'être devenu l'ouvrage de ses mains & de s'être placé dans le petit nombre des individus, qui furent tout par eux-mêmes & rien par leurs aïeux. 1643.

Quel que fût le délabrement de sa for-

---

la cour, le cardinal s'écria froidement, la *belle nouvelle !* parce que le prince de Condé n'avoit été que battu & n'étoit point mort. Grammont indigné dit à tous les courtisans qui voulurent l'entendre : *Mr. le cardinal a reçu ma nouvelle, comme s'il n'y gagnoit pas plus qu'il n'a fait à la mort de Pietre Mazarin.* (mém. de Grammont).

[redacted] tune, Pierre Mazarin ne négligea point
1643. l'éducation de ses enfans : elle fut même plus soignée qu'on n'auroit dû l'attendre de la médiocrité de son état & des vicissitudes qu'éprouve nécessairement un homme qui change de pays. Jules reçut à Rome les premiers élémens des sciences & alla achever le cours de ses études & son droit à l'université de Salamanque, à la suite de l'abbé Colomne, qui fut depuis cardinal. La guerre s'étant allumée dans le Milanès, il y servit en qualité de capitaine d'infanterie : mais cet état s'accordoit mal avec son caractere, & il quitta bientôt le tumulte des camps, pour la tranquillité des autels : dans un pays tout ecclésiastique, c'étoit le plus court & le plus sûr moyen de s'avancer.

Hist. de Maz. par Aubery. Mém. de Mongiat; de Choisy; de Bussy; de Brégy.

En effet par le moyen du cardinal Sachetti qui avoit pris pour lui un attachement que la calomnie a peu respecté, il parvint à s'ouvrir une entrée chez le cardinal Antoine Barberin, neveu du

Pape Urbain VIII. Ce pontife, qui lui 1643.
reconnut des talens pour la négociation, En 1630.
l'envoya avec le nonce Pancirole, accommoder les différens survenus au sujet de la succession au duché de Mantoue. Les François occupoient Casal, dont les Espagnols avoient formé le siege. Le maréchal de Schomberg marchoit au secours de la citadelle, où étoit assiégé Thoiras, résolu de donner bataille pour la délivrer : les Espagnols acceptoient le combat & avoient quitté leurs lignes, les enfans perdus étoient détachés, le signal alloit se donner, quand Mazarin paroît & s'élance au milieu des deux armées, le chapeau à la main, criant *pace*, *pace*, & faisant signe qu'on ne tire point sur lui. Pancirole étoit malade, & Mazarin, pour épargner le sang, ayant voulu se charger de cette dangereuse négociation, montra en cette occasion ce que peut le talent de la parole. Il suspend, il charme la fureur des deux armées, & parle d'abord avec tant de

1643. force qu'il les arrête au moment qu'elles vont donner & que les balles commencent à faire entendre leurs horribles sifflemens autour de ses oreilles. Il engage ensuite le marquis de sainte Croix à lever le siege, à condition que les François sortiront de la citadelle & qu'elle sera remise entre les mains d'un commissaire impérial jusqu'à ce que les différens soient terminés.

Ce traité étoit entiérement à l'avantage de la France ainsi que la paix qui le suivit, puisque nos troupes ne furent pas plutôt sorties de Casal qu'elles y rentrerent, & que Mazarin eut l'art de faire tomber Pignerol entre nos mains: ce qui manqua de lui attirer une affaire avec D. Martin d'Arragon, mestre de Aubéry. camp & lieutenant-général de la cavalerie espagnole, lequel lui reprocha que ses frauduleuses négociations avoient causé plus de dommage en Italie, aux affaires du Roi catholique, que n'en avoit autrefois causé l'entrée des Mau-

res en Espagne. Mazarin, par une bravoure assez déplacée dans un homme qui se destinoit à l'état ecclésiastique, voulut laver cet outrage dans le sang de l'espagnol. Peut-être, car l'intrépidité n'étoit pas sa plus grande vertu, espéroit-il que les généraux s'entremettroient de ce différend & qu'ils l'accommoderoient, comme ils le firent en effet. 1643.

Quoi qu'il en soit, D. Martin avoit raison. C'est dans de pareilles occasions qu'il faut étouffer les préjugés de la patrie; l'histoire n'est d'aucun pays, elle juge la bonté morale des actions, sans s'embarrasser en faveur de qui elles ont été faites. Ne regardons donc point si ces négociations de Mazarin furent avantageuses à la France, considérons simplement si elles étoient honnêtes, & nous reconnoîtrons que, pour plaire à une nation à laquelle il ne devoit rien, il sortoit de son obscurité & marquoit ses premiers pas par une perfidie, tra-

1643. hissant à la fois & l'Empereur & le Roi d'Espagne dont il étoit né sujet, & le Pape auquel il devoit tout, & dont il n'avoit pas dans cette occasion suivi les intentions, puisque l'intérêt des souverains pontifes n'a jamais été que les François fussent puissant en Italie.

Ces services rendus à la France l'avoient fait connoître de Richelieu : ainsi le Pape, ayant bientôt après un nonce à envoyer en France, ne crut pas, malgré son mécontentement pouvoir faire un meilleur choix que celui de Mazarin. Il redoubla de soins & d'artifices pour se faire aimer dans cette cour : il y réussit au point qu'ayant été rappellé par le Pape, & assez mal reçu à Rome, à cause de son attachement pour la France au préjudice de l'Espagne, Richelieu le fit revenir en France au commencement de 1639.

C'étoit précisément dans ce temps que mourut le fameux pere Joseph, capucin, qui avoit la nomination de la France

au cardinalat. Richelieu, à la mort de ce moine singulier, ayant demandé à Chavigny sur qui il devoit faire tomber la promotion; celui-ci, qui avoit connu Mazarin à Rome, & qui depuis l'avoit logé chez lui, lui proposa l'italien. Richelieu, dit-on, le rejetta bien loin avec mépris, ce qui contrediroit ce mot, plus brillant que solide, du cardinal de Retz, que Richelieu éleva Mazarin à la pourpre, par le même esprit qui guida Auguste en élevant Tibere à l'empire.

1643.

Mém. de Choisy.

Quoi qu'il en soit, dit-on encore, car je ne garantis pas la vérité de l'anecdote, Chavigny, qui vouloit faire plaisir à son ami, remplit les dépêches du nom de Mazarin, & les envoya à Rome. L'affaire étant ainsi engagée, lorsque Richelieu en parla à Chavigny, celui-ci lui soutint toujours qu'il n'avoit fait qu'exécuter ses ordres. Le cardinal inflexible pour tout autre avoit la foiblesse d'un pere pour Chavigny; d'ailleurs les difficultés que fit la cour de Rome, l'en-

Ibid.

gagerent à soutenir avec hauteur, ce qui
1643. paroissoit son ouvrage. En effet le Pape ne vouloit absolument pas nommer Mazarin; « il étoit son sujet, il avoit quitté » son service; il étoit étonnant qu'on » voulût le forcer à récompenser ses per» fidies. Jamais on n'avoit vu de pareils » procédés entre des souverains; & » la politique avoit toujours demandé » qu'un homme, odieux à l'un d'entre » eux, ne trouvât pas auprès d'un autre » une protection dont l'exemple pou» voit avoir des suites si dangereuses: » n'étoit-ce pas ouvrir la porte à toutes » les trahisons, & à l'évasion de cette » foule de sujets pervers, qui dans tous » les états sont prêts à sacrifier leur pa» trie à l'espérance de trouver ailleurs » un meilleur sort?

Ces raisons auroient été plausibles auprès de tout autre qui auroit été moins altier dans ses volontés: mais quel obstacle pouvoit arrêter Richelieu & ses subalternes? Mazarin fut nommé. Il avoit

été souple valet du premier ministre tant qu'il vécut ; le premier-ministre, à sa mort le recommanda à Louis XIII. Ce prince, qui ne voyoit que par les yeux de Richelieu, même après qu'il n'étoit plus, exécuta toutes ses intentions, & garda Mazarin ; le nouveau cardinal parvint ensuite comme nous l'avons vu. 1643.

Au reste il faut avouer qu'à bien des égards, il n'étoit point indigne de sa fortune. La nature l'avoit formé avec la plus belle physionomie : sa figure étoit aimable, son air doux & majestueux, ses discours insinuans, pleins d'enjouement & de graces, ses manieres polies & engageantes avec quiconque pouvoit lui faire du bien : il narroit très agréablement ; c'est à ces avantages en partie qu'il dut l'attachement que la Reine prit pour lui. Il excelloit dans tous les jeux qui demandent de la science & de la finesse ; il en savoit même trop dans cette partie pour un honnête homme, & il s'en occupoit trop pour un ministre.

Mém. de Bussy ; de Montglat.

Jetté de bonne heure dans le monde,
1643. il avoit été à même d'observer les hommes, & il les connoissoit : il savoit à la vue de chacun d'eux, calculer avec la plus grande justesse, ce qu'il en pouvoit tirer. Né avec des passions douces, il n'en connut qu'une effrénée, l'amour de l'argent, amour qui obscurcit toutes ses autres qualités & qui a fait dire, avec juste raison, au cardinal de Retz, que le vilain cœur paroissoit toujours à travers. On ne pouvoit lui refuser de l'esprit, mais de cet esprit d'intrigue & de manege qui circule dans toutes les cours, qui peut saisir les détails les plus minutieux, mais jamais s'élever aux grandes vues : fourbe, dissimulé, souple, adroit, méfiant, voilà quel étoit l'homme ; voici quel fut le ministre.

Richelieu avoit été ferme jusqu'à l'inflexibilité ; Mazarin fut d'une douceur & d'une affabilité qui tint trop souvent de la mollesse : c'étoit une suite de son caractere foible & timide, qui lui fai-

soit craindre de se perdre en voulant perdre les autres ; de-là aussi & sa haine & son amitié, ou plutôt, il ne connut jamais ni l'un ni l'autre de ces sentimens, il ne connut que l'intérêt. Ce vil agent avoit été son prèmier mobile, lorsqu'il n'étoit que simple particulier ; loin de le perdre, lorsqu'il fut assis sur les marches du trône, il n'y prit qu'un nouveau degré d'activité, & l'on peut assurer que St. Evremont proféroit une grande vérité, lorsqu'il ne disoit qu'en plaisantant, que la maxime du cardinal étoit que le ministre devoit être moins à l'état, que l'état au ministre. On ne lui extorquoit pas une grace qu'il ne la fît acheter ou par ses lenteurs ou par le ton chagrin dont il l'accordoit : il donnoit de si mauvaise grace, qu'on lui avoit pris qu'une obligation ; c'étoit de décharger les gens de la reconnoissance, & de laisser un air de vertu à l'ingratitude. C'étoit se faire des ennemis de ses créatures, mais il s'en attiroit encore un plus

1643.

Lettre sur la paix des Pyrenées.

Mém. de Bussy-Rabutin.

1643. faitrice. Il ne se contenta point de lui ôter la confiance du Roi, il lui refusoit, ainsi qu'à sa belle-fille, jusqu'au simple nécessaire : lorsque ces deux princesses infortunées étoient forcées de représenter leurs besoins, il avoit assez peu de pudeur pour s'écrier : « hélas ! » si elles savoient d'où vient cet ar- » gent, & que c'est le sang du peuple, » elles n'en feroient pas si libérales ! » C'étoit cependant le même homme qui souffroit que sa niece, la comtesse de Soissons, sacrifiât tous les jours au jeu trois ou quatre mille pistoles, & auquel on trouva plus de cinquante millions après sa mort. Mais en rapportant ses défauts, il y auroit de l'injustice à taire les grandes qualités qui en rachetoient une partie.

Mém. de Motteville.

Mém. de Choisy.

Infatigable dans le travail, il vouloit tout voir, tout conduire, tout faire par lui-même ; il auroit au besoin remplacé tous les secretaires d'état. Ennemi de la foule & du bruit, il étoit inabor-

dable aux grands qu'il laiſſoit languir dans ſon anti-chambre, mais du moins il épargnoit leur ſang; & on vit finir les guerres civiles, ſans qu'il eut fait mourir un ſeul homme. Accoutumé à marcher par les voies obliques de l'intrigue, il n'a du moins jamais pris les voies ſanguinaires du deſpotiſme, pour ſe défaire d'un ennemi dangereux. Peu verſé dans la connoiſſance des loix & de la conſtitution de notre monarchie, perſonne n'entendoit mieux à manier les affaires étrangeres, perſonne n'y apportoit plus de pénétration, d'adreſſe, de patience, de fineſſe. Il n'avoit pas la grandeur d'ame de Richelieu, il n'en avoit pas non plus l'âpre rigidité. La France lui doit l'Alſace, mais aux yeux du philoſophe, l'acquiſition d'une province ne répare point le ſang d'un ſeul homme, répandu dans une guerre civile: il fut la cauſe ou du moins le prétexte de celle de la Fronde, & avec une adminiſtration ferme, noble & vigou-

1643.

Mém. de Gourville.

reuse, il n'auroit été ni l'un ni l'autre.
1643. Plus on examine sa conduite & son caractere, plus on est persuadé qu'elles donnerent lieu à nos dissentions.

En effet, il entreprenoit trop, lorsqu'il croyoit pouvoir le faire impunément, de même il s'abaissoit trop lorsqu'on lui résistoit : dans ses fausses démarches il choisissoit toujours pour en sortir la porte honorable de la bienfaisance & de la réconciliation, ce qui à la longue avilit; aussi son frere le cardinal de sainte Cécile qui le connoissoit bien, l'avoit peint en deux lignes : *il mio fratello*, disoit-il souvent de lui, *il mio fratello é un coione, fati rumore, e gli havra paura*. Peu fidele à sa parole avec les particuliers, dès que le plus léger intérêt lui suggéroit de la rompre, il se permit peu de manquer aux puissances qui traitoient avec lui. Impénétrable dans ses projets, dissimulé dans ses démarches, adroit dans ses intrigues, il parvenoit souvent à son b

Mém. de Choisy.

par des voies qui sembloient devoir l'en
écarter. Plus fait pour une ambassade, 1643.
que pour le gouvernement d'un royaume, il pouvoit être le premier des subalternes, mais jamais un grand ministre. On a souvent fait le parallele de ses talens avec ceux de Richelieu : c'est comparer les saillies de l'esprit aux élans du génie. Richelieu étoit véritablement ministre ; Mazarin auroit pu devenir sous lui un excellent secretaire d'état.

CHAPITRE II.

Etat de la France, pendant les cinq premieres années de la régence.

IL est aisé de s'appercevoir après le
portrait que je viens de tracer, com- 1643 à
bien de fautes devoient naturellement 1647.
découler d'un tel caractere. Lorsqu'à l'administration ferme & vigoureuse

1643 à 1647.

Mémoire du card. de Retz.

d'un homme de génie, succede la régie molle & débile d'un homme médiocre, lorsque celui-ci sait mal apprécier ses talens, lorsqu'il prend l'intrigue, le manége, les artifices du courtisan, pour la grandeur, l'élévation des vûes, les écarts même sublimes du véritable ministre, il est difficile que la masse du gouvernement n'en soit point ébranlée. Si l'homme médiocre veut donner à l'immense machine le même mouvement de rapidité que lui avoit imprimé son prédécesseur; trop foible pour en arrêter le cours précipité, il est lui-même emporté dans le tourbillon: les ressorts, qu'il ne peut rétablir, se brisent entre ses mains; toutes les parties de ce superbe assemblage se séparent, éclatent, & fondent avec fracas sur la tête du téméraire qui osoit y porter la main.

Tel, & dans de pareilles circonstances, parut le cardinal Mazarin; il avoit beau hâter sa grandeur; son humilia-

tion

tion avoit été préparée par Richelieu. Un homme médiocre, qui auroit senti l'insuffisance de ses talens, mais qui auroit eu les vues du bien, auroit pu se soutenir au point où il étoit parvenu : un homme médiocre, qui se croyoit autant le rival de Richelieu que son successeur, ne pouvoit qu'en tomber, ou devoir beaucoup au hasard, à l'ambition des uns, à la foiblesse des autres, à l'inconstance générale de toute la nation. Richelieu avoit frappé sur la noblesse, sur le parlement, sur les peuples : mais il avoit lui-même de la naissance, & ses succès sembloient justifier les respects qu'il exigeoit des grands ; il n'avoit fait que rappeller le parlement aux fonctions de sa premiere origine ; & en accablant les peuples d'impôts, si ces impôts ne servirent point à leur bonheur, ils servirent du moins à leur gloire : c'étoit une espece de soulagement pour la nation de se voir redoutable chez l'étranger & respecté

1643 à 1647.

[redacted] de tous les états de l'Europe. Tous les
1643 à corps étoient foulés, mais tous les par-
1647. ticuliers étoient contens, parce qu'à la vue des triomphes & des succès extérieurs de la patrie, il leur restoit encore une grande idée d'eux-mêmes.

Mazarin vit cet état d'humiliation, & il le crut naturel. Né & nourri à la cour de Rome, où l'autorité est sans bornes, il se figura que le François pouvoit être avili. Il auroit dû ne pas oublier que le changement de ministere est précisément le tems où une nation s'agite, se livre à l'inquiétude & souvent aux murmures, à la plainte, à l'aigreur.

L'état brillant des commencemens de la régence, avoit dû naturellement l'éblouir; mais ils n'avoient été réellement si brillans que par la différence qu'on avoit mise dans l'administration, & par la satisfaction qu'éprouvoit un peuple de se sentir délivré du joug qui lui avoit si long-tems pesé; plus on avoit mon-

tré de douceur & de profuſion dans ces commencemens, plus la ſuite devoit être dure & ſévere, puiſqu'enfin, il falloit bien que les beſoins de l'état fuſſent ſatisfaits, & qu'on fît rentrer dans les coffres du Roi l'argent qu'on avoit ſi indiſcrétement prodigué. C'étoit cette criſe violente que Mazarin n'avoit point prévue, & qui bouleverſa toutes ſes notions. Au reſte, il n'étoit peut-être pas bien coupable, & Richelieu lui-même auroit peut-être eu de la peine à preſſentir ce qui devoit arriver.

1643 à 1647.

En effet, qui n'y auroit été trompé? Les grands, fatigués des révolutions qu'ils avoient commencées & jamais achevées ſous le regne précédent, s'eſtimoient trop heureux d'avoir retrouvé leurs foyers; le parlement avoit perdu l'habitude de lutter contre ſes maîtres; les provinces étoient dans l'engourdiſſement: Mazarin crut que tout ſeroit encore tranquille ſous lui, parce qu'on avoit fini par l'être ſous Richelieu.

Mém. du Cardinal de Retz.

Ces profusions que la Reine & son
1643 à ministre avoient été obligés de faire,
1647. pour rendre agréables les commencemens de la régence, & pour s'affermir l'un & l'autre dans leur pouvoir, les dépenses annuelles qu'exigeoit une guerre aussi longue que ruineuse; les sommes immenses dont il falloit gratifier le duc d'Orléans & le prince de Condé pour leur fermer la bouche; toutes celles que s'approprioit le cardinal lui-même, soit pour fournir à ses dépenses, qu'il ne savoit point borner dès qu'il s'agissoit de spectacle & de musique (1), soit pour s'établir une fortune qui le mît en état de quitter la France sans regret, s'il y étoit jamais forcé; les dépradations des ministres subalternes qu'il étoit obligé de souffrir pour se faire donner à lui-

(1) » Le cardinal Mazarin fit connoître aux » François l'opéra, qui ne fût d'abord que ri» dicule, quoique le ministre n'y travaillât » point ». (*Mr. de Voltaire*).

même sans acquit tout ce qu'il demandoit ; tout enfin avoit depuis long-temps épuisé l'épargne, & introduit dans les finances une confusion & un chaos, qu'il auroit été difficile, je ne dis pas à Richelieu, mais à Colbert ou Sully lui-même, de débrouiller. Les dépenses de chaque année étoient exorbitantes, & il s'en falloit bien que la recette ne les remplît : les comptes de l'épargne en 1647 monterent jusqu'à 142 millions. On étoit sans cesse aux expédiens pour se procurer quelques légers secours d'argent par des moyens souvent petits, mal imaginés & presque toujours injustes. Chaque jour voyoit éclore de nouveaux édits, plus ridicules les uns que les autres : le contrôleur-général d'Emery ne cherchoit que des noms : rien de ce que l'avidité peut imaginer pour se procurer les ressources d'un moment ne restoit oublié. Ce publicain, nommé Particelli, avoit la confiance du cardinal. Si l'on en croit le coadjuteur,

1643 à 1647.

Motteville.

Retz.

1643 à 1647.

d'Emery étoit l'homme le plus corrompu de son siecle, & il avoit échappé au gibet à Lyon pour ses friponneries. En réduisant ces hyperboles à leur juste valeur, il n'en restera pas moins vrai que d'Emery étoit le plus avide & le plus impitoyable des traitans. Il étoit fils d'un banquier originaire de Lucques; ayant été envoyé en Piémont, pour quelque négociation, auprès de mad. royale, il étoit devenu amoureux de cette princesse; & dans le délire de ses transports, il osa se cacher sous son lit, où il courut risque de la vie: un tel homme, capable d'une telle témérité pour contenter ses passions, devoit être bien hardi & bien dangereux. Aussi on le voyoit sans cesse tout sacrifier & tout hasarder, sans craindre les conséquences. Fier, dur, inexorable, jamais le repos de son cœur n'avoit été troublé un instant par les cris des malheureux: sans frein, sans loix, sans équité, la bonne foi, selon lui, étoit tout au plus

Mém. de Brégy.

une vertu qui convint à des marchands ; & on lui avoit oui dire que les maîtres des requêtes, qui vouloient en mettre dans les affaires du Roi, méritoient d'être punis comme des prévaricateurs. Avec de tels sentimens, il étoit digne du titre d'intendant des finances, sous Mazarin : aussi l'obtint-il (1) à l'exclusion du président de Bailleul, & du comte

1643 à 1647.

Mém. du cardinal de Retz.

(1) Beautru, bouffon en titre de la cour, présentant un jour un poëte à d'Emery ; voilà, lui dit-il, un homme qui vous donnera l'immortalité, mais il faut que vous lui donniez de quoi vivre. Monsieur, répartit d'Emery, louer un sur-intendant des finances, c'est provoquer le peuple à se déchaîner contre lui ; c'est réveiller le chat qui dort. Si le poëte, que vous m'amenez, avoit le secret de faire taire le peuple durant ma vie seulement, je lui donnerois de quoi vivre bien à son aise. Et vous, monsieur, ajouta-t-il, en se tournant vers le poëte, je vous ferai plaisir en tout ce que je pourrai, mais à condition que votre muse sera muette pour moi. Les sur-intendans ne sont faits que pour être maudits.

[redacted] 1643 à 1647. d'Avaux, qui furent forcés de donner leur démission d'une place, pour laquelle tout honnête homme ne devoit alors avoir aucun talent.

Mém. de Talon. Donnons quelqu'idée des ressources que le génie inventif de la finance suggéroit à d'Emery. Il y avoit une ordonnance de 1548, qui défendoit de bâtir de nouvelles maisons dans l'étendue des fauxbourgs de Paris, sous peine de démolition, de confiscation des matériaux, d'amende arbitraire, &c. Le gouvernement jusqu'alors avoit été assez sage pour ne point mettre cette défense à exécution, & pour fermer les yeux sur la contravention; peut-être parce qu'une observation trop exacte de ce réglement auroit gêné la population & l'accroissement de la ville, en resserrant ses limites. D'Emery s'avisa de faire revivre cette ordonnance, au mépris de laquelle beaucoup d'habitans, & ce n'étoient sans doute pas les plus riches, avoient bâti de chétives demeures dans les lieux

proscrits. Il parut en conséquence un arrêt du conseil d'état qui ordonnoit le toisé de ces maisons, & une taxe proportionnelle sur chaque propriétaire. 1643 à 1647. En Mars 1644.

C'étoit déja trop de l'édit; la maniere dont il fut exécuté parut encore plus dure. On établit une commission de maîtres des requêtes pour travailler au toisé; & pour assurer leur travail & leurs personnes, ces messieurs se firent soutenir de deux compagnies du régiment des gardes. Et le fonds & la forme de cette exécution, qui parut un peu militaire, allarmerent également le peuple des fauxbourgs. Il présenta requête au parlement, à l'instigation de quelques conseillers des enquêtes, qui n'étoient pas fâchés de s'essayer un peu avec la cour, de la tâter pour ainsi dire, dans une occasion où il s'agissoit de juger la cause du peuple contre le ministre. On demande à ce sujet l'assemblée des chambres; la grand'chambre, en partie dans les intérêts de la cour, ne veut pas

1643 à 1647. la permettre; on se débat, on s'irrite, on s'échauffe, le feu monte dans toutes les têtes; la cour habile profite de ces divisions; loin de les terminer elle les fomente; elle les nourrit, dans l'espérance que ces scènes scandaleuses exposeront la compagnie au mépris du peuple, toujours trop disposé à voir un pere dans chacun de ses membres.

Cependant rien ne se terminoit sur le toisé, & le peuple en supportoit toujours impatiemment l'impôt. Il s'attroupe dans les fauxbourgs, il s'attroupe au palais pour demander justice; le nombre des mutins augmente bientôt, ils battent la caisse, ils se font un drapeau avec un mouchoir au-dessus d'un bâton, & dans cet état marchant par les rues, ils appellent hautement à la sédition, ils réclament les loix, la liberté, ils crient à la vexation, à la tyrannie.

* Mém. de Montpens.

La cour étoit alors à Ruel; elle revint promptement; la présence du Roi

1643 à 1647.

eut bientôt dissipé cette émeute ; le parlement fut obligé de faire sur l'attroupement des informations qui n'eurent aucune suite ; le toisé se continua ; la taxe se perçut, & ne produisit presque rien ; le peuple fut indisposé, irrité ; on lui apprit à murmurer, à s'attrouper, à sentir ses forces : voilà la premiere maladresse du gouvernement.

Ces petits palliatifs, en irritant la cupidité des copartageans, augmentoient tous les jours les besoins de l'état : pour y subvenir, il falloit avoir recours sans cesse à de nouveaux expédiens encore plus meurtriers. On obligeoit les fermiers & les receveurs généraux à faire des avances sur lesquelles on leur accordoit de gros intérêts : on faisoit aux partisans une remise d'un tiers sur leur traité, à condition qu'ils payeroient sur le champ : on retranchoit un quartier des rentes créées sur l'hôtel de ville, puis quinze jours après on les réduisoit à deux : on rayoit les pensions ;

Mém. de Montglat.

on ne donnoit pas la plus légere somme
1643 à 1647. à la maison du Roi : on refusoit de l'argent à ceux mêmes qui fournissoient les tables ; les tailles étoient en parti, & on y avoit établi la solidité, sous la barbare & odieuse supposition, qu'il pouvoit y avoir des complots frauduleux
Montesq. entre les habitans, comme s'il étoit permis, sur des suppositions, d'établir des injustices aussi ruineuses pour les particuliers que pernicieuses à l'état & au Roi même ; les publicains, pour se faire rembourser de leurs avances, s'indemnisoient en exigeant le payement avec la rigueur la plus impitoyable ; les malheureux cultivateurs voyoient enlever à leurs yeux leurs meubles, leurs bestiaux, ces grains qu'ils préparoient pour une plus heureuse récolte ; dénués de tout, indignés contre leurs tyrans, en horreur à eux-mêmes, sans pain & sans instrumens pour en gagner, ou ils appelloient à grands cris la mort, ou furieux, égarés, versant les pleurs de la

rage & du déſeſpoir, ils quittoient le ſol ingrat qui les avoit juſqu'alors nourris, & alloient traîner leurs reſtes languiſſans ſous un ciel moins rigoureux. 1643 à 1647.

On ne s'en tenoit point à ces moyens inhumains, on en imaginoit de ridicules. On vendoit la nobleſſe; on augmentoit les gages dans tous les corps de la magiſtrature, pour avoir occaſion d'augmenter la finance; on créoit pour un million 150 mille livres de nouvelles rentes, & on vouloit forcer les citoyens de les acheter; on créoit des charges dont le nom étoit auſſi riſible que le pouvoir: c'étoient des conſeillers du Roi contrôleurs des bois de chauffage, des jurés-crieurs de vin, des jurés-vendeurs de foin, &c. Mém. de Talon.

Tous ces opprobres, le parlement les voyoit, les ſentoit avec douleur, & gémiſſoit ſur l'aviliſſement de la nation & le gouffre où alloient s'engloutir toutes ces richeſſes. Il agiſſoit alors comme il devroit toujours agir: il repréſentoit,

mais il obéissoit. Ce qu'il y avoit de dé-
1743 à 1647. sespérant, c'est que plus ses remontrances étoient justes, moins elles étoient écoutés; ou si l'on daignoit quelquefois y avoir égard, c'étoit pour ne point soulever absolument tous les ordres, & pour décevoir le peuple par de vaines apparences. On ne changeoit rien au fond des édits, ils ne faisoient que reparoître sous une nouvelle forme, & l'état étoit toujours écrasé.

Mém. de Talon.

Si quelques voix un peu plus fortes, un peu plus hardies se faisoient entendre parmi les membres du parlement, ils étoient à l'instant enlevés & transférés dans diverses prisons. C'est ce qui arriva aux conseillers le Conte & Quesslin, aux présidens Gaïan & Barillon, pour avoir fait une assemblée dans la chambre de St. Louis, où la mauvaise administration ne fut point épargnée. Le président Barillon connoissoit Pignerol, où quatre archers le conduisirent; le cardinal de Richelieu l'avoit tenu

Ibid. Le 25 Mars. 1645.

long-tems dans cette citadelle, parce qu'il avoit pris avec trop de chaleur les intérêts de la Reine sous le feu Roi. Richelieu s'étoit contenté de sa prison, Mazarin dans cette occasion, fut, dit-on, plus dur que Richelieu. Comme le président mourut assez promptement, on prétendit qu'il avoit été empoisonné; mais c'est une atrocité qui n'est appuyée sur aucune preuve, & qui est démentie par le caractere connu du cardinal, à qui d'ailleurs ce crime étoit inutile. Ce seroit une horreur qui souilleroit à jamais la mémoire de la Reine, si elle en eut eu connoissance : rien ne pourroit justifier une aussi monstreuse ingratitude, à l'égard d'un de ses plus zélés serviteurs, coupable, il est vrai, mais pour avoir été trop homme de bien.

1643 à 1647.

Mém. de Montglat.

Par ces enlevemens effrayans, Mazarin avançoit chaque jour dans le chemin sanglant du despotisme que lui avoit frayé son prédécesseur. Le parlement

1643 à 1647. Mém. de Talon. tremblant étoit obligé de gémir dans le silence ; tous les édits s'enregistoient, ou si l'on trouvoit quelques obstacles, on avoit recours à la cour des aides, qui se montroit moins difficile. On en vint à ce point de prostitution de la majesté royale, de conduire le jeune Roi en robe d'enfant au parlement, pour y faire enregistrer en un seul jour dix-neuf édits; comme on n'en avoit d'abord annoncé que cinq, le nombre en parut d'autant plus effrayant. Le chancelier, après avoir fait la lecture, demanda le suffrage des princes & des pairs, quoique la Reine eut promis dans la chapelle, aux présidens qu'on commenceroit par eux : aussi choqués qu'indignés de cette préférence, ils opinerent à faire des remontrances. L'avis des enquêtes fut encore moins favorable. Le chancelier étant passé de leur côté, la plupart des membres répondirent que leur conscience ne leur permettoit pas d'enregistrer les édits ; le chan-

Le 7 Sept. 1647.

[Chanc]elier répartit *qu'il y avoit deux sortes [d]e consciences, l'une d'état qu'il falloit [a]ccommoder à la nécessité des affaires, l'autre aux actions particulieres* (1). La 1643 à 1647. Ibid.

(1) Séguier en distinguant deux consciences, celle des ministres d'état & celle des particuliers, ne faisoit peut-être que reprocher tacitement à la compagnie la distinction qu'elle admettoit elle-même quelquefois, comme le faisoit un jour sentir assez vivement l'évêque de Valence dans un avis qu'il donnoit à Charles IX en plein conseil, & où il s'exprimoit ainsi :

» Je dis, Sire, que de ces paroles, (la cour » ne peut ni ne doit en sa *conscience*) en avient » souvent de grands inconvéniens ».

» Le premier est que comme le peuple en- » tend que messieurs de la cour sont pressés si » avant par votre autorité, qu'ils sont con- » traints de recourir au devoir de leurs *con-* » *sciences*, il fait sinistre jugement de la vô- » tre, & de ceux qui vous conseillent, ce qui » est un grand aiguillon, pour l'acheminer à » rébellion & à désobéissance ».

» Le second inconvénient est qu'il avient

1643 à 1647. maxime pouvoit être vraie en certaines occasions, mais elle n'auroit point été désavouée par Machiavel, & ce n'étoit

---

» souvent que ces messieurs, après avoir usé » de ces mots si séveres & si rigoureux, peu » de temps après, comme s'ils avoient oublié » le devoir de leurs *consciences*, passent outre » & accordent ce qu'ils avoient refusé ».

» Et par expérience, il vous souvient, Sire, » qu'il y a environ deux ans, ils refuserent par » deux fois vos lettres patentes sur les bulles » de Mr. le cardinal de Ferrare, usant de ces » mots : *nous ne pouvons ni ne devons selon nos* » *consciences* ; & toutefois, deux mois après » sur une lettre missive en une matinée, ils » reçurent & approuverent les-dites lettres, » qu'ils avoient refusées avec tant d'opiniâtre- » té. Je demanderois volontiers ce que devien- » nent alors leurs *consciences* ?

» Ce qui me fait dire & les prier, Sire, en » votre présence qu'ils soient dorénavant plus » retenus à user de telles clauses, & considérer » que s'ils demeurent à leurs opinions, ils font » grand tort à votre majesté; s'ils changent, » ils donnent mal à penser à beaucoup de

point le sanctuaire de la justice qu'on devoit choisir pour la proférer. Quoi qu'il en soit, l'enregistrement se fit d'autorité : l'indignation cette fois, plus que la crainte ferma la bouche, & il n'y eut point de remontrances. 1643 à. 1647.

Mais ce silence étoit d'autant plus dangereux qu'il étoit plus profond, & la fermentation dans tous les esprits étoit au point, qu'il falloit nécessairement qu'elle s'ouvrit un passage & qu'elle éclatât. Chacun repassoit dans sa mémoire ces beaux jours du commencement de la régence, & en les comparant avec les temps actuels, ne pouvoit imaginer comment ils s'étoient écoulés, ni se familiariser avec l'idée qu'ils ne reviendroient jamais : tout le monde sentoit cette prodigieuse différence sans en trouver la véritable cause, sans pou-

» gens ». (*Avis de l'évêque de Valence, imprimé aux preuves du traité de la majorité des Rois*).

1643 à 1647.

voir la reconnoître dans ces mêmes beaux jours dont on regrettoit la perte ; on n'avoit eu que des chaînes de fleurs, elles commençoient à prendre la conſiſtance & la dureté de celles que Richelieu avoit répandues ſur toute la nation. L'eſpérance trompée fit des furieux de ces mêmes hommes, qui, dix ans auparavant, avoient eu la docilité des agneaux. Tous les ordres s'étoient endormis dans la bonne foi, ils s'éveillerent dans la rage, dès qu'ils ſentirent leur mal : l'aſſoupiſſement avoit été le ſommeil paiſible d'un convaleſcent tiré d'une longue maladie, le réveil fut d'un frénétique, retombé dans ſes premiers tranſports. On ne ſe ſeroit jamais imaginé d'où devoit ſortir le premier ſigne de vie ; du parlement ! de ce corps qui auroit certainement condamné par des arrêts ſanglans la ſecouſſe qu'il alloit donner au gouvernement, ſi tout autre l'avoit donnée. Mais ce corps étoit auſſi celui qui avoit les plus nombreuſes pré-

tentions ; mais ce corps étoit un de ceux
que Richelieu avoit pris le plus de plaisir 1643 à
à écraser ; mais ce corps étoit celui qui 1647.
avoit le plus de moyens de se relever dans un temps d'orage & de troubles ; il sentoit sa force, il sentoit sa foiblesse de la main qui vouloit s'appesantir sur lui ; les premiers coups, dont elle avoit voulu le terrasser, ne lui avoient pas paru portés avec cette vigueur qui autrefois l'avoit anéanti ; c'étoient bien toujours les mêmes principes, les mêmes projets, mais ce n'étoit plus le même génie dans l'exécution : tant peut quelquefois sur tout un royaume l'influence d'un seul homme ! D'ailleurs, quelle perspective brillante offroit le succès ! Quelle flatteuse espérance n'avoit-on point de la réussite ! Que d'appuis ne trouveroit-on pas dans cette même cour, contre laquelle on alloit lutter ! Je vais m'expliquer dans le chapitre suivant,

CHAPITRE III.

Causes des troubles ; différens événemens qui les préparoient ; portrait de l'abbé de la Riviere ; mort du prince de Condé ; maladie du Roi.

1643 à 1647.

Le 26 Déc. 1646.

Retz ; de la Rochef.

LA face de la cour étoit changée ; il s'y étoit élevé des nuages qui obscurcissoient l'union jusqu'alors conservée entre les princes & le ministre. Le prince de Condé venoit de mourir d'autant plus regretté à la veille de tous les mouvemens que son autorité & sa prudence, acquise par l'expérience & les vicissitudes de la fortune, auroient pu modérer la bouillante impétuosité de son fils, balancer l'autorité de Monsieur, donner de la retenue au ministre, & se faire respecter du parlement.

Juin 1646.

Quelque temps avant sa mort, il avoit eu ainsi que son fils, un démêlé avec le cardinal au sujet de la charge & du

gouvernement du duc de Brésé, beau-frere du duc d'Enguien. Ce jeune guerrier, qui donnoit les plus belles espérances, avoit été enlevé d'un coup de canon devant Orbitelle, & le duc d'Enguien prétendoit à sa dépouille. Il demandoit l'amirauté pour lui-même, & le gouvernement de Brouage pour le jeune duc d'Albret son fils, qui à peine avoit quatre ans. Dans le fond, ces demandes paroissoient assez naturelles; & il n'a jamais été défendu au plus simple gentilhomme de solliciter les charges dont étoit revêtu un de ses parens. Mais la maison de Condé étoit si puissante, elle possédoit déja tant de gouvernemens & de places frontieres, qu'il paroissoit également dangereux & d'accorder & de refuser au prince ce qu'il exigeoit. Le ministre se trouva dans un grand embarras; le prince de Condé parloit haut, & après les premiers refus, non seulement il s'étoit retiré chez lui, mais on prétend qu'il avoit encore excité son

1643 à 1647.

Mém. de Talon.

1643 à 1647.

Mém. de Buſſy-Rabutin.

fils à la révolte : il étoit pour lors à l'armée, & il lui avoit mandé que c'étoit pour une affaire de cette nature qu'il falloit ſe brouiller avec la cour, & non en caſſant un bâton ſur la tête d'un exempt, comme il avoit fait l'hyver précédent, anecdote dont nous parlerons bientôt ; il aſſuroit en outre ſon fils que s'il prenoit ce parti, il lui feroit toucher deux millions en quelqu'endroit de la frontiere qu'il ſe retirât : on a peine à reconnoître dans ce conſeil le ſage prince de Condé, corrigé par l'expérience.

Le duc d'Enguien, qui commandoit l'armée de Flandres avec Monſieur, agiſſoit cependant avec plus de prudence ; il ſe rapproche de Gaſton, il le flatte, il quitte avec ce prince ce ton altier que dans ſa jeuneſſe il ne quittoit avec perſonne, il fait même plier la hauteur de ſon caractere devant la morgue ridicule de la Riviere ; enfin le duc d'Orléans gagné par toutes ſes avan-

ces,

ces, écrit en sa faveur. Mais quand la Reine reçut ses lettres, elle étoit déjà décidée ; elle avoit gardé pour elle l'amirauté & le gouvernement. On plâtra l'affaire comme on put ; le prince de Condé se raccommoda sur de nouvelles promesses ; son fils parut content, lorsqu'à sa mort, on lui donna le gouvernement de Bourgogne qu'avoit le prince son pere, & au prince de Conty celui de Brie & de Champagne qu'il avoit lui-même. Mais il restoit toujours dans le cœur du duc d'Enguien, que nous appellerons désormais le prince de Condé, un levain de mécontentement qui fermentoit secrétement, & ne demandoit que les occasions pour se manifester. Mazarin n'étoit pas en meilleure intelligence avec le duc d'Orléans. 1643 à 1647.

Ce prince n'étoit pas personnellement mécontent, & il auroit été à souhaiter pour le cardinal, qu'il eût été le seul à gagner, mais il étoit gouverné par son favori la Riviere, & il étoit de la desti-

née de Monsieur de n'avoir de haine
1643 à ou d'amitié que par les passions de ses
1647. favoris. Louis Barbier, (c'étoit le nom de celui-ci,) avoit l'ame aussi vile que sa naissance étoit obscure. Il avoit d'abord été professeur au college du Plessis; mais heureusement pour la jeunesse qui lui étoit confiée, il fut bientôt tiré de ce premier état, auquel il n'étoit point appellé ni par ses mœurs ni par son caractere. Il devint ensuite aumônier de M. Habert, premier évêque de Cahors, qui lui même étoit premier aumônier de Gaston. L'évêque introduisit l'abbé auprès du prince, & la Riviere sut si bien étudier & flatter les inclinations de son nouveau maître, que jamais homme ne s'acquit sur l'ame d'un homme le pouvoir qu'il usurpa sur celle du duc. Flatteur adroit (1), valet souple,

(1) On rapporte au sujet des talens de la Riviere pour la flatterie, une anecdote plaisante. L'évêque de Belley, le Camus, ce pieux &

courtisan-rampant, il avoit toutes les abjectes qualités qui peuvent conduire 1643 à 1647.

volumineux romancier qui écrivoit tour-à-tour des historiettes, des homélies & des satyres véhémentes contre les moines, prêchant un lundi de pâques aux incurables; avoit presqu'achevé son sermon, lorsque Gaston entra, suivi d'un cortége nombreux & entre autres de la Riviere & de l'intendant des finances, Tubœuf. Le prince fit prier le Camus de recommencer: l'évêque, qui dans la liberté de son ministere ne voyoit que le cinisme qui se permet tout, obéit, & après avoir salué le prince fort humblement, monseigneur, lui dit-il, dimanche dernier je prêchai le triomphe de J. C. à Jérusalem; vendredi, sa mort; hier, sa résurrection; aujourd'hui, je dois prêcher son pélérinage à Emmaüs avec deux de ses disciples. J'ai vu, monseigneur, votre altesse royale dans le même état; je vous ai vu triomphant dans cette ville avec la reine de Médicis votre mere; je vous ai vu mort par des arrêts sous un ministre redoutable; je vous ai vu ressuscité par la bonté du Roi votre frere; je vous vois aujourd'hui en pélerinage. D'où vient, monseigneur, que les grands princes se trouvent sujets à ces chan-

1643 à 1647. Mém. de Monglat; de Brégy; de Mottev. de Montpens.

à l'attachement & à la confiance des grands. Dévoré de l'ambition la plus effrénée, il se sentoit capable de toutes les complaisances auprès de quiconque pouvoit la satisfaire en lui procurant le chapeau de cardinal, but unique & brillant de ses avides desirs. Haï de toute la maison d'Orléans, dans laquelle, pour se rendre plus nécessaire, il semoit sans cesse des dissentions, personne ne pouvoit prétendre aux graces de son maître que par son canal; & Monsieur, dans la persuasion où il étoit de la vérité de son attachement, ne méditoit rien, n'entreprenoit rien, ne répondoit rien que d'après ses idées. Instrument servile entre les mains de son valet, il cédoit se-

---

gemens? Ah! monseigneur, ajouta-t-il en regardant la Riviere, c'est qu'ils n'écoutent que les flatteurs, & que la vérité (en fixant Tubœuf,) n'entre ordinairement dans leurs oreilles, que comme l'argent dans les coffres du Roi, un pour cent.

crétement à toutes les impressions que celui-ci daignoit lui donner : mais son ingrat confident ne se fit jamais qu'un jeu de la perfidie, quand il la crut favorable à ses vues, & on le vit toujours, avec la plus coupable lâcheté, trahir & les secrets, & les véritables intérêts de son maître. Quoique la vérité, dont l'histoire fait profession, rejette loin d'elle les vaines hiperboles des poëtes, ne craignons point, pour achever le portrait de la Riviere, de rappeller un vers de nos compatriotes, qui l'a peint en deux mots, quand il a terminé ainsi son épitaphe : *Cy gît le plus méchant des hommes.*

1643 à 1647.

La Monnoye.

D'après cette peinture, on voit qu'il devoit s'élever de tems en tems des tourbillons orageux entre Monsieur & le ministre. L'abbé, peu content des richesses qu'il amassoit, demandoit le chapeau : le cardinal n'avoit garde de céder à des prétentions qui auroient pu lui devenir fatales ; c'étoit rendre la

Riviere son égal ; c'étoit lui donner l'entrée dans le conseil, c'étoit le mettre sur les voies de l'en chasser lui-même par ses intrigues & sa souplesse, sitôt qu'il y auroit été affermi. Ces deux hommes se connoissoient parfaitement, jamais ames n'eurent autant de ressemblance ; le génie de l'un étoit à-peu-près le génie de l'autre ; & s'ils avoient tous deux changé de place, que la Riviere eut été favori de la Reine, & Mazarin favori du duc, le cardinal n'auroit point été autre que l'abbé, & l'abbé point autre que le cardinal. En vain donc Mazarin donnoit le change à la passion de la Riviere, en vain il lui prodiguoit les bénéfices, les abbayes, en vain il y ajoutoit les promesses les plus séduisantes; tout cela ne remplaçoit point le chapeau dans son idée. La Riviere pressoit sans cesse l'exécution, Mazarin redoubloit d'artifices pour l'éluder : des deux côtés l'intrigue, les caresses, les flagorneries étoient mises tour-à-tour en usage ; &

1643 à 1647.

plus ce manége continuoit, moins la bonne intelligence, que le cardinal avoit tant d'intérêt à entretenir, se conservoit entre lui & le duc d'Orléans. 1643 à 1647.

Toutes ces dissentions faisoient la force du parlement, qui ne les ignoroit pas & se flattoit d'être soutenu par ceux même dont les prétentions étoient plus différentes des siennes. Un événement qui survint à-peu-près dans ce tems-là contribua à favoriser cette espérance.

Le duc d'Anjou, frere du Roi, avoit été assez dangereusement malade, & cet accident avoit déja fait éclorre bien des projets à la cour. La Reine craignoit par sa mort la diminution de son pouvoir; Mazarin par contre-coup voyoit déja tomber le sien; & le duc d'Orléans, devenu héritier présomptif de la couronne, ne voyoit plus de bornes à ses prétentions. La guérison du jeune prince remit tout dans son état naturel, & fit taire les craintes, ainsi que les espérances: mais quelque tems

Sept. 1647.

Mém. de Mottev. de Montglat.

après, elles se renouvellerent avec plus
1643 à de fondement. Le Roi fut attaqué de
1647. la petite vérole, & elle parut dans les commencemens assez dangereuse pour faire attendre de grands changemens dans le ministere. Les intrigues recommencerent de tous côtés. La Riviere se crut pour cette fois porté à la place de Richelieu, & il se promit bien de ne pas laisser passer, comme à la précédente, tout le pouvoir entre les mains de la Reine. Cette princesse avoit beaucoup perdu dans la plupart des esprits, & la haine qu'on portoit au ministre retomboit en grande partie sur elle. Mazarin sentant que le nombre des voix ne seroit pas de son côté, pour peu que le duc d'Orléans parût désirer la régence, s'intriguoit pour séduire la Riviere & l'engager à ne rien innover : il lui promettoit positivement le chapeau & une part au gouvernement, si son maître restoit tranquille. La Riviere, de son côté presqu'aussi fourbe que lui, jouoit

le même jeu, acceptoit les promesses, pour profiter du moins en cela de la maladie du Roi, feignoit d'entrer dans les vues du cardinal, de parler au duc selon ses intérêts, & entendoit trop les siens propres, pour ne pas agir tout différemment. Et en effet, tandis que le cardinal étoit peut-être assez dupe pour s'imaginer qu'on parloit en sa faveur, l'abbé représentoit à son maître, qu'il avoit eu trop de facilité à céder la premiere régence; « une nouvelle occasion » alloit se présenter d'agir avec plus de » vigueur & de mieux soutenir ses » droits; elle ne se retrouveroit probablement jamais; il ne falloit point la » laisser échapper; rien n'étoit plus facile que de gagner le parlement par » des promesses dont on sauroit bien » avec le tems éluder l'exécution; le » prince de Condé lui-même se laisseroit aisément persuader; le pis aller » seroit de partager avec lui «. Cette matiere fut traitée si avant, on s'en

1643 à 1647.

1643 à 1647. promettoit si bien la réussite dans le conseil du duc, qu'un soir le favori lui donnant à souper, le repas se prolongea fort avant dans la nuit, la gaieté devint débauche, & le duc d'Elbeuf, qui but à la santé du nouveau régent, se vit imité de tous les autres convives.

La Reine & son ministre n'ignorerent pas long-tems cette aventure, & ils furent obligés de tourner leurs batteries d'un autre côté. La régente avoit écrit au prince de Condé l'extrémité où se trouvoit le Roi, en le priant de hâter son retour. Elle vouloit prendre des mesures avec lui, mais le duc d'Orléans l'avoit devancée; le prince croyant avoir de meilleures conditions avec Gaston, ne se pressa point d'arriver pour se donner un air de retenue & de modération, tandis que chacun s'arrangeoit.

Mém. de Motteville.

La Reine & le cardinal, le duc d'Orléans & le prince de Condé, lorsqu'il fut enfin revenu de sa campagne, pen-

ferent donc également à s'assurer du parlement On fit vers chacun des membres toutes les démarches qui pouvoient les flatter ; on eut tous les égards & tous les ménagemens dont on avoit été si prodigue à la premiere régence. Fiers de se voir recherchés, ils sentirent qu'ils valoient encore quelque chose ; accoutumés à cette considération, ils se crurent réellement les tuteurs des Rois, & voulurent en exercer la fonction. Mais ce qui les décida principalement, ce fut la connoissance du caractere de Mazarin, qui plioit aussi-tôt qu'on lui résistoit, & cédoit pour peu qu'on sût lui inspirer de peur. Entre une foule d'exemples qu'ils en avoient sous les yeux, j'en choisis un qui doit paroître bien singulier au lecteur : j'aurois dû le placer avec l'affaire du toisé, car il la suivit de bien près, mais il trouve ici plus naturellement sa place.

1643 à 1647. Mém. de Nemours.

Après la mort d'un curé de St. Eustache, l'archevêque de Paris, qui avoit la

Ibid.

nomination de la cure, à la recommandation de la Reine, la conféra à un nommé Poncet. Le neveu du défunt, appellé Merlin, prétendit lui disputer sa place, en vertu d'une résignation que son oncle lui avoit faite; cette résignation étoit vraie, mais elle ne valoit rien, & fourmilloit de nullités. Merlin sentoit la foiblesse de son droit, & pour le faire triompher, l'appuya des criailleries de tout le peuple des halles, dont le précédent curé avoit captivé la bienveillance, par sa vie pieuse & ses aumônes abondantes. La populace, excitée sous main, s'assemble en tumulte pour protéger Merlin, & troubler son compétiteur dans sa prise de possession. On envoie quelques troupes d'archers & de gardes pour dissiper la canaille; l'opposition la rend furieuse; elle monte en foule au haut du clocher, se saisit de l'église, sonne le tocsin. Quelques-uns même des plus mutins proposent de courir à la maison du chancelier & d'y

1643 à 1647.

Mém. de madem. de Montpens.

mettre le feu, parce qu'étant paroissien
de St. Eustache, il ne prenoit point le 1643 à
parti du neveu de leur curé. Enfin les 1647.
harangeres poussent l'effronterie jusqu'à
députer à la Reine, & donnent pour
raison de leur choix que *les Merlins* Ibid.
avoient été leurs curés de pere en fils,
que le défunt avoit choisi son neveu, &
qu'elles n'en vouloient point d'autre.

Cette farce n'étoit que plaisante, on la rendit dangereuse : on eut la foiblesse de céder à cette canaille insolente & de lui donner Merlin pour pasteur. On sent de quelle conséquence étoit un pareil exemple, quel mépris il inspiroit pour l'administration, & combien le parlement devoit se promettre de facilité à réduire un ministre qui savoit si peu faire respecter la volonté royale (1).

(1) C'est à cette époque qu'il faut rapporter une aventure qu'on lit dans *l'Espion Turc* : mais qui peut s'en fier aux récits de Marana ? Cependant comme cet événement porte assez les appa-

1643 à 1647. Ce qu'il y avoit de plus dangereux pour le cardinal, c'est qu'il s'endormoit

---

rences de la vérité, j'ai cru pouvoir lui donner une note. Marana prétend donc qu'en l'année 1646, la haine contre le ministre étoit déjà si fort déclarée qu'on frondoit publiquement son administration. Un homme de la lie du peuple eut la hardiesse de parcourir les rues de Paris, en criant, *Dieu sauve le Roi, mais le diable emporte l'italien.* Cet extravagant se vit bientôt suivi d'une foule de peuple, sans que personne osât l'arrêter. On lui donnoit de l'argent, on le combloit de bénédictions, on le regardoit comme un prophete; enfin la multitude grossit tellement autour de lui que la cour craignît que cette farce ne devint trop sérieuse. Les gardes l'arrêterent, la canaille fut dissipée, le prétendu prophete mis à la question; mais sans qu'on put tirer de lui aucun éclaircissement. Il soutint opiniâtrement qu'il n'avoit été excité à ce rôle dangereux que par l'amour du bien public, & l'envie de délivrer sa patrie de la tyrannie du ministre. On le condamna aux galeres perpétuelles, sans que le cardinal pût découvrir les moteurs secrets de cette nouveauté & les mécontens qui l'avoient fait agir.

sur la foi des circonstances, sur le pouvoir qu'il avoit à la cour, sur la facilité qu'il trouveroit toujours, sinon à prévenir, du moins à parer les événemens, & principalement sur la mésintelligence qu'il savoit entretenir entre le prince de Condé & le duc d'Orléans. Cette désunion faisoit sa force, il la nourrissoit, il la fomentoit, & jamais personne ne mit mieux en pratique cette maxime triviale à force d'avoir été répétée : *divisez pour regner.* La défiance, la jalousie, les soupçons qu'il semoit adroitement entre les deux princes, le rassuroient. Leur liaison & leur autorité ne pou- 1642 à 1647.

Le fait peut être vrai. Mais où Marana l'a-t-il pris ? Où sont ses garants ? Quels pouvoient être les mécontens, sinon le duc de Beaufort & le coadjuteur ? Beaufort étoit à Vincennes ; Retz, qui a si bien détaillé les commencemens, les progrès, la fin de la sédition, ne dit pas un mot de cette anecdote, qu'il n'auroit pas sans doute oubliée, quand même il n'y auroit eu aucune part.

voient, selon ses idées, jamais être assez
1643 à 1647. fortes pour affoiblir la puissance de la Reine, parce qu'étant presque toujours auteur de leurs différends, il lui étoit facile de les accommoder quand la rupture alloit contre ses intérêts.

Outre la rivalité de gloire & de fortune, il y avoit entre les deux princes un germe d'inimitié qui n'avoit jamais été parfaitement arraché de leurs cœurs: c'est à la violence & à l'impétuosité du prince de Condé que Mazarin en étoit
Mém. de Chavagnac. redevable. Mlle. de Montpensier, fille du premier lit du duc d'Orléans, prétendoit avoir reçu une insulte de mad. de Longueville, au *Te Deum*, chanté pour la victoire de Rocroy. Jamais femme ne fut moins au-dessus des petitesses du pas & des préséances que Mademoiselle; elle avoit gardé un profond ressentiment de cette injure, & soupiroit après l'instant favorable de se venger: elle crut l'avoir trouvé. Il devoit y avoir un bal au Luxembourg: le prince de

Condé, quand il se rendoit dans ce palais, avoit coutume de monter aux appartemens par un petit escalier peu fréquenté. Mademoiselle, prévoyant que le prince y viendroit ce jour-là, posta à ce passage un exempt avec ordre de n'en donner l'entrée à personne. Le prince arrive avec les dames, il heurte, l'exempt répond qu'il ne peut le laisser entrer; le bouillant Condé, aussi fier avec ses concitoyens qu'avec les ennemis, s'irrite & s'indigne d'une résistance à laquelle il n'étoit point accoutumé; il arrache le bâton des mains de l'exempt, il le casse sur sa tête, il lui en jette les morceaux au visage, & forçant le passage, il entre dans la salle avec les dames & ordonne aux violons de jouer. Mademoiselle, outrée du mépris que le prince avoit fait de ses ordres, court représenter à son pere l'excès de cette insolence : Monsieur partage sa colere; & bientôt plus furieux qu'elle, appelle son capitaine des gardes pour faire jetter

1643 à 1647.

1643 à 1647. par les fenêtres tous ceux qui avoient accompagné le prince. Sans les conseils de la Riviere, qui cette fois seule peut-être dans sa vie servit utilement son maître, l'ordre se seroit peut-être étendu jusqu'à Condé; mais l'abbé sut si bien lui représenter l'horreur dont il alloit se couvrir par ces affreux assassinats, que Monsieur s'appaisa: Mazarin vint à l'appui, & conciliant les esprits, accommoda un différend qu'il n'avoit pas été fâché de voir éclorre. Le prince (son pere vivoit encore,) fit à Gaston de grandes excuses de son emportement; mais cette paix simulée n'empêchoit pas qu'il n'y eut entre les deux maisons une barriere qui les empêchoit de s'unir jamais bien solidement, & c'est ce qui pouvoit arriver de plus heureux pour le cardinal.

Quand il jettoit les yeux sur les autres grands du royaume, il n'y voyoit pas de plus justes sujets d'inquiétude. La maison de Vendôme, qui auroit pu

lui causer quelques allarmes, étoit écrasée & dispersée; les créatures de Richelieu étoient absolument devenues les siennes; il les avoit mises à l'abri des persécutions, & sa sûreté faisoit la leur. Les autres seigneurs étoient sans pouvoir; le ministere plioit sous le cardinal; Châteauneuf & Chavigny, les seuls qui pussent lui donner quelqu'ombrage, étoient encore moins redoutables : l'un étoit éloigné, l'autre si abaissé, qu'il en étoit encore plus méprisable. 1643 à 1647.

Restoit donc le parlement : mais que pouvoit-il faire par lui-même? Rien, ou presque rien : on étoit résolu de le laisser représenter & de ne point l'écouter. « Etoit-il à croire qu'il osât seul & » sans appui lever l'étendart de la ré» volte & commencer la révolution? » Où trouveroit-il des secours? Qui ose» roit se joindre à lui & appuyer ses » prétentions? Seroient-ce les princes » du sang? Mais ils étoient aigris ou du » moins devoient l'être contre un corps Mém. de Talon.

1643 à 1647. » qui avoit disputé le pas au derni
» prince de Condé dans la cérémoni
» d'un *Te Deum*; leur vrai intérêt d'ai
» leurs n'étoit-il pas de soutenir la ma
» jesté d'un trône où ils pouvoient u
» jour s'asseoir, d'empêcher qu'on n'ob
» curcît l'éclat d'une autorité dont
» leur n'étoit qu'une simple émanatio
» Seroient-ce les pairs? Mais ils devoie
» être aliénés contre cette compagn
» qui disputoit de rang & de préséan
» avec eux : elle prétendoit au moi
» l'égalité; ses présidens vouloient à
» lits de justice les précéder dans
» opinions : ces pairs enfin n'avoient
» pas toujours regardé le parleme
» comme un simple tribunal de justic
» dont l'essence ne changeoit que p
» leur présence, & dont ils se croyoi
» les chefs, en leur qualité de pa
» Seroient-ce les autres tribunaux sup
» rieurs? Mais les maîtres des requêt
» faisoient casser au conseil les arrêts
» parlement; la chambre des comp

» lui disputoit le pas & se battoit avec » lui dans les cérémonies publiques ; le » grand conseil, excepté les appels comme d'abus, lui avoit enlevé toutes les » affaires ecclésiastiques, & jugeoit la » compétence des différens parlemens ; » la cour des aides enfin s'arrogeoit » le droit de vérifier les édits de finance » & d'en décider toutes les affaires contentieuses ».

1643 à 1647.

Tout sembloit donc concourir à empêcher cette réunion ; il ne paroissoit pas possible au ministre que le parlement eût ni la hardiesse, ni le crédit de lutter avec lui. Cette confiance le perdit, elle lui fit tout hasarder sans pudeur ; il osa dans une minorité, sous une administration foible & peu respectée, ce qui avoit réussi sous un gouvernement vigoureux & redoutable, & dans un regne affermi par des années de prospérités. La différence des temps, des procédés, amena la différence des résultats. Dès que le parlement eut murmuré tout

Mémoire du card. de Retz.

1643 à 1647. le monde murmura; l'électricité n'a pas de mouvement plus rapide & qui se communique plus promptement; chacun scruta l'intérieur du gouvernement; chacun en sonda les vices & voulut y appliquer le remede; chacun, brisant la barriere qui sépare le peuple des Rois, pénétra dans le sanctuaire où ils président; chacun osa les y fixer, & leva le voile antique & respectable qui sépare les uns des autres; chacun enfin marcha d'un pas incertain dans le labyrinthe des loix, & crut en avoir trouvé le fil. C'est ce qui va se développer avec plus d'intérêt dans les scènes suivantes.



CHAPITRE IV.

Commencemens des troubles. Edit du tarif

CE fut à l'occaſion de l'édit du tarif
ue le parlement donna les premieres 1647.
narques de vigueur : il éclata enfin
près avoir enregiſtré, ou laiſſer paſſer
n ſilence une foule d'édits auſſi ruineux
our le public que pour les particuliers.
Celui-ci étoit émané du conſeil des
inances au commencement d'octobre
1646. Il établiſſoit un nouvel impôt ſur
outes les marchandiſes qui entroient à
Paris, ſoit par eau, ſoit par terre, &
on en avoit fixé le tarif; mais on y
avoit joint un ordre fort ſingulier : l'édit
devoit être exécuté & la levée faite, en
attendant qu'il fut vérifié *où beſoin ſeroit* : l'impôt regardoit tout le monde, Mém. de Talon.
exempts & non exempts, privilégiés &
non privilégiés.

1647. Une sage coutume en France, que nos Rois pour rassurer leur peuple contre les attentats du despotisme, ont bien voulu regarder toujours comme une loi, est que tout impôt qui n'est point vérifié dans quelque cour souveraine est nul & ne peut être perçu. La clause de l'édit du tarif étoit donc aussi irréguliere qu'impraticable, & l'on fut obligé d'avoir recours à la cour des aides, sous prétexte que ces droits étoient droits d'aides & non domaniaux. La cour des aides, ravie d'enlever quelques débris de la juridiction du parlement, n'éleva aucune difficulté pour l'enregistrement; elle le fit secrétement, & l'édit fut exécuté.

Les enquêtes, dont les membres pour la plûpart avoient déjà senti la pesanteur de l'impôt, & qui avoient été obligés de le payer pour les denrées de leur cru qu'ils avoient fait venir à Paris; les enquêtes murmurerent & demanderent qu'on en défendît l'exécution. Les ministres

nistres, pour parer le coup, souffrirent que l'édit fut porté au parlement, dans l'intention de l'amuser & d'éluder, comme on avoit déjà fait, les résolutions de la compagnie.

1647.

Mém. du Cardinal de Retz.

Le 10 Août.

Mém. de Talon.

Les conclusions des gens du Roi alloient à l'enregistrement, pour éviter de plus grands inconvéniens & faire rentrer le parlement dans un droit qu'il sembloit avoir perdu par une trop longue non-jouissance : mais les esprits étoient trop échauffés, il y avoit déjà trop de secrets moteurs des délibérations de la compagnie, qui étoient bien-aise d'essayer leurs forces dans cette occasion avec le ministre. Toutes les voix aboutirent à faire des remontrances & à défendre par provision l'exécution du tarif. L'arrêt auroit été infailliblement le résultat de toutes ces opinions, si la Reine, qui en fut avertie, n'eut mandé le parlement par députés pour tenir au palais royal en sa présence une conférence sur cette matiere.

1647. La Reine, le duc d'Orléans, le cardinal, le chancelier, le sur-intendant, trois secretaires d'état, & l'intendant des finances Tubœuf, formoient cette assemblée avec les députés du parlement. Il y eut de grands débats entre le chancelier & le premier président, sur l'incompétence du parlement pour la vérification de cet édit. Le chancelier la réclamoit pour la cour des aides, le premier président la revendiquoit pour sa compagnie. Le cardinal, parmi beaucoup de belles choses qu'il étala sur l'état actuel de la France, & le danger à craindre que les ennemis ne profitassent des dissentions domestiques pour retarder la paix, en hasarda une qui fit beaucoup rire à ses dépens. Il s'étonnoit, disoit-il, qu'un corps aussi considérable que le parlement, s'amusât à ces bagatelles : c'étoit afficher une ignorance trop palpable de nos usages, & la bévue étoit trop grossiere & trop ridicule pour n'être point relevée. On ne termina rien

Le 28 Août.

Talon; Retz.

dans cette conférence, & elle n'aboutit qu'à en indiquer une nouvelle que demanda d'Emery : mais lorſque le lendemain on la propoſa aux chambres aſſemblées, une grande partie des avis, alloit à la rejetter comme captieuſe & inutile : cependant elle eut lieu & la Reine n'y aſſiſta point, quoique les chambres l'euſſent demandé. Elle fit même à ce ſujet une réponſe aſſez piquante, car c'étoit une autre Eliſabeth, ſitôt qu'il s'agiſſoit de parlement & de gens qui vouloient empiéter ſur ſon autorité. Le préſident de Bailleul, qui avoit été ſur-intendant, & qui n'étoit plus que le chancelier de la régente, toujours attaché à ſes véritables intérêts, ayant ſu la réſolution où elle étoit de ne point aſſiſter à la conférence, avoit pris ſur lui d'adoucir ce procédé. Pour ne point aigrir le parlement dans de pareilles circonſtances, il avoit fait entendre à la compagnie qu'elle ne s'étonnât point ſi la Reine ne ſe trouvoit point à la con-

1647.

Le 31 Août

1647. férence, qu'une indisposition l'en empêchoit. Quand il rapporta à la princesse ce qu'il avoit fait, elle lui répondit avec dureté, *qu'elle se portoit bien ; qu'elle n'étoit point fâchée qu'on sût qu'elle n'avoit point voulu se trouver à la conférence, ni communiquer par elle-même avec le parlement ; que c'étoit assez pour la compagnie d'en conférer avec les princes du sang & les premiers ministres.*

Mém. de Talon.

Avec cette âpreté que les uns mettoient dans leurs propos, les autres dans leurs actions, il étoit difficile qu'on s'accordât : aussi n'y eut-il rien de terminé. Il seroit aussi inutile qu'ennuyeux pour le lecteur de lui expliquer & quelle étoit la nature de l'édit qui enfantoit tant de contestations ; & si réellement la cour des aides avoit plus de droit à le vérifier que le parlement. Il est clair, par les démarches mêmes de la cour, que c'étoit à ce dernier qu'appartenoit l'enregistrement, & que quelque forme qu'on fît prendre à l'impôt, quelque nom

qu'on lui donnât, il étoit toujours du ressort du parlement. Aussi la cour voyant qu'il ne pouvoit pas passer tel qu'il étoit, d'Emery pour la tirer d'embarras proposa de le faire reparoître sous un autre plan, & d'envoyer au parlement, cinq autres édits à la place de celui du tarif. 1647.

Ils furent apportés ces édits, & ils parurent si ruineux que la compagnie aima mieux revenir à celui du tarif; c'est ce qu'avoit espéré la cour; mais elle ne s'étoit pas attendue que le parlement l'enrégistreroit avec tant de modifications, que l'impôt lui devint presqu'inutile. Le conseil, ne pouvant s'accommoder de ces barrieres, les leva toutes, en cassant l'arrêt du parlement: la chambre des vacations de son côté soutint l'arrêt de la compagnie par un autre qui en ordonnoit l'exécution. Nouvel embarras pour la cour; les droits dès le lendemain se perçurent aux portes comme il avoit été réglé par les

Le 2 Sept. Le 7. Le 25. Le 3 Oct.

1647. modification du 7 Septembre. En vain les préposés pour la levée vouloient-ils exiger des droits plus forts, en conformité de l'arrêt du conseil, le peuple se mutinoit & présentoit des requêtes au parlement contre les exacteurs. Les choses demeurerent dans cet état de fermentation jusqu'à l'année suivante.

1648. Comme les modifications de l'édit du tarif diminuoient de beaucoup les ressources qu'on s'en étoit promises, il fallut avoir recours à de nouveaux expédiens. Puisque le parlement ne vouloit pas de nouveaux édits, il ne pouvoit pas du moins refuser l'exécution de ceux qu'il avoit enrégistrés. De ce nombre étoit une déclaration rendue pour l'établissement d'une chambre du domaine, laquelle avoit passé avec la foule des édits, enrégistrés dans un lit de justice en 1645. La chambre étoit composée de deux présidens & de quinze ou seize conseillers, qui furent obligés de faire percevoir cet impôt, appellé l'abonnement du domaine.

Mém. de Talon; Retz.

Les particuliers refuserent de payer, & l'on saisit les loyers de leurs maisons; 1648. Janvier. le peuple excédé de ces exactions se mutina, & courut en foule au palais où il accabla d'injures les présidens qu'il rencontra. Le parlement, ou par politique ou par sagesse, dissimula ces offenses : il étoit de son intérêt de ne point aigrir des gens qui dans peu pouvoient lui être utiles ; & il y avoit une espece de justice à ne tenir aucun compte des propos de ces malheureux, à qui l'on extorquoit des droits qu'ils ne devoient Talon. pas.

Mais l'impunité est dangereuse, elle Le 7. enhardit les mutins, c'est ce qui arriva. Mém. de Motteville. Sept ou huit cents marchands s'assemblent en tumulte, & députent dix d'entre eux vers le duc d'Orléans. Ils se rendent au Luxembourg, ils entrent dans la chambre du prince, ils lui demandent justice, & font entendre qu'ils se la rendront eux-mêmes, si on la leur refuse : le duc, naturellement éloquent, a

1648. l'art de les appaiser ; il leur promet de parler à la Reine, d'obtenir quelques adoucissemens ; & enfin les congédie avec le mot ordinaire des princes : *on verra.*

Le 8. La scene n'étoit pas finie. Le lendemain ces mécontens vont au palais & rencontrent le président de Thoré, fils de d'Emery : à sa vue leur fureur se ranime, tous les cris se réunissent contre lui, ils l'appellent *le fils du tyran* ; & des menaces passant bientôt aux effets, ils alloient se précipiter sur lui, si quelques-uns de ses amis ne l'eussent tiré des mains de cette populace effrénée.

Le 9. Le premier président ne fut pas lui-même à l'abri des fureurs des séditieux. Ils viennent dans les sales du palais, & tournent leurs murmures contre lui, ils le menacent de lui faire payer en sa propre personne les maux dont on les accable journellement. Molé, le Caton de son siecle pour l'intrépidité, leur ré-

pond sans s'étonner, que s'ils ne se re-
tirent & n'obéissent aux ordres du Roi, 1648.
il va faire dresser des potences dans la place & pendre les plus mutins. Fiers de leur nombre, les insolens répliquent que les potences sont faites pour les
juges iniques, dont on ne reçoit aucune Ibid.
protection & qui se montrent esclaves de la faveur.

Tant d'outrages ne pouvoient plus se dissimuler, & le procureur général fut obligé de faire décréter contre ces séditieux. La cour, charmée que le parlement se compromît avec le peuple, ne manqua pas d'appuyer le décret de tout son pouvoir. C'étoit contre un procureur au châtelet, un riche marchand, nommé Cadeau, & quelques autres qu'il s'agissoit de sévir. L'attention que la cour donna à ce feu de paille faillit à le rendre plus dangereux. La nuit du onze au douze, les bourgeois persistant dans leur aigreur, font sans cesse des salves de mousquets, comme ils en

1648. avoient fait la précédente. Le lieutenant civil leur envoye demander d'où vient ce bruit d'armes, ils répondent audacieusement qu'ils s'essayent pour le service du Roi, & que si l'on vient leur demander de l'argent, ils ont devant les yeux l'exemple des Napolitains.

Mém. de Motteville.

Il se trouva même des gens assez mal intentionnés pour courir de maisons en maisons toute la nuit, & avertir les bourgeois de faire provision de pain. Enfin l'imprudence, car c'en étoit une, & la cour n'avoit pas besoin de s'ingérer d'une affaire qui regardoit purement le parlement, l'imprudence qu'on commit en donnant l'ordre aux régimens des gardes françoises & suisses de prendre les armes le lendemain, avoit tellement allarmé les bourgeois, que Paris ressembloit cette nuit à un camp où l'on se prépare à donner bataille.

Ibid.

Le douze, on disposa les différentes compagnies des gardes françoises & suisses sur les places publiques, sur le

pont-neuf, proche du palais royal, dans la rue de la ferronnerie, à la porte St. Martin, &c. D'un autre côté, le maréchal de Schomberg, à la tête des chevaux-légers, eut l'honneur de favoriser cette brillante exécution. Il se plaça à la rue St. Denis où, en sa présence, furent brisées les portes des maisons de Cadeau, & d'un autre marchand, lesquels ne se trouverent point, & qu'on auroit été bien fâché de rencontrer. Ces armemens burlesques pour un décret allarmerent les bourgeois : ils montent dans les clochers des trois Eglises de la rue St. Denis; le peuple s'émeut, & le feu de la sédition commence à le gagner : le prévôt des marchands court au palais royal avertir la cour, que tout est sur le point de prendre les armes. La cour sent le danger & plie, elle fait retirer les soldats, & répand le bruit qu'on les a fait mettre sous les armes simplement pour accompagner le Roi, qui devoit aller à Notre-Dame remercier Dieu

1648.

Mém. de Talon.

1648. du recouvrement de sa santé. Sa petite vérole étoit en effet guérie ; & pour mieux masquer les véritables intentions de la cour, on le conduisit le lendemain en grande pompe à cette Eglise. Pendant que cette scene, qui marquoit si bien & la foiblesse & la timidité de l'administration, se terminoit ainsi, il s'en passoit parmi les maîtres des requêtes une autre dont le dénouement devoit être plus tragique.

CHAPITRE V.

Assemblée des maîtres des requêtes. Lit de justice, grande altercation du parlement avec la cour.

IL sembloit que les besoins de l'état s'accrussent avec le nombre des édits: l'un n'étoit pas plutôt enrégistré & mis à exécution, qu'on songeoit à en présenter un nouveau : un des corps de l'é-

tat n'étoit pas plutôt épuisé par les fréquentes saignées qu'on lui faisoit, qu'on se rejettoit sur un autre pour en sucer le sang avec la même avidité. Le tour des maîtres des requêtes étoit venu. Dès qu'ils eurent appris qu'on vouloit augmenter leur corps de douze officiers, ce qui alloit diminuer le prix de leurs charges en les avilissant, ils s'assemblerent au nombre de 59 dans le lieu appellé les requêtes de l'hôtel. Là, après avoir délibéré sur le parti qu'ils avoient à prendre, ils jurerent entre eux sur l'évangile, & signerent tous un acte par lequel ils se promettoient de ne s'abandonner jamais mutuellement, de ne souffrir absolument aucune nouvelle création, de braver toutes les persécutions de la cour à cet égard, & enfin de se cottiser pour rembourser la finance de ceux à qui cette conduite, plus que vigoureuse, feroit perdre leur charge: c'étoit une assez étrange façon de mettre le bon droit de leur côté, & d'é-

1648.

Le 8 Janv.

Mém. de Mottev. de Talon.

carter les malheurs qu'ils redoutoient.

1648. Ils allerent ensuite trouver le cardinal : l'un d'eux nommé Gaulmain, c'est le même qui étoit si savant dans les langues anciennes, qui a traduit cette vie & cette mort de Moyse, si singuliere, composée par un rabbin anonyme. Gaulmain parla avec une force & une hardiesse, qui surprirent & inquiéterent en même tems le cardinal. Le lendemain, au conseil des parties, ils ménagerent encore moins le chancelier & le sur-intendant : ces deux messieurs n'eurent pas à se louer de leur respect, & ne trouverent point d'autre défaite que de les assurer qu'il n'y avoit rien de résolu à cet égard.

Fe 10. Les maîtres des requêtes ne les en crurent pas à leur parole, ils aimerent mieux prendre des mesures & parer le coup. Quatre des plus anciens se rendirent au parlement, & demanderent la protection de la compagnie contre la nouvelle création dont ils étoient me-

nacés. Le premier président leur répondit vivement, mais favorablement : 1648.
» ils ne se souvenoient qu'ils étoient du Ibid.
» parlement que lorsqu'ils en avoient
» besoin ; ils l'oublioient bientôt quand
» il s'agissoit de poursuivre la cassation
» de ses arrêts ; mais la compagie étoit
» bonne, elle vouloit bien aussi oublier
» ces procédés peu honnêtes & prendre
» leur défense.

La cour, de son côté, ne restoit pas dans l'inaction. On tenoit des conseils, on parloit, on agitoit cette matiere, on vouloit prendre les résolutions les plus violentes & contre les protégés & contre les protecteurs : il faut avouer que la conduite des uns & des autres les justifioit assez. Enfin le résultat de toutes ces conférences fut de ne point mollir dans une occasion où il s'agissoit d'argent ; & la façon ordinaire de la cour de ne point mollir, étoit de faire tenir un lit de justice au jeune Roi. Il fut donc résolu d'en faire tenir un : mais

1648. comme Mazarin portoit le *filoutage* jusque dans les actions les plus éclatantes & les plus majestueuses de la royauté, le parlement ne fut averti que fort tard la veille, & l'avocat-général Talon n'eut les édits en communication qu'à six heures du soir; encore le ministre voulut-il lui persuader qu'il devoit faire de grands remercimens au Roi sur la douceur de ces édits. L'honnête Talon répondit qu'il rempliroit sa charge, & il tint parole.

Ce fut le quinze janvier qu'on fit jouer cette flétrissante comédie au jeune Roi. Le chancelier y parla comme un homme vendu à la cour; le premier président comme un homme qui avoit ses raisons pour la ménager. Le cardinal de Retz prétend qu'il s'éleva fortement contre cette manière de mener le Roi au palais, pour surprendre & pour forcer la liberté des suffrages: le cardinal se trompe. Mad. de Motteville dit précisément que le premier président,

quoiqu'habile homme, voulant flatter la cour, fit une harangue, qui parut foible à sa compagnie, & ne fut pas même louée dans le cabinet. C'est l'avocat-général Talon, qui tonna contre cet usage indécent de mener le Roi au parlement *dans les nécessités feintes ou véritables de l'état*, pour gêner les suffrages & empêcher qu'on n'en délibérât. 1648.

Sa harangue fut d'une énergie à laquelle la cour ne s'attendoit pas : ordinairement il n'étoit que rhéteur, il fut dans cette occasion véritablement éloquent. Il peignit, des couleurs les plus fortes, les plus vigoureuses, la multiplicité des impôts & la misere des peuples, *auxquels*, ajouta-t-il, avec une énergie que lui prêtoit la vérité, *auxquels il ne reste plus que leurs ames, parce qu'elles n'ont pu être vendues à l'encan.* Il pria la Reine de se souvenir le soir, dans son oratoire, *qu'elle commandoit à des peuples libres & non à des esclaves ; que les*

1648. *palmes & les lauriers n'étoient point des fruits dont pussent se nourrir des malheureux ruinés depuis dix ans.* Il laissa même entrevoir les plaintes secrettes de tous les François sur les longueurs d'une paix qui tardoit tant à venir, & qu'on achetoit toutefois par tant de subsides.

Talon faisoit le devoir d'un bon citoyen, & ne passoit point les bornes de la représentation permise aux magistrats; mais son éloquence n'en fut pas moins inutile, & le chancelier prononça l'arrêt d'enregistrement selon la coutume. Si l'avocat-général eut le suffrage de tous les honnêtes gens, la cour lui refusa le sien. La Reine avoit d'abord été touchée de son discours; mais le *persiflage* des courtisans eut bientôt retourné son esprit : le mot est de notre siecle, la chose est de tous les tems & de toutes les cours; voilà pourquoi je m'en sers pour exprimer non cette gaieté de l'esprit qui s'amuse aux dépens du ridicule, mais cette malignité du cœur

qui souvent sous le voile de l'approbation, dénigre les actions les plus vertueuses, & déchire impitoyablement ses victimes. Mazarin lui-même joignit ses bons mots à ceux des courtisans ; il ne manqua pas de plaisanter la Reine sur l'oratoire, auquel Talon l'avoit renvoyée. Il trouva son discours bien hardi, bien insolent. Le vertueux magistrat se consola des railleries & des aigreurs de la cour, par le témoignage de sa conscience : il eut même la satisfaction de voir son discours envoyé dans toutes les provinces, & traduit chez les étrangers. 1648.

Le surlendemain de l'enregistrement, les maîtres des requêtes se présenterent de nouveau au parlement : ils déclarerent qu'ils s'opposoient à l'exécution du dernier édit qui créoit douze nouvelles de leurs charges, & demanderent acte de leur opposition ; il leur fut sur le champ accordé. La Reine, instruite de cette démarche, manda les maîtres des requêtes. Le 17. Mém. de Talon.

1648. Elle les reçut dans son grand cabinet, entourée du duc d'Orléans, de Gaston, du prince de Condé, du cardinal, du conseil, enfin de toute la cour. Le chancelier commençoit à leur faire la plus sévere réprimande, lorsque la Reine l'interrompit en les apostrophant : « ils » étoient, leur dit elle, de plaisantes » gens de vouloir borner l'autorité du » Roi; il leur montreroit bien qu'il pou» voit créer de nouveau telles charges » qu'il lui plairoit ». Il y a de la différence entre une action de fermeté & un propos dur : l'une convient à la majesté royale, l'autre ne convient pas même entre particuliers. La Reine avoit sans doute raison dans le fond, mais elle avoit grand tort par la forme : aussi ne gagna-t-elle rien à cette aigreur.

Le chancelier eut beau continuer sa sévere harangue, interdire les maîtres des requêtes, leur ordonner de remettre l'acte qu'ils avoient tous signé; ils ne le remirent point, ils s'interdirent eux-

ıêmes, ils hocherent la tête aux en-
roits les plus durs du discours, & se 1648.
etirerent avec une profonde révérence,
rès-résolus de résister jusqu'à la derniere
xtrémité.

D'un autre côté, les chambres assem-
lées le même jour examinoient tu-
multueusement les édits que le Roi avoit
ait vérifier la veille. La cour regarda
cette entreprise comme une lésion de
l'autorité, & le parlement fut mandé
par députés. La Reine, par la bouche
du chancelier, leur demanda de quel
droit ils prétendoient *toucher à ce que la
présence du Roi avoit consacré?* Le pre- Mém. de Talon.
mier président répondit que c'étoit d'un
droit très-ancien & incontestable; que
le Roi avoit fait vérifier les édits en sa
présence, mais qu'ils n'avoient pas été
lus entierement; que le parlement de-
voit faire cette lecture devenue néces-
saire, puisqu'il pouvoit faire des remon-
trances, même après les enregistremens
d'autorité. Cette prétention paroît un

1648. peu singuliere, elle étoit cependant ap-puyée sur quelques fondemens, & sin-gulierement sur des lettres-patentes, en forme d'édit, enregistrées en 1641, imagineés par Richelieu pour abaisser la compagnie. Cette piece mérite que nous nous arrêtions, parce qu'elle semble en effet dire teut le contraire de ce qu'on vouloit lui faire dire : elle porte par-tout l'empreinte du cardinal, & quoi-qu'elle n'ait pas cette énergie, cette éloquence mâle & noble que nous avons vu depuis dans des écrits de ce genre, elle fixe d'une maniere bien invaria-ble les droits du Roi & ceux du parle-ment.

Enrégistrées le 20 février 1641, dans un lit de justice.

» L'autorité absolue, disoit-on dans » ces lettres-patentes, porte les états au » plus haut point de leur gloire, & » lorsqu'elle se trouve affoiblie, on les » voit en peu de tems déchoir de leur » splendeur.... La puissance, affermie » en la personne du souverain, est la » source de la gloire & de la grandeur

» des monarchies, mais elle n'eſt ja-
» mais ſi bien affermie que lorſque tous 1648.
» les ordres de l'état ſont réglés dans Talon.
» les fonctions qui leur ſont preſcrites
» par le prince, & qu'ils agiſſent dans
» une dépendance parfaite de ſa puiſ-
» ſance.... Nous avons donc eſtimé né-
» ceſſaire de faire connoître à nos par-
» lemens l'uſage légitime de l'autorité
» que les Rois nos prédéceſſeurs & nous
» leur avons dépoſé ».

Enſuite rappellant, & l'ordonnance du roi Jean, qui défendoit au parlement de traiter des affaires d'état; & la déclaration de François I, qui lui défendoit de même de s'entre-mettre de l'adminiſtration, en quelque façon que ce fût, d'uſer d'aucune limitation, modification, ou reſtriction, ſur ſes ordonnances, édits, &c; & un arrêt du Conſeil de Charles IX, qui fait les mêmes défenſes ſur les mêmes matieres; & un autre arrêt de Louis XIII, rendu dans le même eſprit avec les qualifica-

1648. tions les plus fortes : le nouvel édit déclaroit ; que les parlemens n'ont été établis que pour rendre la justice aux sujets ; leur défendoit, sous les peines les plus grieves, de prendre désormais aucune connoissance du gouvernement & de l'administration ; ordonnoit que *les édits & déclarations, vérifiés dans les lits de justice, seroient pleinement exécutés selon leur forme & teneur, sans qu'il fût permis aux parlemens d'y apporter aucun empêchement, sauf à eux cependant de faire telles remontrances qu'ils aviseroient, après lesquelles, si le Roi n'y avoit aucun égard, ils devoient obéir*; mêmes entraves sur les édits concernant le gouvernement & l'administration & sur ceux de finance : les premiers, il falloit les enrégistrer & les publier, sans en prendre connoissance, sans en délibérer ; pour les autres, on pouvoit faire des représentations, mais nulle modification, nul changement, nul usage de ces mots, *nous ne devons, ni ne pouvons,*

vons, comme injurieux à l'autorité du prince : après ces premieres remontrances, il falloit enregistrer, à moins que le Roi n'en permît de secondes, passé lesquelles, il n'y avoit plus lieu à aucun retard de la vérification. Le reste de l'édit ne rouloit que sur la discipline du parlement, & la suppression de trois ou quatre charges de conseillers mutins, entre autres Paul Scarron, pere du fameux cul-de-jatte, & le conseiller Sallo, le pere de tous les journaux. 1648.

C'étoit sur cette piece, qui n'étoit certainement pas favorable au parlement, qu'il se défendoit, & voici comme il raisonnoit ; on nous permet de faire des remontrances sur les édits vérifiés dans les lits de justice ; pour faire ces remontrances, il faut opiner ; pour opiner, il faut lire les édits. Jusques-là les conséquences étoient justes, mais on en tiroit d'autres qui n'étoient pas absolument aussi naturelles : on se figuroit que la facilité de délibérer entraî-

noit néceſſairement celle de faire des
1648. modifications, & d'arrêter preſqu'entiérement l'exécution : ce qui étoit abſolument contre l'eſprit des lettres citées. La Reine, qui ne crut point qu'on voulût abuſer ſi étrangement des termes, parut ſatisfaite de l'explication qu'on lui donna, & convint du droit de la compagnie.

Le parlement continua donc l'examen des édits : mais le réſultat de toutes les délibérations allant à y mettre des modifications qui les auroient rendus pour la plûpart infructueux, la régente
Le 17 Fév. irritée fit dire à la compagnie, par la bouche des gens du Roi, de s'expliquer nettement, *& de lui déclarer en forme, s'ils prétendoient donner des bornes à l'autorité royale*. L'argument étoit preſ-
Motteville. Retz, Talon. ſant, & on n'en étoit pas encore parvenu à ce point d'indépendance où l'on ſe crut permis de répondre par l'affirmative. Il y eut cependant des avis pour viſiter les regiſtres, & autoriſer la con-

duite présente par des exemples de la conduite passée : comme si l'exemple des fautes devoit autoriser à en faire. Mais s'il y avoit quelques têtes folles dans la compagnie, il y en avoit aussi de très-sages, & les sages, contre la coutume, l'emporterent. Après une délibération de plus de quinze jours, dont la Reine se montra très-impatientée, il fut résolu que les gens du Roi iroient lui témoigner l'obéissance & la fidélité de la compagnie, & l'assurer en même temps qu'elle ne prétendoit rien faire que sous son bon plaisir & celui du Roi. 1648. Le 3 Mars.

Malgré ces longueurs & ces protestations, on n'en avançoit pas moins dans l'examen & la modification des édits. Le ministere excédé voulut enfin agir d'autorité, & on résolut de mander le parlement en corps de cour, de se plaindre, par la bouche du chancelier, des procédés de la compagnie, de faire apporter par le greffier la feuille de l'ar-

rêté qui ordonnoit les modifications,
1648. de la faire déchirer par le Roi lui-même, & d'exiler ensuite quelques membres de la compagnie.

Le 14 Mars. Le parlement ne laissa pas exécuter toutes ces fieres résolutions. Quand il eut reçu les lettres de cachet pour se rendre au palais royal, il s'assembla, & il fut arrêté qu'on enverroit sur le champ le procureur-général intercéder auprès de la Reine, lui protester que tout ce qu'on avoit fait jusqu'alors, ne l'avoit été que sous le bon plaisir de S. M. & la prier de se contenter d'une simple députation.

C'étoit mettre de la soumission jusque dans la révolte, ou plutôt par l'une vouloir donner le change sur l'autre. La Reine, étonnée d'un compliment auquel elle n'étoit point encore faite, assemble le conseil pour y répondre. On conclut que le parlement seroit mandé de nouveau & reçu l'après-dînée. Le procureur-général retourne au parlement avec ces

ordres, mais il trouve l'aſſemblée diſſi- 1648.
pée : ces meſſieurs avoient feint d'être laſſés d'attendre, & s'étoient ſéparés ; autre manque de reſpect. Le procureur-général revient au palais royal ; il annonce l'impoſſibilité de raſſembler la compagnie ce jour-là ; la Reine furieuſe ne veut point de retard ; décidée enfin par les avis de ſes conſeillers, & ſe promettant de ſe dédommager amplement le lendemain, elle eſt obligée de remettre ſa vengeance au jour ſuivant.

Elle voulut la rendre éclatante. On aſſembla les ducs & pairs, les officiers de la couronne, enfin tout ce qu'il y avoit de grands à la cour. Mais tant de préparatifs furent en pure perte : elle avoit étudié la réprimande la plus aigre, les expreſſions les plus humiliantes, elle n'eut pas le courage de s'en ſervir. Le premier préſident parla avec une ſoumiſſion ſi apprêtée, il fit paroître tant de reſpect de la part de la com-

Mém. de Motteville ; de Talon.

1648. pagnie, il prononça des promesses si solemnelles d'obéir, que la Reine, désarmée & quittant son air chagrin, lui répondit avec douceur & le pria plutôt qu'elle ne lui ordonna, de travailler incessamment aux affaires du Roi, sans y apporter aucun retardement.

Les raisons de cette conduite des deux côtés se présentent naturellement: le parlement ne demandoit que du tems, la Reine en l'accordant se figuroit qu'elle viendroit à bout de ses intentions. En effet, après avoir long-temps tergiversé, le parlement fit de remontrances où il demandoit la révocation des édits; la Reine répondit qu'elle ne pouvoit pas accorder cette révocation, à moins qu'on n'en substituât de nouveaux: comme la compagnie ne fit aucune délibération sur cette réponse, le ministere crut tout calmé: mais c'étoit un feu caché sous la cendre, dont l'explosion alloit bientôt se faire avec violence.

Le 22 Avril.

Mém. de Motteville.

Durant ces altercations, les maîtres

des requêtes interdits, par un procédé 1648.
bien différent de ceux qu'ils avoient eu jusqu'alors, voulurent se faire un protecteur du cardinal, & vinrent le prier pour leur rétablissement. Il n'est pas difficile d'imaginer la joie du ministre à cette démarche, & le contentement secret qu'il éprouva de n'avoir point molli. Il crut nettement que cette visite signifioit que les maîtres des requêtes étoient décidés à souffrir la nouvelle création, & il leur répondit en conséquence de cette supposition; mais ceux-ci, qui n'avoient rien supposé de ce qui flattoit le cardinal, & qui avoient simplement prétendu le mettre dans leurs intérêts par ces avances, lui firent entendre qu'ils étoient toujours dans leurs premiers sentimens. Pour les punir & leur montrer qu'on pouvoit aisément se passer d'eux, on ordonna aux conseillers d'état de rapporter les procès. Cette rigueur continuée, mais nécessaire une fois que l'autorité a parlé,

1648. ne fit qu'irriter les esprits. La cause des maîtres des requêtes parut celle de tous les gens de robe, & toutes les cours souveraines craignirent pour elles-mêmes l'avilissement de leurs charges par de nouvelles créations : il en falloit moins dans un temps, où chacun avoit des prétentions, pour les décider à une union entre elles, que les circonstances parurent bientôt leur rendre plus indispensable.

CHAPITRE VI.

Affaire de la paulette. Union des cours souveraines.

LE droit annuel ayant expiré sur la fin de 1647 ; le ministere s'imagina que l'occasion de le renouveller, en fourniroit d'autres de se procurer de l'argent, ou du moins une vérification plus facile des édits. Mais avant de parler des opé-

rations de la cour sur ce droit, il est bon d'en expliquer la nature à quelques lecteurs que ce nom pourroit embarrasser. 1648.

Le droit annuel est une suite de la malheureuse vénalité des charges, introduite en France depuis François I, contre laquelle on a tant crié avec raison, dans son institution (1), & que

(1) Il ne faut pas croire que cette vénalité des charges n'ait eu lieu précisément que sous François I. On en trouve des traces dès le regne de Charles V. Les états généraux, ayant été assemblés après la funeste bataille de Poitiers, accorderent un *aide* au régent, mais sous les conditions les plus dures : de-là cette fameuse ordonnance de 1356. Par le 4me. article, la vénalité des charges de judicature fut proscrite, comme la source principale de tous les abus : il falloit donc bien, que dès-lors elle eut lieu. On y ajouta qu'il ne seroit jamais permis d'exercer la magistrature, dans les lieux où l'on auroit pris naissance : précaution sage sans doute, & qui ne laissoit voir dans ces charges

par la suite, il a plû à quelques esprits
1648. de trouver si admirable, en prétendant qu'un homme qui n'auroit point acheté une charge ne pouvoit être qu'un fripon, sans doute par le grand intérêt qu'il auroit à s'indemniser des frais qu'il n'auroit point faits. Ce droit s'appelle aussi la *paulette*, du nom de Charles Paulet, secretaire de la chambre du Roi, qui l'imagina au commencement

---

que ce qu'elles étoient réellement, non une occupation civile affectée aux richesses & à certaines familles, mais des emplois honorables & pénibles. Cette ordonnance est encore intéressante par le tableau qu'elle présente de l'état avilissant où étoit alors réduit la magistrature. Elle n'offroit en général que la multiplicité inutile des officiers, la négligence ou la cupidité dans le plus grand nombre, une indifférence totale pour la justice réelle, une avidité singuliere pour les procédures, le faste & la paresse dans les chefs, la corruption dans les subalternes. (*Voyez Boulainvilliers, lettre rome. sur les anciens parlemens de France*).

du dix-septieme siecle. En vertu de ce droit, le Roi reçoit tous les ans la soixantieme partie du prix des offices de justice & de finance ; moyennant quoi ceux qui en sont pourvus peuvent durant l'année vendre leurs charges à qui bon leur semble, avec l'agrément du Roi cependant. Ce droit se renouvelle de neuf ans en neuf ans, de sorte que ceux qui ne le payent point & n'envoient point leur argent aux parties casuelles, perdent leurs charges s'ils viennent à mourir, le Roi s'en empare & les vend à qui il lui plaît, sans que les veuves puissent en revendiquer le prix. 1648.

On voit par-là que bien qu'il en dût coûter de l'argent aux compagnies souveraines, elles ne pouvoient que desirer le renouvellement de ce droit, qui assuroit la possession de leurs charges à leurs familles. Il étoit aussi de l'intérêt de la cour de l'accorder, puisque c'étoit autant de sommes qui alloient se verser

sur le champ dans les coffres du Roi,
1648. sommes qui s'enfleroient de beaucoup par la maniere dont on vouloit faire ce renouvellement. La déclaration pour le droit annuel parut donc au commencement du mois de mai : elle comprenoit toutes les compagnies souveraines à condition que chaque membre perdroit pendant quatre années, les gages de sa charge par maniere de prêt, & pour empêcher la création de nouveaux offices : mais en même tems pour se concilier l'approbation du parlement & le forcer au silence, on l'excepta des autres corps, en lui conservant ses gages. Mazarin, par cette distinction, crut avoir fait un grand coup de politique; il auroit fallu que le parlement en eut eu bien peu lui-même pour se laisser gagner par un si mince avantage ; & ne se point faire honneur d'un refus auprès du peuple.

A la lecture de cette déclaration, la chambre des comptes, la cour des ai-

des, le grand conseil, s'indignent & s'irritent : elles ne voient point d'autre ressource dans cette circonstance que de faire cause commune entre elles, de s'unir contre l'oppression & d'engager le parlement à en faire de même, par la considération du malheur commun, & du danger qui le menaçoit lui-même. 1648.

Les députés de ces trois corps sont introduits au parlement : ils représentent, ils étalent avec complaisance, plus encore qu'avec éloquence, tout ce que la compagnie a à craindre elle-même de la déclaration dont ils se plaignent : » leur abaissement étoit le présage du » sien ; on ne les attaquoit d'abord en » particulier que pour saper ensuite avec » plus de facilité sa puissance ; la ruine » ne pouvoit manquer d'être totale, » s'ils ne se réunissoient point contre les » tyrans qui la méditoient ; le parlement, » resté seul en bute à l'avidité des minis- » tres & aux hauteurs des favoris, ne » pourroit plus lutter que foiblement

Le 13 Mai.

Mém. de Mottev. de Talon.

1648. » contre les oppresseurs, & se verroit » bientôt lui-même aussi écrasé que les » autres corps.

La compagnie étoit trop bien disposée pour avoir rien à répondre à ces raisons; la jonction avec les autres cours souveraines parut indispensable, & le fameux *arrêt d'union* fut rendu sur le champ. On ordonna que deux conseillers de chaque chambre conféréroient avec les autres députés, pour la réformation de l'état, & que par provision, suivant un ancien arrêt de 1615, personne ne pourroit être reçu dans aucune charge, que du consentement de la veuve & des héritiers du prédécesseur.

La nouvelle de cette jonction fut un coup de foudre pour la cour, qui n'avoit pas dû la prévoir parce qu'elle étoit aussi irréguliere qu'attentatoire à l'autorité royale, dont elle blessoit publiquement les droits, non seulement en érigeant en censeurs de l'état & en réformateurs du gouvernement des magis-

trats, qui n'avoient de pouvoir que ce que le Roi vouloit bien leur en déléguer, mais encore en formant comme une ligue, une espece de cabale, toujours suspecte aux Rois, lors même qu'ils paroissent l'approuver. Le ministere, très embarrassé, prit cependant le seul parti qui paroissoit alors raisonnable. Pour prétexte de l'union, les compagnies donnoient la réformation de l'état, mais l'intérêt particulier pouvoit paroître fort naturellement la raison véritable : aussi la cour affecta-t-elle de donner cette couleur à la jonction. C'étoit la décréditer d'autant dans l'esprit du peuple : c'étoit aussi lui prêter des forces qu'un coup d'autorité inattendu auroit pu lui enlever. Mais il y a de ces fausses démarches dont il est comme impossible de sortir, où la rigueur & la modération sont également dangereuses, & c'étoit précisément dans un pareil état de crise que la cour s'étoit jettée par son imprudence.

1648.

1648. La Reine fit donc déclarer au parlement par les gens du Roi, qu'elle avoit d'abord été fâchée de cet arrêt d'union, qui tendoit, disoit on, à la réformation de l'état, mais que, puisqu'il s'agissoit uniquement de l'intérêt particulier des compagnies, elle ne pouvoit s'y opposer, chacun ayant le droit de représenter au Roi ses intérêts, mais non de s'ingérer des affaires de l'état. On s'imagine bien que le parlement ne prit point le change.

Le 18 Mai. La Reine, ayant vu que cette voie ne réussissoit point, crut devoir recourir à la rigueur. La premiere déclaration sur le droit annuel fut annullée, & on lui en substitua une nouvelle qui rétablissoit le payement des gages, & révoquoit la paulette, pour le parlement comme pour les autres corps; le remede étoit violent, mais on l'avoit rendu nécessaire: il n'y eut qu'un cri dans les compagnies, contre ces nouvelles dispositions: il redoubla lorsqu'à cet acte de

Le 23.

vigueur, on joignit un ordre au parlement de cesser ses assemblées par députés à la chambre de St. Louis. Malgré l'ordre & les efforts du premier président, pour le faire exécuter, il ne le fut pas : mais il survint bientôt un nouvel incident qui brouilla plus que jamais les affaires.

1648.

Mém. de Talon.

Les trois autres compagnies furent mandées par la Reine, & comme elle n'avoit pas pour celles-ci la même considération, à beaucoup près, que pour le parlement, elle les ménagea aussi beaucoup moins : elle les traita avec une hauteur accablante, elle leur fit les reproches les plus vifs sur leurs députations séditieuses, & leur défendit enfin sous les peines les plus séveres de les continuer; ils ne furent pas plutôt sortis, qu'ils s'assemblerent de nouveau.

Le 28.

La Reine irritée fit enlever & conduire à Mezieres Turgot & d'Argouges, conseillers au grand conseil. Cet exemple n'ayant point corrigé les com-

pagnies de se visiter par députés, le
1648. surlendemain on enleva encore deux
Le 30. conseillers de la cour des aides, Chése-
lier & Guérin, ainsi que Lottin &
Dreux, l'un président, l'autre conseil-
ler au grand conseil : ceux-ci furent con-
duits à Pont-à-Mousson, ceux-là à Nan-
cy. Les représentations qu'on fit à ce
sujet ne purent faire changer la Reine,
qui, indignée de la chaleur qu'on met-
toit à répéter ces prisonniers, répondit
Talon. avec autant de vivacité : *autrefois on a arrêté des princes du sang & des premiers officiers de la couronne ; toute la France l'a vu & l'a considéré comme un effet de la puissance royale ; & parce que j'ai fait arrêter deux conseillers, il semble que l'on doive me faire mon procès.*

Le parlement songea bientôt à justi-fier l'union des cours. Le président de Novion, selon le cardinal de Retz, & de Blanc-ménil selon Talon, plus croya-ble ici que le cardinal, souvent brouillé avec les noms & les dates ; le président

e Blanc-ménil fouilla dans les registres, 1648.
: trouva qu'aux années 1594, 1595 &
597, il y avoit eu de semblables unions
ır les affaires publiques entre les qua-
:e compagnies : il paroît que c'étoit as-
ez mal choisir ses exemples, & que ces
ssociations se sentoient encore du venin
e la ligue.

Malgré cette espece de justification,
. cour étoit très-résolue à poursuivre
union comme criminelle, & n'omet-
oit aucuns moyens pour connoître les
nal-intentionnés. Le président de Mes-
nes, piqué contre le ministre, qui avoit
té la sur-intendance à son frere le comte
l'Avaux, étoit soupçonné de n'être pas
rop favorable à la cour dans ses opi-
nions. On surprit un jour devant sa mai- Mém. de
on un espion qui tenoit registre de Talon. Le 10 Juil.
outes les personnes qui entroient chez
ui, & le faisoit assez grossierement : car
ne sachant pas tracer une lettre, il faisoit
écrire les noms par le premier venu sur
des tablettes qu'il avoit à la main. Ces

1648. espion ridicule ayant été arrêté par les gens du président, fut remis entre les mains d'un commissaire du Châtelet. Mais à peine étoit-il en prison, que la Reine l'en fit sortir; elle vouloit même que le prévôt reçut sa plainte des outrages qu'il prétendoit avoir reçus chez le président de Mesmes.

Ce président vertueux, mais timide, craignit de se brouiller entierement avec la cour, & se retira pendant quelque tems du parlement. Cette conduite équivoque ne lui fit point honneur, & ne le sauva pas dans les deux partis du ridicule d'un homme qui ne cherche point où est la raison, mais qui attend où se trouvera la force, pour se déclarer.

Mottev.

Ibid.

Cependant Mazarin toujours le même, fit venir les officiers les plus opiniâtres du grand conseil & de la cour des aides, & leur parla avec une foiblesse qui seule auroit pu les rendre audacieux. Il les assura qu'il étoit dispos à les obliger, que leurs raisons lui pa

ıiffoient fort bonnes, meilleures mê- 1648.
ıe qu'il ne les avoit crues jufqu'alors,
ıais qu'il falloit obéir, qu'ils s'adref-
ffent à lui, qu'il obtiendroit de la Rei-
:, & leur grace & celle de leurs con-
eres emprifonnés. C'étoit bien mal
endre fon tems pour afficher de la
odération, au moment où l'efprit de
volte circuloit par-tout. Le cardinal
ı tira de ces propos doucereux que de
quantes railleries fur une conduite fi
dicule, fi peu foutenue & fi inégale.

Ce manege étoit d'autant plus déplacé Le 12 Juin.
ıe le lendemain parut enfin un arrêt
ı confeil d'état, qui caffoit en termes Mém. de Talon.
jurieux l'arrêt d'union des quatre com-
ıgnies. Le parlement répondit par un
ıtre arrêt qui ordonnoit l'exécution de Le 15.
ılui du 13 Mai, & par un avis donné
ılemnellement aux députés des trois Mém. de Retz.
ıtres compagnies, de fe trouver le len-
:main dans la falle de St. Louis.

La cour indignée voulut avoir la
ıuille de l'arrêt & l'envoya demander,

1648. Du Tillet, greffier en chef, répondit qu'il ne l'avoit pas & qu'elle étoit entre les mains du greffier-commis. Du Plessis-Guénégaud, secretaire d'état, & Carnavalet, lieutenant des gardes, prirent du Tillet dans un carrosse, & le menerent avec eux au greffe, pour chercher l'arrêt. Les marchands du palais s'apperçurent de la violence, & s'attrouperent pour l'empêcher; les clercs se joignirent aux marchands; le peuple vient grossir la foule & se mutine: le secretaire & le lieutenant sont hués, poursuivis, & trop heureux d'échapper sans blessures, se voient obligés de laisser l'arrêt au greffe, & du Tillet sous la sauve garde de la populace.

Mém. de Mottev. de Retz.

Le parlement fut mandé en corps, avec ordre d'apporter la feuille de l'arrêt, & injonction aux gens du Roi de ne pas venir à la place de la compagnie, comme on l'avoit déja pratiqué. Les voix furent partagées; il y en eut à ne point obéir, d'autres à envoyer les gens

Talon.

du Roi au palais royal, d'autres à y aller en carrosse, d'autres enfin, & ce fut le plus grand nombre, à s'y rendre à pied, en la maniere accoutumée, mais sans porter la feuille de l'arrêt; ce qui fut exécuté. 1648.

Ils arrivent au palais royal à onze heures : la premiere chose qu'on leur fait demander par Saintot, maître des cérémonies, est la feuille de l'arrêt, ils répondent qu'ils ne l'ont point : on renvoie le Tellier apprendre de la bouche du premier président, si c'est par délibération de la compagnie qu'on ne l'a point apportée ; Molé répart par l'affirmative. A cette nouvelle, la Reine ne veut point donner d'audience, elle veut arrêter la compagnie, jusqu'à ce qu'elle ait fait apporter la feuille. Si d'un côté l'avis n'étoit point praticable, à cause de l'émotion où paroissoit le peuple ; de l'autre il est certain que le parlement se seroit trouvé dans un étrange embarras. Ils étoient plus de cent enfermés dans

Le 16 Juin.

Retz.

Talon.

1648. la salle des ambassadeurs, sans siéges, à la merci des gardes, au milieu des chaleurs de Juin. Après avoir été obligés de se tenir sur leurs pieds tant que dura la longue délibération du conseil de la Reine, ils furent enfin introduits.

L'assemblée étoit aussi nombreuse que brillante: tous les ducs & pairs, les maréchaux de France, les officiers de la couronne, formoient divers groupes dans le cabinet de la Reine. On y avoit placé un dais avec une estrade, sur laquelle étoient assis le Roi & la Régente, entourés des princes & des ministres.

Après une forte réprimande faite par le chancelier, on lut un arrêt du conseil qui cassoit l'arrêté de la veille, défendoit sous peine de rébellion de s'assembler à la chambre St. Louis, & ordonnoit qu'il seroit inséré dans les registres à la place de celui d'union. Le premier président voulant répliquer, la Reine lui coupa la parole, en lui ordonnant de se taire. « Je connois vos inten-
» tions,

» tions, lui dit-elle : je sais distinguer les » bons serviteurs des sujets séditieux, » mais je ferai un châtiment si exemplaire qu'il étonnera la postérité ». Après cette apostrophe, le parlement fut congédié très-content d'en être quitte à ce prix ; on avoit prévu que la mêlée seroit chaude, & il y eut une vingtaine de conseillers qui n'avoient point voulu aller au palais royal, dans la crainte d'y être arrêtés.

1648. Talon. Motter. Talon.

Quand le péril fut passé, ils reprirent leur audace. La premiere chose qu'ils font, est de s'assembler l'après midi du même jour, & de défendre au greffier de donner la feuille de l'arrêt selon le vœu de la cour. On leur avoit défendu de s'assembler avec les autres compagnies ; leurs députés se trouvent le même jour à la chambre de St. Louis : on leur avoit défendu de délibérer sur l'union & les arrêts qui la cassoient, ils ne cessent d'agiter cette matiere, & le jour même, & les suivans.

1648. Enfin le duc d'Orléans, persuadé par toutes les apparences que les choses se disposoient à prendre une tournure fâcheuse, proposa un accommodement. Quand je dis le duc d'Orléans, il faut encore plus entendre le cardinal; voyant en effet l'opiniâtreté du parlement à soutenir la légitimité de l'arrêt d'union, il pressentit qu'il n'étoit imaginé que contre lui, & qu'il en seroit tôt ou tard la victime: aussi tôt il songe à recourir à la douceur, tel étoit toujours sa marche. Il ne voyoit pas tout ce que cette voie avoit de ridicule après le ton qu'on venoit de prendre. Aussi la Reine ne pouvoit-elle s'y résoudre: elle ne connoissoit qu'un parti, celui de punir & de venger l'autorité. Son ame fiere étoit digne du rang qu'elle occupoit: on lui avoit confié le pouvoir du souverain; elle ne vouloit pas qu'il s'en perdît rien entre ses mains, & qu'un jour le Roi son fils eût à lui reprocher d'avoir laissé altérer ce dépôt de puissance, formé

par Richelieu aux successeurs de son maître, & qui ne pouvoit s'appauvrir que sous un infidele & timide gardien. Mazarin cependant, peu fait pour la seconder, oublioit tout ce qu'avoit pu son prédécesseur, & lui disoit quelquefois *qu'elle étoit vaillante comme un soldat qui a du courage, parce qu'il ne connoît pas le danger.* 1648. Mém. de Motteville.

CHAPITRE VII.

Trésoriers emprisonnés. La cour mollit; le parlement devient plus hardi. Assemblée de la chambre de St. Louis permise par la cour.

CE fut en présence du duc d'Orléans, du cardinal & du chancelier que se tint au Luxembourg, avec les présidens & les doyens de chaque chambre, la conférence pour l'accommodement. Le duc y parla en prince sage qui veut soutenir Le 21 Juin. Talon. Motteville. Retz.

1648. la majesté royale, sans blesser les droits des sujets. « C'étoit apparemment, fit-» il entendre, le refus de la paulette, le » retranchement des gages, l'enleve-» ment des magistrats, l'interdiction » des maîtres des requêtes, l'emprison-» nement de quelques trésoriers de » France, qui avoient excité la fermen-» tation du parlement ; rien de tout » cela ne subsisteroit plus, pourvu qu'on » abolît ce nom odieux d'*union*, que le » parlement allât rendre ses devoirs à la » Reine, qu'il la suppliât de faire tout » rentrer dans l'ordre naturel ».

Le chancelier prit ensuite la parole pour exciter les députés à profiter des bontés du prince, & le cardinal fit de même à son tour un grand discours pour rebattre les mêmes choses, & leur représenter *qu'en refusant ces graces, ils deviendroient coupables envers le peuple de toutes les calamités que pouvoit entraîner leur refus ; qu'ils en répondroient devant Dieu & devant les hommes*.

Avant de rapporter la sensation que firent ces propositions au parlement, expliquons un endroit du discours de Gaston, qui peut paroître obscur, c'est celui des trésoriers emprisonnés. On avoit en effet mis en prison cinq trésoriers de France, qui avoient écrit à leurs confreres des lettres circulaires, pour les exhorter à ne rien payer des taxes que le Roi leur demandoit, à se payer au contraire de leurs gages sur les deniers qu'ils avoient entre les mains. Le rédacteur de la lettre étoit un nommé Frotté, homme d'un zele indiscret pour le bonheur public. Ses amis lui avoient sauvé l'affront de la prison; mais indigné de ne point partager le sort de ses confreres, il alla s'en plaindre à d'Emery comme d'un opprobre dont il ne pourroit jamais se laver, & demander à grands cris qu'on ne ternît point sa réputation jusqu'à le séparer des autres coupables. Il auroit été bien singulier qu'on eût cédé à ses sollicitations,

1648.

Motteville.

1648. & il parut plus sage de mettre quelque tems après les autres en liberté.

Ce même esprit de douceur qui guidoit alors le cardinal, se manifesta aussi pour les maîtres des requêtes. Il leur fit suggérer que, s'ils vouloient demander à la Reine leur rétablissement par la bouche du chancelier, ils l'obtiendroient sur le champ. Ils répondirent qu'ils ne pouvoient pas accepter cette grace, ni se séparer du parlement, que ses délibérations guideroient les leurs.

Si le parlement eut eu alors la véritable idée de son pouvoir, s'il se fut persuadé qu'il n'est qu'un corps soumis & dépendant immédiatement du Roi & non de la nation, fait pour représenter à l'un les besoins de l'autre, mais pour représenter seulement, ses délibérations auroient été celles que les demandoit la cour, & il auroit sans doute accepté les propositions du duc d'Orléans : elles lui accordoient tout ce qu'il pouvoit raisonnablement demander ; ce

fût précisément la raison qui les fit refuser. Le parlement vouloit avoir part au gouvernement ; il falloit donc qu'il s'assurât du peuple : comment oser s'en promettre le suffrage, si songeant à ses seuls intérêts, la compagnie s'accommodoit avec la cour, & ne feignoit de songer au public ? Pouvoit-on même raisonnablement se flatter qu'on lui feroit prendre le change, après qu'il étoit avéré, que quand il s'étoit agi de ce même public, on n'avoit murmuré que foiblement, tandis qu'on s'élevoit avec tant d'audace actuellement qu'il s'agissoit des intérêts particuliers de la compagnie ? Les plus saines têtes, en faisant toutes ces réflexions, étoient d'avis de ne point franchir les barrieres marquées de tout temps à leur pouvoir : mais dans toute société les gens modérés sont toujours le plus petit nombre. 1648.

Sous le voile du bien public, la plupart ne cherchoient que leur bien particulier, & se figurant que dans le dé-

1648. ſordre ils trouveroient leur place, ils s'empreſſoient de ſuggérer aux plus modérés les maximes les plus inſidieuſes

Mém. de la Rochef. & les plus empoiſonnées. « L'état étoit » dans une criſe violente; le peuple » ainſi que tous les corps ſe ſentoit op» preſſé; il étoit non ſeulement du chriſ» tianiſme, mais même de l'humanité » de ſecourir tant de malheureux. N'é» toient-ils pas établis, non ſeulement » pour rendre la juſtice aux peuples, » mais auſſi pour modérer l'autorité ex» ceſſive des Rois & les abus du pou» voir? Ne repréſentoient-ils pas les » états de la nation? Puiſqu'ils don» noient la régence, n'étoient-ils pas » en droit de demander compte d'un » pouvoir qu'ils avoient conféré? Les » miniſtres ne reconnoiſſoient plus ni » frein, ni loix, ni juſtice; quel temps » attendoit-on pour leur apprendre qu'*ils* » commandoient à des peuples libres? » Si jamais un moment s'étoit préſenté » d'abattre leur tyrannie, c'étoit celui-

tiel : si jamais un projet si beau, si 1648.
» grand, si conforme à toutes les maxi-
» mes & de la religion & des véritables
» loix du royaume, devoit être exécuté,
» c'étoit par la premiere compagnie du
» royaume. Elle alloit se couvrir de
» gloire & se rendre respectable à la
» postérité la plus reculée. Il n'y avoit
» pas à craindre d'échouer dans l'exécu-
» tion ; le peuple se rallieroit en un mo-
» ment sous ses étendarts. De plus longs
» délais devenoient dangereux ; on en
» avoit trop fait pour reculer ; pour peu
» qu'on mollît, la cour ne mettroit plus
» de bornes à ses vengeances : tous les
» membres dispersés, anéantis se ver-
» roient bientôt ses premieres victi-
» mes ».

De pareils sophismes flattoient trop la vanité, pour n'être point adoptés comme des argumens victorieux ; en vain le devoir & la raison auroient-ils voulu en faire sentir la fausseté, l'amour-propre & l'intérêt avoient parlé ;

ils devoient naturellement être seuls
1648. écoutés.

Ainsi les chambres demeurerent long-temps assemblées, avant qu'on pût former une délibération ; chacun se faisant un point d'honneur d'opiner avec pompe
Talon. & avec éclat dans une matière de cette importance. Il y avoit cent quatre-vingt sept voix à prendre. Enfin l'arrêt fut formé : il portoit que le duc d'Orléans seroit remercié de son entremise, & supplié de continuer sa bonne volonté à la compagnie, que très humbles remontrances seroient faites à la Reine pour en obtenir la révocation des arrêts du conseil ; que la présente délibération seroit communiquée aux autres cours, & qu'enfin les chambres demeureroient assemblées.

Il est à remarquer que c'est dans cette minorité que le parlement a commencé à donner l'exemple de cette cessation de service, sous le titre illusoire de chambres assemblées, c'étoit pour la seconde

fois que cet étrange exercice de ses fonctions avoit lieu, & il auroit eu bien de la peine à le justifier par ses registres. On n'en trouvoit des traces qu'en 1614, où le parlement cessa un instant ses fonctions pour une querelle particuliere, qui fut sur le champ terminée. A l'emprisonnement du président Barillon, les enquêtes furent plus de trois mois sans rendre la justice, sous prétexte de faire des remontrances pour l'élargissement de leur confrere.

1648. Aubéry.

Le lendemain les députés se rendirent au palais royal. On s'attendoit que, contens de maintenir leurs arrêts, ils viendroient faire des protestations d'obéissance & de fidélité; on les reçut les portes ouvertes. Rien ne surprit davantage que la harangue du premier président: il parla contre la cour avec une force qui ne lui étoit point ordinaire; il insinua la nécessité de ne point ébranler ce juste milieu qui sépare les peuples des Rois; il exagéra l'injure faite à la

Le 27 Juin. Mém. de Omer Talon.

1648. compagnie par les arrêts du conseil, & le dernier voyage qu'on l'avoit forcé de faire au palais royal en corps & à pied; il l'appella une *amende honorable*; il appuya sur la nécessité de supprimer ces arrêts du conseil, l'opprobre de la justice & de la magistrature. Enfin, ajouta-t-il, S. M. verroit la sincérité des actions de son parlement dans l'assemblée des députés des quatre compagnies, *qui alloit se faire*. Le mot est à remarquer: il ne dit point qu'on demandoit la permission de continuer cette assemblée, il ne dit point qu'elle auroit lieu sous le bon plaisir du Roi, mais il dit qu'*elle alloit se faire*; expressions d'indépendance qui prouvoient une résolution prise, une marche suivie & décidée, un projet marqué d'aller en avant, en dépit de tous les ministres & de tous les arrêts possibles. La Reine interdite trouva à peine assez de forces pour répondre qu'elle feroit savoir dans peu sa volonté.

Talon.

Le peuple paroiſſoit porté à la ſédition, l'audace du parlement le prouvoit aſſez : la cour ſe trouvoit dans un de ces états de criſe, ſi fréquens ſous cette régence, où elle ne pouvoit faire un pas d'un côté ou d'un autre, ſans faire une fauſſe démarche. La rigueur n'étoit point propoſable, la douceur étoit également dangereuſe, & il falloit cependant prendre un parti. On prit celui de faire déclarer à la compagnie, par les gens du Roi, que la Reine ſe croyant aſſez bien informée des intentions de ſon parlement, & de ſa ſincérité pour s'aſſurer que les événemens répondroient aux aſſurances, elle permettoit l'exécution de l'arrêt du 13 mai, & l'aſſemblée des quatre compagnies dans la chambre de St. Louis. 1648.

CHAPITRE VIII.

Travail des quatre cours souveraines dans la chambre de St. Louis.

1648. LA premiere proposition, qui se fit dans ces assemblées, fut la révocation des intendans de Province ; le parlement les regardoit comme des magistrats sans titres, instrumens dans la main du ministere.

Talon; Retz. Motteville. La deuxieme & troisieme alloient à révoquer le traité des tailles, à en abandonner au peuple le quart que gagnoient les partisans, à lui remettre en même temps tout ce qu'il pouvoit devoir du passé jusqu'à la fin de 1646.

La quatrieme vouloit qu'on rétablît, dans l'exercice de leurs charges, les trésoriers de France, les élus, les receveurs généraux & particuliers.

La cinquieme demandoit une cham-

bre de juſtice, compoſée des députés des quatre compagnies, pour juger des malverſations commiſes dans les finances. 1648.

La ſixieme ne permettoit aucunes créations d'offices ni impoſitions ſur le peuple, que par des édits duement vérifiés dans les cours ſouveraines.

La ſeptieme enfin, & ce n'étoit pas la moins eſſentielle aux yeux des compagnies, vouloit qu'on ne pût tenir perſonne en priſon, plus de vingt-quatre heures, pour quelque cauſe que ce fût, ſans lui faire ſur le champ ſon procès & le renvoyer par-devant ſes juges naturels.

Voilà quelles étoient en ſubſtance les principales de ces propoſitions : elles fournirent matiere aux délibérations du parlement depuis le 1 juſqu'au 29 Juillet, & la plupart des arrêts qui intervinrent en ordonnoient l'exécution. Le premier qui parut fut lancé contre les intendans, & tous les autres officiers éta- Le 4 Juillet.

[redacted] blis par des commissions non vérifiées.
1648. Ce qu'il y eut de singulier, c'est la conduite des maîtres des requêtes à ce sujet. La Reine, pour éviter que le parlement, de sa pleine autorité ne les rétablît, avoit pris l'avance ; elle leur avoit accordé cette grace, sans qu'ils l'eussent demandée que bien foiblement, & même après en avoir reçu la permission du parlement. Ces messieurs ne conserverent pas une grande reconnoissance de cette modération précaire, & quoique les intendances les regardassent plus particuliérement que personne, ils furent les premiers à signaler leur zele pour ce qu'on appelloit le bien public, & à signer l'arrêt contre les intendans.

Mém. de Motteville.

La cour, qui, pour me servir de l'expression du cardinal de Retz, *se sentit touchée à la prunelle de l'œil*, envoya au parlement le duc d'Orléans pour représenter à la compagnie l'impossibilité d'exécuter cet arrêt. Il demanda en même tems une surséance de trois mois,

Le 7.

pendant lesquels, on avoit, disoit-il, des propositions avantageuses à faire. On lui accorda une conférence chez lui à ce sujet, & trois jours de délai, mais à condition qu'il n'en seroit point fait mention sur les registres. 1648.

Les députés des quatre compagnies se rendirent au Luxembourg au jour indiqué. Le chancelier défendit vivement les intendans, & montra la difficulté de faire le procès, comme le portoit l'arrêt, à ceux qui auroient mal exercé; les partisans ne pouvant manquer d'être impliqués dans la procédure, ce qui les obligeroit à des banqueroutes ruineuses pour les affaires du Roi. Toutes ces raisons glissoient sur l'esprit des députés. Les présidens le Cogneux & de Némond repliquerent. Le président de Novion renchérit sur eux. « Les intendans, dit-» il, étoient partisans, traitans & inté-» ressés dans les affaires dont on les con-» stituoit juges : il y avoit de la justice » à faire perdre à tous les prêteurs, l'ar-

Le 3 Juill.

Mém. de Talon; Retz.

1648. » gent qui leur étoit dû, ils s'étoient » assez enrichis les années précédentes: » c'étoient pour la plupart des gens de » basse naissance, avec des biens im» menses dont la seule possession méri» toit qu'on leur fît leur procès ».

Talon. Il y avoit quelque chose de plaisant dans cette vertueuse déclamation, le président de Novion étoit gendre de Galard, lequel avoit d'abord été laquais du greffier en chef du Tillet, & ensuite receveur des consignations du parlement: il avoit dans cette recette amassé des richesses prodigieuses dont le président étoit possesseur.

Ibid. Le premier président ne se montra pas dans cette conférence bien difficile sur l'arrêt du parlement, & ne le défendit que foiblement. Il soutint le parti des intendans avec vivacité & une sorte d'indécence, parce que Champlatreux son fils, avoit l'intendance de Champagne. La cour, jugeant qu'il étoit impossible de faire revenir la compagnie de

son arrêt; demanda du moins que les
intendans ne fussent révoqués que par 1648.
une déclaration du Roi, afin que les
peuples eussent obligation au monarque
de leur soulagement, la proposition déplaisoit;
mais enfin elle passa à la pluralité des voix.

Le cardinal étoit à cette conférence, & n'oublia aucune bassesse pour flatter le parlement, & obtenir ce qu'il desiroit. Il loua leur zele pour le service du
Roi, & ces gens, que peu de jours au- Ibid.
paravant il avoit traités de rebelles, qui réellement anéantissoient l'autorité royale, autant qu'il étoit en eux, il n'eut pas honte de les nommer dans la conférence, *les restaurateurs de la France & les peres de la patrie.* Quand les choses en sont venues à ce point d'avilissement d'un côté, & d'audace de l'autre, tout est renversé.

Pendant qu'on préparoit la déclaration, Mazarin essuyoit une nouvelle tempête. D'Emery étoit l'objet de la haine

1648. publique. On s'adressoit à lui plus particulierement, par plus d'un motif. Le premier, & ce n'étoit pas le principal dans l'esprit du grand nombre, se fondoit sur cette haine qu'il s'étoit acquise par tant d'édits sortis de son imagination. Le second, c'étoit le véritable, mais celui qu'on ne disoit pas, avoit pour principe le desir dont brûloient la plupart, de substituer à sa place quelques-uns de leurs parens, ou de leurs créatures. Le conseiller Longueil, le plus noir, le plus dangereux ennemi de la cour, vouloit y mettre le président de Maisons son frere. Le président de Mesmes, qui étoit revenu au parlement, auroit voulu de son côté y faire rentrer son frere, le comte d'Avaux. Le reste des plus zélés étoit pour le marquis de la Vieuville, qui avoit déja exercé cet emploi avec honneur.

Tant de gens qui convoitoient la dépouille du sur-intendant, suggérerent au cardinal que les choses s'accommo-

deroient plus facilement si d'Emery étoit éloigné. Mazarin n'y étoit point disposé; où trouver un homme plus propre à ses vues? Cependant on le vit décidé au moment qu'on avoit moins lieu de s'y attendre. Dans une des assemblées de la chambre de St. Louis, on proposa de rechercher ceux qui avoient transporté des deniers hors du royaume. Malheureusement pour d'Emery, ce fut un de ses amis qui fit cette proposition; le cardinal, qui savoit mieux que personne à qui l'on pouvoit reprocher de pareils transports, s'imagina que d'Emery l'avoit suggérée. Les apparences ne parloient pas en effet en faveur du sur-intendant, & il pouvoit se faire que voyant sa disgrace prochaine, il eût voulu forcer le cardinal à être ou le défenseur, ou le compagnon de sa fortune. Ce qui n'auroit été que soupçon pour un autre, devint certitude pour Mazarin; la perte de l'ingrat fut jurée avec d'autant plus de plaisir, que le ministre

1648.

Mottev.

se flatta de lui voir emporter avec lui la 1648. plus grande partie de la haine publique. Le 10 Juil. On l'exila en conséquence avec le président de Thoré son fils. La sur-intendance passa entre les mains du maréchal de la Meilleraye, & on lui joignit deux directeurs des finances, les conseillers d'état d'Aligre & Barillon-Morangis.

Le choix du maréchal ne plut pas au parlement; on ne l'avoit pas consulté pour le faire, aucun des intéressés n'y avoit part; c'étoient deux puissantes raisons de mécontentement: il s'y en joignit bientôt une autre. Le maréchal étoit Talon. proche parent de Richelieu; bouillant, fier, impérieux, ennemi de la robe, il s'étoit plû à gourmander le parlement de Bretagne, où il étoit lieutenant de Roi. Pour effacer ces fâcheuses impressions, il avoit fait dire au parlement, d'abord après sa nomination, qu'étant désintéressé & fidele à son maître, il espéroit, en le servant bien, contenter la compagnie. On se moqua de cette

démarche, elle parut tenir de l'esprit 1648.
de foiblesse qui animoit alors toute la
cour : elle étoit du moins bien déplacée,
puisque le maréchal, qui n'étoit
pas humble, forçoit son caractere, & se
plioit à une soumission qu'il ne devoit
point.

La premiere fois qu'on lut au parlement Le 11 Juill.
la déclaration qui révoquoit les
intendans, elle fut trouvée défectueuse ;
elle ne portoit point que les intendans
du Lyonnois, de la Champagne & de
la Picardie, les seuls conservés, viendroient
faire vérifier leurs commissions
au parlement, & en révoquant les autres,
elle n'ajoutoit pas que leur gestion
seroit recherchée. Le duc d'Orléans, qui
l'avoit apportée, n'ayant pu la faire passer,
revint le surlendemain avec une
nouvelle, pour l'établissement d'une
chambre de justice. C'étoit une politique
de la cour, qui en établissant cette
chambre, & se réservant le droit d'en
nommer les officiers, ne tendoit, dit le

cardinal de Retz, qu'à tirer *les valeurs*
1648. des mains du parlement. La compagnie
le sentit & voulut ajouter que les offi-
ciers seroient tirés des quatre cours sou-
veraines & à la nomination du parle-
ment. Enfin la déclaration passa telle
qu'elle étoit, à la pluralité & en pré-
sence du duc : le parlement témoignoit
beaucoup de considération pour lui,
parce qu'étant naturellement bon &
doux, & ayant ses vues, il en témoi-
gnoit lui-même beaucoup pour le parle-
ment.

Le 16. On remit aussi au peuple le huitieme
des tailles, quoique la cour eut promis
la remise du quart : mais la compagnie
ne voulut rien perdre de la reconnois-
Le 18. sance du public en cette occasion. Elle
arrêta que la Reine seroit suppliée de
remettre au peuple l'autre huitieme, &
que son arrêt seroit imprimé. On peut
se figurer l'indignation de la régente à
la vue d'un procédé qui laissoit au par-
lement tout l'honneur du soulagement

& à elle-même tout l'odieux du refus.

Les déclarations pulluloient alors, comme auparavant avoient pullulé les édits: deux jours après le duc d'Orléans en apporta une nouvelle. Elle ordonnoit qu'il ne seroit fait désormais aucune levée d'argent, qu'en vertu d'édits vérifiés au parlement. C'étoit certainement tout ce qu'on pouvoit exiger: mais comme dans le fonds, l'intention du ministere n'étoit que d'amuser la compagnie & d'autoriser pour le passé tout ce qui n'avoit pas été vérifié, le parlement ajouta une clause à la déclaration: elle défendoit de rien percevoir en vertu de ces mêmes édits non vérifiés, passé la fin de l'année, & la suivante au cas que la guerre continuât.

1648. Le 20.

Tandis qu'on affichoit ainsi en public l'amour pour les intérêts du peuple, on n'avoit pas moins de soins de l'en faire appercevoir: on joignoit de tems en tems aux remontrances sur la remise des tailles, quelques légers attroupemens

1648. pour leur donner des forces : c'étoit-là pour ainsi dire la petite guerre & le prélude de la grande levée de boucliers à laquelle on se préparoit. Les paysans des environs de Paris venoient en foule au palais demander cette remise, & on n'avoit garde de dissiper leur cohue : si quelquefois on se montroit plus sévere, on mêloit à la rigueur de si douces paroles, que les mutins en devenoient plus hardis. On ménagea tellement leur effronterie, qu'ils la porterent jusqu'à arrêter, au milieu des rues, le prince de Condé dans son carrosse, pour lui faire leurs plaintes sur la mauvaise administration & demander justice

Talon.

Ce jeune héros, revenu de l'armée, pensa brouiller plus que jamais les affaires à la cour. Jaloux des services que le duc d'Orléans rendoit à la Reine, brûlant de se mêler des démêlés du parlement, il avoit demandé un congé au ministre. Le cardinal, qui n'étoit point fâché de balancer la puissance des de

Mottev.

princes l'une par l'autre, l'accorda volontiers, mais à condition que Condé reviendroit comme de lui-même, & sans la participation de la Reine, pour ne point donner d'ombrage au duc d'Orléans. En effet, Gaston, la Reine & le ministre étoient convenus entre eux, que lorsqu'ils seroient forcés d'en venir à la force ouverte contre le parlement, on manderoit le prince. Quand Monsieur le vit arriver, il ne put se persuader que ce fût sans ordre : aussitôt il éclate & se plaint que, sans l'avertir, la Reine appellât un autre défenseur à son secours, comme si l'on pouvoit la servir mieux & plus fidélement. Il fut difficile de l'appaiser, & on n'y parvint que par une promesse de renvoyer le prince au commandement de son armée le plutôt qu'il seroit possible. La régente se trouva dès le lendemain à portée de dégager sa parole; on apprit que les troupes ennemies faisoient des mouvemens & s'approchoient de 1648.

1648. notre camp : le prince repartit aussitôt pour aller s'opposer à leurs entreprises.

Pendant ces petits orages, le parlement continuoit à grossir la tempête. Il étoit prêt à délibérer sur une proposition de la chambre de St. Louis, qui n'alloit à rien moins qu'à la radiation de tous les prêts faits au Roi, sous des usures immenses. Le ministre, qui ne demandoit qu'à prendre & à retenir, goûtoit assez la proposition, & il n'auroit pas été absolument fâché de faire banqueroute sous ce prétexte. Mais comme la plûpart des courtisans & des meilleures familles de Paris avoient mis leurs biens à ces prêts, où elles s'enrichissoient prodigieusement, il craignit que le soulevement ne fût général, & qu'en voulant tout gagner, il ne perdît tout. Il s'avisa en conséquence d'un expédient à son gré décisif, qui en accordant au parlement tout ce qu'il avoit demandé, lui ôteroit le pouvoir de rien demander dans la suite.

Mottev. Retz.

Il fit apporter, par le Roi à cheval & en grande pompe, une déclaration sur tous les articles proposés par la chambre de St. Louis. Elle statuoit favorablement sur presque tous les points demandés, la remise de la taille, le payement des gages, la suppression des nouvelles charges de maîtres des requêtes, &c. Elle promettoit l'établissement d'un conseil composé de tout ce qu'il y avoit de grand dans le royaume & des députés des cours souveraines, mais elle défendoit en même tems sous peine de désobéissance les assemblées de la chambre de St. Louis. 1648. Le 31 Juil.

Après les discours du chancelier, du premier président & de l'avocat général Talon, Séguier prit les avis, & cette fois s'adressa aux présidents avant de passer aux ducs & pairs. Etant ensuite descendu au parquet où étoit le reste du parlement, quelques-uns lui répondirent qu'ils opineroient & diroient leurs avis le lendemain. L'arrêt n'en fut pas

moins prononcé, & pour finir par une
1648. grace qui pût adoucir ce qu'avoit de
Mottev. Talon. Retz. dur le refus des assemblées, le chancelier déclara que la Reine accordoit la paulette à toutes les cours souveraines. On remarqua que le peuple, ni à l'entrée, ni à la sortie du Roi, ne poussa aucun des cris accoutumés, & ne donna pas le plus léger signe d'applaudissement.

Le 1 Août. Dès le lendemain le parlement commença à examiner la déclaration, & à la critiquer dans tous ses points; mais principalement en ce qui regardoit les assemblées de la chambre de St. Louis. Elle ne fut pas mieux reçue à la chambre des comptes & à la cour des aides. Le duc d'Orléans & le prince de Conty étant allés la faire vérifier à ces tribunaux, les premiers présidens leur firent des harangues véhémentes. Le duc vint quelques jours de suite au parlement, pour l'exhorter à ne point toucher à la déclaration; mais tout ce qu'il put ob-

tenir, par ses prieres & par ses menaces, fut qu'on surseoiroit à l'examen jusqu'au dix-sept. De-là jusqu'au vingt-un, elle fut examinée articles par articles, sur chacun desquels on ordonnoit autant de remontrances. 1648.

Le ministere étoit à bout, il falloit quitter absolument le timon, déposer toute l'autorité entre les mains du parlement, envoyer à son greffe la couronne & le sceptre du Roi, ou se résoudre aux dernieres extrémités, & risquer de se perdre en perdant le parlement, le Roi, toute la nation.

A cet état d'avilissement où l'on vouloit réduire la cour, il faut ajouter la misere accablante où la plongeoit une révolte si opiniâtre contre toutes ses volontés. Le crédit étoit anéanti ; on ne pouvoit ni emprunter des partisans, ni faire rentrer dans les coffres du Roi les revenus ordinaires.

La Reine, contrainte d'emprunter de l'argent des particuliers, se vit bientôt Mottev.

1648. forcée de mettre en gages les pierreries de la couronne, de renvoyer quelques-uns de ses domestiques & de ceux du Roi, de retrancher même jusque sur la nourriture : les Suisses vouloient être payés, & il fallut que pour les satisfaire, le cardinal mît en gages de gros diamans, & demandât cent mille francs à la princesse de Condé. Le peuple, se flattant d'être délivré des impôts, ne respiroit que le trouble : il ne voyoit dans le moindre conseiller qu'un ange descendu du ciel pour le soulager. Ajoutez les inquiétudes en tout genre que devoient nécessairement entraîner les entreprises du parlement. On avoit devant les yeux l'exemple de celui d'Angleterre : la guerre civile, qui désoloit alors ce royaume, & qui conduisit enfin le malheureux Charles I, sous la hache d'un bourreau, n'avoit commencé que pour un impôt de deux schellings sur chaque tonneau de marchandise.

Cette situation devoit être effrayante

pour quiconque ne connoiſſoit pas parfaitement le génie & les mœurs de la nation, ſon amour pour ſes Rois, ſon horreur pour le ſang, ſon attachement au gouvernement monarchique. Il ſembloit que l'eſprit de révolte ſe fût répandu d'un bout de l'Europe à l'autre, & que ſemblable à ces épidémies dangereuſes qui attaquent de tems en tems le corps humain & qui font tant de ravage, cette funeſte contagion eut attaqué tous les corps politiques. Par les mêmes cauſes, & preſque dans le même tems, Joſeph Alexis, l'homme le plus vil de la populace, chaſſoit le vice-roi de Sicile de ſon palais : Mas-Aniello, vendeur de poiſſons, ſoulevoit les Napolitains : Paul Balbi vouloit changer le gouvernement de Gênes : Cromwel faiſoit faire le procès à ſon Roi : les janiſſaires étrangloient leur ſultan Ibrahim : le parlement de France enfin donnoit la loi à ſon ſouverain, & ſe préparoit à lever des armées contre lui. 1648.

1648. Le danger étoit d'autant plus pressant pour la cour, que le parti du parlement alloit devenir bientôt celui des grands. Le duc de Beaufort, prisonnier depuis cinq ans à Vincennes, avoit trouvé le moyen d'en sortir le jour même de la Pentecôte de cette année. Il s'étoit d'abord retiré en Bretagne, où la cour le laissa assez tranquille, ne le croyant pas capable de former un parti : mais il venoit de se rapprocher de Paris, & s'étoit retiré à Anet. Là il avoit de grandes conférences avec ses amis & attendoit impatiemment que les affaires fussent assez brouillées pour se montrer avec assurance. Son pere, le duc de Vendôme, avoit envoyé un de ses gens pour offrir ses services & son assistance au parlement. Ce messager fut arrêté par ordre de la Reine ; mais elle eut le chagrin de voir presqu'échapper de ses mains, son prisonnier : il présenta requête au parlement, en présence même du duc d'Orléans pour être élargi & in-

Mottev.

terrogé par la compagnie. Il fallut le transférer bien vîte de la bastille au bois de Vincennes, autrement le Roi n'auroit pu en être plus long-temps le maître. 1648.

Il étoit temps, comme on voit, d'arrêter ce débordement, & tant d'outrages reçus coup sur coup ne pouvoient plus être dissimulés : mais il falloit une circonstance favorable pour assurer la vengeance ; elle se présenta enfin. Avant de passer à cet événement intéressant, il est nécessaire de remonter plus haut, de peindre au lecteur les personnages qui faisoient jouer secrétement tant de scenes au parlement, de lui donner une idée de leurs motifs, de leurs intérêts.





L'ESPRIT DE LA FRONDE.

LIVRE TROSIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Portrait du cardinal de Retz : détails à son sujet. Noms & caracteres des principaux chefs de la Fronde. Portrait de Broussel. Origine du mot fronde.

1648. TANDIS que les nuages grossissoient de tous côtés, un homme s'élevoit dans le silence de la solitude, qui, préparant des matieres à l'orage, se plaisoit à en

épaissir secrétement les vapeurs : c'étoit le fameux cardinal de Retz. 1648.

Jean-François-Paul de Gondy, archevêque de Corinthe, & coadjuteur de Paris, avoit reçu de la nature toutes les qualités de l'esprit qui peuvent attirer l'admiration des autres hommes, en même temps qu'elle lui avoit refusé celles du corps qui en concilient l'attachement : il étoit d'une extrême laideur. Né avec le goût le plus déterminé pour la faction, son caractere remuant se développa dès les premieres années de sa vie, & se peignit dans l'histoire de la conjuration de Fiesque, qu'il n'entreprit que pour la justifier. Génie hardi, subtil, vaste & même un peu romanesque, il ne respiroit que les intrigues & les complots, & à vingt ans, il avoit été l'ame d'une conjuration tramée contre le cardinal de Richelieu. Dans une république, il eut été César ; dans une monarchie, il fut un peu moins méchant que Catilina, dont il aimoit à

Mém. du cardinal de Retz.

Mém. de Nemours.

porter le nom : sans inclination pour
1648. l'état qu'il avoit embrassé, la contrainte
seule & l'ambition l'y conduisirent, &
il le déshonora par la vie la plus licen-
cieuse. Effrayé lui-même de l'austérité
des devoirs qu'il s'alloit imposer, il
avoit voulu se dérober aux vues de sa
famille, en affichant les qualités les plus
contraires aux vœux qu'elle formoit sur
lui. La tranquillité des autels s'accor-
doit mal avec le tumulte des passions
qui luttoient dans son cœur, & cédant
à leur effervescence, il avoit affecté de
se distinguer par une bravoure cruelle
qui devoit naturellement l'écarter des
séveres, mais paisibles fonctions aux-
quelles on l'appelloit. Des différens
duels qu'il s'étoit procurés pour se sous-
traire au joug, n'ayant emporté qu'une
fausse gloire, sans changer les disposi-
tions de sa famille, il reçut le frein en
frémissant, & s'efforça de mettre quel-
que différence dans sa conduite, sans en
mettre aucune dans ses sentimens. Dé-

nué de toutes les vertus qu'exigeoit son ministere, très décidé même à ne les point acquérir, il sut du moins en affecter les apparences; il sut cacher le libertinage sous le voile de la piété, le desir de se faire des créatures sous le masque de la religion, du zele, de la charité, & se servir tour-à-tour de la galanterie & de la politique, du vice & de la vertu, du sacré, du profane, pour accomplir ses desseins. On a dit qu'il aimoit l'intrigue pour l'intrigue, & que le personnage de rebelle étoit ce qui le flattoit le plus dans sa rebellion : c'est ce qu'il sera difficile de persuader à quiconque aura lu ses mémoires avec attention. Il aimoit l'intrigue parce qu'elle pouvoit servir à la passion déméfurée qu'il avoit de s'élever; il se plaisoit au personnage de rebelle, parce que ce titre le tiroit de l'obscurité : si la jalousie de Mazarin avoit pu lui permettre d'être quelque chose à la cour, le Roi n'auroit peut-être point eu de

1648.

1648. sujet plus soumis. Au reste, plein de courage, d'élévation d'esprit, éloquent, magnifique, insensible à la haine, peut-être trop à l'amitié, incapable d'envie & d'avarice, d'une humeur douce, complaisante, facile, il se montra toujours avec gloire dans les vicissitudes de sa vie : ses malheurs ne l'avilirent point, & sa réputation n'en fit qu'augmenter. Pour tout dire en un mot, il avoit au suprême degré les vices & les vertus, qui tournés d'un ou d'autre côté, vus dans un certain jour, placés dans telle ou telle circonstance, accompagnés de plus ou moins de bonheur, forment les héros ou les scélérats.

Tel étoit l'ennemi que la cour s'étoit fait sans le savoir. Retz devoit sa coadjutorerie à la Reine, & lui en avoit témoigné sa reconnoissance, en refusant d'entrer dans le parti des *importans*; il est vrai qu'il n'avoit pas une grande idée de cette ridicule faction. D'ailleurs Gondy étoit bien-aise de ménager la

cour : dans l'intention où il étoit de pousser sa fortune, il falloit se faire une réputation, & le plus beau côté sans doute pour un archevêque de Paris étoient le respect & l'obéissance. Mais le cardinal Mazarin, qui connoissoit les hommes, vit ce qu'il auroit à craindre d'un pareil concurrent, s'il lui laissoit prendre racine à la cour : il l'en écarta donc de tout son pouvoir & lui procura tous les dégoûts possibles. Un mot lâché étourdiment par Gondy, lui avoit développé en un instant le caractere de ce jeune ambitieux. On reprochoit au coadjuteur sa dépense excessive : *j'ai bien supputé*, répondit l'indiscret & vain prélat; *César à mon âge devoit six fois plus que moi.* Le mot étoit digne de César; mais Mazarin le sut, il sentit tout ce qu'il renfermoit, & ne l'oublia jamais. Vous remarquerez que ce propos, tout insolent & présomptueux qu'il paroissoit, eut pourtant son effet, malgré la mauvaise for- 1648.

tune du coadjuteur : il avoit contract
1648. pour plus de quatre millions de dettes;
tout fut payé, soit de son vivant, soi
après sa mort.

La mauvaise volonté du cardinal pour
le coadjuteur se manifesta particuliere-
ment dans l'affaire du gouvernement d
Mém. de Joly. Paris. Gondy en avoit traité avec l
duc de Montbâson. Cette place, joint
à l'archevêché dont il avoit l'expecta-
tive, formoit des dégrés bien solid
pour s'élever à quelque chose de pl
haut : aussi le cardinal, qui prévoyoit s
marche, se hâta de l'arrêter au com-
mencement de la carriere, & refus
l'agrément de la Reine.

Ce refus fit changer de batterie au
coadjuteur. Il avoit d'abord voulu se
déclarer entierement pour la cour; son
devoir le demandoit, son intérêt même
sembloit l'y porter. Mais il crut que cet
intérêt mieux entendu vouloit qu'il
s'assurât une retraite, s'il venoit à
échouer de ce côté. Toutes ses intri

les se bornerent dès-lors à deux pro- 1648.
ts. Dans le public, il affectoit du zele,
la sincérité avec la cour; il avoit soin
y représenter les dispositions où il
oyoit Paris, de grossir même les ob-
ts & d'épouvanter s'il étoit possible;
comme il ne flattoit point les por-
aits, ses rapports étoient ordinaire-
ent mal reçus: dans le particulier,
étoit tout autre chose; toujours en-
uré de ses amis, qui n'étoient pas les
prits les plus paisibles de la capitale,
les ménageoit, il les flattoit, il les
aressoit, il se concilioit ou plutôt se
onservoit sourdement l'amitié du peu-
le; des flots d'argent couloient de ses
nains, soit en libéralités, soit en au-
nônes, & dans cette année même, de-
uis le huit de mars jusqu'au vingt-cinq
l'août, il dépensa, si on l'en croit,
36000 livres de cette maniere. Sans
crier contre la cour, sans attaquer le
ministre, sans parler de faction, de li-
gue, de parti, il en formoit dans les

ténebres un qui au besoin alloit sortir
1648. comme de terre, & le servir sans le
compromettre.

Mais il ne bornoit pas là tous ses soins. Si dans le public il gardoit cette modération qui sied si bien à un archevêque, il savoit s'en dédommager dans le particulier. Il voyoit chez lui secrétement tous les mécontens, tels que Montrésor, Noirmoutiers, St. Ibald, Laigues, Fontrailles, Varicarville, Argenteuil. Avec les uns il se déclaroit, avec les autres, plus prudent, mais non moins insidieux, il leur laissoit assez entrevoir qu'il pourroit servir leurs projets. Il se plaignoit comme eux de l'injustice de la cour, de la rapacité du ministre, de la foiblesse de la Reine, de la difficulté qu'éprouvoient tous les honnêtes gens à s'avancer sous un gouvernement, si vil à la fois & si tyrannique.

Mais c'étoit principalement avec les parlementaires les plus zélés qu'il étaloit

on éloquence. Il ne leur disoit pas pré- 1648.
isément, armez-vous contre la cour,
crasez le ministre, changez la régen-
e : ç'auroit été se trahir. Mais il leur
isoit entendre que nul projet n'étoit
lus beau, plus grand, plus chrétien,
lus favorable à l'humanité, que la ré-
orme d'un gouvernement dont toutes
s parties, pour être trop pressées, ten-
oient à se disjoindre; il peignoit des
lus fortes couleurs & la misere des peu-
les, & l'abaissement des grands, & les
inances dissipées, & les exactions to-
rées, & Courtrai surpris, & le siege de
erida levé, & les ennemis triomphans,
& la France malheureuse au dedans,
humiliée au dehors.

L'effet de ces déclamations étoit cer- Mém. de la Rochef.
ain sur des gens qui, la plupart nourris
lans les formes du palais, & n'ayant
ucune teinture de l'administration, s'i-
maginoient que l'état devoit se gouver-
ner sur les mêmes principes qu'ils con-
luisoient leur famille; qui, charmés de

1648. se voir médiateurs entre la cour & le peuple, se sentoient chatouillés aux d… noms de *Dieux tutélaires de la patri…* de *restaurateurs de la liberté*, de *tute… des Rois* (1). Leur effet étoit enc…

---

(1) Ce titre de *tuteur des Rois* étoit réel… ment considéré par quelques-uns des membr… comme acquis au parlement : le bon Brou… le regardoit comme le plus précieux des fl… Les frondeurs le faisoient valoir, quoique… le fonds ils s'en moquassent, & qu'ils trou… sent ridicule que pour quarante ou cinqu… mille francs, le Roi se donnât un maître… baron de Blot, déterminé frondeur, mais… persifloit également & amis & ennemis, le m… noit en dérision tout le premier, comme o… peut voir par ces couplets sur le confe… Coulon.

Tuteur des Rois de France,
Coulon, quoi que l'on ait dit,
Jusqu'ici vous avez eu répit,
Jusqu'à la potence :
Mais à l'avenir ma foi, je trouve pourtant…
Un peu de gibet à votre ascendant.

plus certain sur les autres membres du parlement qui ; trop éclairés pour se laisser séduire à l'éclat de ces beaux noms, étoient aussi plus sensibles à leur intérêt : ils n'étoient point fâchés qu'on s'empressât de lever tous leurs scrupules, de légitimer toutes leurs prétentions, de leur fournir des prétextes, quoiqu'au fond de leur cœur, ils sussent à quoi s'en tenir sur tout cet étalage. Car il ne faut pas s'imaginer que tous les esprits fussent réunis dans le parlement, que tous, tendans au même but, n'eussent que le même principe & la même marche : les uns ne songeoient qu'à l'intérêt public & agissoient de bonne foi ; les autres, entraînés par l'am- 1648.

Votre charge est assez belle,
J'appréhende seulement,
Si vous ne rendez compte exactement
De votre tutelle,
Que votre pupille étant devenu majeur,
Ne fasse brancher son *tuteur*,

1648. bition & l'intérêt particulier, vouloient être réellement les maîtres de l'état; ceux-ci sans connoissances, sans principes, ne suivoient qu'un instinct aveugle, & ne pouvant se distinguer dans leur métier, croyoient se faire un nom en sortant de leur sphere; ceux-là enfin, philosophes aussi coupables que les plus turbulens magistrats, attendoient l'événement en silence, pour se décider suivant les circonstances. De ces divers sentimens qui les animoient tous, se formoient différens partis qu'on pouvoit renfermer sous trois dénominations.

Le premier & le plus considérable étoit celui des frondeurs : voici l'origine la plus vraisemblable de ce nom, qui a été dans la suite adopté avec raison pour désigner tout censeur chagrin du gouvernement. On a vu que le duc d'Orléans alloit assez souvent au parlement, & que sa présence y calmoit les esprits, mais pour le moment; la chaleur revenoit dès qu'il étoit sorti. Bachaumont,

Mémoire du card. de Retz; de Joly; de Nemours.

fils

fils du président le Cogneux, & le même que son voyage avec Chapelle a immortalisé, fit à ce sujet une assez plaisante comparaison du parlement avec les écoliers, qui se battoient à coups de fronde dans les fossés de Paris. Il dit en riant que le parlement à l'aspect du duc d'Orléans, faisoit comme ces écoliers, qui se séparoient dès qu'ils voyoient le lieutenant civil ou les archers, & qui se rassembloient & frondoient de nouveau dès qu'ils étoient partis : il ajouta qu'il alloit bien fronder l'avis de son pere. L'allusion fut trouvée heureuse, & le mot prit. Les plus emportés du parlement, ceux qui opinoient le plus vigoureusement, se firent un honneur d'être appellés frondeurs ; leur parti se nomma fronde. Tous ceux qui se déclarerent contre le cardinal Mazarin prirent ce nom de guerre, & parmi eux l'expression énergique, pour marquer un homme de bien, fut celle de *bon frondeur*. Les chefs, remarquant que cette 1648.

1648. distinction de nom échauffoit les esprits, y donnerent un plus grand cours, après le blocus de Paris, en se faisant faire des cordons de chapeaux qui avoient la forme de fronde. Cette bagatelle eut un effet incroyable, & la nation s'y fit reconnoître : le pain, les chapeaux, les mouchoirs, les éventails, les garnitures, les étoffes, rien ne plût, rien ne fut acheté s'il n'étoit à la fronde : & les chefs eux-mêmes devinrent à la mode plus encore par cette sottise *que par l'essentiel*.

Retz.

Mém. du Cardinal de Retz. Nemours.

Ce parti avoit pour coriphées le président René de Longueil de Maisons, esprit méchant, factieux décidé, mais couvert, soufflant sans cesse le feu de la discorde, dans le secret & les ténebres; ame du parti contre la cour, il avoit soin de ne se pas faire trop remarquer, parce qu'il vouloit faire tomber la sur-intendance à son frere & devenir lui-même chancelier de la Reine.

Pierre Broussel, conseiller à la

grand'chambre, c'étoit un de ces hommes qui, nés pour être obſcurs, ne doivent leur célébrité qu'aux circonſtances. Attaché depuis long-tems à Longueil, il étoit devenu l'inſtrument des deſſeins de ſon dangereux ami ; & celui-ci lui mettoit dans la bouche ce qu'il avoit dans le cœur. Ce bon-homme, facile comme un enfant, nourri dans la haine des favoris, pauvre & peu ſavant, par conſéquent à couvert de l'envie, avoit vieilli dans la magiſtrature, & s'y étoit acquis plus de réputation de probité que de capacité. Des cheveux blancs, *ſoixante & dix ans paſſés dans la pouſſiere de la grand'chambre*, ſa popularité qui le faiſoit habiter dans un quartier rempli de la plus vile populace, la liberté qu'il ſe donnoit de crier ſans ménagement contre la dureté des impôts, tout l'avoit rendu auſſi cher que vénérable au peuple, qui ne l'appelloit que ſon *pere*. Comme il eſt peu de vertus humaines ſans mêlanges, un léger grain

1648.

Retz

1648. d'intérêt s'étoit joint à son amour du bien dans sa haine contre la cour : il avoit demandé l'agrément d'une compagnie aux gardes pour son fils, & il avoit été refusé. Animé par ce refus, excité sans cesse par les déclamations de Longueil, il ouvroit chaque jour les avis les plus violens & les plus hardis, & croyoit les avoir imaginés.

Le plus fougueux après Broussel, étoit René-Potier de Blanc-ménil, président aux enquêtes, & ce fut encore l'intérêt qui en fit un frondeur. Il n'avoit pu dévorer sans chagrin l'exil de l'évêque de Beauvais son oncle, ni se voir frustré sans ressentiment, des brillantes espérances dont la naissante faveur de Potier avoit flatté son ambition. Personne, à l'exception de Broussel, ne parloit aussi haut que lui au parlement, mais il parloit de lui-même.

A ces trois hommes se joignirent le président Viole, homme de plaisir, & sans application à son métier, & le pré-

ſident Charton, *un peu moins que fou*, 1648.
dit le cardinal de Retz. Viole étoit intime ami de Chavigny, & celui-ci, furieux de ſe voir ravaler ſi bas par le cardinal, dont il avoit fait la fortune, échauffoit ſous main ſon ami, & l'engageoit à criailler contre le miniſtre dans le parlement.

Le ſecond parti étoit celui des *Mazarins*. C'étoit ainſi que l'on appelloit ceux qui dans la compagnie ſuivoient aveuglément les intentions de la cour, ſoit par principe de conſcience, par conviction de leur devoir, & pour ne pas troubler l'état; ſoit par intérêt, par ambition, & pour tenir les engagemens qu'ils avoient pris avec la cour. On leur donnoit pour chefs, le préſident de Meſmes, raccommodé avec le miniſtre, dans l'intention d'entretenir la faveur du comte d'Avaux ſon frere : le premier Joly.
préſident Molé, qui recevoit, dit-on, cent mille livres tous les ans, pour s'oppoſer aux deſſeins de ſa compagnie.

1648. Molé haranguoit quelquefois vigoureusement, mais la médisance ou la calomnie, (car quel de ces deux sentimens faisoit parler ses ennemis ? c'est ce qu'on ne peut assurer,) la médisance vouloit qu'il ne fut si ferme que pour épouvanter la cour, se rendre plus nécessaire, être payé plus chérement, & obtenir plus promptement des graces pour ses enfans, qui le gouvernoient & le vendoient.

Le troisieme parti enfin étoit celui des *modérés*. Ils blâmoient l'emportement des uns sans approuver davantage la mollesse des autres : ils restoient ainsi comme en balance sans agir, attendant les momens pour se déclarer ou selon leur intérêt ou selon leur devoir. On sent bien que ce parti ne put long-temps subsister ; il fut bientôt englouti par les deux autres.

On ne sauroit croire combien cette distinction de nom & de faction échauffa les esprits, & quelles dissentions elle

causa dans le sein même des familles. 1648.
Elle brouilloit & divisoit les peres & les enfans, les freres & les sœurs, les maris & les femmes, avec cette différence cependant que le titre de *Mazarin*, étoit un titre d'opprobre dont chacun s'indignoit, même ceux qui tenoient le parti de la cour. Les choses en vinrent au point que les juges donnerent permission d'informer contre ceux qui l'appliquoient à quelque particulier, parce qu'avec cette qualification, on étoit presque sûr d'être massacré par la populace. On avoit fait prendre au peuple de Paris & même des provinces le nom de *Mazarin* tellement en horreur, qu'il le donnoit à tout ce qui lui déplaisoit.



CHAPITRE II.

Enlevement de Broussel & de Blancménil ; mouvemens du coadjuteur ; il est bafoué par la cour. Soulevement dans Paris.

1650. DANS l'état où se trouvoient les choses des deux côtés, il falloit nécessairement que l'un des deux partis écrasât l'autre : il n'étoit plus possible de garder un milieu entre les deux extrêmes. La nouvelle de la victoire de Lens, remportée sur les Espagnols par le prince de Condé, releva les espérances de la cour : il y avoit long-temps qu'elle soupiroit après un pareil événement, & elle crut qu'enfin elle alloit donner la loi. Il étoit aussi important de le tenter que dangereux de ne pas réussir. Ce ne fut point ici une de ces imprudences qui depuis si long-temps signaloient toutes les démarches : c'étoit un coup nécessaire,

Le 24 Août.

& si le succès ne le justifia point, c'est que la fortune se plaît souvent à se jouer de la prudence humaine. Tout sembloit engager la cour à ne pas manquer cette occasion : si l'on pouvoit effrayer le peuple en lui enlevant son idole, contenir le parlement par l'appareil terrible du châtiment, la cour renaissoit avec une nouvelle vigueur pour aterrer ses opiniâtres censeurs, & l'autorité royale presqu'anéantie se relevoit & reparoissoit avec un nouvel éclat. 1648.

Le coadjuteur, qui lisoit dans les intentions du ministere, ne doutoit presque pas de la conduite qu'il alloit tenir; & cette conduite probablement ne lui déplaisoit point. C'étoit le moment ou jamais de tirer quelque fruit de celle qu'il avoit tenue. Il se rendit au palais royal, pour juger par lui-même de l'effet que la nouvelle de la victoire avoit produite dans les esprits : il y trouva ce qu'il avoit prévu. La Reine lui parut dans des transports de joie inexprima- Mém. du cardinal de Retz.

1648. bles. Le cardinal, plus profond & plus dissimulé, afficha aussi plus de modération. Tous deux se réunirent pour étaler une douceur dont ils étoient bien éloignés; Mazarin assura le coadjuteur, qu'il vouloit profiter de cette occasion pour faire voir combien l'esprit de vengeance animoit peu la cour, & dans peu de jours, « tout le monde avoueroit » que cette victoire l'avoit bien plus » adoucie qu'ulcérée. Il le prioit de faire » savoir à ses amis dans le parlement, » qu'elle n'avoit excité que des mouve» mens de modération & de douceur » dans le ministere ».

J'avoue que je fus dupe, ajoute le coadjuteur; *je le crus, j'en eus de la joie.* J'avoue moi, que je ne crois point ici le coadjuteur : d'après le plan qu'il s'étoit formé, s'il eut de la joie, il ne fut pas dupe. Que devenoient toutes ses vues? Où pouvoit-il trouver sa place s'il n'y avoit pas de bouleversement, & si dans le trouble, il ne se rendoit

nécessaire ou à la cour ou aux séditieux? Les paroles même du cardinal, cette affectation d'un homme à écarter des soupçons qu'on n'est point censé avoir formés, n'étoient-elles pas propres plutôt à les faire naître qu'à les étouffer? 1648.

On feignit donc des deux côtés, & la cour pour mieux assurer sa vengeance, loin de la divulguer, la retarda de quelques jours: elle n'éclata que le 26 Août. Ce jour avoit été fixé pour le *Te Deum*, chanté en actions de graces de la victoire. Toutes les cours souveraines y assisterent: le parlement sur-tout affecta de s'y trouver en plus grand nombre qu'à l'ordinaire, pour effacer de mauvaises impressions que la cour avoit pris soin de semer à ce sujet. On avoit fait courir le bruit que la victoire n'avoit pas été fort agréable à la compagnie. On étoit même si persuadé de cette mauvaise volonté que le jeune Roi, dès qu'il apprit le gain de la bataille, s'écria, *ah! le parlement sera bien fâché*

Le 26 Août.

Talon. Motteville.

1648. *de cette nouvelle!* Il falloit que Louis XIV fut réellement un grand Roi, pour n'avoir pas dans la suite fait éclater plus de ressentiment contre le parlement, après avoir été accoutumé dans son enfance à en regarder tous les membres comme autant d'ennemis naturels. Il se contenta de les rappeller à leur premiere institution & ils obéirent.

Joly. Retz. Motteville. On avoit, selon la coutume, bordé pour la cérémonie, toutes les rues, depuis le palais royal jusqu'à N. D. des soldats du régiment des gardes françoises & suisses. Au lieu de suivre le Roi, quand tout fut terminé, les compagnies resterent dans les mêmes postes, ce qui commença par intimider le peuple. Cominges, lieutenant des gardes de la Reine, qui avoit ordre de se saisir de Broussel, de Blanc-ménil & de Charton, resta lui-même quelque temps à l'Eglise, en attendant que des ordres secrets qu'il avoit donnés fussent exécutés. Il étoit extraordinaire qu'un officier des

gardes du corps ne suivît pas la cour dans cette occasion ; on en inféra quelque projet contre la liberté des membres du parlement ; ils étoient encore à Notre-Dame. On leur fit passer cet avis, il les effraya tellement que chacun prit la fuite, & à leur gré l'église n'avoit pas assez de portes pour leur livrer passage. Le peuple, assemblé pour voir le Roi, s'apperçut de tous ces mouvemens ; inquiet, agité, il commence à s'attrouper, à regarder, à écouter, à interroger, à chercher dans tous les gestes, dans tous les regards, s'il ne trouvera pas l'explication de ce qui cause ses allarmes. 1648.

Cependant Cominges n'étoit pas sans quelqu'espece de frayeur : l'agitation du peuple ne lui échappoit point & il avoit trois enlevemens à exécuter. Il envoie deux exempts pour se saisir de Blancménil & de Charton : le dernier averti à temps a le bonheur de s'évader en se sauvant par dessus les murailles de son

1648. rêté, le peuple en flots autour du carrosse lui permet à peine d'avancer & c'est à chaque instant une espece de bataille qu'il faut livrer. Enfin il gagne la rue des Marmousets, mais à peine y est-il entré que de l'étude d'un notaire, on jette au milieu de la rue un banc de bois qui barre le chemin; le carrosse franchit cet obstacle, mais pour aller verser & se rompre sur le quai des orfevres, vis-à-vis de l'hôtel du premier président. Cominges, qui se croit perdu, s'élance hors du carrosse versé, & l'épée à la main, écarte la foule qui veut en tirer Broussel : les soldats du régiment des gardes épars encore dans la rue, instruits par ses cris accourent à son secours; ils lui font un rempart contre la populace, tandis que quelques-uns se détachent pour arrêter le premier carrosse qu'ils verront passer. Il s'en présente un, on force une dame qui l'occupe d'en descendre, Broussel prend sa place. Pendant que l'autre voiture reste

1648.

en proie à la rage du peuple qui la brise en mille morceaux, Cominges continue son chemin ; mais autre danger. Le nouvel équipage se rompt encore ; Cominges désespéré sent déjà échapper sa proie, lorsqu'il lui survient un troisieme carrosse : c'étoit celui de Guitaut son oncle, capitaine des gardes de la Reine, qui prévoyant l'extrémité où son neveu étoit réduit, l'envoyoit si à propos. Il se précipite dans ce nouvel équipage avec son prisonnier, gagne un relais qui l'attend près des tuileries, se rend au château de Madrid, de-là à St. Germain, où il fait coucher Broussel.

Pendant ce temps Blanc-ménil étoit conduit sans tumulte au bois de Vincennes, & on portoit des lettres de cachet aux conseillers Lainé, Benoise & Loisel, pour les exiler, l'un à Mantes, l'autre à Provins, le troisieme à Compiegne. Comme ils s'étoient tous échappés, on laissa chez eux les ordres, qu'ils ne s'empresserent pas d'exécuter.

1648. Le péril n'existoit plus pour Cominges ; il n'en étoit pas de même pour la cour. La foule du peuple, qui avoit suivi le carrosse, s'étoit grossie en chemin : les bateliers de la greve avertis par le bruit & les cris des domestiques de Broussel, dont les fenêtres repondoient sur la riviere, passerent dans de petits bateaux au port St. Landri, & se joignirent aux autres forcenés qui, armés de hallebardes & de vieilles épées, couroient après le carrosse en criant, *tue*, *tue*. Le maréchal de la Meilleraie à la tête des gardes avoit assez de peine à arrêter le tumulte ; l'esprit de sédition gagnoit de tous côtés, le bourgeois comme l'artisan : on couroit, on murmuroit, on crioit, on s'armoit, on fermoit les boutiques. Telle étoit la face de la ville : celle de la cour étoit bien différente.

Aussi-tôt que le coadjuteur fut averti de ce tumulte, il songea à en profiter. Il ne douta point que le moment ne fut enfin arrivé de faire éclore ces projets

le grandeur qui couvoient depuis si long-temps dans son cœur, & de trouver sa place en se rendant nécessaire à l'un ou l'autre parti. Triomphant en secret, consterné en public, la douleur sur le front, la joie dans le cœur, il sort en rochet & en camail, pour se rendre au palais royal. Il passe dans le marché neuf, il se voit entouré d'une foule de peuple qui hurle plutôt qu'il ne crie. *Broussel ! Broussel !* Il s'en dégage avec peine en leur faisant entendre qu'ils auront justice. Il avance, il trouve le maréchal de la Meilleraie, qui, bien qu'il n'ait en tête que des enfans & des femmes, qui vomissent des injures & lancent quelques pierres, sent vivement tout le danger de sa situation & ne sait quel parti prendre. Ils marchent ensemble vers le palais royal pour y faire entendre la grandeur du danger, & s'y rendent enfin, suivis d'un peuple dont les flots grossissent à chaque pas. 1648.

La Reine étoit dans son grand cabi-

1648. net environnée du cardinal, du duc de Longueville, du maréchal de Villeroy, de l'abbé de la Riviere, de Guitaut, capitaine de ses gardes, de Beautru, le plaisant de la cour, & du comte de Nogent, autre bouffon, encore mieux reçu parce qu'il avoit poussé la flatterie jusqu'à la bassesse. Tous ces messieurs n'étoient ainsi rassemblés que pour dissiper les frayeurs de la Reine, si elle avoit pu en concevoir. Ils semboient se disputer à qui rendroit la sédition plus ridicule. C'étoit à les entendre une bagatelle, un feu de paille, qui s'éteindroit plus promptement encore qu'il ne s'étoit allumé. On ne pouvoit pas mieux faire sa cour à Anne d'Autriche que de lui tenir de pareils discours. Le sang altier de Charles-Quint, qui bouilloit dans ses veines, s'irritoit au seul nom de sédition : elle ne pouvoit se persuader qu'on pût un seul instant manquer de respect à un souverain : accoutumée à l'autorité absolue du gouvernement espagnol, elle

Mém. de Motteville.

ne croyoit pas une révolte possible dans Paris : elle se figuroit que la vue seule du régiment des gardes devoit dissiper cette canaille insolente & mutine, & qu'au surplus vingt ou trente maisons sacrifiées suffisoient pour réprimer les premieres émotions & assurer pour toujours l'obeissance. 1648.

Le coadjuteur ne pouvoit donc être que très-mal venu à exagérer un danger que tant d'autres se plaisoient à dissimuler. Aussi-tôt que Beautru le vit entrer, il se tourna vers la Reine en lui disant *qu'il falloit que S. M. fut bien malade, puisque le coadjuteur lui apportoit l'Extrême-Onction.* Aussi-tôt les éclats de partir, & tous les courtisans d'applaudir : Gondy entendit & la plaisanterie & les applaudissemens ; mais il dévora en secret l'affront & fit le sourd. Il assura la Reine qu'il venoit lui offrir ses services dans des circonstances aussi terribles : la princesse lui fit un signe de tête, comme pour le remercier, mais

1648. ce signe vouloit dire qu'elle n'étoit poi
la dupe des intentions du coadjuteu
Les éclats de rire, les chuchotteries, le
railleries recommencent de la part de l
Riviere, de Beautru & de Nogent. La
Meilleraie violent & emporté ne pe
souffrir plus long-temps cette tranquillit
factice : il expose le danger avec for-
ce, il atteste le coadjuteur : Gondy ren-
chérit sur sa peinture & la rend ef-
frayante : le cardinal sourit, mais d'
sourire malin ; la Reine moins dissim
lée, s'écrie *qu'il y a de la révolte à s'i-
maginer qu'on puisse se révolter.* Le car-
dinal, feignant de vouloir adoucir le
choses, y jette un sel plus piquant :
excuse les craintes du coadjuteur sur so
attachement pour la cour, & sa sollic
tude pastorale pour son troupeau,
tout cela de ce ton perfide qui perce l
cœur. La Reine, faite à son manege,
change aussi-tot de style, & prend u
visage moins sévere. Le coadjuteur jo
l'imbécille au point que chacun y

trompé, quoique lui seul ne soit pas dupe, & lise jusqu'au fond du cœur des personnages de cette étrange comédie. 1648.

Cependant le peuple faisoit toujours retentir le palais du nom de Broussel. Nogent & Beautru, qui ne croyoient peut-être pas la tragédie fort éloignée de la farce, n'en affichoient pas moins la gaieté la plus indécente. Les plaisanteries ne tarissoient point sur le malheureux conseiller. Les deux bouffons, pour plaire à la Reine, peignoient en caricature la nourrice du vieux Broussel, criant, pleurant, sanglottant & animant le peuple à la révolte.

« Pendant que ces tableaux réjouissans amusoient la Reine, Vennes, lieutenant-colonel des gardes, vint y jetter quelques ombres en annonçant que les Bourgeois menaçoient de forcer les gardes. Le chancelier bientôt arriva pour donner une couche plus noire au tableau. Jamais homme ne se montra si effrayé,

il dit la vérité toute entiere. Le cardinal,
1648. étonné de ce ton de liberté que Séguier n'avoit jamais eu devant lui, crut alors qu'en effet il pouvoit y avoir quelque danger. Mais Senneterre, qui survint, eut bientôt effacé ces traits, en assurant que la chaleur du peuple commençoit à se rallentir, & qu'avec un peu de patience tout alloit prendre le cours le plus favorable.

Le vieux Guitaut, brusque, mais aimant le bien, impatienté de toutes ces cascades qui faisoient perdre les momens les plus précieux, s'écria *qu'il falloit rendre ce vieux coquin de Broussel, mort ou vif. Le premier ne seroit ni de la piété, ni de la prudence de la Reine,* interrompit le coadjuteur, *le second pourroit faire cesser le tumulte.* A ces mots la Reine ne pouvant plus dissimuler, s'écria *je vous entends, monsieur le coadjuteur : vous voudriez que je rendisse la liberté à Broussel : je l'étranglerois plutôt de mes deux mains, & ceux qui...*

elle

elle alloit continuer, & portant presque ses mains sur le visage de Gondy, relever par l'énergie de ses gestes celle de ses expressions, lorsque le cardinal, craignant qu'elle ne se trahît, s'avança, lui parla un instant à l'oreille, & sa colere fut calmée. 1648.

Mais ce qui contribua davantage à l'adoucir, fut l'arrivée du lieutenant civil. De même que le lieutenant criminel & les autres magistrats, il avoit couru les rues de Paris pour dissiper le tumulte; mais tous, s'étant vus reçus à coups de pierre, ne jugerent pas à propos de s'exposer plus long-temps. Jamais peur ne fut si naïve que celle du lieutenant civil: elle lui fit faire un tableau si circonstancié, si effrayant, que sa terreur se communiquant de proche en proche, & comme par contagion, glaça dans un instant tous ces esprits forts que les autres récits n'avoient pu allarmer. La scene changea tout-à-coup: tous les personnages furent métamorphosés;

ni le maréchal de la Meilleraïe, ni le
1648. coadjuteur ne furent plus traités de visionnaires : on trouva qu'il étoit à propos de rendre Brouſſel. Mais le cardinal voulant ſe donner du temps, après une douzaine de diſcours que la frayeur rendoit tous plus ridicules les uns que les autres, conclut à ce qu'on promît au peuple la liberté du conſeiller, pourvu qu'il ſe ſéparât ſur le champ & que chacun ſe retirât chez ſoi. L'expédient parut merveilleux ; mais il falloit quelqu'un pour porter ces paroles de paix, & on ne trouva perſonne plus digne du choix que le coadjuteur. Celui-ci ſentoit tout ce qu'il alloit riſquer, s'il ne portoit qu'une fauſſe promeſſe, & que le peuple le rendroit reſponſable de l'exécution. Il s'en défend donc modeſtement ; il demande du moins un écrit de la Reine, ne pouvant ſe flatter d'avoir aſſez de crédit parmi le peuple, pour s'en faire croire ſur une ſimple parole : on loue ſa modeſtie, on le prie de moins douter

ſes forces, de ſe ſouvenir qu'un mot de la Reine vaut ſa ſignature ; on le preſſe, on le porte pour ainſi dire ſur l'eſcalier, il ſort & deſcend avec le maréchal de la Meilleraie. 1648.

Gondy étoit bien réſolu de ne rien promettre au peuple que de ſa part de la Reine : mais la bruſque impatience du grand-maître ne lui permet pas de meſurer ſes expreſſions. La Meilleraie, à la tête des chevaux légers de la garde, met l'épée à la main & s'avance vers le peuple en criant : *vive le Roi ! Liberté à Brouſſel !* La vue de l'épée nue anime plus de monde que ſa voix, à peine entendue dans cette foule, ne peut en appaiſer. On crie aux armes, on fond ſur le maréchal, un crocheteur leve un ſabre contre lui, le maréchal le prévient & le bleſſe dangereuſement d'un coup de piſtolet. Le coadjuteur, arrivant ſur cette entrefaite, ajoute ſpectacle à ſpectacle, & confeſſe promptement le crocheteur étendu dans le ruiſſeau. On

Mém. de Joly.

1648. peut juger du degré de fermentation qu'apporte dans tous les esprits la vue d'un archevêque, obligé d'administrer les derniers secours à ce malheureux dans un si singulier appareil. Le coadjuteur a avoué depuis qu'il l'avoit fait exprès : cela est possible & entroit même assez dans ses vues. Mais il faut se souvenir, comme l'a très bien remarqué l'illustre président Hénault, qu'il étoit un peu dans le caractere de Gondy de se donner la gloire des événemens, & de se faire un mérite des effets du hasard.

Quoi qu'il en soit, dès qu'il a donné au crocheteur les soins qu'exigent son ministere, il rejoint le maréchal : il le trouve aux mains dans la rue de l'arbre-sec avec une troupe de bourgeois. Il s'imagine qu'on respectera son habit & son caractere, il s'avance, le combat cesse pour un moment; mais une trentaine de mutins, sortant de la rue des Prouvaires, ne voyant point, ou fei-

gnant de ne point voir le coadjuteur, viennent réchauffer le carnage; ils font une décharge furieuse sur les chevaux-légers, ils en blessent quelques-uns, & dans le même moment, Gondy reçoit lui-même au dessous de l'oreille un coup de pierre, qui le porte par terre. À peine il est relevé & revenu du premier étourdissement, qu'un bourgeois lui appuie le mousquet sur la tête. *Ah! malheureux*, s'écrie Gondy, *si ton pere te voyoit!* Cette brusque apostrophe suspend la fureur de l'assassin, il s'imagine que l'homme qu'il veut tuer est un des meilleurs amis de son pere: dans cette supposition l'examinant avec plus d'attention, l'habit sacerdotal lui frappe la vue, il demande à celui qui le porte, s'il est le coadjuteur. Sur l'affirmative, il s'écrie *vive le coadjuteur!* Son cri est répété par mille voix, on court, on s'empresse autour de Gondy, & marchant du côté des halles, il donne le temps au maréchal de se dégager 1648.

1648. & de tourner du côté du palais royal.

La sédition n'est cependant point appaisée : toute la foule qui suit le coadjuteur est armée, ainsi que les frippiers dont fourmille ce quartier. Gondy flatte, caresse, conjure, menace, promet, enfin il vient à bout de leur faire mettre bas les armes, & retourne au palais royal avec trente ou quarante mille hommes dans cet état. Le maréchal, qui l'attend à la barriere, se précipite à son cou, dès qu'il l'apperçoit, l'embrasse avec transports, & lui dit avec cette franchise que donne le péril passé, mais encore présent à l'idée, qu'il lui doit la vie, que l'état lui doit son salut, qu'il n'est lui-même qu'un fou, qu'un brutal, qu'il a failli à perdre la monarchie. *Venez*, ajoûta-t-il, *parlons à la Reine en véritables françois & en gens de bien ; prenons date pour faire pendre à la majorité du Roi, ces pestes de l'état, ces flatteurs infâmes, qui font croire à la Reine que cette affaire n'est rien.*

A ces mots, ils entrent. Le maréchal, 1648.
tenant le coadjuteur par la main, dit à la Reine, du ton enthousiaste qui lui étoit familier, & qui partoit de la bonté de son cœur. *Voici, Madame, celui à qui je dois la vie, mais à qui votre majesté doit le salut de l'état, & peut-être du palais royal.* La Reine souriant alors, mais d'un sourire qui ne présageoit rien de bon au coadjuteur, celui-ci reprit la parole, & interrompant le maréchal; *non Madame*, dit-il, *il ne s'agit pas de moi; il s'agit de Paris, soumis & désarmé, qui vient se jetter aux pieds de votre majesté. Il est bien coupable & peu soumis*, repartit Anne d'Autriche d'un ton d'aigreur & de colere mal déguisé : *s'il a été aussi furieux qu'on a voulu me le faire croire, comment a-t-il pu s'adoucir en si peu de temps?* Le coadjuteur n'eut pas besoin de répondre à ce reproche indirect : la brusquerie du maréchal ne lui en donna pas le temps; & la Meilleraie, reprenant la parole

1648. d'un ton furieux, *Madame*, lui dit-il en jurant, *un homme de bien ne peut vous flatter en l'extrémité où sont les choses : si vous ne mettez aujourd'hui Broussel en liberté, il n'y aura pas demain pierre sur pierre à Paris.* Le coadjuteur vouloit appuyer le maréchal de son éloquence ; mais la Reine lui ferma la bouche par l'apostrophe la plus accablante : *allez vous reposer, Monsieur, lui dit-elle*, avec toute l'amertume de l'ironie, *vous avez bien travaillé.* Il ne se le fit pas répéter, il sortit, mais la rage dans le cœur, & décidé à la plus affreuse vengeance.

Il ne pouvoit pas cependant quitter tout-à-coup le rôle qu'il venoit de jouer : il falloit soutenir jusques à son palais le personnage de pacificateur : il eut la prudence de l'afficher encore. Il dissimula son ressentiment, & comme le peuple l'attendoit, il fut obligé de monter sur l'impérial de son carrosse pour rendre compte à cette innombrable multitude,

de ce qu'il avoit fait au palais royal. Il ne lâcha pas un mot qui pût aigrir ; affectant même de réitérer les promesses de la Reine & de les regarder comme sacrées, il les engagea par cette assurance & par tous les moyens que lui suggéra son éloquence à se dissiper entiérement. La cohue se sépara, & Gondy rentra chez lui plus malade encore des inquiétudes de l'esprit que de sa blessure. 1648.

J'ai dit que le peuple se retira ; mais il ne se fioit pas tellement aux promesses de la Reine qu'il ne craignît encore pour sa propre sûreté. Les boutiques demeurerent fermées : beaucoup de bourgeois resterent en armes devant leur porte, & il y en eut qui eurent la précaution de faire provision de poudre & de plomb. On distribua quelques corps de gardes, & on en posta même un à la barriere des sergens, à dix pas des sentinelles du palais royal. Ainsi finit cette journée qui devoit être le prélude d'une autre plus terrible. Joly. Montpens.

CHAPITRE III.

Journée des barricades.

1648. CEPENDANT le coadjuteur étoit en proie aux peines du corps & de l'esprit. Il sentoit tout ce que le rôle qu'on lui avoit fait jouer avoit de dangereux pour lui : il prévoyoit que le lendemain la cour se feroit un plaisir de désavouer, tout ce qu'il avoit promis de sa part; qu'elle saisiroit avidement l'occasion de le compromettre, en faisant croire au peuple qu'il s'étoit entendu avec elle pour l'amuser & se jouer de lui. Montrésor fameux par la part qu'il avoit eue aux différens troubles excités par Gaston, sous le regne du feu Roi, Montrésor, toujours brûlant de la soif des nouveautés, vint aigrir les inquiétudes de Gondy. Il quittoit le palais royal; & la cour « loin d'être sensible au ser-

» vice que le coadjuteur avoit rendu, 1648.
» étoit au contraire persuadée qu'il n'y
» avoit pas de sa faute, si le peuple n'a-
» voit pas poussé plus loin les choses;
» qu'il n'avoit rien épargné pour ani-
» mer & perpétuer la sédition ». Le
marquis de Laigues vint envenimer les
blessures de Gondy. « Il avoit été publi-
» quement traité à la cour de ridicule;
» on y étoit persuadé qu'il n'avoit rien
» oublié pour échauffer les mutins, il
» avoit feint une blessure qu'il n'avoit
» point reçue; enfin, il avoit été exposé
» au souper de la Reine, pendant deux
» heures, aux sarcasmes de la Riviere,
» de Nogent & de Beautru, à la pitié
» plus outrageuse du cardinal, & aux
» éclats de rire de la Reine ».

Tous ces discours étoient autant de pointes qui s'enfonçoient douloureusement dans le cœur altier du coadjuteur: la plaie étoit déjà profonde, lorsqu'Argenteuil entra pour la rendre incurable. C'étoit un autre mécontent qui ne de-

mandoit que nouveautés, séditions & 1648.
bouleversemens: Ses traits furent encore plus piquans que ceux de Montrésor & de Laigues, & ils sembloient s'être exprès relayés pour subjuguer entiérement l'ame de Gondy. « Le maréchal de la » Meilleraie l'envoyoit avertir que la » cour étoit possédée d'un malin dé» mon; le coadjuteur devoit penser à » sa sûreté : le lendemain la majesté » royale paroîtroit dans tout son éclat: » on parloit déjà de l'envoyer lui à » Quimpercorentin, Broussel au Ha» vre, le chancelier au parlement pour » interdire la compagnie & la transfé» rer à Montargis. Au reste tous ces » coups d'autorité devenoient d'autant » plus faciles, que le peuple paroissoit » revenu de sa premiere fureur, & dans » la plus grande tranquillité ».

Il en falloit moins alors pour décider le coadjuteur aux dernieres extrémités, & à rompre irrévocablement avec la cour. Son premier projet avoit été de se

donner une exiſtence par elle; le ſecond de ménager le peuple dans les mêmes vues : le premier échouoit pour jamais ; il falloit donc ſe réſoudre à exécuter le dernier & à recueillir le fruit de tant d'aumônes, de tant de libéralités & de tant d'hypocriſies : *Le ſouper de la Reine*, dit le coadjuteur, *& la réſolution du palais royal, de me perdre avec le public, m'ayant purifié, je pris ma réſolution avec joie, & j'abandonnai mon deſtin à tous les mouvemens de la gloire.* 1648.

Son projet n'étoit pas moins que d'être maître de tout Paris le lendemain à midi. Il le communiqua à ſes amis, & ils n'y virent que les poſſibilités d'un homme qui avoit perdu la raiſon. En vain ils eſſayerent de lui en montrer l'extravagance, le peu d'eſpoir de réuſſir, le danger de ne réuſſir pas; ſon plan étoit fait, il ne les écouta point. Il mande Miron, maître des comptes, & colonel du quartier de St. Germain

1648. l'Auxerrois ; il lui propose les barricades ; les mesures sont prises, le dessein est adopté ; mais malgré le grand pouvoir que Miron avoit dans son quartier, c'étoit aussi celui du chevalier du Guet, & ce n'étoit par conséquent point de-là que se pouvoit donner le mouvement. Gondy a recours à l'un de ses plus intimes amis, à Martineau, conseiller aux requêtes & colonel du quartier de la rue St. Jacques. Il l'envoie avertir ; Martineau se trouve ivre, mais sa femme, sœur du président de Pomereuil, & dont le coadjuteur étoit amoureux, promet de le remplacer. En effet, elle se leva, fit battre la caisse & commença les barricades.

D'un autre côté, Miron plaça quatre cents bourgeois, sans armes, mais disposés à les prendre, depuis le pont-neuf jusqu'au palais royal, où l'on avoit appris que la cour devoit faire poster des troupes. D'autres eurent ordre de se tenir prêts pour s'assurer entiérement de

la barriere des ſergens & y former une barricade. Enfin comme on ſavoit que la cour méditoit de s'aſſurer de la porte de Nêle, Argenteuil, dans le deſſein de l'empêcher, ſe plaça chez un ſculpteur avec vingt ſoldats que lui prêta le chevalier d'Humieres. Tels furent les arrangemens de Gondy. 1648.

On avoit fait entendre à la Reine que la canaille ſeule avoit excité la ſédition; que les bourgeois étoient bien intentionnés : d'après cette ſuppoſition, elle s'imagina qu'ils pourroient ſervir ſes projets. Elle leur fit donner ordre de tenir leurs armes & leurs compagnies en bon état. Rien ne pouvoit être plus favorable aux deſſeins du coadjuteur : tandis que la plupart s'aſſembloient réellement ſous ſes ordres, ils ne paroiſſoient remplir que ceux de la cour. Et en effet, comme il en tranſpira quelque choſe juſqu'au palais royal, on envoya ſur la fin de la nuit une douzaine de cavaliers reconnoître ces pelotons de

1648. bourgeois, mais soit qu'on les crût ou trop amis ou trop ennemis, les cavaliers s'en retournerent bientôt au galop.

Le 27 Août. On n'avoit point donné de faux avis au coadjuteur, & la cour étoit résolue de regagner en ce jour ce qu'elle avoit perdue depuis une année. Le chancelier partit sur les six heures du matin de sa maison pour se rendre au palais, dans l'intention, disent les uns, de casser tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors au parlement, & selon les autres, de pousser les choses plus loin, & de l'interdire absolument. Le problême est encore à résoudre, parce que le coadjuteur & ses amis ne donnerent pas le temps à Séguier d'exécuter son projet quel qu'il fût. A peine Gondy eut-il appris qu'il sortoit, & que deux ou trois compagnies des gardes suisses couroient s'emparer de la porte de Nêle; les ordres & le signal furent donnés, le tambour battit, par ordre de Mad. Martineau, on cria aux barricades, & elles

Mém. de Joly. Retz. Nemours. Mottev.

s'éleverent. Miron ſuivit cet exemple dans ſon quartier ; Argenteuil, déguiſé en maçon une regle à la main, chargea les ſuiſſes ſi vigoureuſement avec ſes vingt ſoldats, qu'il en coucha une trentaine ſur le carreau, diſſipa le reſte, & demeura maître d'un de leurs drapeaux. 1648.

Cependant le chancelier avançoit vers le palais, non ſans inquiétudes ſur le bruit qui retentiſſoit déjà à ſes oreilles ; il n'étoit cependant point ſeul dans ſon carroſſe, mais ſa compagnie devoit encore redoubler ſes allarmes ; c'étoit l'évêque de Meaux, ſon frere, & la ducheſſe de Sully ſa fille, belle, jeune & courageuſe, qui voyant le péril avoit voulu le partager. Ses terreurs devinrent bientôt plus vives, lorſqu'en voulant paſſer ſur le quai de la mégiſſerie & par la rue des orfévres, il ſe vit inopinément arrêté par les chaînes qui étoient déjà tendues. Sa chaiſe le ſuivoit : il y entre pour continuer ſon che-

1648. min le long du pont neuf : tout-à-coup quatre malheureux l'apperçoivent & s'avancent, ils lui demandent audacieusement leur prisonnier, ou sa tête en répondra à l'heure même. Séguier n'étoit pas intrépide de son naturel ; & la foule, qui grossissoit à chaque instant, ne contribuoit pas à lui donner du courage: cependant malgré les cris & la rage des mutins, il continue à gagner le quai des Augustins, jusqu'à l'hôtel d'O, où demeuroit le duc de Luynes, son ami & son parent. Là une nouvelle chaîne l'arrête encore, il faut quitter sa chaise & marcher à pied : mais à peine il a fait trois pas qu'un homme, à qui il avoit causé la perte d'un procès au conseil, se mêlant à la foule s'écrie : *aux armes, aux armes, amis ! Voici l'ennemi, il faut l'assommer, & nous venger sur lui de tout ce que nous souffrons.* Cette courte & brusque harangue fait passer dans tous les cœurs l'esprit de meurtre & de carnage ; les flots grossissent, on

avance, on se presse, on entoure le chancelier, les cris redoublent, les mains sont prêtes à frapper, Séguier ne voit plus qu'un pas entre lui & la mort: la peur lui donne des aîles, il vole à l'hôtel de Luynes, toujours suivi de son frere & de sa fille; la porte se trouve heureusement ouverte, ils la franchissent & la ferment. 1648.

Personne n'étoit encore éveillé dans la maison, excepté une bonne femme, qui, voyant un chancelier de France, lui demander un refuge, le conduisit par la main à pas tremblans, dans un petit cabinet, fait d'ais de sapin, au bout d'une salle. A peine étoient-ils placés dans cet asyle que les mutins, brisant les portes, entrent avec un vacarme & des cris effroyables. Ils cherchent, ils demandent où est le chancelier, ils veulent l'avoir en leur pouvoir & en faire un échange avec Broussel: d'autres, dans leur fureur, ne respirant que le sang, parlent de le couper en morceaux, de

1648. placer les débris de son corps dans les places publiques, & d'effrayer par leur vengeance tous les ministres de la tyrannie. Ce qu'il y a de plus affreux, c'est que le malheureux chancelier ne perd pas un de ces terribles mots, car les furieux, en furetant par-tout, s'étoient avancés jusqu'auprès du cabinet où, plus mort que vif, entre les bras de son frere, Séguier se confessoit & se préparoit au trépas. Le lieu paroissant assez abandonné, les mutins se contenterent de frapper quelques coups contre les ais & d'écouter s'ils entendroient quelque bruit : il n'étoit pas à craindre qu'on se découvrît par une indiscrétion, & rien ne répondant à leur attente, ils allerent parcourir d'autres appartemens.

Cependant Séguier avoit trouvé moyen de donner avis à la cour de l'extrémité où il étoit réduit : le secours ne pouvoit être difficile à donner : dès le matin on avoit fait prendre les armes à tout ce

qui se trouvoit à Paris d'infanterie françoise & suisse, & on l'avoit placée en bataille derriere & devant le palais royal ; appareil menaçant, qui ne contribua pas peu à irriter le peuple. Le maréchal de la Meilleraie prend à la hâte deux ou trois compagnies pour venir délivrer le chancelier. La foule est écartée, le chancelier est tiré de sa prison, & comme on n'a point de carrosse pour le conduire, on le prend sous le bras & on l'amene à pied au palais royal. Le lieutenant civil avec quelques autres magistrats arrive à leur rencontre, & fait passer Séguier, sa fille, son frere dans son carrosse. Le peuple furieux de se voir arracher sa proie veut arrêter la voiture ; le maréchal ordonne aux gardes de faire leur décharge en se retirant ; ils obéissent, & lui-même donnant l'exemple, lâche son pistolet, le coup va atteindre une pauvre femme qui passoit, chargée d'une hotte, & la porte par terre : c'est l'atrocité du ha- 1648.

zard, mais le peuple ne raisonne pas;
1648. cette vue irrite sa furie; le maréchal qui est à cheval a beau suivre le carrosse à bride abattue, on lui répond par d'autres coups de mousquets, cinq ou six balles donnent dans le carrosse de Séguier, la duchesse de Sully en est légérement blessée; l'exempt de la prévôté qui accompagne toujours le chancelier en est tué & quelques gardes tombent de même.

Ainsi entra le carrosse au palais royal, toujours poursuivi & accablé d'une grêle de pierres & de balles : le chancelier n'eut garde de retourner à son hôtel, dans la crainte qu'il ne prît envie au peuple de l'aller piller, comme il venoit de faire la maison du duc de Luynes, où il s'étoit jetté de rage après son évasion, & avoit commis les plus horribles désordres. Il resta quelques jours au palais royal.

La populace, le voyant entiérement échappé, n'en devint pas plus soumise.

Cinq ou six cens des plus forcenés restent ensemble, & arborant un drapeau, 1648.
fait d'un morceau de linge attaché à un bâton, ils marchent en cet état au son de la caisse du côté du grand châtelet. Le capitaine du quartier, posté en cet endroit avec sa compagnie, suivant l'ordre de la cour, & craignant le pillage, veut fermer le passage à ces mutins, il fait tendre une chaîne, & tous les bourgeois armés se postent à l'entour. A l'instant cet exemple est suivi par toute la ville; ce mouvement comme un incendie subit & violent, se communique du pont-neuf aux extrémités les plus reculées. En moins de deux heures, il y eut près de 1260 barricades dans Paris: elles étoient toutes fermées avec des chaînes garnies d'un double rang de barriques, remplies de terre, de pierre de fumier, bordées de drapeaux, & de toutes les armes qui depuis la ligue avoient échappé aux injures du tems; derriere cette espece de palissade étoient

Mém. de Talon.

1648. placés des corps de gardes de vingt ou trente bourgeois armés & entourés d'une foule immense de peuple.

La contagion étoit générale : on voyoit des enfans de cinq à six ans, le poignard à la main, & leurs meres qui les exhortoient à en faire usage. Toutes les armes plus vieilles & plus ridicules les unes que les autres, avoient été tirées de leurs obscurs réduits. On y voyoit entre autres une lance pesante, reste des anciennes guerres avec les Anglois, traînée plutôt que portée par un enfant de neuf à dix ans : on y voyoit un officier avec un hausse-cou de vermeil, sur lequel étoit gravé le portrait de l'assassin de Henri III, & cette inscription *Saint Jacques Clément*. Le coadjuteur fit rompre publiquement sur l'enclume d'un maréchal ce monument aussi horrible que curieux.

Cette seule circonstance montre *jusqu'où* le démon de la sédition avoit exalté des ames naturellement paisibles &

& douces : mais le mal étoit encore mieux prouvé par les cris ou plutôt les hurlemens que poussoit cette multitude forcenée. Les airs retentissoient des plus horribles imprécations contre Mazarin & les autres ministres : la Reine elle-même n'étoit point à l'abri des menaces & des expressions outrageantes, & si quelquefois à tous ces cris se mêloient ceux de *vive le Roi*; ceux de *vive Broussel*, *vive le coadjuteur* s'y mêloient plus souvent encore. C'est ce que dut remarquer l'argentier de la Reine que cette princesse avoit envoyé auprès de Gondy, pour le prier d'appaiser la sédition. On devine aisément la réponse du prélat : « Il s'étoit rendu si odieux la veille par les » efforts qu'il avoit faits pour le même » sujet ! Il venoit de courir tant de ris» ques à l'heure même, pour un instant » qu'il étoit sorti de son palais ! Il avoit » été obligé de se retirer si brusquement » chez lui ! Le peuple étoit si échauffé, » si différent de lui-même ! Ces barri-

1648.

» cades, ſi terribles, ſi bien gardées que
1648. » malgré ſa ſoumiſſion, ſa douleur, ſon
» reſpect, il ne pouvoit entreprendre ce
» qu'on deſiroit de lui ! » Telle étoit la
face de la ville, telle la ſituation de la
cour réduite à implorer ce même coadjuteur que la veille elle avoit ſi cruellement outragé : le parlement dans le même temps ne préſentoit pas un aſpect plus tranquille.

Il y avoit eu dès la veille une eſpece d'aſſemblée des chambres, mais ſi tumultueuſe, ſi diſcordante dans les avis, ſi aigrie contre la cour, qu'on n'avoit pu rien conclure, & que la délibération avoit été remiſe au lendemain. Chacun s'empreſſa de s'y rendre de bonne heure, & même avant le tumulte, avec des ſentimens plus ou moins modérés : en général, ils furent tous violens, la plupart même prétendoient que des concluſions dans une pareille circonſtance étoient abſolument inutiles ; que tous les droits étoient violés, les loix fonda-

mentales anéanties, l'état sur le penchant de sa chûte, l'essence de la monarchie détruite ; & qu'enfin on se trouvoit dans cette horrible extrémité où la regle se taît pour laisser agir le désespoir & la fureur, où tout est permis pour rejetter ses fers sur ses propres tyrans. Cependant les gens du Roi furent mandés, & le premier président leur ordonna de prendre des conclusions. Elles furent terribles, & l'arrêt rendu en conséquence ne le fut pas moins. Il ordonnoit que Comminge seroit décrêté ; il défendoit à tous les gens de guerre, sous peine de la vie, de se charger désormais de pareilles commissions ; il ajoûtoit que les gouverneurs des places, où seroient conduits les prisonniers, répondroient de leur personne en leur propre & privé nom ; que l'arrêt leur seroit signifié ; qu'il seroit informé contre ceux qui avoient donné ce conseil, comme des perturbateurs du repos public ; & qu'enfin le parlement iroit en corps & en robes

1648.

Mém. de Retz.

1648. redemander la liberté de ses membres; ce qui fut exécuté sur le champ. Mais avant de passer au récit de cette célébre cérémonie, esquissons le portrait d'un homme qui y joua le plus grand rôle, du premier président.

Mathieu Molé étoit un de ces hommes rares, qui portent dans la robe une intrépidité qui auroit pu leur faire le plus grand nom dans les camps : son courage brave & sensé ne lui laissoit appercevoir le danger que pour le dédaigner; son éloquence en avoit pris la teinte : elle étoit ferme & dure; elle saisissoit l'imagination sans parler au cœur, & comme Molé ne connoissoit qu'une route, qu'il ignoroit l'art de se plier aux circonstances, il rebutoit souvent, faute de toucher. Sa figure majestueuse, rendue encore plus imposante par une barbe vénérable qui lui descendoit jusque sur la poitrine, annonçoit le magistrat sage & vertueux, & sa figure ne trompoit pas. Son premier sentiment

étoit pour le bien de l'état, le second 1648.
pour celui de sa famille; mais il donna quelquefois tant d'extention à ce dernier que la gloire du premier en parut obscurcie. Pour rendre son éloge complet, il auroit peut-être fallu que son attachement à la cour eût été dégagé de tout intérêt, & qu'il en eût obtenu moins de graces : mais effacez cette légere ombre, Molé se trouvera un des plus grands hommes du siecle où il vécut, & le seul sans doute qui, dans ces temps malheureux, pouvoit encore conduire avec honneur sa compagnie, & modérer ses emportemens.

Tel étoit l'homme respectable que le parlement avoit à sa tête, lorsqu'il se rendit au palais royal. Il y avoit longtemps que Paris n'avoit vu une marche si nombreuse, on y comptoit cent soixante-six membres. Dans toutes les rues où ils passerent, ils trouverent une multitude immense, les armes à la main, mais qui les abaissoit devant

1648. eux, en criant *vive le Roi! vive Brouſſel! vive le parlement!* Les applaudiſſemens & les acclamations étoient incroyables, toutes les barricades tomboient devant eux, & il leur en fallut franchir huit avant d'arriver au palais royal.

La Reine étoit dans ſon grand cabinet; le premier abord ne leur préſagea point une réponſe favorable : Anne d'Autriche à leur aſpect conſerva un ſang-froid étudié & une gravité glaçante : l'air ne fut point démenti par les paroles. En effet, le premier préſident lui ayant parlé avec chaleur pour la liberté des priſonniers, elle répondit *qu'il etoit étrange & bien honteux pour eux, d'avoir ſouffert ſans murmurer, la priſon du feu prince de Condé, & de faire tant de bruit pour celle d'un Brouſſel!* Le premier préſident replique que toute la ville eſt en armes, que l'émotion ne peut être calmée ſans donner non des aſſurances, mais des certitudes

Motteville. Talon; Retz.

du retour des exilés, à une populace irritée, qui n'ayant point de chef, n'est pas susceptible d'obéissance. *Je sais bien*, dit alors la Reine, *je sais qu'il y a du bruit dans la ville ; c'est vous qui l'avez causé, c'est vous qui avez produit la sédition, en venant ici en corps pour émouvoir la populace ; mais vous m'en répondrez, Messieurs du parlement, vous, vos femmes & vos enfans : le Roi, mon fils se souviendra un jour de vos procédés, & saura bien vous en punir.* Le président de Mesmes, reprenant alors la parole, veut lui représenter qu'il est de son intérêt de rendre les prisonniers à leur priere, si elle ne veut pas y être forcée par cent mille hommes, qui vont les lui demander les armes à la main ; elle ne daigne pas l'écouter, & se levant avec indignation de sa chaise, *mettez-y ordre*, dit-elle, *si vous voulez, mais je n'en ferai autre chose ;* puis se jettant dans sa chambre grise, elle 1648.

en ferme la porte avec violence (1).

1648. La compagnie commençoit à sortir, lorsque Molé & de Mesmes, craignant les dangers qu'alloit courir non seulement la compagnie, mais la cour, mais Paris, mais l'état entier, rentrerent pour tenter un dernier effort sur la Reine. Les ducs d'Orléans & de Longueville, le cardinal Mazarin & le chancelier étoient auprès d'elle. Le premier président renforça le tableau qu'il avoit esquissé un quart-d'heure auparavant; il essaya de faire voir à la régente toute l'horreur de Paris armé & sans frein;

(1) Marana dans son Espion Turc, Tom. 3. Lett. 30, fait parler le jeune Roi en cette occasion, & sans s'embarrasser de la vraisemblance, il prête à un monarque de dix ans, un discours qu'à peine il auroit fait à vingt-cinq. On peut voir dans son ouvrage même cette énergique semonce, que l'histoire est bien loin d'adopter, parce qu'elle n'a pas même les apparences du vraisemblable.

mais ses figures auroient été en pure perte auprès de la princesse, qui ne voulant rien entendre, s'étoit précipitée dans la petite gallerie, si le cardinal n'eut proposé de rendre les prisonniers à condition que le parlement cesseroit toutes ses assemblées sur l'administration, & ne s'occuperoit désormais que des procès des particuliers. Le premier président ne pouvoit pas faire une pareille promesse sans le consentement de la compagnie : il falloit délibérer, & on proposa de le faire sur le champ au palais royal : mais la plûpart, ayant représenté que le peuple s'imagineroit qu'il y auroit eu de la violence, si l'on opinoit au palais royal, on résolut de se rendre l'après-dînée au parlement, & le duc d'Orléans fut prié de se trouver à cette séance. 1648.

Ces arrangemens ainsi pris, la compagnie commença à défiler pour retourner au palais : *chose étrange*, dit Talon, *que dans la maison même du Roi*,

1648. *ses officiers & ses domestiques crioient au parlement en passant; tenez bon, on vous rendra vos conseillers!* Cet esprit d'indépendance; car quel autre nom lui donner?) n'animoit pas seulement les commensaux de la maison royale: les soldats même des gardes françoises, disoient tout haut *qu'ils ne combattroient point contre les bourgeois & qu'ils mettroient bas les armes.* Voilà à quel point d'avilissement & de mépris étoit tombé un gouvernement que Richelieu avoit rendu autrefois si respectable!

Le peuple ne s'imaginoit pas que Broussel fût à St. Germain; il le croyoit au palais royal. Lorsqu'il vit que le parlement sortoit sans le ramener, aux acclamations & aux applaudissemens qu'il avoit d'abord donnés à la compagnie, succéda un silence morne, qui ne présageoit rien que de funeste. Le murmure commença à la barriere des sergens, où étoit la premiere barricade, mais le premier président ayant assuré que la

Reine avoit promis satisfaction, on le laissa passer : les mêmes assurances eurent encore le même effet à la seconde barricade ; à la troisieme, placée près de la croix du trahoir, on ne se paya point de ces défaites. Un nommé Raguenet, marchand de fer, & capitaine du quartier, s'avançant avec une troupe de bourgeois, la plûpart armés de hallebardes, saisit le premier président par le bras, & lui appuyant le bout d'un pistolet sur le visage ; *tourne, traître*, lui dit-il d'un ton forcené, *& si tu ne veux être massacré toi-même & tous les tiens, ramene-nous Broussel, ou le Mazarin & le chancelier en ôtage.* Molé lui ayant répondu avec sang-froid qu'il étoit un impudent ; une foule de voix s'élevent contre lui & l'accablent des injures les plus outrageantes : cinq présidens & une vingtaine de conseillers, craignant que des violences plus atroces ne suivissent les injures, se jettent dans la foule & s'échappent par des rues dé- 1648.

tournées : les murmures & les clameurs
1648. grossissent, le tumulte s'accroît autour du premier président ; il est pressé, heurté, balotté, tiraillé ; des insolens vont même jusqu'à porter leurs mains sur cette longue barbe qui dans d'autres tems le rendoient si vénérable : lui seul dans toute cette agitation n'est point ému ; il conserve toujours la dignité de la magistrature dans ses paroles & dans ses actions, son sang froid & sa gravité ne se démentent pas un instant ; il parle aux mutins de punitions & de supplices, comme s'il étoit assis sur les fleurs de lys ; il rallie paisiblement sa compagnie dispersée, & retourne au petit pas avec elle au palais royal, défiant pour ainsi dire, le torrent des injures, le feu des menaces, l'horreur des blasphêmes & des imprécations qui fondent de toutes parts contre lui.

La Reine fut étonnée en même tems & courroucée de voir rentrer cette foule, dont elle se croyoit débarrassée.

Joly veut qu'elle eut envie de faire pendre aux fenêtres du palais royal quelques conseillers pour corriger les autres de l'envie de la tourmenter : & il prétend que son pere étoit sur la liste : mais cette anecdote est de Joly. Ce qu'il y a de plus probable, est qu'elle eut réellement envie d'en faire arrêter quelques-uns pour lui répondre des fureurs du peuple & que le cardinal l'en empêcha, prévoyant qu'il seroit le premier sur lequel on useroit de représailles. Il y avoit même eu depuis le départ du parlement un conseil, où quelques-uns, (tels que le maréchal de la Meilleraie, aigri par les scenes du matin, & nourri dans les maximes de Richelieu son cousin,) opinerent à pousser les choses à la derniere extrémité, à massacrer Broussel, à jetter sa tête dans la rue pour effrayer le peuple & contenir le parlement : comme si un acte de violence, fait contre toutes nos loix, eut pu affermir l'autorité royale : heureusement ce conseil 1648.

1648. parut aussi révoltant qu'impraticable & dangereux.

Molé, qui ne parloit jamais si bien que dans le péril, se surpassa lorsqu'il fut rentré. Il toucha tous les cœurs, excepté celui de la Reine, qui étoit d'autant moins disposée à se rendre qu'elle croyoit le danger imaginaire. Le duc d'Orléans voulut se jetter à ses pieds ; cinq ou six princesses, qui se trouvoient dans le cabinet, s'y jetterent réellement ; le cardinal qui trembloit de peur, & à qui un jeune conseiller des enquêtes venoit de dire en raillant, qu'il feroit à propos qu'il allât lui-même dans les rues examiner l'état des choses, le cardinal se joignit à la foule suppliante : on tira enfin ces mots de la Reine : *eh bien, Messieurs du parlement, voyez donc ce qu'il est à propos de faire.*

Retz.

Talon.

Il étoit alors près de deux heures, & la plûpart de ces messieurs mouroient exactement de faim : on les fit monter dans la grande gallerie, on leur apporta

de l'eau, du pain, du vin, des fruits & quelques viandes qui se trouverent prêtes. Après leur repas on leur prépara des bancs pour s'asseoir, & la délibération commença en présence des ducs d'Orléans, d'Elbœuf, de Retz & du chancelier. Les uns ne vouloient pas opiner, disant que la Reine pouvoit abréger toutes ces cérémonies en rendant Broussel sur le champ: Martineau même, apparemment mal remis de l'ivresse de la veille, s'écria *que la princesse ne pouvoit s'y refuser, le peuple le demandant de si bonne grace.* 1648.

D'autres refusoient aussi d'opiner, mais par une autre raison; ils prétendoient que la compagnie n'étant pas *in loco majorum*, la délibération seroit nulle. Ils étoient environ trente-cinq de cet avis, mais le reste soutint que la compagnie pouvoit former arrêt partout où elle étoit assemblée, & leur décision l'emporta. Le cardinal vint un instant dans la gallerie, mais ce fut pour

apprêter à rire à ses dépens. La peur
1648. l'avoit tellement troublé qu'il ignoroit
Motteville. absolument & ce qu'il faisoit & ce qu'il disoit. « Il venoit conjurer la compagnie » de penser tout de bon au remede : il » croyoit, ajouta-il, qu'elle avoit fort » bonne intention, la Reine l'avoit de » même, & cela étant, il étoit facile » de s'accommoder ». Il répéta, ou plutôt bégaya si souvent & si confusément ce peu de mots, que sa courte harangue, ne servit qu'à exciter les éclats des jeunes conseillers des enquêtes, plus occupés à saisir ses ridicules qu'à profiter de ce que son avis pouvoit avoir de judicieux. Enfin, la délibération s'acheva, & il y eut arrêt portant que la Reine seroit remerciée de la liberté des prisonniers, & que de ce jour au 7 Septembre, il ne seroit délibéré que sur le paiement des rentes de l'hôtel de ville & sur l'exécution du tarif.

Le duc d'Orléans & le chancelier porterent cette délibération à la Reine,

qui ne l'accepta pas ſans peine. Enfin, forcée d'y accéder, il fallut délivrer au premier préſident des lettres de cachet en bonne forme, pour la liberté des priſonniers. Le carroſſe du Roi & celui de la Reine furent en même tems préparés pour aller les chercher, & le parlement fit marcher ces équipages devant lui, afin de montrer au peuple qu'il n'avoit point travaillé en vain. L'air de triomphe, qui ſe peignoit ſur le viſage de tous les membres, lorſqu'ils ſortirent, montroit aſſez l'humiliation où ils avoient réduit la cour : & à la vue des lettres de cachet, dont une entre autres, étoit portée par le neveu de Brouſſel, l'un des membres de la compagnie, tous les paſſages étoient ouverts, & les applaudiſſemens retentiſſoient comme le matin. Les tranſports étoient d'autant plus vifs qu'on faiſoit accroire à ces mutins, que Brouſſel n'étoit qu'au Ménil-Madame-Rance, & qu'il ſeroit à Paris le lendemain avant huit heures du matin.

1648.

1648. Ainsi se termina cette journée où l'autorité royale venoit de recevoir le dernier coup. Mazarin sentoit tout l'avilissement où elle alloit tomber, & il ne pouvoit dévorer la derniere délibération du parlement. Il avoit d'abord craint d'y être compromis & qu'on ne demandât son éloignement, & il étoit presque résolu à l'exécuter de lui-même, mais rassuré par l'événement, il devint plus

Talon. insolent. N'osant faire tomber l'aigreur absurde de ses propos sur le duc d'Orléans, qui avoit assisté à la délibération, il se rabattit sur le chancelier qui y avoit présidé. Il le gourmanda amérement, il lui répéta avec dureté que la royauté étoit abattue par sa faute; qu'il auroit mieux valu que le Roi eût perdu trois provinces de son royaume, que d'avoir consenti à une pareille lâcheté. Il y en avoit sans doute beaucoup dans ces reproches. Que Mazarin eût remonté à la source, combien alors, s'il eût été de bonne foi, ne se seroit-il pas gour-

mandé lui-même! Que de fautes n'a-
voit-il pas faites & avant & après l'en- 1648.
levement des conseillers! Pourquoi être
resté à Paris en sortant du *Te Deum*,
& exposer ainsi le Roi, la Reine & lui-
même à la fureur d'un peuple, dont on
ne pouvoit méconnoître les intentions?
Que ne conduisoit-il toute la cour ou à
Fontainebleau ou à St. Germain? Au-
roit-on pu le forcer dans ces deux villes
à faire autre chose que sa volonté? Pour-
quoi envoyer le chancelier au parle-
ment? N'étoit-il pas plus prudent d'at-
tendre le parti que prendroit la compa-
gnie & de se régler en conséquence?
Pourquoi avoir fait prendre les armes
aux bourgeois? N'étoit-ce point s'en for-
ger contre soi-même? N'y avoit-il pas
de l'apparence que se voyant autorisés
par les magistrats & ne craignant plus
d'être remarqués, ils partageoient les
emportemens de la populace? C'est du
moins ce qui arriva. Ils avoient pris les
armes pour garantir la ville du pillage;

1648. quand cette crainte fut passée, ils les garderent pour assurer le retour de Broussel. *Infectés* de l'amour du bien public, (pour me servir de l'expression de mad. de Motteville; expression, qui pour le dire en passant, paroît aussi singuliere que servile & digne d'un courtisan,) ces bourgeois, fiers de se voir comptés pour quelque chose, se crurent essentiels au gouvernement, puisqu'on les prioit de garder les portes de la ville; ils en devinrent plus hardis raisonneurs, & s'ils ne demanderent pas Broussel à grands cris comme la populace, ils firent entendre qu'il y auroit du danger à le refuser à des prieres plus soumises.



CHAPITRE IV.

Retour de Broussel & des autres exilés.

LA promesse du retour de Broussel n'avoit que suspendu l'emportement du peuple, elle ne l'avoit point calmé. La nuit fut presqu'aussi tumultueuse que l'avoit été le jour. La populace & les bourgeois resterent sous les armes & firent des décharges continuelles. Leurs sentinelles, comme la veille, se placerent à dix pas du palais royal. L'allarme gagna la Reine même, jusqu'alors si peu susceptible de crainte. Pour le cardinal, il est impossible de peindre ses inquiétudes : il fut toute la nuit debout & botté & prêt à monter à cheval, si la fureur du peuple l'y contraignoit : tous ceux qui lui étoient attachés ne le quitterent point que le jour ne parût. Son écurie fut remplie de mousquets prêts à charger, si

1648.

Motteville.

l'on fut venu l'attaquer, & il falloit forcer deux corps de gardes avant de parvenir jusqu'à lui. Ses précautions s'étendirent jusqu'à assurer sa fuite hors de Paris, par un corps de trois ou quatre cents cavaliers du régiment de la Meilleraie qu'il fit approcher de la ville, & qui l'attendoit dans le bois de Boulogne pour l'escorter & le soustraire à la poursuite des séditieux. Il voulut aussi juger par lui-même du danger, & sortir déguisé avec Créqui & Jarsay, pour visiter les barricades. Il n'entendit point faire dans les rues son panégyrique; comme ils avoient tous trois leurs manteaux sur le nez, ils ne furent point reconnus & ils eurent le bonheur d'échapper à ce que méritoit leur imprudence.

1648.

Le 28 Août. Le jour vint cependant; les cris & le tumulte recommencerent. En vain le prévôt des marchands & les échevins voulurent faire abattre les barricades; on ne leur répondoit que par ce mot

Brouſſel ! Blanc-ménil étoit revenu de Vincennes dès la veille à onze heures du ſoir ; & les conſeillers, en allant au palais, croyoient appaiſer tous les murmures en annonçant ſon retour : mais sa tendreſſe étoit moins vive pour lui que pour ſon confrere. C'étoit Brouſſel qu'on deſiroit, c'étoit Brouſſel qu'on demandoit à grands cris, c'étoit Brouſſel dont le retour faiſoit compter avec impatience les heures & les momens. Le parlement aſſemblé ne jugea pas à propos de modérer cette impétuoſité, en faiſant mettre bas les armes & en détruiſant les barricades. Il vouloit lui-même avoir ſatisfaction, & craignoit que la tranquillité de la ville ne laiſsât trop de ſécurité à la cour, & ne retardât le retour de ſes membres. 1648.

Huit heures ſonnent, & Brouſſel n'eſt point rendu. On ne peut donner une idée du déſeſpoir & de l'eſpece de rage qui s'empare de tous les eſprits indignés qu'on leur ait manqué de parole, ni de

l'état affreux où paroît la ville pour quel-
1648. ques momens : ce ne sont point des
cris, ce sont des hurlemens : on diroit
que Paris s'abyme. Les menaces sont
capables de faire frémir l'homme le plus
déterminé de la cour ; elles ne vont à
rien moins qu'à courir se saisir de la
seule personne du Roi, pour le mettre
en sûreté à l'hôtel de ville, puis saccager
& anéantir tout le reste du palais
Motteville. royal. D'autres crient qu'il faut envoyer
chercher le duc de Beaufort & le mettre
à leur tête. On se doute bien que
ceux qui proposoient ce parti, n'étoient
que les secrets instrumens de quelques
mécontens, qui sourdement les faisoient
agir. En effet, on prétend que le duc
Joly. averti à la Flêche de ce qui se passoit à
Paris, avoit pris la poste pour s'y rendre,
mais trop tard ; puisqu'il n'arriva
qu'après la destruction des barricades.
S'il eût pu faire plus de diligence, &
qu'il se fût montré dans un pareil moment,
le palais royal étoit attaqué, le
cardinal

cardinal massacré, peut-être la France perdue. 1648.

Ce qui rendit le tumulte plus effroyable, fut la nouvelle répandue parmi le peuple des troupes qui rodoient dans le bois de Boulogne. Dans un instant, comme c'est la coutume, le nombre en fut prodigieusement accru : selon les plus modérés, il n'y avoit pas moins de dix mille hommes, qui s'avançoient pour châtier les rebelles. Loin d'être effrayés, leur rage n'en prenoit que plus de forces, ils s'exhortoient tous mutuellement à vendre chérement leur vie & à se défendre jusqu'au dernier soupir.

Enfin Broussel paroît sur les dix heures, & sa vue fait ce que n'auroient pu faire les plus puissantes armées, tout est calmé. Aux cris de la fureur & du désespoir succédent les transports & les acclamations de la plus vive allégresse. Toutes les chaînes s'abattent pour le laisser passer, tous les corps de gardes

1648. Talon. Mottev. Retz. Joly. Mongtat. Aubéry.

le saluent à coups de mousquets, & les salves sont si redoublées, si précipitées, qu'on croit pendant quelques instans à la grand'chambre, que le peuple en est venu aux mains avec le régiment des gardes. Broussel, dans le carrosse du Roi, est entouré de toute cette multitude; on le laisse d'abord aller chez lui pour se rafraîchir, mais ensuite on le mene comme par force à Notre-Dame, où le peuple veut qu'on chante un *Te Deum.* Pendant le chemin, ceux-ci lui baisent la robe, ceux-là se jettent à ses pieds & embrassent ses genoux; les autres, qui ne peuvent l'approcher, le contemplent avec ivresse, & examinent avec inquiétude dans ses traits & dans ses regards si on ne lui a pas fait quelque violence, si sa santé n'est point altérée : tous l'appellent *leur pere, leur protecteur.*

Honteux de tant d'honneurs, il s'échappe de leurs mains pour se rendre au palais, où on l'avoit prié de venir prendre sa place; mais il ne peut trou

per leur importune tendresse ; une cinquantaine de bourgeois, les armes à la main, le suivent & l'escortent jusqu'à la porte de la grand'chambre. Il y est reçu aux acclamations de la compagnie, mais sans rien perdre de sa modestie ordinaire. Tant de gloire ne l'enivre point ; & Molé & Blanc-ménil lui faisant un compliment de la part de l'assemblée, il y répond avec la plus grande humilité. Il ne s'enorgueillit pas davantage quelques jours après, à la vue de son portrait, qu'on fit graver en taille douce & qu'on vendit par les rues, avec cette inscription : *Pierre Broussel, pere du peuple.* 1648.

Il sembloit qu'après le retour de ce bon homme, le peuple n'eût plus rien à prétendre & que les barricades dussent tomber d'elles-mêmes. Mais les bourgeois, qui avoient reçu des ordres du Roi pour prendre les armes, ne voulurent pas l'écouter pour les abandonner. *Ils dirent tout haut qu'ils ne recon-*

1648. *noissoient point d'autres maîtres & d'autres protecteurs que le parlement.* Il eut été dangereux, même pour les protecteurs, d'abuser de cette bonne volonté. On donna donc sur le champ, & en présence de Broussel, un arrêt pour ordonner de rompre les barricades & de se retirer chacun chez soi. Deux heures après, il ne restoit pas la plus légere apparence de tumulte, & les rues étoient aussi libres, aussi tranquilles qu'elles auroient pu l'être quinze jours auparavant.

Retz. La cour de son côté contribua à appaiser toutes les allarmes, en renvoyant une partie du régiment des gardes, qui étoit en bataille devant le palais royal, de même que les cavaliers postés dans le bois de Boulogne. Tous ces ombrages étant dissipés, la tranquillité parut absolument rétablie; mais sur le soir, le feu reprit avec une nouvelle fureur.

Talon. Mottev. On fit sortir de la bastille deux voitures chargées de poudres & de mêches,

& pour les conduire ſecrétement au palais royal, on les fit paſſer par le faux-bourg St. Antoine ſur le chemin de Charonne. Quelques femmes s'en étant apperçu, donnerent l'allarme dans le quartier. Le peuple ſortit en foule, & l'imagination frappée que c'étoit là autant d'inſtrumens qu'on préparoit pour leur ſupplice, ils ſe jetterent ſur les charrettes, les mirent en mille morceaux, ſe diſtribuerent les poudres & crierent de nouveau *aux armes* ! A l'inſtant elles furent repriſes. En vain les magiſtrats, & ſur-tout le prévôt des marchands, accourent pour leur faire entendre qu'ils n'ont rien à craindre, que cette poudre qui les effraie, eſt deſtinée à fournir le corps des gardes de la maiſon du Roi, qui en manque : le prévôt des marchands n'eſt point écouté, la populace le reçoit avec les injures les plus outrageantes ; & loin d'ajouter foi à ce qu'on leur dit de la part de la cour, leur imagination échauffée enfante bientôt de 1648.

nouveaux monstres. Le souvenir des dix
1648. mille hommes du bois de Boulogne se réveille parmi eux; ils se figurent que ces soldats sont déja aux portes de Paris, que la Reine Christine dont ils ont ouï vanter l'humeur guerriere, & qui vient de contracter alliance avec la France, accourt au secours de la Reine. Cette sottise prend dans des esprits susceptibles de toutes les impressions; l'incendie gagne la rue St. Honoré, & bientôt toute la ville.

L'agitation étoit encore fomentée par les mécontens & les mal intentionnés, qui se plaisoient à multiplier les terreurs. On jettoit des billets dans les rues & dans les places publiques, par lesquels on avertissoit le peuple de prendre les armes, en lui persuadant qu'il y avoit une multitude de troupes aux environs de Paris, & que la Reine vouloit enlever le Roi pour saccager ensuite la ville. Le coadjuteur ne parle point de ce tumulte, & ne donne pas

à entendre qu'il y ait eu la moindre part. Il y a apparence que la honte d'avouer un dessein avorté l'a retenu. Il n'étoit pas homme à rester dans l'inaction durant tous ces mouvemens, & il en avoit trop fait aux barricades pour reculer dans une occasion si essentielle, qui pouvoit les renouveller. 1648.

Agités par les reproches de leur conscience, excités par les suggestions d'autrui, les bourgeois & la populace confondus ensemble, n'avoient tous qu'un même cri: « ils vouloient avoir le Roi » en leur puissance, le garder eux-» mêmes à l'hôtel de ville; se saisir des » portes dans la crainte qu'on ne l'en-» levât: lui hors du palais royal, ils ne » se soucioient guere du reste, & ils y » mettroient volontiers le feu ». Remarquez que dans tous ces emportemens l'attachement & la tendresse du François pour ses Rois perce toujours.

Il seroit difficile de donner une idée

1648. des inquiétudes de la cour dans ces momens, rendus plus terribles encore par le silence & l'obscurité de la nuit. L'effroi avoit glacé tous les cœurs, & celui de la Reine elle-même qui commençoit à avoir moins de mépris pour les séditions. Ce qu'il y avoit de plus fâcheux pour cette princesse, c'est qu'il falloit qu'elle cherchât toutes ses ressources en elle-même, & qu'elle tirât de son propre fonds la force de se roidir contre les événemens. Ce n'étoit pas de son ministre qu'elle pouvoit attendre des secours : ses frayeurs & son trouble étoient plus capables de redoubler ses allarmes que de les dissiper. Le cardinal, habillé de gris & diposé à partir, avoit fait brider ses chevaux & préparé ses gens à le suivre. Le plus grand danger étoit de ne pouvoir se munir contre le danger, & si l'on eût appellé le régiment des gardes ou quelques autres secours, c'en auroit été assez pour redoubler le tumulte & engager une action

dont la cour ne pouvoit se flatter de sortir avec honneur. 1648.

Enfin sur le minuit, les rebelles voyant la plus grande tranquillité dans la maison royale, deux simples sentinelles à la porte, nul mouvement parmi les gardes, les portes de la ville en leur pouvoir, car la Reine leur en avoit envoyé les clefs, ils commencerent à se rassurer : la foule se dissipa peu-à-peu, l'esprit de paix chassa l'esprit de discorde, & le lendemain la face de la ville étoit tellement changée qu'on auroit eu peine à deviner ce qui s'y étoit passé la veille. Mais c'étoit un de ces calmes perfides, qui présagent la tempête la plus orageuse.



CHAPITRE V.

Nouvelles assemblées du parlement. La cour quitte Paris.

1648.

DANS tous les mouvemens qui venoient d'agiter la ville, personne n'étoit plus coupable que le coadjuteur, personne ne devoit plus redouter la juste indignation de la Reine. Cependant comme il sentoit la foiblesse actuelle de ses ennemis, il ne redoutoit point encore leur vengeance & se promettoit d'en prévenir les effets. La cour de son côté dissimuloit, & reconnoissant le rude adversaire qu'elle avoit en tête, elle prit le dessein de l'amuser. Quoique persuadée que Gondy étoit le principal auteur des barricades, la Reine le manda le lendemain de cette célebre journée. Jamais on ne porta plus loin la politique mensongere que dans cette entrevue; & si, comme le dit mad.

Mém. du Cardinal de Retz,

de Motteville, dans une occasion à-peu-près semblable, *le métier d'une Reine est de dissimuler*, jamais on ne fit mieux le métier de Reine. Ce furent de la part d'Anne d'Autriche des effusions de tendresse, de bonté & même de confiance, si disparates avec sa conduite précédente, que le moins clairvoyant ne s'y seroit pas laissé tromper. « Si elle » avoit eu quelque foi aux discours du » coadjuteur, les barricades n'auroient » point eu lieu; (elle étoit alors plus » vraie qu'elle ne comptoit.) Ce pau- » vre monsieur le cardinal le lui avoit » bien dit; mais c'étoit le perfide Cha- » vigny, qui par ses conseils violens, » auxquels elle avoit plus déferé qu'à » la douceur de monsieur le cardinal, » l'avoit jettée dans le précipice. Mais, » mon Dieu, ajouta-t-elle tout d'un » coup, comme par réflexion, ne ferez- » vous point donner des coups de bâ- » ton à ce coquin de Beautru, qui vous » a tant manqué de respect? Je vis- 1648.

1648. » l'heure avant-hier au ſoir que le pau» vre monſieur le cardinal lui en feroit » donner ». On ſe figure aſſez les réponſes d'un homme tel que le coadjuteur dans une farce auſſi comique; ſon perſonnage fut au moins auſſi bien ſoutenu que celui de la Reine, & il joua auſſi naturellement la ſincérité. Enſuite ayant paſſé chez le cardinal par ordre de la princeſſe, ce furent de nouvelles effuſions de tendreſſe qu'il fallut eſſuyer. Mazarin l'embraſſa avec une cordialité & des tranſports dont il rioit ſans doute en lui-même autant que le coadjuteur. » Lui ſeul étoit un homme de bien; » tous les autres n'étoient que de lâ» ches flatteurs; il ne vouloit plus rien » faire que par ſes conſeils; il vouloit » lui communiquer déſormais toutes les » affaires; » & il lui communiqua en effet ſur le champ les dépêches des affaires étrangeres. Enfin ſes lâches adulations furent ſi répétées & ſi groſſieres que l'innocent Brouſſel, qui entra chez

le cardinal un moment après le coadjuteur, ne s'y laissa point tromper lui-même, & dit en sortant, à l'oreille du prélat : *ce n'est là qu'un pantalon.* 1648.

Gondy le savoit avant lui, & il étoit déjà très résolu à prendre des mesures pour sa sûreté, d'autant plus menacée qu'elle paroissoit plus certaine. En attendant le retour du prince de Condé qu'il comptoit mettre à la tête de son parti, il profita des liaisons qu'avoit avec les Espagnols, son parent Saint-Ibald, pour s'aboucher avec eux. Ce Saint-Ibald étoit une espece de philosophe chagrin, bilieux & mélancolique, qui voyoit tout dans le jour le plus noir, sur-tout à la cour, pour qui le mot de frondeur semble avoir été créé, & qui n'estimoit les hommes que par le degré de haine dont ils étoient animés contre les maîtres du gouvernement. Toujours mécontent, toujours remuant, il n'avoit de relations qu'avec les séditieux ou les ennemis de l'état,

1648. & il étoit alors même en commerce avec le comte de Fuensaldagne, capitaine-général dans les Pays-bas sous les ordres de l'archiduc. Retenu par la honte, plus que par le scrupule d'une telle trahison, le coadjuteur ne vouloit pas entiérement s'engager avec les Espagnols. Il leur fit donc simplement écrire par Saint-Ibald, qu'il étoit résolu de ne pas souffrir l'oppression de Paris. (C'étoit cacher sous des expressions honnêtes des vues & des projets qui l'étoient très peu;) qu'il travailleroit avec ses amis à former un parti, & à faire en sorte sur-tout, que le parlement mesurât un peu plus ses démarches, jusqu'à ce que le retour du prince de Condé le mît à même de donner un peu plus de consistence à ses projets.

Le coadjuteur espéroit que les vacations approchant, & le parlement ne devant s'assembler qu'à la St. Martin, ce seroit un intervalle de repos & pour le ministère & pour lui-même; qu'il

auroit le temps de prendre ſes meſures, 1648.
ſoit avec le héros de Rocroi & de Lens, ſoit avec la cour, ſoit avec le parlement qu'il ſe propoſoit d'engager plus loin qu'il ne le voudroit, ſoit avec le peuple, qu'il n'étoit pas facile de gagner au point de ne rien craindre de ſon inſtabilité ordinaire. La principale vue de Gondy étoit de ſe rendre l'ame du parti ſans en paroître le chef, de ne ſe déclarer qu'au moment où il auroit engagé tant de puiſſances avec lui, qu'il ne fût pas poſſible de lui en faire un crime particulier. Tels étoient les deſſeins du coadjuteur, l'impétuoſité du parlement les détruiſit en partie.

En effet, il n'eut pas plutôt achevé le réglement pour le payement des rentes de l'hôtel de ville, & fait des remontrances pour la décharge du quart des tailles & du prêt des officiers, qu'il ſongea à ſe faire proroger pour travailler au tarif. Il n'avoit pu être terminé, Talon.
où l'on n'avoit pas voulu le faire, ſous

prétexte de la brièveté du temps. Les gens
1648. du Roi furent chargés d'aller demander cette prorogation à la Reine, & une foule de voix leur fit entendre que le parlement s'étoit continué de lui-même plusieurs fois, qu'on en avoit des exemples dans les registres, & que le président Viole, qui les avoit trouvés, les montreroit, s'il en étoit besoin. C'étoit dire fort clairement que si la Reine refusoit, on étoit disposé à se
Le 5 Sep. passer de son consentement. Aussi la cour, qui le prévit, n'eut garde de se compromettre. La Reine accorda une prorogation de quinze jours, toujours avec la formule ordinaire, qu'elle étoit si persuadée des bonnes intentions du parlement, qu'elle ne craignoit point qu'il abusât de cette permission. Elle alla même jusqu'à plier devant eux la hauteur de son caractere, en les priant de faire cesser des bruits ridicules qui couroient contre elle.

Il s'étoit trouvé dans les rues deux

chaînes, brisées, soit par hâsard, soit par la méchanceté des mal intentionnés, soit réellement par l'ordre de la cour, & on débitoit à ce sujet que la Reine les avoit fait limer avec le dessein d'en ordonner autant pour toutes les autres. D'un autre côté des astrologues prédisoient de grands désordres pour la Notre-Dame. « La Reine devoit ce jour- » là renouveller la St. Barthelemi. Le » prince de Condé qui avoit renvoyé » une partie de ses bagages, revenoit » furieux avec quatre mille hommes, » venger la Reine & la majesté royale » si cruellement outragée. » On devine bien le génie malin qui souffloit ces semences de discorde, & il n'est guere possible de méconnoître là l'exécution du plan, que s'étoit formé le coadjuteur. Aussi le parlement, composé en grande partie de ses amis, ne fit presqu'aucune attention à la priere de la Reine. Broussel, quand on en fit le rapport, s'écria qu'il étoit d'avis qu'on

1648.

Mottev.

1648. enregistrât cette demande, ce qui fut exécuté pour l'honneur de la compagnie. Quelques jours après on rendit contre les astrologues, & en général ceux qui troubloient le repos public, un arrêt que personne ne prit la peine de faire exécuter : tant on craignoit d'offenser le peuple & d'ordonner quelque chose qui pût plaire au palais royal.

Si le coadjuteur fut charmé de la modération que le parlement gardoit pour les astrologues, la prorogation de la compagnie ne lui en parut pas moins fâcheuse. Il avoit employé tous ses efforts auprès de ses amis Longueil & Broussel, pour que cette proposition ne fût point faite au parlement : n'ayant pu l'empêcher, il prévit tout ce que le désespoir, où cette conduite jettoit la cour, pouvoit lui faire tenter, & cependant ni lui ni le parlement n'avoient pris leurs mesures, ils alloient se trouver exposés à toutes les insultes sans pouvoir les repousser.

En effet, la Reine, voyant qu'elle ne pouvoit faire un pas hors du palais royal & aller à Notre-Dame, sans être accablée des huées & des outrages de la populace; le cardinal, qu'à en juger par les menaces de tout Paris, il n'y avoit pas pour lui plus de sûreté à désemparer du palais royal; le chancelier, que la scène tragique, qu'il avoit essuyée en allant au parlement, pourroit bien se renouveller; le maréchal de la Meilleraie, que malgré l'argent avec lequel il avoit captivé les bonnes graces des bateliers qui demeuroient proche de l'arsenal, il pouvoit ne pas avoir enchaîné pour toujours leur fureur; tout le ministere, que les entreprises du parlement ne laissoient plus d'autre parti que d'applaudir lâchement à tous ses attentats, ou de lutter chaque jour désavantageusement avec lui dans une ville où il étoit adoré; toute la cour enfin, que les grands alloient être exposés sans cesse aux outrages de la populace, &

1648.
Talon.

aux prétentions humiliantes ou tyran-
1648. niques des gens de robe ; on prit la résolution d'emmener le Roi hors de Paris. La Reine avoit assuré quelques jours auparavant le prévôt des marchands d'une intention toute contraire : il fallut donc chercher un prétexte pour y manquer. On n'en trouva point de plus plausible que la nécessité de nettoyer le palais royal : il ne l'avoit pas été depuis le don qu'en avoit fait au Roi le feu cardinal, & que la cour l'avoit occupé.

Le 13 Sep. à 6 heures du matin.

Le ministre fit en conséquence partir le jeune Roi avec lui, accompagné de peu de personnes & de peu de gardes & dans un secret qui ressembloit beaucoup à une fuite. La Reine plus coura-
Motteville. geuse resta pour assurer la retraite. Elle alla, malgré les risques qu'elle couroit, trouver un cordelier, son confesseur, qui étoit malade, dire adieu aux religieuses du Val-de-Grace, qu'elle aimoit beaucoup, rendre visite au duc d'Anjou son fils, malade de la petite vérole, & au-

quel elle ne parla point de son départ dans la crainte de l'affliger. Enfin, malgré les cris de quelques malheureux, qui apprenant la sortie du Roi avoient crié aux armes, & vouloient piller ses bagages, elle se rendit chez le prévôt des marchands pour lui enjoindre de veiller à la sûreté de Paris, & l'assurer qu'elle reviendroit dans huit jours avec le Roi. De-là, après avoir bravé tout ce qui auroit fait trembler son ministre, elle alla le joindre à Ruel, où toute la cour la suivit bientôt après. 1648.

Le chancelier démeubla sa maison, n'y laissant que sa bibliotheque & ce qu'il ne pouvoit absolument emporter. Les courtisans, qui demeuroient auprès de Mazarin en firent autant, dans la crainte qu'on ne pillât sa maison & les leurs. D'Estrées & Senneterre, les Catons de leur siecle, feignirent qu'ils étoient disgraciés pour pouvoir se retirer plus sûrement & emporter ce qu'ils avoient de plus précieux; tant de précautions

1648. marquoient de grands desseins ; & la ville en effet, aussi étonnée que consternée, fut dans une inquiétude, bien justifiée par le souvenir des barricades. On ne doutoit pas qu'un départ si subit, après tant de protestations de ne pas quitter Paris, ne marquât un projet formé d'en faire le siege ou de l'affamer. Les allarmes augmenterent par les avis qu'on reçut de l'approche d'Herlac avec quatre mille Flamands.

On peut se figurer l'embarras du coadjuteur, qui avoit prévu tous ces dangers, qui s'étoit efforcé de les prévenir en inspirant de la modération au parlement, & qui n'y ayant pas réussi, alloit se trouver de moment en moment avec tout Paris à la merci de la cour. Il est sûr en effet, que si la Reine & son ministre eussent dès-lors exécuté ce qu'ils projetoient, & qu'ils eussent attaqué la ville, sans lui donner le temps de se reconnoître, ils auroient eu un tout autre succès qu'ils ne l'eurent dans la suite.

Mais on sembloit déterminé à ne faire que des fautes sous ce ministere, à ne chercher le mieux que lorsque ce mieux deviendroit aussi dangereux que le pire. 1648.

CHAPITRE VI.

Châteauneuf est exilé, Chavigny mis au bois de Vincennes. Remontrances du parlement à ce sujet. Mesures que prennent ensemble le coadjuteur & le prince de Condé.

LE cardinal, en quittant Paris avec le dessein de l'attaquer, en méditoit un autre dont l'exécution ne lui paroissoit point possible dans une ville où la moindre émotion, le moindre mécontentement pouvoient le faire massacrer. Deux hommes lui donnoient alors les plus vives inquiétudes, c'étoient Châteauneuf & Chavigny. Le premier, qui avoit eu

1648. permiſſion de revenir à Mont-rouge, ne ceſſoit d'y cabaler pour rentrer dans le miniſtere dont il n'avoit point perdu l'eſpérance. Protégé du duc d'Orléans, il aigriſſoit ſans ceſſe la mauvaiſe humeur de ce prince contre la cour; conférant ſans ceſſe avec les mécontens & les frondeurs du parlement, il les incitoit dans chaque entretien à ouvrir les avis les plus violens contre le miniſtre. Ses amis étoient en grand nombre : outre les détracteurs déclarés du gouvernement, tels que Brouſſel, Longueil, Blanc-ménil, &c. cinquante ou ſoixante jeunes conſeillers des enquêtes, que leur incapacité & leur inapplication aux affaires faiſoient compter pour rien dans leurs chambres, étoient charmés de ſe donner une exiſtence, en criant contre l'adminiſtration dans les aſſemblées publiques, & en ouvrant les opinions les plus vigoureuſes : Châteauneuf n'avoit point de peine à irriter la bile de cette folle jeuneſſe, & à les provoquer à la répandre.

Motteville. Talon.

Ibid.

Chavigny

Chavigny plus indigné contre le cardinal, quoique plus ſourdement, agiſſoit encore plus malignement. Le reſſentiment de l'ingratitude de Mazarin, qui lui devoit tout & l'éloignoit de tout, exalté par une ambition effrénée, ne lui laiſſoit pas un inſtant de repos : il brûloit d'abattre l'idole qu'il avoit lui-même élevée. On tenoit chez le conſeiller Longueil des aſſemblés fréquentes où il ſe trouvoit ſouvent, & avec des vues auſſi violentes que celles des plus emportés : de-là ces opinions vigoureuſes, qui s'ouvroient de temps en temps au parlement contre le miniſtre : c'étoit Chavigny qui les ſuggéroit à ſon ami Viole, dans l'eſpérance que Mazarin, intimidé par ces bourasques, prendroit ſon congé de lui-même & lui laiſſeroit la place libre. Pendant les barricades, il lui avoit fait inſinuer ce projet de retraite, par l'organe du préſident de Maiſons, ſoupçonné d'être l'écho de Chavigny : la Reine même étoit perſuadée 1648.

1648. que celui-ci n'avoit si fort appuyé le dessein d'enlever Broussel, que dans l'intention de brouiller les affaires pour profiter du désordre.

Ce qui rendoit Chavigny encore plus coupable aux yeux du cardinal, étoient ses liaisons avec le prince de Condé, & les conseils empoisonnés qu'il donnoit à ce jeune héros. Il vouloit le jetter dans le parti du parlement; mais ne se croyant pas assez puissant sur son esprit pour espérer de réussir seul, il s'adressa au duc de Châtillon. Ce duc étoit favori du prince & ennemi juré de Mazarin, qui le faisoit à son gré languir trop long-temps après le bâton de maréchal de France. Chavigny ne pouvoit donc mieux s'adresser; mais craignant d'échouer, il s'ouvrit encore de son projet au président Perrault, intendant de la maison de Condé. Perrault, qui connoissoit le génie de Chavigny, craignit d'être supplanté dans la confiance de son maître, & jugeant plus à pro-

Joly.

pos de le perdre que de se perdre soi-même, il alla tout déclarer au cardinal. 1648.
Après les soupçons qu'avoit déjà conçus le ministre, & avec sa disposition naturelle à oublier les services, il n'en falloit pas tant pour décider Mazarin à un parti violent : l'emprisonnement de Chavigny fut arrêté.

Mais dans des commencemens de troubles, il falloit des précautions d'autant plus indispensables, que Chavigny étoit gouverneur de Vincennes, & même y demeuroit alors, un gros rhume ne lui ayant point permis de suivre la cour. Ce fut Drouet, capitaine aux gardes, qui fut chargé de cette exécution avec sa compagnie. Il se rend au bois de Vincennes, & présente au gouverneur un ordre de se retirer lui & sa femme à Chavigny; & comme on avoit mis dans le château les prisonniers les plus importans faits à la bataille de Lens, qu'ils pouvoient se sauver pendant l'absence du gouverneur, sous ce

1648. prétexte l'ordre enjoignoit en même temps à Chavigny de faire sortir sa garnison, & de remettre le poste à la compagnie de Drouet.

Chavigny, trompé par ces apparences, obéit; Drouet, maître des portes & des clefs, pose ses gardes & revient trouver le gouverneur, qui se dispose à partir avec sa femme. Alors, il lui présente une autre lettre de cachet qui le constitue prisonnier dans ce même château, & on lui donne des gardes. La résistance est inutile, Drouet est maître, l'ancienne garnison est partie, le gouverneur se résout à l'obéissance. Mad. de Chavigny, dont l'ordre de se retirer dans sa terre n'est point changé, qui déjà même est montée dans son équipage, descend à la nouvelle de la détention de son mari, perce malgré les sentinelles jusqu'à sa chambre & frémit en le voyant environné de gardes. Tous deux veulent se parler à voix basse, mais on ne le leur permet pas, on

Mottev.

souffre seulement qu'ils s'embrassent ; situation dont profite Chavigny pour tirer de sa poche & glisser à sa femme des lettres du prince de Condé, de très grande conséquence & qui pourroient les perdre, si elles étoient connues. Rien alors ne retenant plus mad. de Chavigny, elle part pour se rendre à sa terre ; tandis que de son côté, Châteauneuf sur une autre lettre de cachet quitte Mont-Rouge & se retire dans le Berry. 1648.

Débarrassé de ces deux dangereux concurrens, Mazarin se crut alors plus en état de pousser ses autres projets & d'humilier le parlement : mais il avoit affaire à un homme qui pénétroit ses intentions & savoit tirer contre lui-même parti de ses succès. Le coadjuteur profita de la prison de Chavigny, quoiqu'il ne l'aimât point, pour échauffer les têtes parlementaires. Il fit entendre au président Viole, que cette détention annonçoit les projets les plus funestes

1648. & contre le parlement en général & contre les amis de Chavigny en particulier. Soutenu par les déclamations de Longueil, il ne lui fut pas difficile de grossir le péril aux yeux du timide président, & de lui faire proposer à sa compagnie, par le principe de la peur, ce que Broussel, avec toute l'intrépidité de la sottise, n'auroit osé proposer lui-même. Le départ du Roi avoit tellement frappé les esprits, qu'ils en étoient restés comme engourdis; il falloit les réveiller par quelque chose d'inattendu, d'extraordinaire; par quelque chose qui les effectât, qui fît disparoître l'idée du danger en leur donnant le change: la proposition de Viole, suggérée par Gondy, étoit bien propre à opérer cet effet. La voici.

Retz. Le 22 Sep. Le président de Mesmes, livré à la cour, apportoit des commissions pour l'établissement d'une chambre de justice, & en proposoit l'examen à la compagnie, lorsque tout-à-coup Viole

s'élevant s'écria « qu'il y avoit des affai- 1648.
» res sans comparaison plus pressantes
» que celles de la chambre de justice :
» le bruit court, dit-il, que Paris va être
» assiégé ; toute la cour, tous les grands
» officiers ont quitté la ville, demeublé
» leurs maisons & suivi le Roi. On em-
» prisonne les meilleurs serviteurs de
» S. M. Un ancien magistrat, qui a lan-
» gui dix ans dans les prisons d'Angou-
» lême, qui vient doucement achever
» le reste de ses jours à une lieue de
» Paris, est durement envoyé en exil.
» On met dans le château de Vincennes
» un ministre accrédité, homme de bien
» & de mérite, qui a consacré trente
» ans de sa vie à servir le Roi avec une
» fidélité inviolable. Dans tous ces coups
» d'autorité, que deviennent les formes
» de la justice ; où trouve-t-on l'aveu
» des loix ? Chaque membre du parle-
» ment n'a-t-il pas à craindre de pareil-
» les violences ? Comment s'y soustrai-
» re, si l'on ne réclame de bonne heure

1648. » contre ces tyranniques abus ? Il est » donc nécessaire de supplier la Reine » de ramener le Roi à Paris ; il faut in» sister sur la liberté des prisonniers, » &, comme on ne peut ignorer l'au» teur de tous ces maux, il faut prier » monsieur le duc d'Orléans & les offi» ciers de la couronne, de venir au par» lement pour y délibérer sur l'arrêt de » 1617, qui, à l'occasion du maréchal » d'Ancre, défend aux étrangers de » s'immiscer au gouvernement de l'é» tat ».

C'étoit peut-être le plus furieux avis qu'on pût ouvrir en pareille circonstance, & le coadjuteur lui-même ne l'avoit suggéré qu'en tremblant : cependant, on aura peine à le croire, il eut tout l'effet qu'on pouvoit en attendre. Il étonna d'abord ; ensuite il plut ; enfin, il réjouit, il anima, on le paraphrasa. Blanc-ménil, qui, le matin trembloit de peur, nomma en propres termes le cardinal, qu'on n'avoit jusqu'alors dé-

ſigné que ſous le titre de premier mi- 1648.
niſtre : le préſident de Novion renchérit ſur Blanc-ménil. Il éclata dans ſon avis contre Mazarin, il l'accabla d'injures; il lui réprocha ſa naiſſance, ſa qualité d'étranger, ſa conduite dans le miniſtere, ſes déprédations pour élever ſa famille, le chapeau de cardinal acheté à ſon frere, mort depuis peu de tems, & qui avoit coûté douze millions à la France. La plupart des autres opinans ſuivirent la route que leur traçoit Novion, & le cardinal fut couvert d'opprobres. Le premier préſident gémiſſoit ſur ces outrages, qui lui préſageoient de plus grands mouvemens : il avoit même voulu empêcher la délibération, mais on l'avoit forcé d'y conſentir. Le conſeiller Coulon l'apoſtrophant, lui cria que s'il refuſoit de mettre en délibération l'avis de Viole, il s'en trouveroit *d'autres ſur le banc*, qui feroient ſon office. Enfin les voix furent priſes, & il en réſulta un arrêt qui ordonnoit

de très humbles remontrances à la Reine
1648. pour la supplier de ramener le Roi à Paris & d'en éloigner les troupes; il ajoutoit que les princes, ducs & pairs, &c. seroient priés de venir prendre leurs places au parlement, pour délibérer sur le bien de l'état; qu'enfin le prévôt des marchands, & les échevins seroient mandés pour pourvoir à la sûreté & à l'approvisionnement de la ville. Avant de rapporter comment cet arrêt fut exécuté dans l'après-midi, rendons compte d'une nouvelle intrigue du coadjuteur auprès du prince de Condé.

Ce héros avoit été mandé par la Reine, qui prévoyoit le besoin qu'elle auroit de ses secours. Il n'étoit point fâché lui-même de venir à la cour, & de prendre part aux mouvemens qui l'agitoient, soit pour les appaiser, soit pour les fortifier, selon que le demanderoient les intérêts de sa grandeur. Le coadjuteur, comme je l'ai fait entrevoir, avoit de grandes vues sur ce prince, & il ne fut pas plutôt so

arrivée à Ruel, qu'il résolut d'aller l'y trouver. La Reine le reçut avec toute la dissimulation dont elle lui avoit déja tant de fois donné des preuves. Elle faisoit collation auprès de la grotte, & elle affecta de ne donner qu'à lui, à la princesse douairiere de Condé & au prince, des poncires d'Espagne dont on lui avoit fait présent. Le cardinal examinoit avec la plus scrupuleuse attention comment le vainqueur de Lens recevoit le boutefeu des barricades : ni l'un ni l'autre ne se découvrirent. Le prince seulement, après avoir embrassé le coadjuteur, lui donna un rendez-vous pour le lendemain chez lui-même. Là ces deux hommes uniques, qui pouvoient tant faire de bien ou de mal à la France par leur union, convinrent que « le coadjuteur » continueroit à faire pousser le cardi- » nal par le parlement ; que celui-ci me- » neroit le prince dans un carrosse in- » connu chez Broussel & Longueil, pour » les assurer d'être secourus, s'ils en

1648.

1648. » avoient besoin ; que du côté de la
» cour, le prince, qui avoit un peu
» gourmandé le cardinal sur sa mau-
» vaise conduite & sa lâcheté, princi-
» pale cause de l'anéantissement où tom-
» boit la majesté royale, changeroit
» désormais de conduite à son égard ;
» qu'au lieu des reproches, il employe-
» roit la douceur ; qu'à l'égard de la
» Reine, affectant pour elle une com-
» plaisance sans bornes, un attachement
» inviolable, il s'insinueroit par degrés
» dans son esprit, jusqu'à ce que l'ani-
» mosité des peuples & les délibérations
» du parlement augmentant contre la
» mauvaise conduite du cardinal ; le
» prince se vit comme forcé de l'aban-
» donner ; qu'alors feignant de ne se
» rendre qu'à la voix publique, il laisse-
» roit plutôt couler que tomber le car-
» dinal ; maître par ce moyen de tout
» & dans le cabinet & dans le public,
» le prince deviendroit l'arbitre de la
» France, & le coadjuteur devoit tout

» se promettre & de son amitié & de » sa connoissance. 1648.

Tel fut le plan de ces deux hommes extraordinaires, qu'ils commencerent dès-lors à mettre en exéution.

Le premier président alla dès l'après-midi faire les remontrances : la Reine, forte d'avoir le prince de Condé à ses côtés & comptant attaquer ou tout au moins affamer Paris dans peu de jours, n'étoit pas d'humeur à le recevoir gracieusement ; sa réponse le prouva. « Elle » étoit bien étonnée qu'on ne voulût » pas laisser jouir le Roi son fils d'un » privilege, qui n'est pas contesté au » plus simple particulier ; on étoit dans » la saison où il est fort ordinaire de » quitter Paris, pour aller jouir à la » campagne du reste des beaux jours : » n'étoit-il pas étrange que des sujets » voulussent empêcher leur souverain » de vivre comme les autres hommes ? » L'air du palais royal étoit infecté & » avoit besoin d'être renouvellé ; fau-

Talon. Motter.

1648. » droit-il, sous prétexte des vaines & » frivoles terreurs d'un peuple stupide, » exposer la santé du Roi, la sacrifier » même pour complaire à ses caprices? » Elle avoit fait arrêter monsieur de » Chavigny? Mais elle ne l'avoit point » fait sans de bonnes raisons; raisons » dont elle ne devoit d'ailleurs aucun » compte qu'à Dieu & au Roi son fils, » lorsqu'il seroit en âge d'en décider; » enfin elle ne trouvoit ni leurs deman- » des justes, ni leurs assemblées légi- » times; qu'ils eussent soin désormais » de réformer les unes & de s'abstenir » des autres ».

Le duc d'Orléans répondit avec autant de fierté à la harangue du président de Maison, qui l'invitoit à aller au parlement. « Il assura qu'il ne vou- » loit point aller à ces conventicules; » qu'il forceroit bien d'obéir à la Reine, » & sauroit maintenir le cardinal con- » tre toutes les cabales séditieuses, qu'on » cherchoit à légitimer par son aveu ».

Remarquez que le duc n'aimoit pas Chavigny, qu'il étoit jaloux d'entendre sans cesse le prince de Condé ne parler que du maintien de l'autorité royale; que dans le fond il n'étoit pas plus content du cardinal que de la Reine, & qu'enfin il avoit déjà plusieurs fois marqué du refroidissement pour l'un & pour l'autre. 1648.

Le prince de Condé, selon le rôle qu'il étoit convenu de jouer avec le coadjuteur, fut encore plus ferme & plus précis dans sa réponse. Il voulut du moins contenter la Reine par des apparences, n'ayant point adhéré au projet ni de l'attaque ni du blocus de Paris. Il protesta donc avec cette fierté, puisée dans son caractere autant que dans les camps, « qu'il n'iroit absolument point » au parlement : qu'on avoit beau vouloir le détourner du service de la » Reine, qu'il lui obéiroit toujours, » en dût-il périr; qu'il donneroit jus- » qu'à la derniere goutte de son sang Retz. Motteville.

» pour maintenir les intérêts du Roi con-
1648. » tre les entrepriſes du parlement ; qu'il » ſacrifieroit mille vies, s'il les avoit, » pour ſa gloire & la conſervation de » ſon autorité ; que jamais il ne ſe dé» partiroit de ces ſentimens, non plus » que de l'amitié qu'il avoit vouée au » cardinal, dont la perſonne lui étoit » auſſi chere que précieuſe à l'état ».

Le prince de Conty fit à-peu-près la même réponſe en compoſant la ſienne
Ibid. des deux autres. Le duc de Longueville, voulant auſſi jouer un perſonnage dans cette ſcene, & faire la figure d'un prince du ſang, ouvrit la bouche pour répondre ſur le même ton au préſident de Maiſons : mais ſoit par un ordre ſecret, ſoit par un pur effet du haſard, le chancelier la lui ferma & l'interrompit bruſquement au milieu de ſa harangue. La comédie, car c'en étoit une véritable, finit par le départ des députés qui n'obtinrent rien de ce qu'ils avoient demandé, mais qui n'en ſorti-

rent pas moins fiérement : la plupart étoient intimément convaincus, qu'on leur accorderoit bientôt par force ce qu'on refusoit alors à leurs prieres. 1648.

Le lendemain la cour envoya un arrêt du conseil, en cassation de celui de la veille qui ordonnoit l'invitation faite aux princes de venir prendre leurs places au parlement. Il défendoit en outre de s'assembler pour autre chose que pour travailler à l'édit du tarif, & principalement de délibérer sur la proposition de 1617, contre le ministere des étrangers. Des opinions violentes contre ce nouvel arrêt étoient ce qu'avoit le plus à redouter le coadjuteur : elles pouvoient rompre toutes ses mesures, en jettant absolument le prince de Condé, dans le parti de la cour, malgré lui-même. Gondy employa donc tous ses efforts pour inspirer des avis modérés : Broussel, qu'il croyoit avoir gagné, ouvrit le plus furieux, sous prétexte de l'emportement qu'il vit dans tous les

Le 23 Sep.

1648. esprits. En effet, ils sembloient s'être échauffés mutuellement ce jour-là ; le feu se communiqua de proche en proche ; on ordonna à la pluralité de soixante & onze contre soixante & sept voix, qu'on feroit à la Reine des remontrances par écrit ; qu'on manderoit le prévôt des marchands pour pourvoir à la sûreté de la ville ; qu'aucun des membres ne pourroit désemparer de Paris ; qu'il seroit enjoint à tous les gouverneurs de laisser les passages libres, & qu'enfin le lendemain, toutes affaires cessantes, on délibéreroit sur l'arrêt de 1617.

On auroit peine à imaginer l'effet que cet arrêt fit sur le peuple. Persuadé qu'on étoit à la veille d'une guerre civile, chacun fit des provisions de toute espece, les boutiques furent fermées, le commerce cessa, beaucoup de personnes quitterent Paris, beaucoup d'autres firent emporter leurs meubles. Mais ce qui mit le comble au désespoir des

Parisiens, ce fut l'enlevement du duc d'Anjou, que la Reine avoit laissé au palais royal, à peine convalescent de sa petite vérole. Les habitans, fiers d'avoir ce gage entre leurs mains, se promettoient de le garder comme un ôtage précieux de tout ce qui pourroit arriver; mais la Reine, qui avoit ses vues & qui comptoit toujours assiéger Paris, sentit de quelle conséquence il étoit de ne pas laisser son fils en leur possession. Elle chargea Béringhen, premier écuier, du soin de le soustraire à cette populace. Béringhen part de Ruel & arrive à Paris, comme tous les courtisans y venoient chaque jour; il prend un carrosse à deux chevaux, & va rendre une visite au jeune prince, puis le saisissant entre ses bras, il le porte jusqu'au carrosse, le place dans le fonds, & le mene secrétement jusqu'à Long-champs; delà, après lui avoir fait passer la riviere dans un bateau, il le conduit à un carrosse du Roi qui les attend, & les porte

1648.

Retz.
Motteville.
Talon.

1648. à Boisenval proche de Ruel. La cour ensuite ne tarda pas à gagner St. Germain, poste qui lui parut plus sûr contre les attentats du peuple, & plus commode pour travailler à réprimer ceux du parlement. La duchesse d'Orléans, qui étoit aussi malade, sortit de même de Paris.

Quand la populace sut l'évasion du duc d'Anjou, elle sentit tout ce qu'elle avoit à craindre. Elle s'attroupa & vint furieuse autour du palais royal, criant qu'elle étoit perdue, qu'on alloit saccager la ville, qu'il falloit prendre des mesures. Celles qu'elle prit, furent de piller & de voler tout ce qu'elle soupçonna appartenir à la cour. Une voiture chargée de meubles du baron d'Aigle, ayant passé proche des halles, fut vuidée en un instant, sous prétexte qu'elle avoit des couvertures rouges & qu'elle appartenoit au cardinal. Il en arriva autant proche de l'isle Notre-Dame, à un carrosse de mad. de Bretonvilliers.

Huit ou dix mille livres qui étoient dedans, devinrent la proie de quelques mutins, ils en rendirent cependant une partie. Tel étoit l'état de guerre qu'offroit alors Paris; & sans le prince de Condé, ces appareils auroient bientôt redoublés & se seroient changés en réalités. 1648.

CHAPITRE VII.

Conférences à St. Germain. Déclaration du Roi du 24 Octobre. La cour revient à Paris.

LE coadjuteur & le prince de Condé étoient dans un grand embarras par l'impétuosité du parlement, & son opiniâtre persévérance à défendre ses arrêts. Le premier voyoit toutes ses mesures rompues, & la Reine furieuse fondant sur Paris, le choisir lui-même comme la premiere & la plus éclatante victime.

1648. Le second se trouvoit dans la nécessité de manquer aux engagemens pris avec Gondy, Longeuil & Broussel, d'écraser le parlement, ou de se réunir, aux mécontens contre la cour, de trahir ainsi tout à la fois & son honneur, le plus cher bien d'un prince françois, & son devoir que ses aïeux n'avoient presque jamais oublié impunément, & ses intérêts qui sembloient intimement liés avec ceux de la régente. Mécontent du cardinal, dont il estimoit peu les talens pour l'administration, indigné de l'audace du parlement, dont il redoutoit les entreprises pour l'honneur de la majesté royale, il se trouvoit dans une position aussi embarrassante que nouvelle, pour un jeune prince, qui, peu familiarisé encore aux intrigues du cabinet, ignoroit même celles de la guerre, & ne savoit que combattre & vaincre. Il aimoit l'état, mais il avoit de l'ambition, & il ne pouvoit satisfaire ces deux penchans à la fois qu'en prenant un juste

milieu, & en marchant d'un pas égal entre la faction & la cour. C'est le parti auquel il se résolut dans une nouvelle conférence de trois heures, qu'il eut avec le coadjuteur, au sujet du dernier arrêt du parlement. Quelques paroles que celui ci en rapporte marquent trop & les véritables sentimens de ce prince, & la grandeur de son ame, & l'agitation où elle étoit alors, pour les passer sous silence. 1648.

» Le Mazarin ne sait ce qu'il fait, » disoit-il à Gondy, & il perdroit l'état » si on n'y prenoit garde; le parlement » va trop vîte, vous me l'avez bien dit, » & je le vois; s'il se ménageoit, com- » me nous l'avons concerté, nous ferions » nos affaires ensemble & celles du pu- » blic; il se précipite, & si je me pré- » cipitois avec lui, je ferois peut-être » mieux mes affaires que lui; *mais je » m'appelle Louis de Bourbon, & je ne » veux pas ébranler la couronne.* Les dia- » bles de bonnets carrés sont-ils enra-

1648. » gés de m'engager à faire demain la » guerre civile, ou à les étrangler eux-» mêmes & à mettre sur leur tête & sur » la mienne un gredin de Sicile, qui » nous perdra tous à la fin ».

Le résultat de leur conférence fut que le prince retourneroit sur le champ à Ruel où étoit alors la cour, qu'il s'opposeroit de tout son pouvoir, comme il l'avoit déjà fait, à l'attaque de Paris & qu'il proposeroit à la Reine d'engager une conférence avec les députés du parlement, le duc d'Orléans & lui-même.

Le coadjuteur avoue que ce fut le prince qui ouvrit l'avis de cette conférence, mais il eut l'art d'y mettre du sien, & de faire en cette occasion un grand affront au ministre. Il fit entendre au jeune héros que le parlement ne pouvoit que s'honorer de conférer avec les deux premiers princes du sang; mais qu'attendu l'aigreur où étoient les esprits, il doutoit qu'on voulût conférer avec le cardinal; qu'il étoit doublement

de

de son intérêt de l'écarter; que le duc d'Orléans, comme à son ordinaire, ne servant là que de figure, il auroit lui, tout l'honneur de l'accommodement, décréditeroit d'autant le cardinal, & prépareroit sa chûte, but principal de leur confédération. 1648.

Le prince, trop clairvoyant pour ne pas sentir ce qu'il pouvoit gagner à cet arrangement, s'y rendit avec facilité. Dès le lendemain, il envoya une lettre au parlement par le chevalier de la Riviere, & le duc d'Orléans en fit autant par la voie de Choisy son chancelier: la compagnie ayant répondu que ses députés iroient à St. Germain le lendemain, pour conférer avec les princes seulement; Condé se servit habilement de cette réserve pour engager le cardinal à ne point se compromettre en s'obstinant à se trouver dans une entrevue où on ne le vouloit point. C'étoit une atteinte bien cruelle à un cardinal, à un

Le 24 Sept.

Motteville. Talon. Retz.

1648. premier ministre, & sur-tout à un successeur de Richelieu.

Le 25 Sep. Ce qu'il y eut de plus piquant pour Mazarin, c'est que le président Viole, ce Viole qui avoit ouvert l'avis de renouveller l'arrêt de 1617 contre le ministere des étrangers, se trouva du nombre des députés & fut admis sans difficulté à la conférence, qui se tint à St. Germain, chez le duc d'Orléans.

Cette premiere entrevue ne se passa point sans altercation. Les princes de Condé & de Conty, ainsi que le duc de Longueville, y accompagnoient Gaston: celui-ci se rendit peu traitable sur la plûpart des articles qui furent proposés, & qui étoient à-peu-près les mêmes que ceux de la chambre de St. Louis, tels que l'élargissement des prisonniers au bout de vingt-quatre heures, s'il n'y avoit pas lieu de faire leur procès; la sûreté pour le parlement en particulier, & pour le public en général; la diminution des tailles; le retour du Roi à Paris; le relâchement

de Chavigny ; le rappel de Château-neuf ; enfin, la tenue des conférences à Paris. Tous ces articles furent débattus, quelques-uns accordés, quelques autres tels que le retour des exilés & des prisonniers refusés avec une grande fermeté de la part du duc d'Orléans. Il répondit aux députés, qu'*il trouvoit étrange qu'étant fils de France & ayant été proscrit du temps du feu Roi, la compagnie l'eût méprisé au point de ne pas faire un pas pour son retour, & qu'aujourd'hui ils fissent tant de bruit pour un monsieur de Chavigny, qui encore n'étoit pas leur confrere.* Viole soutenant avec vivacité la demande du premier président, comme fondée sur les ordonnances qui obligent à ne laisser personne en prison plus de vingt-quatre heures, sans l'interroger ; ayant même ajouté que les députés avoient ordre de ne faire aucune proposition, que préalablement on ne leur eût rendu Chavigny ; ce terme de *préalablement* choqua le prince de Condé, tout

1648.

Motteville.

1648. favorable qu'il étoit à la compagnie en général & à Viole en particulier. Il ne put s'empêcher de lui dire avec aigreur, *que ce préalablement* (1) *n'étoit pas un terme propre pour s'en servir avec son maître ; qu'il devoit se souvenir du respect qu'on doit au Roi & à ceux qui maintiennent ses intérêts.* Après cette courte mais vive sortie, le héros de Lens ne s'en tint pas là ; mais se livrant à son penchant pour la raillerie, qui trouvoit si bien à s'exercer sur ce mot *préalablement*, il le tourna si long-temps en ridicule, qu'il le rendit bientôt la risée de toute l'assemblée.

Enfin on se sépara presque sans rien conclure, & en indiquant une nouvelle

(1) Tout le monde sait ces vers d'un poëme très-connu :

Le président Louvet, grand personnage,
Dit ; je voudrois que *préalablement*
Nous fissions rendre arrêt du parlement,

conférence, non à Paris, comme le demandoit le parlement, qui montroit par-là avoir d'étranges prétentions, mais à St. Germain, comme les princes l'exigerent, croyant qu'il étoit assez honorable aux députés de venir traiter avec eux; ce qu'ils eurent soin de leur faire entendre avant de les quitter. Les députés, à leur retour, ne manquerent pas d'étaler avec emphase les combats qu'ils avoient livrés à la conférence, principalement pour l'ordonnance qu'on appelloit alors de la *sûreté publique*, arrachée autrefois à nos Rois par les états, mais trop gênante dans la pratique, pour que les ministres n'en empêchassent point de tout leur pouvoir l'exécution. La compagnie les loua de leur fermeté, & leur ordonna de continuer avec la même intrépidité sur cet article dans les conférences suivantes. Je n'en donnerai pas ici le détail ennuyeux, il suffit de rapporter ce qui s'y passa d'essentiel. 1648.

Il s'en tint quatre autres à la suite de Le 27 Sep. & le 1. 3. 4 Oct.

cette premiere, où tous les articles pro-
1648. posés à la chambre de St. Louis furent de nouveau discutés, débattus, & accordés, à l'exception cependant de celui de la *sûreté publique*, sur lequel les deux partis ne vouloient pas se relâcher. A ces dernieres assemblées furent admis le maréchal de la Meilleraie & le chancelier. Le dernier voulant soutenir quelques petits droits de sa charge, tels que ceux du sceau, les privileges exclusifs, &c. se défendit si mal, qu'il se vit abandonné des princes, & étrangement gourmandé du premier président. Molé avoit pour lui un mépris qui alloit jusqu'à la brutalité, & une passion démésurée de remplir sa charge de garde des sceaux, double motif pour le mortifier, dès qu'il en trouvoit l'occasion. Au sortir de chaque conférence, on opinoit au parlement sur le rapport des députés, & il se trouva que le quatre Octobre, la compagnie avoit arraché tous les articles qu'elle demandoit, & que la Reine con-

Talon. Retz.

sentoit à tout, excepté à l'Ordonnance sur la *sûreté publique.* C'étoit le point essentiel pour les deux partis, & celui qu'ils se disputoient aussi avec le plus d'acharnement. 1648.

Dans le fond, les princes n'auroient point été fâchés qu'il eût été accordé; Condé sur-tout n'avoit nulle envie d'aller ainsi que son pere à la Bastille, & la proposition regardoit encore plus les grands que le peuple : mais comment l'accorder avec les vues, les mysteres de la cour? De quelque côté que cet article fût envisagé, il paroissoit, comme tant d'autres innovations demandées, aussi impossible dans la pratique qu'éblouissant dans la spéculation, & la Reine ni son ministre ne pouvoient se résoudre à se donner de pareilles entraves.

Pour réussir, les députés du parlement se servirent d'un stratagême assez ingénieux & qui eut son effet. Ils résolurent de se relâcher sur cet article, & de faire entendre à Gaston & à Condé

1648. qu'il devenoit inutile avec une Reine & des princes, qu'on ſavoit ne reſpirer que pour le bien de l'état, mais qu'on ne pouvoit ôter toutes les craintes à ce ſujet, tant qu'on auroit dans le miniſtere un homme qui avoit conſeillé toutes les violences exercées depuis ſix mois : qu'il falloit par conſéquent éloigner le cardinal des conſeils, & l'arracher du timon des affaires; qu'alors tout rentreroit dans l'ordre.

L'alternative ne pouvoit être agréable à Mazarin : elle ne le fut pas davantage au duc d'Orléans & à la Riviere, qui pour le moment vivoit en aſſez bonne intelligence avec le cardinal. Il ſemble que le prince de Condé auroit pu donner plus facilement dans ce ſens : mais dès-lors il prévoyoit les difficultés qu'il éprouveroit à s'arranger avec le parlement; il voyoit trop de vigueur dans le coadjuteur, pour eſpérer de le mener abſolument à ſon gré; & à tout prendre, il lui parut plus sûr

de ſe ménager un miniſtre foible & ſouple, qui accordoit tout lorſqu'il avoit peur, & en qui il étoit ſi facile de faire naître ce ſentiment. La propoſition n'ayant donc point été goûtée, lorſqu'on la lui inſinua, elle ne fut point faite dans les conférences. 1648.

Mais Mazarin en fut averti, ce qui revint preſqu'au même pour les deſſeins de la compagnie. Il aima mieux céder quelque choſe que de tout perdre : le parlement de ſon côté ſe relâcha un peu, & on s'accorda. L'article de la ſûreté ne devoit plus regarder que les membres des compagnies ſouveraines, leſquels au bout de vingt-quatre heures ſeroient renvoyés à leurs juges naturels, mais les gens de la cour pourroient être tenus en priſon trois mois avant qu'on prît connoiſſance de leur délit : c'étoit preſqu'obtenir l'élargiſſement de Chavigny qui n'avoit dès-lors que trois mois à attendre. Mazarin avoit conſenti à cet arrangement par le principe de la peur;

1648. la Reine, par le principe contraire, ne voulut point y adhérer.

Le 4 Oct. Ce fut à la derniere conférence que se firent des deux côtés les efforts les plus vigoureux & les plus réitérés. Les princes, voyant que le parlement ne vouloit point se relâcher, & n'étant pas d'ailleurs fâchés eux-mêmes que cette proposition passât, sortirent de la conférence, entrerent chez le cardinal & allerent avec lui joindre la Reine qui se promenoit dans le parc. On tint conseil dans son carrosse. La Reine, aussi inflexible que le parlement, fut d'avis de ne lui rien accorder, de n'écouter désormais aucunes de ses propositions & de le punir de toutes ses entreprises. Le chancelier, qui crut que cet avis l'emporteroit, avoit trop de politique pour le contredire. Le cardinal, qui dans le particulier, donnoit des conseils violens à la Reine, & en public ne parloit que de paix, pour mieux contraster avec sa souveraine & pour qu'on lui sût gré de

Motteville.

modéret sa sévérité, le cardinal inclina à la douceur, & fut d'avis qu'on accordât tout. Le prince de Condé suivit aveuglément cette opinion. Le duc d'Orléans aussi indécis dans ses avis que dans sa conduite, après avoir long-temps parlé du maintien de l'autorité, & de la sagesse de l'avis de la Reine pour lequel il sembloit pencher, se radoucit tout-à-coup, & pour le bien de la paix, pour la tranquillité de l'état se rangea à l'opinion du cardinal. Ce n'étoit point ce qu'avoit espéré celui-ci; il auroit souhaité que les deux princes eussent imité la Reine dans sa sévérité, pour avoir seul le mérite de la douceur, contraindre les députés de revenir à lui, & les forcer de tenir de sa main la grace qu'ils demandoient : subterfuge qui devoit paroître assez puérile à des gens qui n'ignoroient pas d'où pouvoient procéder les difficultés. 1648.

Les princes, n'ayant pu rien gagner sur l'esprit de la Reine, retournerent

1648. au château-neuf où logeoit le duc d'Orléans. Ils firent entendre que la Reine, inflexible ce jour-là, seroit peut-être moins difficile le lendemain, les engageant à revenir. En effet, après beaucoup d'efforts tentés dans l'intervalle, elle se rendit; mais ce ne fut pas sans

Ibid. beaucoup de combats. Elle brusquoit & le duc & le prince & le cardinal lui-même, elle les traitoit de lâches qui anéantissoient l'autorité royale; tout cela pour tâcher de faire revenir les princes à son avis, & donner ensuite elle-même dans celui du cardinal, en lui laissant par là le mérite de la modération soutenue. Toutes ces finesses suggérées par le ministre ne réussissant pas, elle consentit enfin à ce qu'on désiroit, à condition cependant qu'au lieu de trois mois, la cour pourroit retenir six mois ses prisonniers avant de les renvoyer à leurs juges naturels.

Les députés à leur retour trouverent tout arrangé de cette sorte; le terme de

fix mois les surprit, tous se récrierent. Mais quand on leur eut fait entendre, que c'étoit tout ce qu'on avoit pu obtenir ; quand ils eurent vu l'écrit où la Reine avoit signé cette promesse, après avoir exigé que les princes, le chancelier, le cardinal la signassent avec elle ; quand ils eurent lu une clause qu'elle y avoit insérée, portant, que c'étoit à la priere des princes & à la nécessité présente de l'état, qu'elle s'étoit résolue d'accorder au parlement des choses si contraires au bon ordre & à l'autorité royale ; quand on leur eut fait entendre que la Reine avoit exigé des princes leur parole de maintenir cette même autorité ; & de contenir le parlement au cas qu'il ne voulût pas cesser ses assemblées & rendre la paix au royaume ; ils conclurent qu'il étoit inutile de contester davantage & de rien espérer de plus d'une femme qui savoit si peu céder. Ils retournerent vers leur compagnie où s'éleverent de nouveaux débats.

1648. Talon. Motteville.

1648. La Reine laissoit au parlement la liberté de dresser la déclaration sur tous les articles, comme il l'entendroit. Quelques-uns prétendirent que ce n'étoit point l'affaire du parlement de mettre la main à la plume pour rédiger de telles lettres, mais de délibérer sur celles

Mottev. qu'on leur envoyoit. S'ils avoient voulu dire le vrai motif de cet avis, ils auroient avoué qu'ils brûloient de s'assembler jusqu'à la St. Martin : pour remplir ce projet, ils vouloient laisser venir la déclaration telle que la cour l'enverroit, & l'examiner alors article par article; ce qui, en prolongeant l'examen, les devoit conduire jusqu'au mois de Novembre.

D'autres furent d'un avis contraire : puisque le parlement avoit désiré la déclaration, c'étoit à lui, dirent-ils, de la dresser, & ils l'emporterent. D'autres enfin, & c'étoit le plus grand nombre, trouverent très mauvaise la clause de la sûreté publique relativement aux com,

pagnies souveraines, prétendant qu'elle étoit injurieuse au parlement, puisqu'aucun de ses officiers ne pouvoit être ni accusé, ni emprisonné que de l'autorité des chambres assemblées. Enfin tout s'arrangea : on nomma les mêmes députés pour travailler chez le premier président à la rédaction. 1648.

Dans l'intervalle de cette rédaction & de l'entrégistrement, il y eut une émeute dans les salles du palais. Elle étoit causée par les cabaretiers, les tonneliers, leurs femmes, leurs enfans, & fomentée par beaucoup de gens inconnus aux gages sans doute des mécontens. Ils s'attrouperent à l'entrée de la porte de la grand'chambre, criant & demandant justice avec tant d'insolence, que les présidens voulant sortir & les huissiers marchant devant eux, ces mutins leur barrerent le passage, en faisant retentir les salles de leurs clameurs, & en les pressant, les poussant, les culbutant. Le prévôt des marchands, qui vint

Le 14 Oct.

Talon.

pour faire ceſſer le tumulte, faillit à y
1648. perdre la vie. La populace ſe jetta ſur ſon carroſſe & le briſa en mille morceaux; peu s'en fallut qu'elle ne le mît en pieces lui-même.

Ces mutins apportoient pour raiſon de leur attroupement la dureté des vendeurs & des contrôleurs de vin, qui ſe rendant eux-mêmes juges des droits, commettoient des exactions effrayantes. La ſévérité contre les ſéditieux étoit le parti naturel & juſte : la politique conſeilloit la douceur, la politique fut écoutée. On rendit un arrêt qui ordonnoit aux vendeurs & contrôleurs de vin, d'apporter leurs titres pour être examinés, & cependant leur défendoit d'exiger plus de trente ſols par muids : le peuple ſe calma & ſe diſſipa auſſi-tôt.

Le 22 Oct. Tout le travail de la déclaration étant achevé, le premier préſident la porta à la cour, pour être ſcellée & rapportée au parlement. Il y eut conteſtation ſur quelques articles que les princes préten-

doient n'être point rédigés selon le projet des conférences : il y en eut une plus vive sur le ridicule qu'il y avoit à demeurer quinze jours à dresser cette piece ; & à n'accorder qu'un quart-d'heure à la cour pour l'examiner. 1648.

Enfin la Reine, fatiguée de toutes ces tracasseries, dans la crainte qu'elles ne prolongeassent les assemblées du parlement, qu'elle brûloit de voir cesser, se résolut à tout accorder. Ce n'est pas qu'elle se fût rendue si facilement, si les princes eussent voulu la seconder. Broussel avoit été d'avis qu'en portant la déclaration, on demandât encore une diminution sur les tailles, après trente-deux millions de revenus que le parlement venoit d'ôter au Roi en différents articles, & l'avis de Broussel fut suivi. Cette nouvelle proposition parut indiquer des dispositions peu sinceres pour la paix. La Reine, furieuse, pressa les princes de lui tenir la parole qu'ils lui avoient donnée de l'aider à châtier les rebelles, Mottev.

1648. s'ils ne se contentoient pas des graces jusqu'alors accordées : cette nouvelle entreprise sur les tailles ne permettoit plus selon elle de balancer, & il falloit revenir à ses sentimens. Les princes répondirent qu'ils ne vouloient point se départir de ses intérêts, mais que ses moyens n'étoient point alors praticables, & pouvoient devenir très-dangereux pour l'état. Le cardinal opina à renvoyer la déclaration telle qu'elle étoit, sans y rien changer, & le maréchal de la *Meilleraie*, sans doute d'après les suggestions du ministre, fut d'avis de finir avec la compagnie, & comme malgré elle-même, le sujet de toutes les brouilleries. Il peignit des plus sombres & des plus énergiques couleurs l'état pitoyable de la France, le défaut des finances, la révolte & l'insolence des peuples, l'audace du parlement, les témérités des autres cours souveraines, le déchaînement général, les malheurs d'une guerre civile joints à ceux d'une guerre

étrangere. La Reine, se voyant seule de son côté, & décidée par cet abandon plus que par toutes les raisons, renvoya au parlement la déclaration, telle qu'il l'avoit conçue & rédigée. Comme on vouloit en rendre l'enregistrement solemnel, on le remit au lendemain, en indiquant pour cet effet une audience publique. 1648. Le 23.

Elle fut enfin enregistrée, cette fameuse déclaration, l'ouvrage du parlement, l'anéantissement de l'autorité royale, & la honte du ministere. Je n'en rapporterai pas les articles, ce sont à-peu-près les mêmes que j'ai détaillés précédemment, en parlant des assemblées de la chambre de St. Louis. Mais il est à remarquer qu'outre l'article de la *sûreté publique*, tel qu'il étoit dans la déclaration, le parlement avoit fait deux arrêtés secrets, dont le premier portoit que si l'on envoyoit des lettres de cachet à quelque membre de la compagnie, il l'apporteroit au parlement, Le 24. Talon.

1648. pour y être délibéré en sa présence ; le second, que si quelques membres étoient emprisonnés, les parents pourroient se plaindre, & faire donner leur requête au parlement par tels de messieurs qu'il leur plairoit.

Dès le lendemain de l'enregistrement, les chambres prirent leurs vacations, & cesserent de s'assembler comme elles l'avoient promis. Chavigny ressentit sur le champ les effets de la déclaration : on auroit pu le garder encore six mois *au* Havre, où on l'avoit transféré ; on aima mieux lui faire la grace toute entiere, & le délivrer aussi-tôt, non pour retourner Monglat. à Paris, mais pour se retirer à Pont-sur-Seine, chez Bouthillier son pere. Les autres prisonniers d'état, quoique moins importants, obtinrent la même faveur.

Quand tout fut arrangé au gré du parlement, & que la tranquillité parut rétablie, le prévôt des marchands, les échevins & les conseillers de la ville allerent en corps à St. Germain supplier la Reine de

ramener le Roi à Paris : ce fut le cardinal qui les présenta. Ils obtinrent ce qu'ils demandoient, & la veille de la *Toussaint*, toute la cour revint en aussi grande pompe qu'elle étoit partie mesquinement. Les différens corps de la ville allerent saluer le Roi, & l'accabler de protestations de fidélité & d'obéissance, qui furent bientôt démenties. Les acclamations, auxquelles le Roi n'étoit presque plus accoutumé, recommencerent à son arrivée, & le peuple, selon son inconstance naturelle, donna toutes les marques de la plus vive allégresse.

1648.

Le 31 Oct.

Terminons à cette époque le premier volume d'une histoire qui va devenir sans cesse plus intéressante. La connoissance qu'on a des principaux personnages, celle que je donnerai de quelques autres, les fréquents changemens de partis & de maximes dans la plûpart, les grandes qualités ternies par de grands défauts, l'ambition aux prises avec l'intrigue & la politique, tantôt triomphante, tan-

tôt abattue, vont nous prouver qu'il
1648. eſt difficile d'étudier la vie des hommes, ſans être un peu tenté de calomnier les vertus humaines.

Fin du troiſieme Livre & du Tome premier.

TABLE

des Chapitres contenus dans ce premier Volume.

LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIEME.

Fin de la Table des Chapitres contenus dans ce premier Volume.

[illegible]

